This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

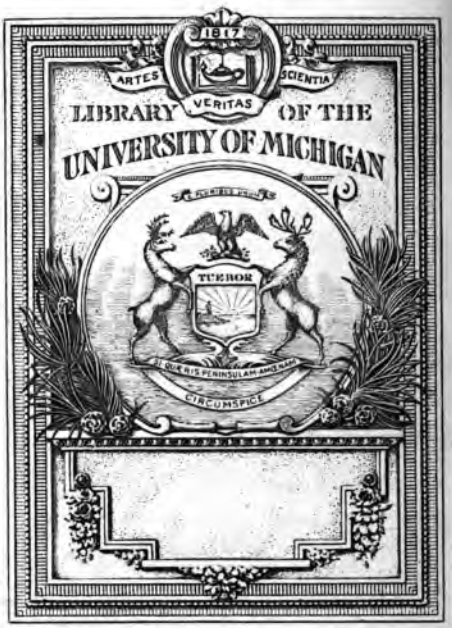
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

5/a.

MÉMOIRES SECRETS

ET CORRESPONDANCE INÉDITE

DU

CARDINAL DUBOIS,

PREMIER MINISTRE

SOUS LA RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS;

RECUEILLIS,

MIS EN ORDRE ET AUGMENTÉS D'UN PRÉCIS DE LA PAIX D'UTRECHT,

ET DE DIVERSES NOTICES HISTORIQUES,

PAR M. L. DE SEVELINGES,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

TOME II.

A PARIS,

CHEZ PILLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE CHRISTINE, N° 5.

1815.

DC
135
D85
A3
v.2

896630-190

MÉMOIRES SECRETS

ET

CORRESPONDANCE INÉDITE

DU CARDINAL DUBOIS.

SECONDE PARTIE.

La persévérance inouie avec laquelle l'archevêque de Cambrai poursuivait à Rome sa promotion au cardinalat, ne détournait point son attention de ce qui se passait autour de lui. Un de ses talens fut toujours de tirer des affaires publiques son avantage personnel.

Le duc d'Orléans avait totalement abandonné le système du papier, pour reprendre les erremens de l'ancienne finance, et rétablir la circulation des espèces d'or et d'argent que les billets de banque avaient fait disparaître. Mais le séjour de Law dans le royaume continuant à entretenir les espérances de ceux qui avaient pris confiance dans l'habileté de

ce ministre, le Régent prit enfin le parti de l'éloigner entièrement. Il quitta la France, et se retira en Italie. Les ministres anglais avaient regardé cette expulsion comme très-avantageuse pour eux. C'est ce que l'on voit dans la lettre que M. Schaub, l'un d'eux, écrivit à l'archevêque de Cambrai :

15 janvier 1721. « Votre excellence peut bien croire que nous n'avons pas commencé cette année, sans souhaiter dans le fond de notre cœur qu'elle vous soit très-heureuse. Je m'empresse à vous le marquer dans la constante persuasion que nos vœux ne vous sont pas indifférens. Milord Stanhope a été tenté plus d'une fois d'aller vous faire les siens de bouche, vous féliciter du coup de maître par lequel vous avez fini l'année qui vient de s'écouler, en vous défaisant d'un concurrent également dangereux à vous et à nous, concerter avec vous la besogne de cette nouvelle année, tant au sud qu'au nord, et les moyens d'affermir de plus en plus les salutaires liaisons que vous avez formées ensemble entre les deux maîtres. Milord s'est trouvé arrêté ici par les affaires internes qui ont été difficiles, et qui requièrent encore sa présence ; mais comme, Dieu merci, elles sont en bon train de se rajuster et de reprendre une solide consistance, si vous dési-

riez que milord fît un tour à Paris, soit pour vos intérêts personnels, soit pour le service particulier de Son Altesse Royale, soit pour le bien de l'union, il me charge de vous assurer qu'il se mettra en chemin sur le premier mot d'avertissement que vous lui en donnerez.

» Il croit avoir tout lieu de compter que vous ne nous oubliez point, quoique vous omettiez de nous écrire. Il comprend parfaitement combien vous devez être occupé à chercher et à appliquer le remède aux embarras, dans lesquels le ministre éconduit a plongé Son Altesse Royale, et il lui tarde d'apprendre par votre excellence même l'entier succès de vos soins.

» Vous remarquerez que nous ne perdons pas de vue ce qui vous concerne, et qu'à cet égard nous ne cessons de talonner la cour impériale. S'ils étaient sincères dans la dernière démarche qu'ils assurent avoir faite auprès du pape, nous nous consolerions d'en avoir été joués en d'autres occasions. Aussi est-ce ici l'unique cas où nous pussions nous résoudre à leur demander encore un plaisir, après la manière dont ils en ont usé avec nous. »

Le poète Destouches avait écrit à l'archer

vêque de Cambrai dans le même sens. Voici la réponse du ministre :

27 janvier 1712. « La confiance que j'ai en milord Stanhope, celle que je me flatte qu'il a en moi ; la connaissance réciproque que nous avons de nos bonnes intentions ; la sécurité intérieure que laisse la persévérance la plus exacte de la part de M. le Régent, dans tout ce qui peut être utile et agréable au roi de la Grande-Bretagne et à son gouvernement ; l'attention de faire passer par M. Sutton les réponses de Son Altesse Royale sur les conseils ou les propositions de milord Stanhope ; la peine que j'ai senti qu'il éprouverait si je choisissais un autre canal pour notre correspondance ; le dessein de profiter du premier loisir que je pourrais ménager dans l'accablement d'affaires où je suis, pour faire un détail exact à milord Stanhope par votre moyen, de tout ce qui s'est passé de notre part depuis quelque tems, tout cela ensemble m'a fait traiter avec ce ministre comme des anges traiteraient ensemble, comptant qu'il voyait, sans que je le lui apprisse, ma bonne volonté, mon zèle et mon activité pour les moindres choses qui pouvaient contribuer à l'union de la France et de l'Angleterre. Voilà l'unique source du silence que vous me reprochez, et

que je me reproche moi-même depuis longtems, et auquel je perds plus que personne.

Je tâcherais de le réparer aujourd'hui par des éclaircissemens exacts, sur tout ce dont milord Stanhope peut souhaiter d'être instruit: mais quand je fais réflexion que le détail le plus ample serait encore très-imparfait, et laisserait des doutes sur une infinité de choses qu'il est bon qu'on sache, pour juger de ce que nous pouvons faire de mieux dans les conjonctures présentes, et que M. Schaub m'a écrit que milord Stanhope croit pouvoir se dérober aux affaires d'Angleterre, pour venir faire un tour à Paris, afin d'y examiner par lui-même, avec Son Altesse Royale, ce que nous pouvons projeter, et faire de plus avantageux par rapport au congrès et aux affaires actuelles de l'Europe, je crois la dépêche la plus exacte et la plus étudiée, très-inutile, et je me borne à le supplier de venir le plus promptement qu'il lui sera possible pour être témoin de nos bonnes intentions, et nous aider de ses bons conseils. Je suis persuadé que s'il persiste dans le projet de faire ce voyage, il prendra les prétextes et les précautions les plus convenables, pour prévenir les défiances et les soupçons que cette course peut causer.

» Nous ne nous sommes éloignés en rien des sentimens de milord Stanhope dans les affaires du Nord; nous avons fait tout ce qui dépendait de nous sur les difficultés que rencontrent celles du Sud. Quand milord Stanhope sera ici, il jugera de nous, de notre situation, des démarches que nous avons faites, et de celles que nous pourrons faire conjointement et séparément, et il reconnaîtra en tout notre fidélité dans nos engagemens, notre persévérance dans l'amitié, notre confiance en lui, et notre zèle pour les avantages du roi de la Grande-Bretagne et de la nation anglaise. »

Vers le milieu de février, Dubois apprit la mort du doyen du sacré collége. Il regardait déjà sa nomination comme certaine, lorsqu'il reçut de l'évêque Lafiteau un mémoire extrêmement circonstancié, dont voici quelques passages :

4 février 1721. « Il s'en faut beaucoup que l'engagement que le pape a pris avec nous par écrit, soit d'une nature à ne nous laisser rien désirer. Trois choses qui sont comme autant de retranchemens, m'ont rebuté dans son contrat, qui sent bien plus le style de notaire, qu'il ne respire cet air de grandeur qui doit régner dans les actions, et sur-tout dans les libéralités d'un souverain.

» Ne pensez point, toutefois, que le Saint-Père ait contre vous le plus léger motif de mécontentement particulier. Loin de là, il me répétait encore, hier même, qu'il vous aimait véritablement, qu'il vous estimait, que vous le méritiez, qu'il voulait reconnaître les plaisirs qu'il reçoit de vous, et qu'avec un peu plus de patience, il couronnerait sûrement tout à-la-fois votre mérite et ses propres désirs. Il faut encore convenir que ses vues n'iront pas loin, par rapport au nombre des prélats romains qu'il veut honorer de la pourpre; elles s'étendent tout au plus à trois sujets, et il me paraît que le chapeau du cardinal Alberoni sera, avant Pâques, le troisième chapeau vacant. Si d'ici là il en vaquait un quatrième, il me paraît évident que cette vacance préviendrait ou terminerait nos poursuites, et que de lui-même, le pape se porterait à ce que nous désirons de lui. Enfin, il est sûr que le pouvoir même du pape a ses bornes, et que si, après avoir fait un seul cardinal, il se mettait en devoir de suivre ce train, et d'en faire quelqu'autre de Rome, encore tout seul, toutes les couronnes ne manqueraient pas de s'élever contre cette conduite, comme contre un procédé qui leur serait très-préjudiciable, puisque les papes

pourraient par-là se rendre les maîtres absolus de tous les chapeaux vacans, et frustrer les cours étrangères de ceux qui leur sont dus. C'est néanmoins l'unique stratagême que nous ayons à craindre, dans la conjoncture présente. »

Le jésuite Lafiteau entre dans de grands raisonnemens diplomatiques sur les mesures à prendre au congrès de Cambrai, pour conserver au pape les états de Castro et Ronciglione, que la cour de Madrid lui disputait. Il regarde le service à rendre au saint-siége, en cette occurrence, comme le premier moyen que doit employer Dubois pour obtenir le chapeau ; puis il ajoute :

4 février 1721. « Le second moyen de réussir à presser la promotion de votre excellence, est si différent du premier, qu'il est risible de les proposer l'un à la suite de l'autre ; car il est aussi plaisant que l'autre est sérieux. C'est d'envoyer sans délai, et en réponse à cette lettre, un exprès, ou, pour mieux dire, une espèce de messager chargé de livres pour le pape, de le faire passer par l'Allemagne, afin d'empêcher qu'on ne les gâtât en les parfumant, [a]

[a] Il veut parler des fumigations et autres procédés employés, à cette époque, à cause de la peste de Marseille.

d'y dépenser environ cent pistoles tout au plus, et d'être encore après cela bien persuadé, que si rien au monde est capable de hâter l'accomplissement de nos désirs, c'est un pareil présent. M. le cardinal Albani prétend qu'alors le pape serait aussi occupé que nous le sommes, à chercher lui-même les moyens de nous contenter. C'est à cela qu'il fait allusion dans sa lettre, quand il dit qu'il m'a proposé certains expédiens qui, tout minces qu'ils paraissent, sont néanmoins considérables par rapport à celui auprès duquel ils doivent être employés.

» Je supplie votre excellence de me redresser dans mes idées, si elles ne sont pas de son goût, d'excuser la franchise avec laquelle je les lui expose, de m'aider dans ce qui me manque pour finir cette importante affaire, et d'être convaincue que j'irai chaque jour cherchant de nouveaux moyens, faisant de nouvelles démarches, et ajoutant un nouveau poids à mes instances, pour tâcher de la finir sans délai. »

Des deux billets ostensibles du cardinal Albani, envoyés par l'évêque de Sisteron, l'un était une simple lettre de félicitation à l'archevêque de Cambrai, sur la résolution que le pape avait prise de l'élever au cardi-

nalat. L'autre était plus étendu et contenait ce qui suit :

« J'ai été si pénétré des expressions obligeantes dont M. l'évêque de Sisteron s'est servi en me parlant au nom de votre excellence, que j'ai jugé ne pouvoir me dispenser de lui en marquer par la présente, la reconnaissance la plus sincère et la plus vive. J'assure votre excellence que je n'aurai certainement point de repos, jusqu'à ce que je voie l'accomplissement de la promesse authentique qu'elle doit présentement avoir entre les mains; et comme j'espère que l'exécution en sera avancée, je prie votre excellence de ne pas négliger les conseils que j'ai donnés à M. l'évêque de Sisteron sur ce sujet, parce que quoiqu'ils paraissent de peu de conséquence, ils sont cependant tels, qu'ils peuvent plus que tout autre moyen faciliter et avancer la fin de ce que nous désirons. Je parle avec cette franchise, parce que je connais assez bien, et comme je le dois, mon pays, et que j'ai une impatience réelle de voir votre excellence dans le rang que lui est dû par tant de raisons, espérant que sa nouvelle dignité pourra être d'un avantage particulier aux intérêts du saint-siége, dont elle sera un des membres les plus distingués. Si votre excel-

lence veut consulter sur ce sujet M. Massei assez à tems, il connaît aussi ce pays-ci, et approuvera par cette raison mes conseils. Ainsi, je la prie de nouveau de vouloir les suivre entièrement, parce que je suis plus que certain qu'elle ne s'en trouvera pas mal.

» J'ai communiqué pareillement à M. l'évêque de Sisteron une affaire qui me regarde en particulier, pour laquelle j'ai besoin de la protection de votre excellence auprès de M. le duc Régent. Comme ce que je demande à Son Altesse Royale, et dans les termes que je le demande, est peu de chose, et que, d'autre part, cela peut contribuer infiniment à mon repos, j'espère que je ne serai pas refusé, et votre excellence peut s'assurer que, pour ce qui regarde non-seulement les intérêts de Son Altesse Royale et du royaume, mais aussi les vôtres en particulier, il ne se trouvera certainement pas de serviteur plus attaché et plus fidèle que moi. Les circonstances dans lesquelles je me trouve depuis quelque tems, et qui ne peuvent être ignorées de votre excellence, m'ont mis en état de prendre quelques mesures auxquelles je n'aurais point pensé; mais comme la démarche dont il s'agit peut être pour moi de quelque conséquence, je ne crois pas qu'on puisse trouver

mauvais que je demande, et que je recherche quelques démonstrations ou sûretés avant que de la faire. Je prie votre excellence de garder un grand secret sur toute cette affaire; la matière qui, comme elle le voit bien, ne peut être plus délicate, le demandant ainsi.

» Je finis en assurant de nouveau votre excellence que j'espère de la voir bientôt satisfaite, et peut-être même plutôt qu'on ne le croit. Ainsi je lui réitère encore la prière que je lui ai faite, d'embrasser et de suivre les conseils de M. l'évêque de Sisteron, comme aussi d'être bien persuadée, que le désir et l'empressement que j'ai de la voir contente sont tels, que j'y contribuerais même aux dépens de ma dignité, s'il n'y avait point d'autre moyen. Votre excellence en a mille dans les conjonctures présentes de se faire un nouveau mérite auprès du saint-siége, et l'on fera valoir toutes choses de manière qu'elle ait lieu d'en être contente; de sorte que je répète à votre excellence que d'une manière ou d'autre elle sera cardinal. »

Toute la pénétration de l'archevêque-ministre ne serait peut-être pas venue à bout de démêler le vrai sens des phrases très-entortillées, dans lesquelles le cardinal-neveu avait enveloppé le désir qui le tourmentait. Le

jésuite Lafiteau lui rendit le service d'y joindre cette explication :

« M. le cardinal Albani est enchanté des bonnes et riches dispositions de votre excellence à son égard. Il est sûr qu'il est résolu de finir l'affaire du chapeau, et il me disait encore hier au soir qu'il y perdrait plutôt le sien. Votre excellence peut compter que ce cardinal est à nous entièrement et pour toujours, si elle veut bien lui témoigner en cette occasion essentielle, le désir qu'elle a de le tirer d'embarras. Il s'agit de 30,000 écus romains pour se l'acquérir sans retour. Il donne sa tête, dit-il, s'il nous manque jamais, et s'il ne fait pas plus qu'on n'a jamais fait pour aucune couronne. Viendra peut-être le tems, qu'on lui offrirait le double inutilement. Aujourd'hui cette somme nous l'attache sûrement par des liens indissolubles, et il en donnera sa déclaration quand on voudra. Mais il est question de n'y pas perdre de tems, et de saisir l'occasion ; car ses comptes seront certainement rendus à Pâques, et il essuiera toute la confusion si cette somme ne lui est envoyée ou du moins assurée avant ce tems-là, par quelque banquier qui devienne ici sa caution. Cette affaire lui tient tellement au cœur, qu'il écrit à M. Massei, en général,

sans avoir néanmoins garde de la lui expliquer, que le repos de sa vie dépend d'une affaire qu'il m'a confiée, et dont tout le succès dépend de votre excellence.

» Je supplie votre excellence de ne pas tarder à procurer à don Carlo, son frère, le titre de cousin. Par-dessus tout les livres au pape ; c'est sur quoi nous faisons un fonds infini, et sur quoi doit principalement compter tout homme qui connaît Sa Sainteté aussi intimement que M. le cardinal Albani et moi la connaissons. C'est sa passion que l'amour des livres proprement reliés.

» J'ai une joie infinie de la lettre que M. de Mornai écrivit de Madrid, le 13 décembre ; tout cela joint au parti du cardinal Albani, sur lequel nous pouvons compter, s'il peut compter lui-même sur les 30,000 écus romains, nous assure une puissante et nombreuse faction dans le conclave.

Comme j'ai une forte passion d'engager le pape par quelque stratagême, à donner directement lui-même à Son Altesse Royale les mêmes promesses par rapport à votre excellence qu'il a données à un autre, ce qui changerait fort d'espèce, il m'est venu une idée : ça été d'écrire moi-même à Son Altesse Royale, que le pape m'avait promis ce cha-

peau dans sa première promotion, et que Sa Sainteté, ce qui est vrai, m'avait ordonné de l'en assurer de sa part. Je le fais aujourd'hui en peu de mots dans une lettre séparée que votre excellence rendra, ou qu'elle retiendra, comme elle le jugera à propos. Mon désir est que votre excellence engage M. le Régent à remercier le pape par une lettre qu'il voudrait bien m'adresser, pour que je la remette moi-même. Mon industrie serait, pour lors, d'engager le pape à répondre à Son Altesse Royale, et à lui donner ainsi cette assurance par écrit. »

Le premier commis, Pecquet, avait eu ordre de s'expliquer très-nettement sur la demande d'argent faite par le cardinal-neveu. Lafiteau lui répondit :

« J'ai lu, Monsieur, votre lettre à M. le cardinal Albani. Vous saurez présentement qu'il demande 30,000 écus romains. Ainsi je vous laisse à penser quelle fut sa joie, lorsqu'ils lui furent offerts dans le tems même qu'il les recherchait. Je crois pouvoir vous assurer qu'il est à nous sans réserve si cette somme lui est accordée, et je le porterai sûrement à donner par écrit [a] à Son Altesse 4 février.

[a] Le jésuite Lafiteau avait une foi bien singulière dans les promesses italiennes *par écrit.*

Royale, les plus pleines assurances de son engagement à servir la couronne.

» Ce que je croirais absolument nécessaire, ce serait de lui envoyer en réponse à cette lettre, le titre de cousin pour don Carlo son frère, des lettres de protection pour tous les deux, les estampes si souvent promises, et un brevet que le cardinal a demandé pour une pension, si je ne me trompe, de trois cent écus pour M. François Bianchi.

» Il est question de nous servir en le servant. C'est un préalable nécessaire ; et je crois pouvoir assurer que cette voie est la plus sûre et la plus prompte pour terminer l'affaire du chapeau, et pour nous assujétir toute une faction que nous voudrions peut-être inutilement acheter dans la suite avec des millions. Si l'on pouvait, au même prix, faire luire à don Carlo Albani l'espérance du cordon bleu, cela produirait un grand effet. Je voudrais que tous leurs sens fussent liés, et toutes les puissances de leur ame tellement saisies à l'aspect des premières lettres, qu'ils fussent contraints d'envisager leur fortune dans celle de monseigneur l'archevêque de Cambrai. Au nom de Dieu, Monsieur, rappelez ici tout votre zèle pour l'élévation de ce ministre ; faites violence à sa modestie ; faites-lui re-

garder dans sa propre exaltation la gloire de la Régence, l'honneur de la couronne, l'intérêt de l'église gallicane et de l'état, et portez-le par tous ces motifs à faire, dans cette vue, tout ce qu'il a de la peine à faire pour lui-même [a]. »

Le même jour de l'arrivée de ces lettres à Paris, un courrier, expédié de Plaisance par M. de Chavigni, apporta des dépêches, par lesquelles il annonçait qu'il avait tiré du duc de Parme, sans commettre l'archevêque de Cambrai, tous les engagemens que ce ministre pouvait désirer, pour procurer une déclaration du roi d'Espagne équivalente à celle de l'empereur.

Le cardinal de Rohan était sur le point de partir pour Rome. L'archevêque de Cambrai, après lui avoir communiqué toutes ces lettres et quelques autres qui pouvaient lui donner des éclaircissemens sur l'état des affaires à traiter avec cette cour, lui remit, de la part du Régent, une justification détaillée, où se trouve ce qui suit :

[a] La chaleur avec laquelle le jésuite embrasse tous les moyens de procurer le cardinalat à l'archevêque de Cambrai, serait véritablement inexplicable, si l'on ne se rappelait que Dubois lui avait juré que l'élévation de l'un suivrait celle de l'autre.

21 février 1721. « Il y a quelques mois que le cardinal Albani, outré des démarches humiliantes auxquelles il avait été forcé, pour faire au cardinal d'Altham une espèce de satisfaction après le démêlé violent qu'ils eurent ensemble, déclara expressément à l'évêque de Sisteron, qu'il était résolu de renoncer à l'attachement qu'il avait conservé jusqu'à présent pour la cour de Vienne, et de faire profession d'un entier dévoûment au roi et au Régent. Cette première ouverture ne fut accompagnée d'autre demande, que de celle de lettres de protection pour lui et pour don Carlo Albani son frère. Son Altesse Royale n'hésita pas à prescrire à l'évêque de Sisteron, de donner sur ce point l'assurance la plus positive au cardinal Albani, qui, pour premier témoignage de la sincérité de ses nouveaux sentimens, offrait d'agir dans un conclave de concert avec ceux qui y seraient chargés des instructions et des ordres du roi. Les choses en étaient demeurées là, jusqu'à ce qu'en dernier lieu, ce cardinal, sur des avis vrais ou supposés qu'on lui a donnés de sa disgrace absolue à la cour de Vienne, causée, à ce qu'il dit, par don Alexandre son frère, a recherché de nouveau l'évêque de Sisteron, et lui a fait de secondes protestations d'une résolution fixe

et immuable de se livrer au service de Sa Majesté et de Son Altesse Royale, donnant néanmoins à entendre qu'il comptait sur quelques grâces, même présentes. Pressé par l'évêque de Sisteron de s'expliquer sur la nature de ces grâces, il a marqué qu'il désirait non-seulement les lettres de protection dont il a été parlé, mais encore que Son Altesse Royale l'assurât d'une somme d'argent dont il avait un extrême besoin pour sortir d'une affaire d'honneur, et lui donnât l'espérance du collier des ordres du roi pour don Carlo Albani, afin d'avoir plus de facilité pour parvenir à être déclaré prince.

» Son Altesse Royale est déterminée à accorder ces grâces au cardinal Albani, s'il persiste dans la résolution de se consacrer à la France, et s'il en donne des assurances qui ne laissent presque point de doutes à M. le cardinal de Rohan de sa sincérité et de sa persévérance.

» M. le cardinal de Rohan, en remettant au pape la lettre que Son Altesse Royale juge à propos de lui écrire, pour le remercier des nouvelles assurances qu'elle lui a fait donner par l'évêque de Sisteron, qu'il déférerait à sa recommandation en faveur de l'archevêque de Cambrai dans la première promotion, ne fût

elle que de deux cardinaux, y ajoutera de vive voix les représentations qu'il jugera convenables, pour engager le pape à n'employer plus aucune défaite pour différer cette faveur. Si sa promesse est sincère, l'exécution n'en peut être trop prompte pour sa propre utilité. Depuis que le pape a répandu dans toute l'Europe la recommandation de Son Altesse Royale, elle aurait lieu de se plaindre de Sa Sainteté, si elle n'y avait pas les égards que méritent non-seulement sa place, mais aussi son zèle et ses travaux pour les interêts de la religion et du saint-siége. »

Voici la copie de la lettre du Régent, que le cardinal de Rohan était chargé de présenter au pape :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

20 février 1721. « L'évêque de Sisteron m'a informé par sa lettre du 4 février, de la favorable déclaration que Votre Sainteté lui a faite sur la très-humble prière que j'avais pris la liberté de lui faire avant la mort du cardinal de la Trimouille, et que je lui ai renouvelée depuis en faveur de l'archevêque de Cambrai. Elle lui avait permis de me donner de sa part une assurance précise, que cet archevêque

serait compris dans la première promotion qu'elle ferait. Je suis d'autant plus sensible à cette marque de son affection paternelle, que je la crois aussi utile à son service qu'honorable à ma régence : j'en ai consacré les principaux travaux à faire rendre dans tout le royaume, au saint-siége et au chef de l'église, l'obéissance et le respect qui leur sont dus. Le zèle de l'archevêque de Cambrai, que j'ai chargé de l'exécution de mes ordres, a secondé parfaitement mes bonnes intentions. Si fortes que puissent être les raisons que Votre Sainteté aurait de suspendre la disposition des chapeaux qui sont vacans, je crois devoir lui représenter que le bien de la religion et l'intérêt du saint-siége demanderaient qu'elle ne différât pas la grâce qu'elle veut faire à l'archevêque de Cambrai, parce que cette dignité lui donnerait l'autorité et le poids nécessaires, pour travailler efficacement aux intérêts du saint-siége, auxquels il peut contribuer. Quand je montre à Votre Sainteté de l'impatience sur l'accomplissement de cette grâce, j'ai moins en vue ma satisfaction particulière et l'honneur qui me reviendra d'une marque publique de sa bonté, que la gloire et l'utilité de son pontificat. Aussi j'espère qu'elle regardera mes instances

comme un témoignage de mon sincère attachement à ses intérêts, et du profond respect avec lequel je suis, Très-Saint-Père, votre très-humble et très-dévot fils,

PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Cette lettre si humble, si tendre, si pressante, parut encore insuffisante au favori de Philippe; et il remit au cardinal de Rohan un mémoire particulier où il disait :

« Il y a des inconvéniens infinis et à tous égards, qu'il paraisse que le chevalier de Saint-Georges ait part à cette promotion. Le secret n'en peut plus sauver aucun, car il n'a pas été gardé.

» M. le Régent pourrait regarder comme une injure plutôt que comme une grâce, ce qui paraîtrait être fait à la sollicitation d'un autre prince.

» En haine de cette déférence de Sa Sainteté pour le chevalier de Saint-Georges, les Anglais s'échaufferaient au congrès contre la cour pontificale, et sur le séjour du chevalier de Saint-Georges à Rome; ils exerceraient les violences qu'ils ont été prêts de faire sur les côtes d'Italie, contre les places de l'état ecclésiastique.

» Rien ne peut être plus préjudiciable au chevalier de Saint-Georges lui-même : la con-

naissance de cette collusion ferait exiger de Son Altesse Royale, par le gouvernement d'Angleterre et par leurs alliés, des déclarations et une conduite sujettes à de grands inconvéniens, et même à de grands maux.

» A l'égard de l'empereur, si le pape exige une déclaration de l'Espagne, il fournit à ce prince une nouvelle prétention qu'il n'avait point; en sorte que le pape, en différant de donner un chapeau qu'il a promis, se met dans l'engagement d'en donner deux encore, qu'on n'a aucun droit de lui demander.

» La promotion de l'archevêque de Cambrai n'étant point à la nomination du roi, mais à la recommandation de Son Altesse Royale, si le pape donne un chapeau à ce prélat sans attendre le consentement de l'Espagne, il sera beaucoup plus facile à Sa Sainteté de détruire la prétention de la cour de Madrid dans cette occasion: premièrement, parce que Sa Sainteté a droit de donner des chapeaux à qui il lui plaît dans les promotions particulières qu'elle fait; deuxièmement, parce qu'à toute rigueur, elle peut assurer que l'Espagne a eu deux chapeaux plus que la France.

» Ainsi, M. le cardinal de Rohan, en traitant ce sujet avec le pape, doit paraître sup-

poser que la condition du consentement de l'Espagne, n'est pas une servitude que Sa Sainteté ait voulu s'imposer, et qui puisse l'arrêter.

» Les deux points principaux qui regardent les intérêts du saint-siége, qui sont les investitures de Parme et de Plaisance d'une part, et la prétention de la restitution de Castro et de Ronciglione de l'autre, sont sans doute le motif du pape pour éloigner la promotion de l'archevêque de Cambrai, dans l'espérance que tant qu'il attendra la grâce que Son Altesse Royale a demandée pour lui, il fera de si grands efforts, qu'il pourra faire changer les stipulations arrêtées sur le premier article, et empêcher qu'on ne prenne des engagemens sur le second.

» Si le succès que le pape espère, dépendait uniquement de M. de Cambrai, il y aurait de la prudence d'user de cette conduite; mais les changemens desirés sont loin d'être en son seul pouvoir. Quelque sincère que puisse être son zèle, il faut compter d'avantage sur la reconnaissance qu'on lui imposera, parce qu'en l'état où il se trouve, il est de plusieurs manières dans la dépendance

des deux puissances contre qui il devra agir. En premier lieu, parce que, d'abord qu'il montrerait son système et ses vues, elles s'opposeraient à sa promotion et embarrasseraient en même tems et le pape et lui ; en second lieu, parce que, supposé qu'il pût se mettre au-dessus de toute considération à cet égard, ces deux puissances auraient un moyen assuré de l'éloigner de la poursuite de cette affaire, en déclarant à Son Altesse Royale publiquement, qu'elles ne peuvent pas traiter avec un ministre qui a la nomination d'une puissance ennemie ; et alors il est aisé de voir que M. le Régent, au lieu de prendre l'affirmative pour M. de Cambrai, ne pourrait s'empêcher de l'abandonner dans une occasion si dangereuse.

» Sa Sainteté ne peut donc que perdre à l'éloignement de la promotion de M. de Cambrai, au lieu qu'elle peut tout espérer des efforts qu'il ferait lorsqu'il lui sera libre de satisfaire aux mouvemens de sa reconnaissance, et au devoir indispensable d'un cardinal envers le saint-siége. Cette liberté et la sûreté de l'état de M. de Cambrai, ne peuvent être entières que par sa promotion, accompagnée de la déclaration que le pape promet de faire, que c'est à la recommandation de Son Altesse

Royale qu'il l'a accordée. Alors, les propositions que M. de Cambrai ferait et soutiendrait dans le congrès, ne pourraient plus être attribuées ni à aucun intérêt particulier ni à aucune convention indirecte, mais seulement à la justice et aux mesures qu'un ministre zélé pour le bien public doit prendre, pour tâcher de rendre le traité définitif parfait, en corrigeant les défauts qui peuvent s'être glissés dans les conventions préliminaires. C'est par-là seulement qu'il peut prévenir les reproches plausibles qui tomberaient sur Son Altesse Royale et sur lui, si l'on pouvait supposer qu'il agît uniquement pour son élévation particulière, et que ce fût le motif des démarches qu'il ferait dans le congrès.

» En général, il ne faut jamais faire dépendre la promotion de M. de Cambrai, du succès d'aucun des avantages que le pape attend dans le congrès, non-seulement parce que ce serait éloigner cette promotion, mais aussi parce que ces événemens ne dépendent pas absolument de la bonne volonté de Son Altesse Royale, ni des soins de son ministre, mais du concours des puissances alliées, dont on ne peut pas répondre absolument : mais M. de Cambrai agira contre elles utilement lorsqu'il sera entièrement libre,

» Sa Sainteté ayant pris la résolution de donner un chapeau à M. de Cambrai, comme il est évident, par les différentes paroles et engagemens par écrit qu'elle a donnés, il est certain, par ce qui a été dit ci-dessus et par mille autres réflexions, qu'elle ne peut rien gagner par le retardement, et qu'au contraire, par un délai, elle se prive de tous les avantages qu'elle peut espérer de la reconnaissance de Son Altesse Royale, et du ministre mis en état de le servir.

» Dès que le pape a expliqué nettement, qu'il fait consister une promotion pleine en deux cardinaux seulement, Sa Sainteté peut satisfaire Son Altesse Royale, sans déroger à l'opinion qui établit que la promotion du pape doit être plus nombreuse, et se réserver par-là la liberté de faire encore dans la suite, telle autre promotion qu'il voudra pour lui.

» Si le pape, lorsqu'il vaque plusieurs chapeaux, les donnait séparément l'un après l'autre, ce subterfuge éluderait l'effet de ses promesses, et ajouterait une espèce de moquerie au refus qu'il ferait à Son Altesse Royale.

» Le parti, sans difficulté, le plus utile au pape, ce serait de donner l'un des chapeaux vacans à un Romain, et l'autre à M. de Cam-

brai, parce que, par cette célérité, il le mettrait en état d'agir efficacement au congrès sans perdre aucune occasion.

» Si le pape, ou quelque politique de la cour de Rome, proposait un *in petto*, cette ruse laisserait subsister tous les inconvéniens qu'ont aujourd'hui les billets du pape ; ce ne serait qu'une suite de délais. Cet expédient ne convient nullement dans la crise où l'on se trouve, et après le long tems que Son Altesse Royale a attendu cette grâce, et après tous les bruits qui se sont répandus sur ce sujet. En rejetant cet *in petto*, on évitera de favoriser le goût du pape, qui le porte toujours à différer, même dans les occasions où il n'y a qu'à perdre pour lui.

» La conduite que M. de Cambrai a toujours tenue, par l'usage qu'il a fait du zèle et de la bonne volonté de M. le Régent pour le saint-siége et pour le pape, l'a porté à ne donner connaissance à Son Altesse Royale, que des paroles absolues que le pape a données à M. de Sisteron en plusieurs occasions, et de la déclaration que M. le cardinal Albani en a faite avec la permission de Sa Sainteté; de sorte que Son Altesse Royale, ignorant les conditions que le pape a depuis ajoutées à sa promesse, lorsque Sa Sainteté voudra l'ac-

complir, monseigneur le Régent la recevra cette grâce comme une marque pure de l'amitié et de la considération du Saint-Père pour lui. Le pape, bien loin d'y perdre, peut même retrouver le chapeau qu'il donnera, dans la déclaration que le chevalier de Saint-Georges s'est offert de donner, que le souverain pontife peut disposer de sa nomination; de sorte qu'il fera cette grâce, non-seulement sans désobliger personne, mais même avec une pleine satisfaction des deux personnes principales, et avec utilité pour lui même.

» Comme il est essentiel que le pape se détermine et exécute sa promesse, avant que les matières qui regardent le saint-siége soient discutées dans le congrès, il ne faut pas balancer à faire à Clément XI, dans le premier moment, la violence sans laquelle il ne se détermine jamais. C'est à M. le cardinal de Rohan à juger, sur-le-champ de bataille, du degré qu'il doit donner à sa vivacité et à sa fermeté, pour conduire le pape à la résolution que depuis long-tems il aurait dû prendre. »

Le cardinal de Rohan partit de Paris le 26 février : il prit sa route par l'Allemagne, pour éviter les longues quarantaines auxquelles le roi de Sardaigne, depuis la peste

de Marseille, assujétissait tous les voyageurs à l'entrée de la Savoie et du Piémont.

On se rappelle que M. de Chavigni avait fait des démarches pour intéresser le duc de Parme en faveur de l'archevêque de Cambrai. Dubois lui mandait le 11 mars :

« Vous m'avez fait un très-grand plaisir de m'informer des bontés particulières que M. le duc de Parme vous a marqué avoir pour moi ; j'en conserverai une éternelle reconnaissance, et vous savez que ce sentiment est vif et durable en moi. Tous les témoignages de l'honneur de son estime et de sa bienveillance, m'ont été et me seront toujours précieux ; mais il ne me toucheront jamais davantage que lorsqu'ils me mettront en état de travailler efficacement à son service : celui-ci serait un coup de partie pour ses intérêts. Vous pensez bien qu'il y a une prodigieuse différence entre ce que je puis faire dans l'état où je me trouve, et ce que je pourrais faire dans une autre situation. Le cœur et les sentimens seront les mêmes dans l'une et dans l'autre ; mais les effets ne peuvent être que bien différens. Vous ne pouviez jamais donner à M. le duc de Parme une preuve plus vraie de votre estime et de votre attachement à ce qui le regarde, que le mouvement que vous

avez fait auprès de lui en ma faveur ; car, de quelque manière que les choses tournent, il reconnaîtra que vous avez pensé juste, et que ses véritables intérêts vous ont inspiré ce que vous lui avez conseillé. Je ferai mon devoir en quelque état que je sois placé ; mais j'aurai un grand regret si mon zèle se trouve garotté, et que j'aie les bras liés lorsqu'il faudra agir.

» Nous avons reçu des dépêches d'Espagne, plus favorables qu'à l'ordinaire, dont nous attribuons le changement en mieux à la pénétration et aux bons offices de M. le duc de Parme. Je vous dépêcherai dans peu de jours un exprès, pour vous mettre en état de rendre un compte exact à Son Altesse Sérénissime de tous les détails, tant du côté de la cour d'Espagne que du nôtre, afin qu'il nous approuve, qu'il nous rectifie et qu'il nous appuie, pour arriver au but que nous nous proposons. Notre zèle est si grand, qu'après cette première démarche nous serons peut-être ceux qui iront le plus vîte, et qui paraîtront les plus impatiens. Mon zèle pour l'union des deux couronnes, et pour les intérêts de M. le duc de Parme, est sans bornes ; et je vous assure qu'avant qu'il soit six mois d'ici, je serai son favori, c'est-à-dire, le favori de la justice et de la raison.

» M. le cardinal de Rohan est arrivé le 6 à Saverne : il en doit partir le 13 ou le 14, pour continuer son voyage, sans retardement, jusqu'à Rome. Je crois qu'il passera par Munich, Bologne et Florence. Calculez pour vous mettre à portée de le voir dans sa route. Je crois qu'il vous fera avertir d'avance du lieu où vous pourrez vous voir. Il vous dira que le succès de mon affaire dépend de la diligence de M. le duc de Parme, et qu'il y a apparence que le succès des siennes dépend de celui de ses diligences. J'aurais grand regret si quelques mois de différence m'ôtaient l'occasion de signaler mon zèle pour la reine d'Espagne et pour M. le duc de Parme, en quoi je fais consister la gloire de mon ministère. Vous savez assez de mes intentions et de ma situation, pour juger de la parfaite sincérité de cet aveu. »

Il y avait alors une négociation ouverte pour un traité d'alliance défensive entre la France et l'Espagne ; la conclusion en paraissait peu éloignée. L'archevêque de Cambrai jugea que cette circonstance était favorable pour obtenir de la cour de Madrid de ne pas prétendre de compensation pour le chapeau qu'il sollicitait. Voici ce qu'il écrivit, en conséquence, au marquis de Maulévrier, ministre de France en Espagne :

« Il y a plusieurs années que Mgr le Régent 13 mars 1
a eu la bonté de demander au pape un chapeau pour moi, non pas sur la nomination du roi, mais à sa recommandation particulière. Son Altesse Royale a renouvelé de tems en tems ses instances pour obtenir cette marque de considération de la part de Sa Sainteté, qui a promis formellement de lui accorder cette grâce à la première promotion ; mais elle a témoigné en même tems que, quoiqu'elle eût le pouvoir d'accorder dans ses nominations particulières les chapeaux vacans à qui il lui plaisait, elle croyait devoir prendre la précaution d'être assurée que le roi d'Espagne et l'empereur ne prétendraient pas qu'elle fût obligée de leur faire le même plaisir par compensation. L'empereur ayant été informé de cette disposition, sans qu'on ait fait auprès de lui la moindre démarche de la part de Son Altesse Royale ni de la mienne, envoya ordre au cardinal d'Altham de faire au pape la déclaration demandée, et il en envoya copie au baron de Penterrieder, pour la remettre à Mgr le duc d'Orléans, qui la reçut très-civilement, sans pénétrer plus avant quel en pouvait être le motif. Mais on a écrit de Rome que, dans le même tems que l'empereur s'expliquait ainsi, il sollicitait un des

deux chapeaux vacans pour M. Falconieri, gouverneur de Rome, et l'autre pour don Alexandre Albani, neveu du pape, qui est à Vienne.

Quoi qu'il en soit, si Sa Majesté Catholique voulait donner cette marque d'amitié à Monsieur le Régent, pour faciliter la grâce que Sa Sainteté lui a promise, elle ferait à Son Altesse Royale un plaisir très-sensible, sans rien faire contre ses intérêts; car il ne s'agit point d'une nomination de couronne, mais d'une prédilection du pape dans les promotions qui lui appartiennent. D'ailleurs, si Sa Majesté Catholique se faisait rendre compte des nominations particulières qui ont été faites à sa recommandation et à celle de la France, elle trouverait que le pape en a accordé deux, savoir, celle du cardinal Alberoni et celle du cardinal Belluga, plus qu'il n'en a accordé à la recommandation de la France. Le plus sûr serait de faire faire cette insinuation à la reine, d'abord qu'on serait convenu de la conclusion du traité, et de lui dire que M. le duc de Parme a autorisé Son Altesse Royale à lui faire cette prière, parce qu'il a paru persuadé que le résultat en serait utile au service de la reine et de sa maison. Vous pourriez même faire part au marquis

Scotti de la prière que vous devriez faire à la reine, et le déterminer, de la part de Son Altesse Royale et de la mienne, à y préparer Sa Majesté Catholique.

» S'il était question d'un chapeau pour le P. d'Aubenton,[a] et que la promotion promise à Son Altesse Royale pût retarder celle de ce père, je serais bien fâché de lui nuire en la moindre chose. Mais dans la crainte que la démarche que je vous prie de faire, si vous y voyez jour, ne puisse lui donner quelqu'ombrage, je crois que la prudence veut que vous ne lui en parliez point, et même, si cela se peut, que vous vous adressiez à la reine pour en parler elle-même au roi. Je laisse à votre prudence et à votre amitié le soin de traiter cette affaire avec sagesse; mais prenez garde, sur toutes choses, qu'elle ne puisse pas faire le moindre obstacle aux affaires et aux intérêts du roi, auprès desquels tout ce qui peut me regarder en particulier doit disparaître. »

On vient de voir que l'archevêque-ministre avait recommandé au marquis de Maulévrier de chercher à obtenir les bons offices de l'envoyé de Parme; mais, ne se fiant à personne,

[a] Jésuite, confesseur de Philippe V, qui le consultait dans toutes les affaires d'état.

il écrivit le même jour à cet envoyé (le marquis Scotti):

« De tous les services que votre excellence pourrait me rendre, il n'y en a point qui me paraissent plus essentiels et plus touchans que de vouloir bien faire connaître à Leurs Majestés Catholiques mon ardeur et mon dévouement pour leur gloire et leurs intérêts. Je n'ai point de passion plus vive que celle d'établir une intime union entre elles et le roi, de travailler à leurs avantages, de contribuer à leur satisfaction, et de leur plaire. Je serai au comble de mes désirs lorsque je les en aurai convaincues par une foule de preuves indubitables, et par une application sans relâche à chercher les occasions de les servir.

» M. le duc de Parme vous aura sans doute écrit qu'il croyait utile au service de la reine et de sa maison, qu'elle accordât l'honneur de sa protection à une prière que Mgr le Régent a faite au pape en ma faveur: si Son Altesse Sérénissime vous a communiqué ce qu'elle pense sur ce sujet, j'espère que pour entrer dans ses vues, qui sont vraies, vous voudrez bien que l'amitié que vous avez toujours eue pour moi se ressente de la joie que vous aurez à les exécuter, et que vous trouverez de la satisfaction à suivre les ordres de M. le duc

de Parme dans une circonstance qu'il croit avantageuse au service de la reine et de sa maison, et dont Son Altesse Royale vous aura une obligation toute particulière. Je laisse, Monsieur, à votre zèle pour le service de la reine, et pour les intérêts de M. le duc de Parme, le soin de ménager les momens, dans une conjoncture où il les croit importans, pour me mettre en état, au plus tôt, d'agir sans aucune contrainte pour leur service. Je vous supplie d'être assuré de la reconnaissance de Mgr le Régent, et de la mienne en particulier. »

Le cardinal de Rohan était encore en chemin pour se rendre à Rome, lorsque le pape Clément XI termina sa carrière. L'évêque de Sisteron, après avoir transmis officiellement à l'archevêque-ministre la nouvelle de la mort du pontife, lui manda par une lettre particulière : 14 mars 17

« J'aurais espéré de faire agir le pape, au moment de sa mort, selon nos désirs, au sujet de la promotion; et je dois cette justice à M. le cardinal Albani, que, malgré la douleur qu'il avait de voir souffrir son oncle, il l'a obsédé tout le tems pour chercher le moment d'en obtenir cette grâce : mais Sa Sainteté a toujours été dans le délire. L'essentiel

est de faire une bonne capitulation avec le pape qu'on va faire, et de lui demander ce chapeau pour première condition. J'en suis convenu avec M. le cardinal Gualterio. C'est dans ce sens que j'en parlerai à M. le cardinal de Rohan; et, pour peu que nous soyons fermes à ne donner notre consentement qu'à ce prix, je ne connais pas un seul cardinal qui, pour lors, ne se rende à nos instances. »

9 mars 1721. L'archevêque de Cambrai répondit:

« Dans la malheureuse conjoncture où nous sommes, le principal soin doit consister à mettre en œuvre et à fixer M. le cardinal Albani dans le dessein qu'il a formé avec vous, de s'unir à la France dans le conclave. S'il persiste dans cette résolution, Son Altesse Royale consent à toutes les conditions que vous avez proposées en sa faveur et pour sa famille. Don Carlo, son frère, a déjà reçu le titre de *cousin;* mais, pour ôter tout doute, on continue à le lui donner dans les lettres que je vous envoie. M. le cardinal de Rohan a été chargé des lettres de protection pour M. le cardinal Albani et pour don Carlo son frère. J'envoie à M. le cardinal de Rohan une lettre de crédit de 30,000 écus romains, payable à son ordre, pour tirer M. le cardinal Albani de l'embarras où il se trouve.

Don Carlo sera décoré du cordon bleu; et non-seulement M. le cardinal et sa famille seront à l'abri, par la protection du roi, de la mauvaise volonté que pourrait avoir la cour de Vienne contre eux, mais encore M. le cardinal Albani trouvera, dans son attachement à la France, toutes les autres ressources dont il a pu se flatter, lorsqu'il a voulu s'attacher à l'empereur. Avec ces avances et ces sûretés, je ne crois pas qu'il puisse mieux faire que de profiter de cette occasion pour fixer son sort. Quoique la bonne volonté qu'il a eue pour moi n'ait pas eu une fin heureuse, je suis si sensible à tout ce qu'il a fait en ma faveur, que j'exécuterai tout ce qu'il a pu souhaiter de moi, et que je serai très-zélé et très-appliqué pour tout ce qui pourra favoriser ses avantages.

» MM. les cardinaux de Bissi, de Polignac et de Mailly,[a] vont partir, et feront toute la diligence possible. M. le cardinal Acquaviva a ordre, du roi d'Espagne, de s'unir avec les cardinaux français, et de se concerter avec eux. M. le cardinal Bentivoglio suivra les ordres et les influences de l'Espagne. M. le duc de Parme a fait passer en diligence un

[a] Le cardinal de Mailly ne partit point.

courrier en Espagne, pour faire partir les cardinaux espagnols; et tous les princes d'Italie qui ont quelque liaison avec la France ou l'Espagne, porteront les cardinaux leurs sujets à aider ces deux couronnes, autant qu'on le peut juger par les mesures qu'on n'a pas cessé de prendre, de la part de l'Espagne et de la nôtre, depuis quelque tems. Afin que vous ne manquiez point des secours présens, dont vous pouvez avoir besoin dans cette importante occasion, Son Altesse Royale envoie un fonds de 49,500 livres, pour payer une année de pension à ceux à qui l'on en doit, suivant l'état ci-joint. Elle vous fait remettre, pour votre usage particulier, 20,000 livres, et 100,000 écus pour les dépenses extraordinaires qui pourraient procurer quelqu'avantage considérable dans cette occasion.

» Suivant votre avis, M. le cardinal de Noailles, quoiqu'invité, ne se présentera point au conclave. La mauvaise santé de M. le cardinal de Gêvres ne lui permet point de faire le voyage.

» Je vous ai déjà écrit que vous ne trouverez dans M. le cardinal de Rohan que de bonnes intentions, de la candeur, de la générosité, et beaucoup d'estime pour vous. Je vous prie de ne démentir en rien la conduite

que ses sentimens méritent, et de faire dans cette grande occasion, pour sa satisfaction, pour le service du roi, pour la gloire de Son Altesse Royale et pour l'honneur de mon ministère, tout ce que vous êtes capable de faire, c'est-à-dire, des merveilles en tout. J'ai une si grande confiance en votre amitié, que j'espère que, dans cette conjoncture comme dans toutes les autres, vous remplirez mes vœux les plus chers.

» Quoique les observations que vous avez faites sur M. le cardinal Acquaviva méritent attention, cependant ce qui vous a paru équivoque dans sa conduite peut venir de ce qu'il pourrait croire qu'il ne se formât point de correspondance particulière entre le roi d'Espagne et Son Altesse Royale; mais je suis persuadé qu'il aura ordre d'agir sur d'autres principes. En second lieu, il pourrait penser que Sa Majesté Catholique n'était pas bien intentionnée pour Son Altesse Royale, parce qu'elle lui avait donné ordre effectivement, au cas que le pape accordât un chapeau à M^gr le Régent, d'en demander un en compensation pour l'Espagne. Or, on m'a fait savoir de Madrid que, depuis peu, le roi lui avait envoyé ordre de ne s'opposer en rien à ma promotion, et, au contraire, de la favo-

riser. Enfin, ses préventions particulières, telles qu'elles puissent être à l'égard de Son Altesse Royale, ne peuvent pas préjudicier à l'ordre précis qu'il a reçu de concourir avec la France, pour l'élection d'un pape ; ce qui lui sera très-expressément renouvelé.

» Je ne vous dirai rien, Monsieur, en particulier, de la triste fin qu'ont eue les soins infinis que vous avez pris pour mon élévation : c'est un chef-d'œuvre de votre dextérité et de votre affection, que l'engagement que vous tirâtes du pape le 14 janvier. Mais si la Discorde elle-même avait formé un écrit, elle ne pouvait pas en inventer un plus propre à embarrasser, et à faire du mal à tous ceux qui pourraient y avoir quelque rapport.

» Il fait injure à Son Altesse Royale, qui avait demandé la grâce, et à qui on l'accordait sans faire mention d'elle ; il exposait le prince dont le nom y est inséré, au ressentiment des Anglais, et me privait des moyens d'obtenir, de tems en tems, des assistances pour lui ; il me mettait hors d'état de rendre au pape les services qu'il attendait de moi, et le compromettait auprès des ennemis du prince, pour qui il marquait de la déférence ; il donnait à l'Angleterre, à la France et à

toute l'Europe, un soupçon ineffaçable que j'avais trahi le devoir de mon ministère, et excitait contre moi l'indignation de presque toutes les cours de l'Europe ; et ce soupçon, réfléchissant sur Son Altesse Royale, la mettait dans l'embarras de se justifier : il me mettait, moi, dans la dépendance des princes, contre qui les intérêts du pape demandaient que j'agisse.

» Cet écrit, devenu presque public, m'attirait ici des reproches odieux, et mettait les plénipotentiaires du congrès en droit de récuser un ministre qui avait la nomination de leur ennemi. Enfin, c'était une source de mille autres inconvéniens inévitables. J'avais prié M. le cardinal de Rohan d'en représenter quelques-uns au pape, et j'avais pris la liberté de lui donner un petit mémoire sur ce sujet, dont je vous envoie la copie. Cependant, comme cet écrit n'avait pas été fait à mauvaise intention ; qu'il formait un engagement du pape ; que vous espériez vous-même de le faire corriger, et que les cours de Vienne et de Madrid avaient consenti à ma promotion, sans demander de compensation, je patientais, dans l'espérance qu'une promotion avant le congrès l'anéantirait, et qu'un succès prochain préviendrait les mauvais effets qu'il

pourrait avoir. Je n'ai plus qu'à souhaiter qu'il ne soit vu de personne, et qu'il demeure éternellement dans l'oubli.

» La seule ressource qui me reste, est ce qui se peut ménager dans le conclave, et être fait d'emblée par le pape qui sera élu. Après quoi, si ce moment est encore malheureux pour moi, je suis déterminé irrévocablement à quitter la partie, et à le déclarer publiquement, sans me laisser séduire davantage par aucune autre espérance, si court que puisse paraître le délai.

» Il est aisé de juger, qu'il est aussi important à Son Altesse Royale qu'à l'état, que le pape qui sera élu nous ait obligation de son élévation en tout ou en partie; ce qui fait sentir l'importance qu'il y a, que M. le cardinal Albani persiste dans l'engagement qu'il vous a promis de prendre, et qu'il soit aussi fidèle dans l'exécution, que nous le serons dans tout ce qu'il a souhaité, et dans tout ce qu'il peut désirer de nous. »

Peu de jours après le départ de cette lettre, le Régent apprit, par les dépêches du marquis de Maulévrier, qu'il avait signé, le 27 mars, avec le ministre du roi d'Espagne, le traité d'alliance défensive et de garantie réciproque entre la France et l'Espagne. M. de Maulé-

vrier avait demandé et obtenu dans le même tems, que Sa Majesté Catholique ne prétendrait pas à Rome de compensation pour la promotion de l'archevêque de Cambrai, et ce prince lui avait même fait remettre la copie des ordres qu'il envoyait au cardinal Acquaviva sur ce sujet. Ils étaient contenus dans une lettre du marquis de Grimaldo à ce prélat.

L'archevêque de Cambrai se hâta d'envoyer au cardinal de Rohan la traduction de cette pièce espagnole, si importante pour lui, et il lui mandait en même tems :

« La grâce que Son Altesse Royale a de- 9 avril 1
mandée pour moi, a été si répandue dans l'Europe, tant par le long tems qu'on en a parlé à Rome, que par la malice de ceux qui ont voulu en France la traverser, et par les mouvemens qui se sont faits aux deux cours dont le pape avait exigé le consentement, qu'elle est devenue un engagement public pour Son Altesse Royale, et qu'il importe à sa dignité, qu'il ne soit point sans effet. De sorte que ma modestie très-bien fondée et très-sincère ne peut avoir lieu, sans donner quelqu'atteinte à sa gloire. Monseigneur le Régent compte, et je suis aussi persuadé que lui, que votre éminence ne voudra pas qu'il reçoive ce dégoût pendant son ministère à

Rome. Cependant je vois tant de dangers pour le succès, et tant d'inconvéniens dans le délai, que si on ne peut prendre aucunes mesures dans le conclave qui assurent cette grâce, je suis persuadé que le parti le plus sage sera que Son Altesse Royale, sur mes très-humbles remontrances, veuille bien s'en départir, et me permettre d'y renoncer. Je supplie donc votre éminence, d'examiner ce qui se peut faire pour Son Altesse Royale à ce sujet avant ou dans l'élection du pape. Le roi d'Espagne m'a envoyé la lettre ci-jointe, pour lever l'obstacle qu'on pourrait y apporter de sa part, et ne faire pas moins en faveur de Son Altesse Royale en cette occasion, que l'empereur a fait. Votre éminence verra avec le concours de ceux qu'elle jugera à propos, dont M. le cardinal Gualterio est le plus expérimenté dans le conclave, et M. de Sisteron le plus propre à agir au dehors auprès des parens et des amis de celui qui devra être élu, s'il est possible de le déterminer, à acquitter la promesse de son prédécesseur avant qu'il fasse la promotion qui lui appartient avant celle des couronnes, et qu'une ou deux nominations faites séparément ne remplissent point. Il serait essentiel, s'il est possible, que le nouveau pape pût se déterminer

à avoir cet égard pour Son Altesse Royale d'abord après son élection, parce qu'un plus long délai me ferait perdre l'occasion de servir le saint-siége dans le congrès, aussi utilement que je le pourrais faire après une promotion en ma faveur. Votre éminence voit tous les avantages de la diligence, et toutes les mauvaises suites du retardement. Son Altesse Royale est pleinement convaincue de son zèle pour la réputation de son crédit à Rome, et je n'ai qu'à la laisser faire tranquillement, la suppliant malgré les bontés dont elle m'honore, de me compter pour rien [a] et d'être assurée que je ferai courageusement tous les sacrifices qu'il faudra faire sans murmurer. »

La lettre que l'archevêque de Cambrai adressa par le même exprès au cardinal Gualterio, différait peu de celle que l'on vient de lire; mais il écrivit à l'évêque Lafiteau :

« En adressant à M. le Cardinal de Rohan, une lettre que le roi d'Espagne à fait écrire à M. le cardinal Acquaviva en ma faveur, avant que Sa Majesté Catholique fût informée de la mort du pape, j'ai pris la liberté de lui écrire le billet dont je vous envoie une copie. 9 avril 172

[a] Dubois ne comptait sûrement pas qu'on le prendrait au mot.

J'ajouterai seulement que j'espère qu'ayant été jusqu'à présent l'auteur et l'ame de cette affaire, vous voudrez bien en prendre un soin particulier, dans cette conjoncture qui est la dernière qui puisse la faire réussir, et que vous unirez M. le cardinal Albani, et M. le cardinal Gualterio à M. le cardinal de Rohan pour la gloire de Son Altesse Royale, et l'accomplissement de ses bontés pour moi. Mais comme il est né généreux, il faut avoir attention qu'il ne compte aussi sur la générosité des Italiens, et que comme il se croirait lié par un simple signe de tête, et par la moindre espérance qu'il aurait donnée, il ne prenne pour engagement, des paroles et des honnêtetés de la part des autres. Vous savez si bien ce qu'il y a à faire, que je me réduirai à vous prier de deux choses, dont l'une est de considérer les inconvéniens insoutenables du délai et du retardement, et l'autre que quelque zèle que j'aie, et quelque bonne volonté qu'ait Son Altesse Royale pour le saint-siége, il ne nous est pas possible de faire dans le congrès tout ce qui lui serait le plus avantageux. Je crois pourtant, que si j'étais revêtu de la dignité que Son Altesse Royale a demandée pour moi, et que les puissances contre lesquelles il faudrait agir et user de fermeté

ne pussent pas ou m'exclure du congrès, ou y rendre mes soins inutiles en objectant ma partialité pour parvenir à la dignité où j'aspire, j'y puis rendre de grands services à la cour de Rome.

» 1°. Certainement pour Commachio.

» 2°. Certainement pour Ferrare.

» 3°. Il est vrai qu'il est impossible de détruire l'engagement pris par toutes les puissances de la quadruple alliance, de reconnaître les états de Parme et de Plaisance fiefs de l'Empire; mais on peut y faire mettre de grandes modifications et restrictions, et faire régler que ces inféodations n'auront pas lieu pendant la vie des princes possesseurs de ces états, et ne seront introduites, que lorsque le prince fils de la reine d'Espagne en prendra possession après la mort des princes qui en jouissent, et après l'extinction de leur ligne; ce qui, pouvant être fort éloigné, il peut arriver jusqu'à ce tems-là beaucoup de changemens.

» 4°. S'il n'est pas possible de s'empêcher de faire quelques offices, pour engager le pape à rendre justice au duc de Parme en conformité du traité de Pise, dont la France est garante touchant le duché de Castro et Ronciglione, on peut faire en sorte, 1° qu'on

ne touchera jamais à cette occasion au comtat d'Avignon, qui a été rendu par la France au pape, à condition qu'il restituerait Castro et Ronciglione; 2° on peut réduire cette restitution à quelque équivalent peu important et peu sensible au saint-siége.

» 5°. On peut prendre des mesures dans le congrès, pour procurer au saint-siége une grande protection en Italie, et le garantir de plusieurs autres prétentions que l'on a formées, et que l'on est près de former contre lui.

» Sur tous ces articles, on peut faire plus ou moins, et si j'étais en état de ne pas craindre les puissances contre lesquelles j'aurai à agir, je crois que je ferais beaucoup plus.

» Cependant, il faut bien se garder de prendre aucun engagement sur aucun de ces articles. Il ne faut pas même traiter cette matière en détail, et je ne vous en touche un mot aujourd'hui, que parce que j'ai remarqué par le passé, que vous n'aviez point de connaissance, comme en effet vous ne pouviez pas l'avoir, des objets sur lesquels se peuvent étendre les soins et les offices dans le congrès en faveur du saint-siége, et de ce qui dépendait de la bonne volonté de Son Altesse Royale et de mon zèle, ou de ce qu'il n'était pas au pouvoir de personne d'annuler tota-

lement. Il y a une infinité d'autres tours que l'on peut donner aux choses qui intéressent le saint-siége, mais sur lesquelles on ne peut rien promettre. Il faut donc exposer seulement, comme par entretien, le bien que l'on peut faire, sans donner aucune parole en détail dont on fasse dépendre la grâce qu'on attend, parce que, comme tout ce qu'on peut faire dépend des conjonctures et des situations où l'on se trouvera dans le congrès, on ne peut répondre de rien positivement. Il est seulement certain, que moins je serai dans la dépendance des puissances qui ont des prétentions contre le saint-siége, plus je serai en état d'agir utilement pour ses intérêts.

» M. l'abbé de Tencin, qui accompagne M. le cardinal de Bissi, a été au conclave où le pape qui vient de mourir fut élu. C'est l'homme du monde qui m'a témoigné toujours le plus d'amitié, et qui est le plus ardent pour tout ce qui me regarde; vous pouvez lui parler en toute confiance. »

Le cardinal de Rohan était arrivé à Rome le dernier mars, jour auquel les cardinaux s'étaient enfermés dans le conclave. Le premier scrutin n'avait été que de vingt-huit cardinaux, et le cardinal Albani avait tâché de les porter à élire, dès ce premier jour, sans

attendre les cardinaux des couronnes, le cardinal Paulucci, qui avait exercé la charge de secrétaire d'état sous le feu pape. Mais le cardinal d'Altham avait arrêté cette précipitation, en donnant au cardinal Paulucci une exclusion formelle de la part de l'empereur. L'évêque de Sisteron, après avoir fait part de ces détails à l'archevêque-ministre, ajoutait:

7 avril 1721. « Ce qui m'a déplu dans l'accident arrivé au cardinal Paulucci, c'est que parmi les conditions que M. le cardinal Albani espérait obtenir de lui en notre faveur, non-seulement celle du chapeau de votre excellence était comprise, mais encore c'était celle dont il me dit qu'il croyait l'obtenir plus facilement que toutes les autres. Votre excellence peut compter que nous n'omettrons absolument quoi que ce soit pour bien assurer cet article. Je dois cette justice à M. le cardinal de Rohan, qu'il en fait son affaire propre; qu'il en désire et qu'il en poursuivra certainement le succès avec chaleur. On ne peut absolument rien ajouter aux bons sentimens qu'il a pour vous. Dieu sait avec quelle ardeur il sera secondé en cela par M. le cardinal Gualterio. Pour moi, je suis si tourmenté de cette passion, que je n'aurai de repos que je ne l'assouvisse; on n'en peut néanmoins rien pro-

nostiquer d'assuré, jusqu'à ce qu'on sache quel est le sujet qui peut avec le plus de fondement espérer la papauté. »

Cette lettre était depuis quelques jours entre les mains de l'archevêque de Cambrai, lorsqu'il répondit au marquis de Maulévrier, relativement aux ordres donnés en sa faveur au cardinal Acquaviva, par le roi d'Espagne :

« La grace que Sa Majesté Catholique a bien voulu me faire, a été accordée si généreusement et de si bonne grace, qu'elle a fait sur moi plus d'impression que jamais aucune autre chose n'ait fait. Elle m'a inspiré un sentiment de reconnaissance si vif, qu'il faut que je me tâte pour reconnaître si je suis ministre d'Espagne ou de France : mais heureusement désormais on peut être l'un et l'autre sans prévariquer. Je vous supplie de me mettre aux pieds du roi et de la reine, et en leur rendant mes très-humbles actions de graces, de les assurer qu'ils n'ont jamais placé bienfait sur personne qui en ait mieux senti le prix, qui voulût porter plus loin sa respectueuse reconnaissance, et qui soit plus persuadé que je le suis, qu'ils doivent régner sur tous les cœurs. Je vous serai éternellement redevable de m'avoir procuré une distinction, qui me touche autant que si elle

22 avril 17

avait eu son effet, et qui me tient lieu de toutes les dignités du monde. Je profiterai de toutes les occasions qui se présenteront, pour vous témoigner combien j'ai été sensible à ce que vous avez fait pour moi dans cette occurence. »

L'archevêque de Cambrai ne se refusa point le plaisir d'écrire au roi d'Espagne lui-même. Il fit plus : malgré l'éloignement très-prononcé qui existait entre ce prince et le Régent, il détermina le duc d'Orléans à signer la lettre suivante, à Philippe V :

MONSEIGNEUR,

« La joie que j'ai eue de la conclusion de notre grande affaire, ne me fait pas oublier la grace que Votre Majesté a faite à l'archevêque de Cambrai, dont il est aussi touché que si elle l'avait fait pape. Mais je n'y suis pas moins sensible que lui par la part que Votre Majesté a bien voulu que j'y eusse, et dont j'ai toute la reconnaissance que je dois. Je la supplie d'en recevoir mon très-humble remercîment, et d'être persuadée qu'un témoignage si généreux et si naturel de son amitié pour moi, augmenterait, s'il était possible, l'attachement inviolable avec lequel

je suis, Monseigneur, de Votre Majesté, le très-affectionné oncle et serviteur,

PHILIPPE D'ORLÉANS.

L'archevêque-ministre n'ignorait point que le roi d'Espagne n'agissait en rien, que d'après l'instigation de la reine. Aussi voulut-il témoigner une reconnaissance particulière à cette princesse, et il écrivit au marquis Scotti, envoyé du duc de Parme son frère :

« Les bontés de la reine ont passé mon 25 avril 17
attente, et m'ont fait un bien que je ne pouvais pas prévoir : car j'ai été si touché de ce témoignage de l'honneur de sa bienveillance et de sa protection que, quoique la promotion ait manqué par la mort imprévue du pape, j'en suis consolé par la marque de bonté que Leurs Majestés Catholiques m'ont donnée. Il me reste un point plus important que tout le reste, et pour lequel j'implore votre secours, c'est de trouver les moyens de faire connaître à la reine ma vive reconnaissance, et par conséquent mon dévouement à son service et à tout ce qui pourrait lui plaire dans toutes les choses grandes et petites où je pourrais y contribuer. Vous avez commencé à faire naître ces sentimens

par les relations fréquentes que vous m'avez faites dans vos conversations à Paris, des excellentes et sublimes qualités de cette princesse. La vivacité avec laquelle elle a concouru à l'union entre les deux couronnes, a augmenté encore les premières impressions que vous m'aviez données, et la protection qu'elle m'a accordée pour assurer la grace que le pape avait promise à Monseigneur le Régent, pour moi, a achevé de m'assujétir entièrement; de sorte que je serai toute ma vie dévoué à son très-humble service, et je la supplie de disposer de moi comme de sa créature très-respectueuse et très-reconnaissante. C'est à mes amis, c'est à vous, Monsieur, à me donner des occasions de faire connaître à cette illustre princesse que mes expressions ne sont pas un simple verbiage, et que je suis plus capable d'agir que de parler. C'est la grace que je vous demande avec instance, et celle qui couronnera toutes les autres marques d'amitié que j'ai reçues de vous à cette occasion. Vous n'aurez rien à désirer de mon attention tant auprès de Son Altesse Royale, qui est remplie d'estime pour vous, que dans toutes les autres choses que je serai capable de faire pour votre service. »

Les nouvelles de Rome redoublaient les

poir de l'archevêque. Le cardinal de Rohan devenu hautement le chef de son parti, lui mandait que le cardinal Albani allait *bon jeu, bon argent.*

« Ce cardinal m'a promis, ajoutait-il, que celui qui serait pape, s'engagerait par écrit à vous donner incessamment après son exaltation, un des chapeaux vacans. Il me fit observer que le futur pontife en devait un à sa famille, mais qu'il consentirait que le vôtre en tînt lieu. Je lui répliquai que j'étais charmé de ses intentions, mais qu'il fallait encore qu'il nous donnât un pape fidèle à ses engagemens, et qui ne le trompât ni lui ni nous. Il me dit qu'il en faisait son affaire, et que je le regardasse comme un malhonnête homme, si cela arrivait. Il n'y a point de jour que je ne lui en parle; je n'entrerai pas dans un plus grand détail; il en coûterait trop à votre modestie.[a] Quant à l'affaire de la constitution, mêmes paroles et aussi positives me sont données. »

L'évêque de Sisteron avait écrit à l'archevêque de Cambrai, par le même courrier,

[a] On a peine à croire que le cardinal de Rohan parlait ici sérieusement: peut-on soupçonner, d'un autre côté, qu'il voulût persiffler un ministre tout-puissant?

qu'un confident de la famille Albani était venu lui dire que le cardinal avait trouvé entre les mains du cardinal de Rohan, les sûretés des paroles qui lui avaient été données, et que la présence des objets [a] avait puissamment opéré sur son esprit; qu'aussitôt après le conclave, le cardinal Albani leverait le masque contre l'empereur, et renverrait à ce prince, sous une même enveloppe, tout ce qu'il en avait reçu. [b]

Une lettre particulière de l'évêque de Sisteron, du même jour, ajoutait ce qui suit:

« M. le cardinal de Rohan a saisi la confiance de M. le cardinal Albani, et il me paraît qu'il l'a entièrement fixé à la France. J'espère que votre excellence en verra bientôt les effets sur sa propre personne. Cette affaire va de pair avec celle de la constitution dans le cœur de M. le cardinal de Rohan; c'est tout dire. »

Il parut dans les jours suivans, que la crainte de tomber sous un pontificat qui durât aussi long-tems que le précédent, portait les membres du sacré collége à voter

[a] Les 30,000 écus romains qu'il avait lui-même demandés à Dubois.

[b] Le cardinal Albani jouait le Régent et son favori.

pour les plus âgés. Les cardinaux Caraccioli et Conti partageaient entre eux deux la plus grande partie des suffrages du conclave. C'est dans ces circonstances que le cardinal de Rohan mandait à l'archevêque de Cambrai :

« Ne croyez pas que je sois moins vif à Rome qu'à Paris sur ce qui vous intéresse. Je n'ai pas besoin de témoins auprès de vous : j'ai cependant tous ceux que je puis avoir. Le cardinal Albani me confia hier le projet qu'il a dressé pour être présenté à celui de l'exaltation duquel nous conviendrons : ce projet est bien rédigé à quelque chose près. Il a deux objets : le premier, l'affaire de la constitution ; le second, la satisfaction due à Son Altesse Royale sur la grace qu'elle a sollicitée pour vous. Quant au premier, l'on demande en mon nom, qu'il ne soit rien fait par rapport aux troubles de l'église de France qu'après la majorité. 22 avril 17

» Quant au second point, les engagemens du feu pape avec Son Altesse Royale sont biens marqués, ainsi que les motifs qui l'y avaient déterminé, et qui sont :

» 1°. Les avantages de satisfaire Son Altesse Royale, Régent du royaume.

» 2°. Les services que M. de Cambrai a

rendus en France à la religion et au saint-siége.

3°. Les services qu'il sera en état de rendre de nouveau au congrès de Cambrai, dans un tems où le saint-siége est attaqué de toutes parts.

» 4°. L'empressement du roi d'Angleterre, qui consent à perdre sa nomination, ou à la donner à qui le pape voudra pour procurer le succès dont il s'agit.

» 5°. L'assurance donnée, qu'en ce cas Son Altesse Royale aiderait à la subsistance du roi d'Angleterre.[a])

» 6°. Le consentement donné par l'empereur et le roi d'Espagne à la promotion qu'on désire, et cela sans exiger jamais aucune compensation.

» Ce mémoire finit par une déclaration qui porte que lecture faite du susdit mémoire, on est persuadé que celui qui sera élevé sur la chaire de Saint-Pierre, peut et doit satisfaire aux deux demandes qui y sont énoncées. Voilà l'extrait que ma mémoire me fournit; mais quoiqu'il ne m'ait été fait qu'une lecture assez rapide de l'écrit projeté par le cardinal Albani, et que cet écrit soit en ita-

[a] Jacques III, ou le chevalier de St-Georges.

lien, je crois pouvoir vous dire que l'extrait est fidèle, sur-tout dès que M. le cardinal Gualterio m'en assure.

» Ce n'est pas tout : cet écrit a été communiqué au cardinal Imperiali pour le cardinal Caraccioli qui n'était pas encore arrivé. Le cardinal Imperiali l'approuve ; il a été communiqué aussi au cardinal Conti et pareillement approuvé par lui ; c'est ce qui m'a été confié sous le plus grand secret.

» Je vous ai dit que l'écrit m'avait paru bien dressé, à quelque chose près. Pour m'expliquer je vais vous rendre compte des réflexions que je fis faire sur-le-champ au cardinal Albani, et qu'il nota sur son mémoire pour les y ajouter.

» Je lui ai dit que j'y voyais une omission qui me paraissait essentielle ; qu'il n'y était point parlé du tems auquel cette promesse serait mise à exécution ; que cet article cependant était si capital, que si le pape ne se déterminait pour ainsi dire, d'abord après son exaltation à vous nommer, il perdrait tout le mérite et tout le fruit de la grâce qu'il vous ferait. Je fis sentir que M. de Cambrai voulant servir le saint-siége, trouvait toujours dans la situation où il était présentement, des gens qui cherchaient à diminuer

son crédit, et à rendre ses démarches suspectes, en lui attribuant, soit auprès du prince, soit dans le conseil de régence, soit auprès des étrangers, de n'agir que dans la vue du cardinalat; que quand il voudrait travailler dans le congrès de Cambrai, soit pour la restitution de Commachio, soit pour adoucir ce qui regarde Parme et Plaisance, soit par rapport à Castro et Ronciglione, l'empereur d'un côté, le roi d'Espagne de l'autre, révoqueraient les consentemens donnés; qu'ainsi, par le moindre délai, on vous faisait dépendre de ceux dont il fallait que vous fussiez indépendant pour servir avec succès; et qu'enfin, par toutes ces considérations, il paraissait également raisonnable et nécessaire, que les trois chapeaux qui seraient vacans fussent remplis d'abord par le neveu, par don Alexandre et par vous. M. le cardinal Gualterio m'appuya avec force; il ajouta encore à mes raisons: nous fûmes écoutés; et, comme je vous l'ai déjà dit, on fit des notes, et l'on promit d'ajouter à ce qui manquait au mémoire.

» Je relevai ensuite l'article du roi d'Angleterre : je représentai fortement, que la protection seule de Son Altesse Royale devait suffire; que le consentement de l'empereur et de l'Espagne était accordé pour Son Altesse

Royale, et non pour le roi d'Angleterre, et qu'il y avait de grands inconvéniens pour vous, pour le saint-siége et pour Jacques III lui-même, que vous reçussiez le chapeau à la sollicitation de ce prince. Je ne pus rien obtenir sur ce point, que la promesse d'un secret inviolable; je ne vous répéterai pas ce qui me fut dit en même tems, pour me faire connaître que c'était Son Altesse Royale à laquelle la grace réellement et dans les apparences serait accordée.

» Enfin, je représentai au cardinal Albani, qu'une lecture faite de cet écrit à celui en faveur duquel nous agirions, était peu rassurante; qu'une bonne signature ne gâterait rien; il me dit qu'il comptait sur cela, et que dès que le conclave serait en état de cheminer, il n'y perdrait pas un moment de tems. J'en demeurai-là, mais quand on viendra me dire que la signature est faite, je demanderai à la voir; et quand je l'aurai vue, je demanderai à en être le dépositaire. Nous croyons franchement, M. le cardinal Gualterio et moi, que c'est tout ce qu'on y peut faire.

» Au reste, je vous supplie de remarquer encore, que le plan de conduite que je me suis fait par rapport au conclave, pour le bien de la France et pour le service du roi, est en-

tièrement conforme à vos intérêts. En effet, faibles comme nous le sommes, nous ne pouvons rien que par notre union avec la faction Albani; mais si ce cardinal venait à nous manquer, si ses créatures venaient à lui manquer à lui-même, les ménagemens et la bonne conduite que nous aurions eus avec le cardinal d'Altham, se retrouveraient alors une ressource pour nous, et je puis vous assurer, que ce que le cardinal Albani fera pour nous, le cardinal d'Altham le fera aussi. Si je suis obligé d'avoir recours à lui, mes mesures sont prises sur cela, sans qu'il y ait eu de ma part ni affectation ni bassesse. Quand il m'a parlé, et qu'il me parle encore tous les jours de la parfaite intelligence dans laquelle il veut être avec moi, je lui réponds en l'assurant toujours que cela ne peut être autrement, parce que nous avons même intérêt et mêmes vues, tant en général qu'en particulier; que l'empereur doit désirer le maintien de la quadruple alliance; qu'il n'est pas douteux que nous ne le désirions aussi; que l'empereur doit éviter que les disputes de religion, à l'occasion de la bulle, n'allument un feu difficile à éteindre dans les Pays-Bas; que c'est aussi ce que nous voulons éviter en France, et ce qui exige qu'on prenne des mesures avec le futur pontife; et

qu'enfin, si j'ai ordre de vous procurer le chapeau, il a ordre aussi de travailler en votre faveur. Il est convenu avec moi de ces vérités, et dans des momens où il a vu le grand nombre des cardinaux révoltés contre lui, j'ai su l'accueillir de façon que de lui-même il me promettait fortement ce que j'aurais eu à lui demander. Après cela, je compte plus efficacement sur le secours du cardinal Albani, tant pour le fond que pour la manière. Dieu veuille nous aider! mes intentions sont bonnes, et nommément pour vous. Je vous supplie d'en être convaincu. »

L'archevêque de Cambrai répondit au cardinal de Rohan :

« C'est un grand coup d'avoir déterminé et fixé le cardinal Albani, quand même plusieurs de ses créatures se détacheraient de lui. 10 mai 172

» Je crois que, tout bien pesé, la vue que ce prélat paraît avoir d'élever au pontificat un cardinal qui en soit dépositaire pendant peu de tems, peut nous convenir; mais à trois conditions : l'une, que le cardinal Albani demeure si uni avec nous, que sans lui rien dérober, vous ayez, à l'égal des impériaux, l'honneur d'avoir eu une grande part à l'exaltation du pape; la seconde, que ce dépositaire, tel qu'il soit, prenne, avant son élection, les engage-

mens dont nous avons besoin ; et la troisième, qu'il ne soit pas si faible, que l'exécution de ce qu'il aurait promis, dépendît plus de ses ministres que de lui.

» L'attention que votre éminence a eue dans le conclave à ce qui me regarde, ne me surprend point. Il y a long-tems que j'ai vu l'étendue de ses bontés dans son caractère, et que je connais la tendresse et la générosité de ses sentimens pour ceux qu'elle honore de sa bienveillance. Mais quoique prévenu sur ses nobles inclinations, je ne laisse pas d'être touché, comme je le dois, de l'application qu'elle a eue à préparer les moyens de faciliter la grâce qu'elle veut me procurer, et ce qui est essentiel pour moi, de l'obtenir promptement. Car si l'on avait négligé de prendre quelques précautions sur le tems de l'exécution des espérances qu'on aurait données, on m'aurait laissé dans une situation plus douloureuse et plus insupportable même qu'une exclusion. La fatalité que cette affaire a eue d'être portée à toutes les cours de l'Europe, [a] et de se trouver dans la bouche du public, m'a jeté dans de si grands embarras, que

[a] Mais n'est-ce pas Dubois lui-même qui avait remué tous les cabinets de l'Europe, pour arracher au Pape un chapeau de cardinal?

je ne puis plus dire une parole, ni faire un pas pour la religion, pour le saint-siége, pour l'état, pour mes amis, qu'on ne les attribue à cette vue, et qu'on ne veuille les rendre odieuses ou suspectes; ce qui me cause une si grande contrainte, et m'attire tant de difficultés, d'obstacles et même de dangers, qu'en vérité, j'ai une extrême impatience de sortir de cet état d'une manière ou d'autre.

» Mais si quelque chose pouvait augmenter encore, et même précipiter cette impatience, ce serait de retrouver dans l'écrit du conclave, un nom[a] qui m'avait si fort alarmé dans la promesse du feu pape. Votre éminence en a pénétré toutes les conséquences, et vu tous les dangers, non pas pour moi seulement, mais pour Son Altesse Royale, pour le saint-siége et pour la personne même dont le nom pourrait les causer. J'ai déclaré en tout tems à M. l'évêque de Sisteron mes inquiétudes sur ce sujet, et en dernier lieu, le 20 janvier et le 29 mars. J'ai fait passer aussi mes peines sur le même sujet à M. le cardinal Gualterio. Elles ont été le principal motif de la renonciation que j'avais faite le 15 août 1720, et je n'ai été tant soit peu rassuré dans la suite sur cet inconvénient, que parce qu'il y avait en

[a] Celui du Prétendant ou chevalier de St-Georges.

Angleterre un ministre dont j'étais sûr à tout événement, [a] et que regardant ce détour du feu pape comme un expédient et un engagement dont il était impossible de le désabuser, je m'étais flatté qu'un succès prochain effacerait les traces de cette imprudence inutile à tous égards, et ferait cesser les dangers qui m'environnaient, et qui menaçaient presque toutes les démarches que j'avais à faire, soit dans le royaume, soit dans les pays étrangers.

» Mais depuis la mort du pape, je n'ai pas cru qu'il pût être question de me rejeter dans les mêmes embarras, et je ne puis encore en pénétrer le mystère.

» Votre éminence m'a mis devant les yeux deux articles, l'un touchant le sacrifice d'une nomination, et l'autre touchant des secours qui peuvent contribuer à la subsistance.

» Pour le premier article, c'est une grande générosité que d'offrir, pour faire plaisir à Son Altesse Royale, de sacrifier une nomination si légitime et si privilégiée. J'ai refusé celle d'une couronne où il y avait beaucoup moins d'inconvéniens à essuyer, parce que depuis qu'il est public dans toute l'Europe, que

[a] C'était lord Stanhope, mort au commencement de cette même année 1721.

Son Altesse Royale a demandé cette grâce en ma faveur, je ne puis plus la tenir que d'elle, ni l'obtenir que par elle. Je ne laisse pas d'être aussi touché que je le dois et qu'on peut l'être, de la générosité du puissant office qu'on en a rendu, et je ne doute pas qu'il n'ait fait et qu'il ne fasse sur Son Altesse Royale toute l'impression qu'il mérite. Mais Son Altesse Royale ne peut pas accepter cette offre; il serait trop mortifiant pour elle d'avouer qu'elle a besoin d'un secours étranger pour obtenir une grâce qu'elle a méritée du saint-siége, et qu'elle n'aurait que prêté son nom à celui qui l'aurait obtenue. En mon particulier, je serais au désespoir si la connaissance d'une démarche qui me procurerait un si grand bienfait, devenait préjudiciable, comme il est très-possible, à celui-là même qui me l'aurait procuré.

» Qu'un prince généreux et rempli d'amitié pour Son Altesse Royale, s'intéresse aux égards que le saint-siége doit avoir pour les recommandations du Régent de France, et qu'il porte ses soins et ses offices aussi loin que sa générosité peut le lui inspirer, c'est agir en grand prince, en ami, très-noblement et peut-être très-prudemment. Que le pape en profite pour marquer de la considération à un

héros de la catholicité, et pour ménager ses propres convenances, cela s'entend aussi; mais des écritures et des conventions, et toutes autres traces sur cette matière ne peuvent pas avoir bonne grâce, et ne peuvent produire que de mauvais effets à l'égard de tous ceux qui peuvent y avoir part. Cependant la résistance que votre éminence a trouvée à la suppression du premier article, suppose des motifs secrets que je ne puis développer, et qui ne sauraient échapper à la pénétration de votre éminence; mais elle tient mon cœur et mes intérêts dans ses mains, et que puis-je faire de plus sage et de plus sûr, que de m'abandonner à sa prudence et à ses bontés!

» Le second article dont votre éminence me fait souvenir que je ne lui ai point parlé en France, demande un peu plus d'éclaircissement. Son Altesse Royale a toujours conservé pour le prince qui réside à Rome, tous les sentimens que les liaisons du sang et l'estime personnelle peuvent inspirer. Les malheurs qui l'ont éloigné, n'ont fait qu'augmenter dans Son Altesse Royale ces mouvemens de la nature et de l'amitié. J'aurais déplu à Monseigneur le duc d'Orléans, si j'avais combattu des pensées si naturelles et si justes, et je ne pouvais pas prendre un chemin plus sûr pour

lui plaire, qu'en continuant de les louer et de les cultiver dans toutes les occasions qui se présentaient. Aussi ai-je profité avec empressement de toutes celles qui se sont offertes, pour porter Monseigneur le Régent à faire pour ce prince, tout ce que les engagemens de l'état lui permettraient, et j'eus le bonheur, au mois de mars 1720, de ménager pour sa subsistance un secours de 50,000 écus, qui, à cause du change et de la différence des espèces, coûtèrent ici 600,000 livres tournois, M. de Sisteron sollicitait pour lors très-vivement la grâce que Son Altesse Royale avait demandée au pape en ma faveur; et voulant mettre tout en œuvre pour déterminer Sa Sainteté à l'accorder, et la croyant sensible à l'économie, il imagina de lui faire envisager le chapeau accordé comme un moyen d'épargner 12,000 écus qu'elle donnait chaque année au prince pour ses dépenses extraordinaires, croyant sans doute que les secours que Son Altesse Royale pourrait lui continuer, pourraient dispenser le pape de continuer à fournir cette somme. Voilà, Monseigneur, tout ce que M. l'évêque de Sisteron m'a confié sur ce qui regarde cet article. Je n'en sais pas davantage; je n'ai jamais demandé à M. l'évêque de Sisteron le détail de cette idée, et

j'ignore l'usage qu'il en a fait. Elle pouvait être bonne, en ce qu'il était vraisemblable que je continuerais avec plaisir et avec chaleur mes soins pour solliciter des secours pour ce prince. Mais rien n'eût été plus contraire au succès de cet objet, qu'une convention par écrit, pour assurer une grâce qui me regardait personnellement, parce que si Son Altesse Royale avait vu que mon intérêt particulier était le motif de mes représentations, mes conseils lui seraient devenus suspects, et n'auraient pas eu la même force que lorsqu'ils n'auraient d'autres motifs que ceux de l'estime, de l'amitié et de l'honneur.

» Ce sont-là, Monseigneur, les seules connaissances que j'aie sur ce point. Je puis assurer que Son Altesse Royale est très-inclinée à faire plaisir au prince personnellement, d'abord que la situation des affaires du royaume pourra le lui permettre. Je serais dénaturé et ingrat, si je ne cherchais pas les occasions de fortifier Son Altesse Royale dans ces bons sentimens, et si je n'employais pas tous mes soins à ménager les secours et tous les soulagemens que Son Altesse Royale peut donner. Mais je ne puis, de ma part, consentir à une condition dans laquelle Son Altesse Royale n'est point entrée, qui pourrait nuire à mes

bonnes intentions, et affaiblir même les motifs des représentations que je puis faire à Son Altesse Royale.

» Que la grâce dont il s'agit pour moi soit accordée ou non, je ferai toujours également les mêmes efforts par les mêmes motifs que j'ai toujours employés, et par les nouveaux que la reconnaissance doit m'inspirer. M. l'évêque de Sisteron peut vous rendre compte des circonstances que je n'ai jamais sues, ou de celles qui peuvent avoir échappé à mon attention ou à ma mémoire. Je suis fâché que le cardinal Albani ait lieu de penser que la considération seule de Son Altesse Royale ne peut pas suffire auprès du pape futur pour obtenir cette grâce. S'il ne s'agit que de l'intérêt du prince qui s'est prononcé pour moi, ma bonne volonté est assurée, et vraisemblablement elle ne sera pas sans effet. Mais je n'ai jamais cru qu'il fallût proposer à Son Altesse Royale aucun engagement, et je craindrais d'agir contre les intérêts du prince, si je demandais à Son Altesse Royale de s'expliquer sur ce sujet.

» S'il y avait lieu à faire quelque chose qui dépendît de mes facultés particulières, qui sont petites, votre éminence peut disposer de tout ce qui m'appartient; au reste, Dieu

sur tout, pourvu que je ne demeure pas longtems sous le feu de la mousqueterie de tout le genre humain. Mais dans une situation aussi importante que celle où je me trouve, j'ai la consolation d'être assuré de l'affection de tous ceux qui agissent en ma faveur. J'ai reçu des marques indubitables de la bonne volonté et de la droiture de M. le cardinal Albani; le succès de mon affaire est la plus forte passion de l'évêque de Sisteron; mais le comble de mon bonheur, c'est que votre éminence et M. le cardinal Gualterio prennent à cœur cette affaire autant qu'elles le font, et de pouvoir être aidé, décidé ou consolé par deux personnages capables de gouverner toutes les affaires de l'Europe, et qui ont autant de vertu que de lumières. »

Trois jours après le départ de cette lettre, on apprit à Paris que la plus grande partie des suffrages du conclave se réunissait en faveur du cardinal Conti. Le premier commis Pecquet reçut la lettre confidentielle qui suit, de l'évêque Lafiteau :

5 mai 1721. » J'ai promis à M. l'archevêque de Cambrai de ne lui laisser rien ignorer de ce qui le regarde, et je lui dois cette confiance à plusieurs titres. Mais on m'a fait promettre ici de ne pas lui écrire sitôt sur cette même matière;

je croirai tenir ma parole aux uns et aux autres, en m'adressant à vous, Monsieur, pour vous informer secrètement de ce qui se passe sur son sujet,

» Il y a deux jours que je me rendis à deux heures de nuit au conclave, où j'eus un long entretien avec MM. les cardinaux de Rohan et Gualterio, desquels, par parenthèse, je dois dire en toute vérité, qu'ils désirent plus la conclusion de cette affaire que M. l'archevêque de Cambrai ne paraît la désirer lui-même, et qu'il n'est point de mouvemens qu'ils ne se donnent pour la finir promptement et heureusement. Je trouvai que M. le cardinal de Rohan avait déjà obtenu deux assurances de celui qui agit au-dedans du conclave, au nom du cardinal Conti: l'une que M. l'archevêque de Cambrai aurait le chapeau; l'autre qu'il aurait un des trois qui vaqueront au moment que le pape sera élu, et qu'il l'aurait sans attendre la vacance d'aucun autre. Il n'y avait plus qu'à signer l'écrit qui porte ces conditions, et M. le cardinal de Rohan en espère toujours la signature.

» Une seule difficulté en arrêtait la conclusion : le cardinal Conti ne voulait signer cet écrit, que lorsque nous aurions délivré au roi d'Angleterre la promesse en bonne forme

de lui faire payer les anciennes pensions qu'il percevait de la France. Cette proposition me fut faite par M. le cardinal de Rohan, pour en savoir mon avis. Je la rejetai avec hauteur, et je vis bien que je lui faisais grand plaisir; car j'ai su depuis de lui-même, qu'il ne cherchait, et qu'il n'attendait pas autre chose de moi. On me proposa au moins de dépêcher un courrier, pour savoir si nous ne pouvions pas obtenir ces sûretés. Je répondis que nous n'en avions plus le tems, et que je n'oserais m'en charger. Enfin, on me demanda si l'on pouvait accepter la promesse du pape futur pour le chapeau, à condition que nous donnerions dans la suite ces mêmes assurances que nous refusons de donner aujourd'hui, et sur-tout de les donner par écrit.

» Je déclarai qu'il ne devait être ici aucunement question du roi d'Angleterre; que le chapeau était dû à Son Altesse Royale; que M. l'archevêque de Cambrai m'avait formellement et plusieurs fois déclaré dans ses dépêches, ou qu'il ne le voulait point, ou qu'il voulait le tenir d'elle seule; que nous ne pouvions faire aucun traité sans le faire injustement soupçonner d'être devenu prévaricateur dans son ministère; que la honte de cette fausse démarche rejaillirait infailliblement sur

lui ; que nous tenions le pape entre nos mains, et qu'il ne fallait jamais se relâcher sur cet article en faveur de qui que ce puisse être ; qu'il ne pouvait pas en cette matière prétexter sa conscience en s'engageant par un écrit de sa main, parce que ce n'est point une affaire de religion ; qu'il ne pouvait pas refuser cette grâce, parce qu'elle était de justice ; qu'il fallait même en fixer le tems pour couper pied à des lenteurs qui la feraient évanouir en fumée ; que le pape futur en avait une raison plausible, en déclarant qu'il ne ferait en cela qu'exécuter les promesses de son prédécesseur ; que si le roi d'Angleterre en facilitait par-dessous main l'exécution, le passé devait lui répondre de la bonne volonté de Son Altesse Royale et de la reconnaissance de M. l'archevêque de Cambrai ; mais que s'il y mettait obstacle par des exactions auxquelles nous ne pourrions entendre, il se ferait des ennemis d'autant plus irréconciliables, qu'on ne voit pas comment il s'ingère dans cette affaire ; que c'était à M. le cardinal Gualterio à lui bien représenter ces deux derniers articles ; qu'ils étaient trop raisonnables, l'un pour ne pas lui en représenter toutes les suites, et l'autre pour ne pas tout craindre ou tout espérer, selon le bon ou le

mauvais parti qu'il prendrait, en cette occasion ; en un mot, qu'il n'y avait ni écrit à attendre où son nom fût même insinué, ni condition à faire où il fût le moins du monde intéressé ; mais qu'il n'y avait non plus ni consentement à donner pour la papauté à qui que ce puisse être, ni promesses à accepter, si ce chapeau n'était préalablement promis, s'il ne l'était par écrit, si ce n'était un des trois vacans, et s'il n'était positivement écrit qu'on n'attendra pour le donner la vacance d'aucun autre.

» M'adressant ensuite à M. le cardinal de Rohan seul, je pris la liberté de lui dire, qu'il ne se flattât d'aucun succès dans l'élection du nouveau pape, s'il ne finissait pas cette affaire de la manière que je venais de lui exposer ; que celle de la constitution irait désormais son train, et que je pouvais lui en répondre ; et par conséquent qu'il se persuadât bien vivement qu'il n'aurait rien du pape, et par conséquent que toutes ses négociations n'aboutiraient à rien, s'il ne finissait l'affaire du chapeau à n'y plus revenir.

» Cela fut dit avec respect, mais avec force et d'un ton d'autant plus persuasif, qu'il était sûrement de mon avis ; mais il avait besoin de cette opération de ma part, et certainement

il ne manqua rien aux assaisonnemens que j'y donnai pour intéresser sa gloire, pour assurer celle de Son Altesse Royale, pour lever les obstacles, et sur-tout pour bien donner à entendre, ou que je me retirais de cette affaire, ou qu'il fallait la finir dans les termes que je venais d'exposer.

» Cette nuit, M. le cardinal de Rohan m'a remercié de la sortie que j'avais faite la veille. Il m'a assuré que j'avais opéré des changemens; qu'on avait parlé au roi d'Angleterre, et qu'en réponse, M. le cardinal Gualterio avait dit qu'il croyait que ce prince se contenterait d'une espérance qu'on lui donnerait verbalement de le faire secourir. J'oubliais de vous dire, que j'insinuai à M. le cardinal de Rohan de se servir d'une partie de la somme qu'il a en main, pour mettre le roi d'Angleterre en état de dire au pape futur, qu'il a de quoi se contenter des 12,000 écus que lui donne le saint-siége. Cette précaution a été jugée nécessaire par le bon effet qu'elle a produit; comme c'est une chose qui serait donnée de la main à la main, et qu'elle procurerait la gloire de la Régence sans qu'il y parût, je la croirais bien employée.

» Ne soyez pas surpris de m'entendre dire que je vais de nuit au conclave; car j'ai trouvé

le secret d'en avoir la clef, et j'y traverse constamment cinq ou six corps-de-garde sans qu'ils puissent deviner qui je suis. »

Le concours des suffrages en faveur du cardinal Conti s'était tellement manifesté, que le jour suivant toutes les différentes factions étaient allées à l'envi l'une de l'autre, lui faire compliment dans sa cellule. L'élection par scrutin ne s'était cependant faite que le lendemain matin, afin de faire concourir son élection avec le jour de la fête de l'apparition de Saint-Michel, dont le nouveau pape avait reçu le nom à son baptême. Ce nom avait été regardé comme l'accomplissement de l'article des prophéties faites sur les papes, qui appliquait à celui qui devait succéder à Clément XI ces mots : *Princeps militiæ cœlestis, gladius evaginatus.* [a] Il avait pris cependant le nom d'Innocent XIII.

Le cardinal de Rohan, après avoir rendu compte au Régent de l'élection du souverain pontife, écrivit à l'archevêque de Cambrai que ses intérêts particuliers étaient réglés : il lui en faisait tenir pour preuve, disait-il, la copie d'un écrit dont il avait gardé l'original

[a] Le prince de la milice céleste, l'épée hors du fourreau.

dressé en forme authentique. Il ajoutait par *post-scriptum :*

« L'écrit dont je suis possesseur, vous as- 5 mai 1721
sure que le frère du nouveau pape ne sera point cardinal sans vous, et vous destine un des trois chapeaux vacans, sans que vous soyez obligé d'attendre ni d'autres vacances ni une pleine promotion. Je n'ai pu mieux faire ; j'aurais peut-être gâté l'affaire en voulant faire plus ; je n'aurais pas réussi, et j'aurais éloigné un cœur qu'il faut approcher de nous. Cela n'ira pas loin ; le frère sera forcé d'être notre solliciteur, et le cardinal Albani aussi par rapport à don Alexandre.

» Il ne m'a pas été possible de faire retrancher l'article du roi d'Angleterre. Nous ne pouvions réussir avec le nouveau pape, qu'en nous aidant des engagemens du pape mort ; nous ne pouvions nous en aider sans qu'il fût question d'un article qui en faisait une partie considérable. C'était à votre insu qu'il avait été employé : le pape l'avait voulu opiniâtrément, et l'on n'avait jamais rien pu gagner sur lui ; les mêmes difficultés se présentaient aujourd'hui avec plus de raison, et je voulais des engagemens plus forts. Que faire ? ce que j'ai fait, j'ose le dire. Prendre sans balancer les engagemens, s'assurer du secret,

qui sera gardé, et ne l'était pas autrefois ; faire promettre que, dans la promotion, il ne sera fait aucune mention du roi d'Angleterre ; se mettre en état cependant de faire supprimer de l'écrit tout ce qui regarde ce prince, en tirant de lui une déclaration qu'il ne demandera au nouveau pape que les 12,000 écus que la chambre apostolique lui paie, voilà ce que j'espère d'obtenir en sortant du conclave, indépendamment de ce que nous vous mettons en état de faire de votre côté : 2,000 écus romains par mois, avec espérance d'augmenter de quelque chose l'année prochaine, feraient je crois notre affaire. Voilà en gros mon idée ; je n'en ai pas pu prendre d'autre sans m'écarter du but. »

L'écrit approuvé du cardinal Conti, et joint à cette lettre, était conçu en italien dans les termes suivans :

« Comme la situation présente du conclave rend l'élection d'un pape souverainement difficile, attendu l'importance de plusieurs affaires qui sont demeurées pendantes, par la mort imprévue du pape Clément XI de bienheureuse mémoire, et sur-tout de deux résolutions qui regardent la France, lesquelles étaient déjà assez avancées ; afin de contribuer d'un côté à une bonne élection, et de l'autre

pour donner des marques de l'extrême estime que l'on a pour son éminence, on lui représente l'état de ces deux affaires, et on la supplie de vouloir donner son sentiment, sur ce qu'elle estime que le pape futur peut et doit faire sur ces deux points, pour remplir dignement son devoir.

» La première affaire est celle de la constitution, à l'égard de laquelle on demande du tems, jusqu'à la majorité du roi. Quand on demande du tems, on ne prétend pas pour cela une totale inaction; au contraire, on suppose que l'on doit faire tout ce qui sera possible pour terminer à l'amiable cette grande controverse, par des démarches conformes à celles que le pape défunt avait projetées pour soutenir la dignité du saint-siége, et qu'il avait fait communiquer à M. de Sisteron, et non par des mesures qui, en aigrissant les esprits, pourraient rendre la religion en France d'une beaucoup pire condition qu'elle n'est.

» Sur quoi il faut remarquer deux choses: la première, que le pape voulant faire des démarches violentes, à peine le tems de dix-huit mois lui suffirait pour s'instruire, pour préparer et consulter la matière; d'où il suit qu'il devrait accorder ce délai d'autant plus facilement, qu'il serait de nécessité et non

pas de choix ; la seconde, que le roi très-chrétien étant élevé avec des sentimens véritablement catholiques et pleins de respect pour le saint-siége, quelque résolution que l'on prenne, elle sera certainement appuyée avec plus d'autorité par Sa Majesté, quand le roi tiendra lui-même les rênes du gouvernement, parce que, quelque grande que soit l'autorité du Régent, le roi lui-même agissant directement, mais toujours sous la direction et l'impression de monseigneur le Régent, pourra beaucoup davantage. . . . . .

» La seconde affaire est la demande que l'on fait au nouveau pape de la part de la France, qu'il tienne la promesse du défunt, de faire cardinal l'archevêque de Cambrai. Les mêmes motifs durent encore, qui engagèrent le pape à promettre cette promotion par le billet qui est ci-joint sous la lettre A.

» Le premier motif qui induisit Sa Sainteté à faire cette démarche, fut celui des grands intérêts qu'a le saint-siége dans le prochain futur congrès de Cambrai, puisqu'on ne traite pas de moins que de la souveraineté de Parme et de Plaisance, et de la possession du duché de Castro et Ronciglione. Avoir pour cela la bienveillance d'un ministre qui aura une si grande part, pour ne pas dire qui sera l'ar-

bitre de ce qui se traitera dans ledit congrès de Cambrai, fut estimé par le pape Clément XI un très-grand avantage, et tel, qu'il méritait l'engagement même de plus d'un seul chapeau.

» Le second motif fut celui du chevalier de Saint-Georges, lequel ayant été négligé dans la dernière promotion, demandait avec toute justice la compensation. Eh bien! que M. l'archevêque de Cambrai ne doive pas être fait cardinal à la nomination du chevalier de Saint-Georges, toutefois ce prince ne fera pas d'autre instance, et se déclarera satisfait de sa promotion. L'on doit faire attention qu'il s'agit d'un prince qui a si bien mérité de la religion catholique, et que tout grand pape doit se faire un plaisir de satisfaire, sur-tout dans les choses qui sont du service et même de l'intérêt du saint-siége.

» Le troisième motif regarde la grande charge qu'aura le pape pour soutenir le même roi Jacques III, au lieu que la promotion de M. l'archevêque de Cambrai au cardinalat étant faite, aussitôt monseigneur le Régent accordera à ce monarque des pensions considérables, comme on le lui a fait espérer lorsque Sa Majesté sortit d'Avignon, [a] de manière

[a] En 1717, selon le traité de la triple alliance de La Haye.

que Sa Sainteté ne sera plus tenue qu'à l'obligation des 12,000 écus par an que lui payait le pape défunt; ce qui n'est pas un petit avantage dans la détresse présente de la chambre apostolique, et n'ôtera pas une médiocre inquiétude à celui qui doit succéder à Clément XI. Les promesses des susdites pensions seront assurées dès que le chevalier de Saint-Georges sera pleinement satisfait. (a)

» On ajoute à tout cela le bien que la religion peut espérer en France, et le prix qui est dû à celui qui a tant contribué à tout ce qui s'est fait jusqu'à cette heure, outre le consentement qu'on a eu de l'empereur et du roi d'Espagne, de ne demander ni prétendre aucune compensation pour la promotion susdite, ce que le pape défunt voulait sur toute chose, pour préliminaire, comme il conste par sa promesse; de sorte que le pape, au commencement de son pontificat, pourra grati-

(a Dans la relation du cardinal de Polignac, sur le conclave où le cardinal Orsini fut élu pape, sous le nom de Benoît XIII, en 1724, on voit ce qui suit :

« Ces sortes de pactes peuvent avoir ici quelques exemples; mais il sont de leur nature abominables, très-expressément défendus par les bulles dont on jure l'observation, et peu distingués de toutes les autres espèces de simonie. »

fier trois grands princes avec un seul chapeau.

» Après avoir considéré l'état des deux affaires susdites, et l'espérance du bien que l'on peut croire prudemment qui en résultera pour l'église et le saint-siége, en se conformant aux raisonnables réflexions ci-dessus, je suis d'opinion que quiconque sera élu pape, peut et doit y condescendre. »

La lettre de l'évêque de Sisteron, ajoutait les explications suivantes :

« Je me rendis au conclave avant-hier au soir dans la nuit. M. le cardinal de Rohan m'y apprit d'abord qu'il avait fini ; qu'il n'avait plus rien à désirer du cardinal Conti, et qu'il allait le surlendemain procéder à son élection. Je vis le cardinal Albani qui me dit absolument la même chose ; mais quand celui-ci se fut retiré, et que je voulus approfondir avec M. le cardinal de Rohan l'affaire du chapeau, j'avoue que je vis la chose assurée et en état d'être incessamment exécutée. Je ne fus pas si content, néanmoins, que je n'y voulusse du changement. M. le cardinal de Rohan me dit que le roi d'Angleterre se contenterait de la seule espérance qu'on lui donnerait, de lui faire toucher ses pensions. Le nom de ce prince me parut mal placé dans une affaire

8 mai 1721

où nous n'avions nul besoin de lui. M. le cardinal de Rohan me répondit que le cardinal Conti voulant, comme son prédécesseur au pontificat, se décharger d'une partie du soin d'entretenir ce prince, il voulait aussi lui procurer des secours capables d'aider à sa subsistance, et qu'il était inutile de penser à éloigner cette difficulté. Je lui demandai si cette condition était dans l'écrit dont on est convenu ; il me répondit qu'elle y était conçue à-peu-près dans ces termes : *Pourvu que le roi d'Angleterre soit content.*

» Je voulus savoir si cet écrit subsisterait quand le roi d'Angleterre se déclarerait content. M. le cardinal de Rohan m'assura que non, et il me garantit que ce premier écrit serait déchiré, et qu'on lui en substituerait un autre où le nom du roi d'Angleterre ne serait pas inséré ; enfin, je le priai de me dire si ce prince s'était déclaré content. M. le cardinal de Rohan me dit qu'on n'avait pas encore eu le tems de le lui faire savoir. Je voulus qu'il s'en expliquât avant l'élection. M. le cardinal Gualterio fut appelé ; je lui en représentai la nécessité ; je m'offris à en parler moi-même au Prétendant. M. le cardinal Gualterio me répondit que ce prince ferait absolument tout ce que nous voudrions ; qu'il

se faisait fort de l'y faire condescendre ; qu'il lui en écrirait même si je voulois ; mais qu'il croyait risquer en ne lui parlant pas, et qu'il se croyait sûr du succès en lui parlant. [a]

» Il m'assura que c'était une affaire de deux ou trois jours au plus ; il me le garantit sur sa parole. Je lui représentai le danger auquel il l'exposait, si cette affaire venait à manquer par le défaut d'un consentement qui dépend aujourd'hui de lui seul, qu'il a donné par le passé, et que nous méritons par justice et par reconnaissance. M. le cardinal Gualterio me dit que tous ces discours étaient hors de propos; qu'il n'y avait rien à craindre, et que deux ou trois jours feraient l'affaire. Il s'agit de la consommer, et ma joie sera bien combattue jusqu'à ce que cela soit fait. »

[a] L'évêque Lafiteau paraît avoir insisté pour que dans l'écrit il ne fût pas parlé du chevalier de Saint-Georges, et toutefois il demande que la chose ne soit pas conclue definitivement sans le consentement de ce prince.

On pouvait soupçonner qu'il comptait sur des rétributions provenant des gratifications qui seraient distribuées à Rome, selon les promesses qu'il en avait faites.

Il semble au moins qu'il était tout étourdi de voir l'affaire s'avancer et se conclure sans sa participation.

Le courrier chargé de ces lettres, apportait aussi deux dépêches du chevalier de Saint-Georges, datées du 6 mai, l'une pour le roi et l'autre pour le Régent. Ce prince y représentait vivement l'extrême besoin où il se trouvait d'un prompt secours ; il rappelait au duc d'Orléans les assurances qu'il lui avait fait donner lorsqu'il avait été obligé de passer d'Avignon en Italie, et il se plaisait à entrevoir dans l'avenir le jour où il lui serait possible de faire éclater sa gratitude pour les bienfaits qu'il attendait de la cour de France.

L'archevêque de Cambrai, avant de répondre aux lettres qui contenaient la nouvelle de l'exaltation du pape, engagea le prince de Rohan à écrire au cardinal son frère, dans les termes suivans :

mai 1721. « J'espère que vous comblerez bientôt la satisfaction et la joie du Régent, en obtenant du pape qu'il acquitte sans retard l'engagement que son prédécesseur avait pris en faveur de l'archevêque de Cambrai : c'est une dette du saint-siége, dont les personnes bien intentionnées du royaume et tous les princes étrangers reconnaissent la justice. Si le pape fait ce plaisir au Régent à son avénement, il sera le maître de Son Altesse Royale, et il vous donnera un moyen certain de bien servir le saint-

siége. L'archevêque n'ouvre pas la bouche pour les affaires de l'église et pour les intérêts de Rome, qu'on ne dise qu'il veut être cardinal. Il s'impatiente de voir mille bonnes choses manquées par-là. Son crédit auprès des étrangers ne peut opérer efficacement que lorsqu'il sera revêtu de cette dignité, parce qu'il n'aura plus rien à craindre, et qu'on ne pourra plus affaiblir ses démarches, en lui reprochant qu'il n'agit que pour son intérêt particulier. Si j'étais à la place du pape, je ne tarderais pas un moment à le mettre en force, et Sa Sainteté, en ne différant point ce qu'elle voudra faire pour lui, ne risquera rien et peut beaucoup gagner. Je vous conseille de lui demander cette grâce, comme celle qui peut vous toucher le plus personnellement, et il ne sera pas long-tems à reconnaître que vos instances sur ce sujet, n'ont été que l'effet de votre attachement à sa personne et à ses intérêts.

» Je serais bien aise que l'affaire de l'archevêque fût terminée, avant qu'on fasse ici des intrigues pour le premier chapeau qui sera à la nomination du roi. »

Au moment même où Dubois excitait ses protecteurs à entreprendre tant de démarches diverses, il dut croire qu'il touchait enfin à l'accomplissement de tous ses vœux. Le len-

demain même de l'élection d'Innocent XIII, il s'était fait une nouvelle vacance dans le collége des cardinaux : c'était la quatrième. A peine l'archevêque s'était-il félicité de cet événement, que des lettres du cardinal de Rohan et de l'évêque Lafiteau vinrent le replonger dans de nouveaux tourmens. Ils lui mandaient que l'abbé Scaglione, qui avait servi de conclaviste au nouveau pape, avait son secret sur ce qui regardait la prochaine promotion. Cet abbé avait insinué que le pape pourrait, par une distinction due à la famille de Sa Sainteté, donner le chapeau à son frère, évêque de Terracine; mais que bien certainement il n'en serait plus accordé, que celui de l'archevêque de Cambrai n'y fût compris.

A ces premiers détails, le cardinal de Rohan ajoutait :

6 mai 1721. » Quoique j'eusse voulu faire pour vous encore plus que je n'ai fait, plus j'y pense et plus je vois que j'ai fait tout ce que je pouvais faire. Votre situation est bien différente de celle où vous étiez sous le dernier pontificat ; vous avez à faire à un pape qui a promis de bonne grâce, de bonne foi, sans avoir été vexé, et qui d'ailleurs est ferme dans sa parole et dans ses engagemens. Vous serez cardinal, s'il plaît à Dieu, dans peu de mois.

Quand même son frère passerait devant vous dans un premier consistoire, soyez sûr que vous le suivrez bientôt. M. le cardinal Albani et l'abbé Scaglione m'en répondent ; soyez sûr que vous serez bien servi. Je suis propre à le faire sous un pontificat où nous trouverons probité et sûreté. Je dirai un mot au pape dimanche prochain, jour de son couronnement.

» La part qu'on a voulu donner au chevalier de Saint-Georges dans ce qui vous regarde, doit peu vous embarrasser. Je vous l'ai déjà mandé. Le secret qui n'était pas hier sera aujourd'hui. Je suis bien trompé si M. le maréchal de Villeroi ne vous donne occasion de faire, sans vous compromettre, ce dont nous avons besoin. J'ai mis cependant les fers au feu pour nous en passer ici ; nous ne laisserons pas que d'y trouver quelques embarras ; mais nous les surmonterons. Quand une fois j'aurai pris mon chapeau, et que je serai admis au tribunal du saint-office, j'aurai toutes les semaines une audience réglée, et je ne donnerai pas un moment de repos à Sa Sainteté.

» Au reste, il me paraît que le pape veut vous demander d'avoir un ministre au congrès de Cambrai, et je jugerais que l'époque

de votre nomination sera la lettre que Son Altesse Royale écrira, pour assurer qu'elle procurera cet avantage au saint-siége. Il me paraît que Sa Sainteté, en mettant quelque intervalle entre la promotion de son frère et la vôtre, a pour objet d'éloigner toute idée de convention; c'est aussi pour cela qu'elle demande un nouveau motif à présenter à Rome, quand elle s'expliquera en votre faveur.

» J'ai remis à M. le cardinal Albani les lettres de protection dont Son Altesse Royale m'avait chargé pour lui et pour M. son frère, ainsi que les 30,000 écus qui lui avaient été promis. Chaque jour découvre de nouvelles marques de la vérité de son attachement.

» L'ambassadeur de l'empereur lui est venu déclarer, qu'il avait ordre de le mettre en possession de la charge d'amiral du royaume de Naples, et des biens de la maison *del judice;* ce cardinal l'en a remercié, sous le prétexte apparent que cela serait restitué incessamment, mais dans le fond, parce qu'il ne veut rien des Allemands. En vérité, il est important de maintenir l'acquisition que vous avez faite. Le cardinal ne vous demande et ne vous demandera rien; mais son frère a besoin de secours, et Son Altesse Royale n'en saurait donner, ce me semble, dont on puisse tirer

plus d'utilité. Il se peut faire que le nouveau pontificat ne soit pas long ; le pape est sujet à des rhumes violens. Si nous venions à le perdre, le cardinal Albani, ménagé et soutenu, serait d'une grande ressource. »

Voici la réponse que l'archevêque de Cambrai fit au cardinal de Rohan :

« Si on pouvait ignorer, Monseigneur, 26 mai 172
que vous avez fait un pape, je croirais que vous n'avez été occupé dans le conclave que de mes affaires particulières. Votre éminence et toutes ses œuvres sont au-dessus de toutes louanges et de tous remercîmens ; et quand on sait si bien faire que vous faites, on est ennuyé de se l'entendre dire.

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 mai, que si vous étiez chargé par monseigneur le duc d'Orléans d'assurer le roi d'Angleterre qu'il lui donnera tous les ans des secours secrets pour l'aider à subsister, il ne serait fait aucune mention de ce prince dans ce qui me regarde, et que mon affaire serait plus promptement et plus sûrement faite. Je me suis servi de l'expédient du peu de mots que vous avez inséré dans une de vos lettres, pour faire expliquer Son Altesse Royale sur ce point que je n'osais effleurer ; et cinq ou six jours après, M. le maréchal de Villeroi

ayant rendu à Son Altesse Royale la lettre du roi d'Angleterre, il me l'a rapportée par son ordre; de sorte que je me suis trouvé naturellement en état de faire, sans affectation, ce que vous désiriez, grâces au bon tour que vous y avez donné. Vous recevrez par Son Altesse Royale elle-même, et le roi d'Angleterre, par M. le maréchal de Villeroi, l'assurance que vous souhaitiez.

» Il y a long-tems que, si l'on avait envisagé cette affaire comme on le devait, ce que l'on attend de Son Altesse Royale, par mes soins, aurait été assuré, exécuté et répété. Mais on m'a lié les mains, et on m'a mis dans une situation si délicate pour le roi d'Angleterre, pour M. le cardinal Gualterio et pour moi, si je l'ose dire, toutes les fois que je voudrais parler directement en leur faveur, qu'on m'a privé de la facilité que j'ai naturellement de proposer tout ce qui peut regarder ces personnes respectables, pour lesquelles Son Altesse Royale a tous les sentimens qu'elles peuvent désirer, et en faveur desquelles je me ferais un grand honneur d'agir avec efficacité.

» Mais, avec la liberté que je recouvrerai d'abord que mon affaire, ou pour mieux dire, votre ouvrage sera fait, il me sera facile de

faire fournir très-régulièrement par Son Altesse Royale, chaque quartier, les 6,000 écus romains qui peuvent suffire, suivant votre lettre du 7, et de faire augmenter ce secours d'abord que les finances du royaume seront arrangées.[a] Si, pour accélérer l'exécution de ce que votre éminence s'est proposé, elle juge à propos de faire toucher le premier quartier de 6,000 écus romains, je la supplie de le prendre sur les fonds qu'elle a entre ses mains, et j'enverrai ensuite une lettre de change de M. Bernard[b] pour reprendre cette somme. J'aurai soin dans la suite que le second quartier soit remis régulièrement à jour nommé.

» Les changemens que vous avez faits, Monseigneur, au premier écrit ou projet de M. le cardinal Albani, étaient essentiels, et rien n'était plus important que la clause que vous y avez fait insérer, qui porte : « On fait instance à ce que M. l'archevêque de Cambrai soit compris dans la promotion que le pape fera des trois chapeaux vacans, dont deux le sont déjà, et le troisième vaquera par l'élec-

[a] Cet article a servi à l'abbé de Tencin pour parvenir au cardinalat, qu'il dut à la nomination du Prétendant.

[b] Le fameux millionnaire Samuel Bernard.

tion du pape, sans attendre d'autres vacances ni une pleine promotion ; et dans cette vue, la promotion sera avancée le plus qu'il se pourra. » Vous avez fort bien jugé, Monseigneur, dans votre lettre du 7, qu'en exécutant fidèlement cette clause, le frère du nouveau pape ne devait pas être fait cardinal sans celui que vous protégez ; cependant, je vois par les premières insinuations de l'abbé Scaglione, que le frère du pape sera fait cardinal seul par distinction pour la famille. A la bonne heure, et je vous assure que j'aurais peu d'inquiétude sur quelque délai, si par ce retard je ne perdais pas infailliblement le seul moyen d'être utile dans les affaires temporelles du saint-siége. Lorsqu'on croira que je n'ai d'autre intérêt en vue que celui d'être cardinal, comment serai-je écouté au congrès et en France sur les droits du pape ? Pourrai-je soutenir aussi hautement et aussi vigoureusement qu'il sera nécessaire, ses intérêts contre ceux de l'empereur et du roi d'Espagne, tant que je serai dans leur dépendance ? C'est un écueil certain, et si je m'y exposais, je me perdrais en même tems avec le saint-siége, que je servirais mal, avec les couronnes que je combattrais vainement, et en France, où tous mes soins et mes mou-

vemens seraient traités de prévarications.

» Il vaudrait mieux, comme votre éminence l'a fait remarquer à l'abbé Scaglione, que je renonçasse au chapeau, que de faire des équipées infructueuses, sans autorité, sans droit, sans mission et sans défense ; au lieu que si j'étais revêtu d'une dignité qui me mettrait en droit et dans l'obligation de défendre les intérêts de l'église, je combattrais *pro aris et focis*, et je ferais un progrès que je ne puis pas espérer sans cela. Je puis vous protester, Monseigneur, que si je marque quelque impatience, cette réflexion en est le principal motif. Au demeurant, après vous l'avoir représenté, j'attendrai tranquillement l'effet de vos grands et bons offices ; il faudrait que je fusse bien inquiet, si je n'étais pas rassuré par ces dernières paroles de votre lettre particulière du 15 mai : « Je suis persuadé que le pape ne manquera pas à la parole qu'il m'a donnée. »

» Si Sa Sainteté, pour accélérer la grâce que vous lui avez demandée en ma faveur, veut faire valoir le plaisir que Son Altesse Royale lui fera de faire admettre au congrès de Cambrai un de ses ministres, avec la décence et les distinctions qui conviennent au saint-siége, votre éminence peut, quand il

lui plaira, se servir de la lettre ci-jointe, dont je laisse la date en blanc. Comme la principale difficulté que l'on pouvait trouver devait venir des puissances protestantes, et à proprement parler, uniquement de l'Angleterre, il y a long-tems que j'avais pris mes précautions sur cela, et que j'avais engagé milord Stanhope, ministre de la Grande-Bretagne, d'obtenir cette facilité du roi son maître, ce qu'il me promit le 9 août 1720, avec la restriction inévitable que le roi Georges ne donnerait ce consentement que verbalement et non par écrit. Quoique milord Stanhope soit mort, j'espère que le roi d'Angleterre tiendra la même parole, et donnera les mains à ce qu'il m'avait fait promettre. Lorsque Sa Sainteté sera déterminée à faire expédier le pouvoir et donner les instructions au ministre qu'elle voudra envoyer, je prendrai la liberté de vous adresser quelques observations sur des attentions qu'il y aura à faire, dont j'espère que le pape ne fera pas aussi peu d'usage que son prédécesseur, qui aurait pu éluder les principaux dangers qu'il a essuyés, s'il avait pris des mesures que je lui avais conseillées il y a plus de deux ans.

» Du reste, je m'abandonne, Monseigneur, à vos bontés; mais quelque malheur qu'il me

survînt, je trouve une assez grande fortune dans l'honneur de votre bienveillance, pour me consoler de toute autre disgrâce, et me passer d'autres douceurs et d'autres décorations. »

Le Régent avait écrit une lettre pressante au pape Clément XI en faveur de Dubois : il ne fit pas plus de difficulté d'implorer le nouveau pontife dans les termes qui suivent :

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

» Votre Sainteté est informée de la grâce que le feu pape m'avait accordée en faveur de l'archevêque de Cambrai, et dont sa mort seule a empêché l'exécution. J'espère que Votre Sainteté fera connaître, à son avénement sur le trône de Saint-Pierre, que les services rendus à l'église ne perdent rien par la mort des souverains pontifes, et qu'elle ne croira pas indigne de ses premiers soins, de me donner cette marque publique de l'attention du saint-siége, au zèle dont je fais profession pour ses intérêts. Ce bienfait de Votre Sainteté couronnera les vœux que j'ai faits pour son exaltation, comblera la joie qu'elle ma causée, soutiendra mes bonnes intentions pour la paix de l'église et pour l'autorité du saint-siége,

et fortifiera le zèle de l'archevêque de Cambrai dans l'exécution de mes ordres, pour la gloire et les intérêts du pontificat de Votre Sainteté. Il ne se présentera aucune occasion où elle n'ait lieu de remarquer ma sincère reconnaissance. »

L'archevêque de Cambrai écrivit par le même exprès à l'abbé de Ravannes, conclaviste du cardinal de Rohan :

5 mai 1721. « Quoique vous ne m'écriviez point, mon cher abbé, lui mandait-il, je ne laisse pas, je vous assure, d'être instruit de vos équipées. Je sais que vous faites rage pour l'archevêque de Cambrai. Vous êtes donc insatiable? Et non content d'avoir fait un pape, vous voulez encore faire un cardinal! A la manière dont vous vous y prenez, vous pourriez bien réussir; car vous avez un grand général à la tête de vos troupes, et de braves soldats à vos côtés. Vous pouvez me croire, quand je vous assurerai que je ne serai pas fâché de votre victoire, et que j'en marquerai toute la joie qu'elle méritera.

» Mais je m'en vais vous dire quelque chose plus difficile à croire, quoique non moins vrai, c'est que quand vous échoueriez, je ne me déchaînerais point contre vous. Je ne m'en plaindrai point à mes plus intimes confidens,

et, ce qui est décisif, je n'en murmurerai point dans le cœur, et je n'en rendrai pas moins justice à votre zèle pour la gloire de Son Altesse Royale et pour la satisfaction de M. le cardinal de Rohan. Je suis persuadé que celui qui y perdra le plus, ne vous en sera pas moins obligé que si vous aviez réussi; cela veut dire sans détour, que je suis pénétré des marques d'amitié que vous me donnez à mon insu, et de la chaleur avec laquelle vous vous intéressez à mon élévation. Dieu sait pourquoi je la souhaite; et si Dieu la permet, je veux que vous soyez son instrument pour la diriger. Je ne vous ferai point de remerciemens; car, quoique nous soyons à quatre cents lieues l'un de l'autre, vous vous plaindriez que je vous ai fait une insulte en face; mais je vous supplie très-instamment de vous charger de faire connaître à M. le cardinal de Rohan, ma sensibilité à la noblesse de ses bontés pour moi, et sur-tout de le supplier de les modérer lorsqu'elles pourront causer le moindre inconvénient. Assurez-le que, soit que je sois cardinal ou non, que je le sois devant ou après le frère, rien n'affaiblira en moi l'attachement et la vénération que j'ai pour lui.

» La seule chose que j'ambitionne, c'est

que si je dois être élevé à cette dignité, ou si j'y dois renoncer, ce soit le plus tôt qu'il se pourra, parce que tout délai me met hors d'état de soutenir la bonne opinion que M. le cardinal de Rohan aura pu donner de moi au pape. Si Sa Sainteté est dans la résolution de faire ce plaisir à M. le cardinal de Rohan, je serais ravi que ce fût assez à tems pour pouvoir rendre les services les plus essentiels que je puisse jamais rendre au saint-siége, et attirer à son éminence des remercîmens et des marques de satisfaction au lieu de reproches.

» Au reste, M. le cardinal a de grands arrangemens à faire à Rome, pour établir un plan propre à soutenir le service du roi et la dignité de la couronne, et il ne faut point étrangler ce qu'il croira nécessaire. Mais, au nom de Dieu, que dans tout ce qu'il fera il ait devant les yeux, qu'il est essentiel à l'église et à l'état qu'il revienne le plus tôt qu'il lui sera possible. Avec sa prudence, on peut espérer de grands biens; personne ne les souhaite plus que moi, et n'est plus persuadé que je le suis, qu'il n'y a que lui qui les puisse procurer. J'espère que quand il reviendra, vous ne resterez pas à Rome pour politiquer sur la pointe d'une aiguille, ce qui n'a point été jusqu'à présent votre défaut. »

Jamais l'archevêque - ministre ne s'était montré aussi doux, aussi caressant; il mandait par le même courrier au jésuite Lafiteau :

« Je suis si pénétré des bontés et de la chaleur avec laquelle M. le cardinal de Rohan travaille à mon élévation, que je ne sais plus comment m'expliquer avec lui; et quand je vois avec quelle vivacité M. l'abbé de Ravannes, M. l'abbé de Tencin, et vous-même y concourez, j'avoue que je suis plus heureux que je ne mérite, et que c'est un torrent auquel je ne crois pas que le pape puisse longtems résister. Je vous prie de faire connaître à ces Messieurs combien je suis touché de leur amitié, indépendamment de tout succès.

» Rien n'a été plus sage que la représentation que vous avez faite à M. le cardinal, qu'il ne fallait donner aucune promesse, ni faire aucune convention touchant ce qui a rapport au congrès, parce qu'on regarderait tout ce qui serait promis comme des conditions qu'il serait très-possible que je ne pusse pas accomplir, et qui donneraient un prétexte assuré ou de reculer la grâce qu'on me veut faire, ou même de la refuser. Je pourrai faire peut-être au-delà de ce qu'on espère; mais cela est si casuel, qu'il ne faut pas s'y engager. Ce

qui est vrai, c'est que, tant que je serai comme je suis dans la dépendance des couronnes, il est impossible que j'agisse fortement et avec succès, parce que, d'abord que je m'expliquerai pour appuyer les intérêts du pape contre ceux de l'empereur et du roi d'Espagne, ils s'opposeront à mon élévation. Si ce moyen ne leur suffisait pas, ils déclareront qu'ils ne veulent pas traiter avec moi, et Son Altesse Royale sera forcée de m'abandonner; au lieu que si avant le congrès je suis revêtu de la dignité de cardinal, rien ne m'arrêtera. Je serai en droit et en liberté d'agir aussi fortement et aussi vigoureusement qu'il sera nécessaire, et ils ne pourront me donner aucune atteinte ni au congrès ni auprès de Son Alteste Royale, parce que le prétexte que je suis protégé et même nommé par le chevalier de Saint-Georges ne subsistera plus. Voilà une vérité constante qui regarde principalement l'intérêt du pape.

» Je suis plus engoué que je ne saurais vous le dire de M. le cardinal Gualterio. Je connais l'étendue de ses lumières et du service qu'il a rendu dans cette occasion-ci, et en mon particulier j'ai le cœur rempli de la reconnaissance que je lui dois. Il m'aurait mis en état de la lui marquer abondamment et

facilement, et à d'autres à qui il s'intéresse plus qu'à lui-même, si un certain nom n'avait pas paru dans ce qui m'a regardé. Mais si ses soins et les vôtres, joints à ceux de M. le cardinal de Rohan, ont le succès que vous espérez, je reprendrai bientôt le dessus du vent, et je ferai plus en huit jours que je n'ai pu faire dans des années entières.

» J'ai reconnu parfaitement dans la relation des conversations où vous avez assisté, l'utilité des observations que vous avez fait faire. Je ne puis m'empêcher de remarquer, que si le pape a obligation à M. le cardinal de son exaltation, cette éminence peut m'y donner la part qu'elle voudra, en faisant observer à Sa Sainteté que je suis l'auteur de la préférence qu'elle a eue dans ses instructions parmi ceux que la France devait porter, et que M. le cardinal n'aurait pas pu agir en sa faveur, s'il n'y avait été autorisé par ses instructions.

» Je suis ravi que M. le cardinal Albani ait été fidèlement uni avec M. le cardinal de Rohan dans le conclave, et qu'il ait enfin pris son parti de la manière qu'il l'a pris. C'est mon affaire, désormais, qu'il retrouve avec la France ce qu'il perd avec l'empereur, et plus encore, et j'y tiendrai la main avec toute l'application et toute la chaleur que la recon-

naissance que je lui dois mérite, et dont je lui donnerai des marques dans toutes les occasions, grandes et petites, qui se présenteront. Je reprendrai tout ce qu'il a pu désirer de moi avec plus d'attention même que si le feu pape, son oncle, vivait. Je n'attends que la conclusion de mon affaire pour voguer à pleines voiles dans tout ce qui le regardera, parce que jusqu'à ce tems-là, quoique je veuille ne rien négliger de ce qui peut le toucher, il ne m'est pas possible d'agir avec la même liberté, que lorsqu'on ne pourra plus me soupçonner de chercher mon intérêt particulier dans les grâces que je demanderai et solliciterai pour lui. Je vous prie de l'assurer bien positivement, que je pousserai la reconnaissance plus loin qu'il ne peut espérer. Je ne vous dis rien de celle que je vous dois; c'est à la vie et à la mort. »

Le premier commis Pecquet ajouta à cette lettre :

« Monseigneur l'archevêque de Cambrai approuve la proposition que vous faites, de se servir de l'argent qui se trouve actuellement à Rome à la disposition de M. le cardinal de Rohan, pour lever les difficultés qui pourraient naître par rapport au chevalier de Saint-Georges, parce que si on n'en a pas

besoin, M. le Régent ne peut qu'être content qu'on en donne une partie à cet usage, et si M. le cardinal de Rohan en a besoin présentement ou dans peu de tems, on remplacera la somme que l'on prendra, par celle que Son Altesse Royale fera envoyer pour le chevalier de Saint-Georges.

» M. le cardinal de Rohan a fourni un expédient pour assurer au chevalier de Saint-Georges 6,000 écus romains par quartier, dont on peut payer les trois premiers mois sur l'argent qui est à Rome, qui sera remplacé dans peu, et cette pension sera continuée régulièrement lorsque l'affaire en question sera finie, et que M. l'archevêque de Cambrai pourra prendre les soins nécessaires pour faire ordonner et passer à Rome ce secours secret, et qu'il en pourra parler librement à Son Alteste Royale sans craindre d'être soupçonné de n'entrer dans cette affaire que pour son intérêt particulier, et sans s'exposer à réveiller les idées qu'on a voulu donner à Son Altesse Royale, que sans le chevalier de Saint-Georges, le pape ne lui accorderait pas la grâce qu'elle lui a demandée.

» Dans le cours de cette affaire, on est tombé dans une grande erreur. En général, rien n'était plus facile à M. l'archevêque de Cam-

brai, que de faire ce qu'on a pu souhaiter de lui pour procurer au chevalier de Saint-Georges un secours secret pour sa subsistance, si le nom de ce prince n'avait point été mêlé dans la négociation de la grâce que M. le Régent avait demandée au pape en sa faveur. Mais depuis les discours qui se sont tenus de l'influence de ce prince pour l'obtention de cette grâce, rien n'est plus délicat et plus dangereux. »

Le cardinal Gualterio, particulièrement dévoué au chevalier de Saint-Georges, était un instrument dont il importait à Dubois de pouvoir disposer sans se compromettre.

« Je sais, lui mandait-il, jusqu'où votre éminence a porté ses soins et son application à ce qui peut contribuer à mon élévation, et à la satisfaction de Son Altesse Royale sur ce sujet. Ma reconnaissance souffre que votre éminence ne puisse pas voir ce qui se passe dans mon cœur, sur des marques si touchantes de votre générosité. La conclusion de l'affaire qui me regarde, ou par son exécution ou par une renonciation de ma part, me fera recouvrer la liberté de lui faire connaître, et à des personnes pour qui elle s'intéresse,[a] jusqu'où

[a] Le Prétendant.

je sais porter la gratitude. Comme ce tems n'est pas éloigné, je ne fais pas difficulté de déclarer des sentimens dont on pourra savoir dans peu la vérité ou la fausseté. J'ai souffert plus qu'on ne peut croire de la contrainte où j'ai gémi jusqu'à présent, et dont je ne puis être entièrement délivré que lorsque l'obstacle de mon élévation sera levé. Je commencerai pour lors à respirer. Car ce n'est pas vivre que de ne pouvoir laisser agir l'inclination, l'estime et la reconnaissance. J'espère que votre éminence s'apercevra de ma liberté, et qu'elle me servira à lui mieux faire connaître mon attachement et mon respect. »

L'archevêque de Cambrai voulut enfin s'adresser lui-même au nouveau pontife. Voici sa lettre à Innocent XIII :

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

» Parmi les applaudissemens que toute l'église donne à l'exaltation de votre Sainteté, qu'elle plaçait d'avance par ses vœux sur la chaire de S. Pierre, j'ose l'assurer que personne n'est pénétré d'une joie et d'une consolation plus parfaite que moi. Votre illustre naissance vous rendait digne d'être souverain, et vos grandes qualités d'être chef de l'église. J'ai l'honneur

d'être du nombre des pasteurs qui ont un droit particulier à l'amour paternel de votre Sainteté, et je suis encore honoré d'un ministère qui me donne d'autres accès auprès d'elle, et des occasions fréquentes et très-précieuses pour moi de lui marquer le zèle ardent, et le profond respect avec lequel je suis, très-Saint-Père, de votre Sainteté, etc., etc. »

Enfin l'archevêque de Cambrai chargea le courrier, porteur de toutes ces lettres, d'un billet pour l'abbé de Tencin, qui l'avait plusieurs fois averti confidentiellement de ne jamais omettre dans ses réponses, des amitiés et des éloges pour le cardinal de Rohan. Ce billet était ainsi conçu :

« Vous avez toujours souhaité d'être à portée de rendre service à un imbécille; vous y voilà, et vous vous y mettez jusqu'aux oreilles. Dans la grippe qui vous a pris pour moi, je crois que vous avez satisfaction en travaillant selon votre cœur, avec les personnes qui se portent à mon avancement avec tant de générosité. Mais à la façon dont elles y vont, si vous étiez capable de jalousie, j'avoue que auriez à souffrir. Mais j'espère que vous continuerez à faire de votre mieux, et à les laisser se trémousser si généreusement et si utilement pour moi. Au fond, je suis dans la si-

tuation la plus heureuse, où je puisse jamais être ; car on fera mon affaire sans que je m'en mêle, ou il est impossible qu'elle soit faite : et quand je serais un coquin, [a] je dois être aussi content et aussi reconnaissant, que s'ils m'avaient mis la calotte sur la tête.

» Faites ma cour à mon protecteur déclaré, et toutes sortes d'amitiés à mes deux bons amis, l'évêque de Sisteron et l'abbé de Ravannes, qui savent tenir leur coin aussi bien que gens qui aient paru à Rome depuis longtems. M. le cardinal de Rohan n'a pas perdu l'occasion de faire mention de vous dans une de ses dépêches à Son Altesse Royale, et je n'ai pas balbutié [b] en lisant cet article. Je ne ferai que boîter et faire de faux pas, tant que je ne serai point ou dedans ou dehors.

» Si je dois recevoir la grâce que vous sollicitez, je souhaiterais fort que ce fût assez tôt pour pouvoir rendre service au pape, et attirer à son éminence un aveu de Sa Sainteté, qu'elle ne s'est pas intéressée pour un ingrat.

[a] Voilà une singulière phrase dans la bouche d'un homme qui n'ignorait pas qu'à la cour du Régent il était désigné publiquement par le nom d'*abbé Friponneau !*

[b] Dubois s'était habitué à un bégaiement factice, pour se donner le tems de préparer ses réponses.

Mais, quand on trouvera des difficultés pour une conclusion raisonnablement prompte, ma renonciation est toute prête, et je vous établis mon plénipotentiaire pour la signifier. Je vous supplie de faire ma cour à M. le cardinal de Rohan, que je respecte et honore tous les jours davantage. Si mon affaire pouvait finir promptement, et que M. le cardinal de Rohan pût bientôt revenir, je crois, malgré tout ce qu'on peut vous écrire à Rome, qu'on ferait de bonnes choses ici; mais il est vrai qu'elles ne peuvent absolument se faire sans lui. Continuez à m'aimer, non pas le plus long-tems qu'il vous sera possible, mais toute votre vie; et si l'on vous faisait regarder cette passion comme une maladie, je vous supplie de ne prendre jamais de rhubarbe, si la rhubarbe peut vous en guérir. Pour moi, c'est pour le reste de mes jours, et je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu, en me fournissant des encensoirs pour parfumer l'ambassadeur du grand-turc[a]. En reconnais-

[a] Mehemet-Effendi, ambassadeur du grand-seigneur, était alors à Paris. Cette phrase faisait allusion aux conseils donnés par l'abbé de Tencin à l'archevêque de Cambrai, de donner de grands éloges au cardinal de Rohan dans toutes ses lettres.

sance je vous garde du baume de la Mecque. »

Le cardinal de Rohan, objet de tant de déférence et de carresses, ne faisait pas éclater moins de zèle pour mériter la bienveillance du favori du Régent. Cette lettre en est une nouvelle preuve :

« L'abbé Scaglione m'étant venu rendre visite, principalement dans la vue de me préparer à voir bientôt la promotion du frère de Sa Sainteté, je pris avec lui un parti qui, au moins par les suites qu'il a jusqu'à présent, paraît le meilleur que je puisse prendre. Je lui répondis que je n'envierais pas à M. l'évêque de Terracine, l'avantage d'être fait seul cardinal, et qu'au contraire je partagerais de tout mon cœur la joie que cette distinction pourrait causer à la famille de Sa Sainteté, si je pouvais avoir une parole précise du pape, sur le jour auquel il donnerait à Son Altesse Royale la satisfaction qu'elle désire par rapport à vous. L'abbé me répliqua, que le pape était encore plus jaloux de tenir la parole qu'il avait donnée pour moi à Son Altesse Royale, que de satisfaire son propre frère ; que si j'espérais de pouvoir procurer en peu de tems au saint-siége la satisfaction qu'il désirait en faveur du chevalier de Saint- 28 mai 17

Georges, on différerait la promotion de l'évêque de Terracine, afin que vous fussiez élevé ensemble au cardinalat.

» Je suivis le même plan que je m'étais formé; le caractère du pape est d'être sensible aux égards et à l'amitié. Aussi m'assurant toujours que ce qui touchait la personne du pape, nous touchait autant que lui, et connaissant les dispositions personnelles de monseigneur le Régent et les vôtres, d'après les instructions que j'avais reçues pour le conclave, je ne laissai pas que d'engager l'abbé Scaglione à me confirmer de nouveau, que les deux chapeaux seraient donnés ensemble, si je pouvais libérer les revenus de la chambre apostolique des pensions extraordinaires, qu'elle était obligée de payer au chevalier de Saint-Georges. Bien entendu, néanmoins, qu'il n'en serait fait aucune mention dans le consistoire ni ailleurs.

» J'allai le lendemain rendre visite au chevalier de Saint-Georges, avec M. le cardinal Gualterio. Ayant pris ce prince en particulier, je tirai parole de lui sans aucune peine de sa part, et par conséquent sans mérite de la mienne, que dans la première audience qu'il aurait du pape, et qu'il a actuellement demandée, il lui déclarerait, 1° qu'il est très-

touché de l'attention de Sa Sainteté pour lui ; 2° qu'il ne désire rien tant que de voir une promotion, qui est due aux instances de Son Altesse Royale et aux services que vous avez rendus à la religion; 3° que cette même promotion ne saurait être trop tôt faite pour ses intérêts; 4° qu'il est sûr des bontés de Son Altesse Royale et de vos bons offices en particulier, et qu'il en est absolument content. J'appelai ensuite M. le cardinal Gualterio ; je le priai de joindre ses éloges aux miens, et ses remercîmens à mes actions de grâces. L'affaire fut ainsi liée.

» J'ai fait inviter l'abbé Scaglione à revenir chez moi ; je l'ai prié de me faire savoir quelles étaient les intentions du pape par rapport au chevalier de Saint-Georges, et si lorsque ce prince serait mis par moi en état de satisfaire Sa Sainteté, elle voulait prescrire quelque forme dans laquelle elle souhaitait qu'on le lui fît connaître. L'abbé Scaglione a vu depuis M. le cardinal Gualterio. Après m'avoir demandé mon agrément, et s'étant sans doute ravisé, il a marqué qu'il était nécessaire que le chevalier de Saint-Georges remît à Sa Sainteté une copie de ce qu'il lui dirait, ce qui a été promis. »

La lettre de l'évêque de Sisteron s'expliquait

sur le même sujet, de la manière suivante :

« L'affaire de votre chapeau paraît être sur sa fin. Le personnage [a] se désiste de bonne grâce, des sûretés qu'on exigeait pour sa subsistance. Il s'offre de tranquilliser le pape sur cet article. M. le cardinal de Rohan lui a minuté ce qu'il doit dire dans son audience ; on me l'a communiqué et j'en suis très-content. Voici dans ces deux mots la situation où est cette affaire. L'abbé Scaglione assura hier de nouveau M. le cardinal de Rohan, que si le personnage faisait la démarche qu'on désire de lui, sûrement le pape donnerait sans délai le chapeau à votre excellence. Le personnage veut la faire de la manière que nous le souhaitons, et il s'y dispose. Ainsi il est naturel d'inférer que cette importante affaire est sur le point de finir heureusement.

» Je ne vous dirai point les mouvemens que M. le cardinal de Rohan se donne pour en hâter le succès. J'aurai tout dit lorsque j'aurai assuré votre excellence, que toute autre poursuite a cessé pour celle-là, et qu'aucune autre affaire ne sera entamée, que celle-ci ne soit finie. J'espère qu'enfin nous serons tous dans peu très-contens à cet égard. »

[a] Le Prétendant.

Voici la réponse que l'archevêque de Cambrai fit au cardinal de Rohan :

« Si je suivais, Monseigneur, la disposition 10 juin 17
d'esprit où je me trouve, et l'idée que j'ai de la supériorité de vos lumières et de l'étendue de vos bontés pour moi, je m'abstiendrais d'écrire à votre éminence une seule parole sur ce qui me regarde, reconnaissant que tout ce que je puis penser, même sur mes affaires, ne peut être que très-inférieur à ce que vous voyez du premier coup-d'œil, et devant avoir honte d'exposer à votre générosité de chétives expressions de ma reconnaissance, qui ne peuvent avoir aucune proportion ni avec ce que vous faites pour moi, ni avec ce que je sens.

» S'il n'y avait dans mon affaire que ce que votre éminence y a mis, ou aurait pu y mettre, je suis persuadé qu'elle ne souffrirait aucun retardement, et que Son Altesse Royale trouverait dans un prompt succès, tous les agrémens qu'elle peut souhaiter, et qu'elle n'a jamais effectivement désiré au point qu'elle le désire. Il est aisé de juger que cette affaire ne vous aurait pas plus coûté que de faire un pape. Mais si, dans la même affaire, votre éminence ne corrigeait et ne redressait ce que d'autres y ont introduit d'étranger, il y aurait

tant d'inconvéniens à essuyer pour parvenir à la conclusion, qu'une prompte et absolue renonciation serait préférable. Mais puis-je me plaindre de ceux qui m'ont donné des marques certaines de leur attention et de leur affection, et dois-je trouver mauvais que le bon cœur et la bonne volonté qui a excité leur générosité et leur amitié à mon égard, leur ait inspiré de rendre service en même-tems à d'autres, pour qui il est naturel qu'ils s'intéressent plus que pour moi? D'ailleurs les grands génies [a] aiment mieux pouvoir faire plusieurs choses à la fois, que de ne s'occuper que d'une seule, quoiqu'il soit vrai, comme on aurait pu l'éprouver dans ce cas-ci, qu'il est toujours plus avantageux pour les différens objets que l'on peut avoir, de les suivre séparément, et de les rendre indépendans les uns des autres.

» Rien ne peut exprimer les inquiétudes et la douleur que ce mélange d'intérêts m'a causées par la connaissance distincte que j'ai toujours eue des mauvais effets qu'il pouvait produire, même pour la vue détournée que l'on avait. Cependant je ne m'en plaindrai

[a] C'est le cardinal Gualterio que Dubois désigne ici.

point, et je ne me contenterai pas de dire comme Corneille a fait du cardinal de Richelieu :

Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

» Il ne sortira jamais de ma bouche ni de mes actions, que des marques de satisfaction et de reconnaissance pour ceux qui ont voulu me faire plaisir. J'ai porté la circonspection jusqu'à ne vouloir pas avertir votre éminence avant son départ, des précautions qu'il y avait à prendre pour éviter la continuation et la suite des premiers embarquemens qu'on avait pris dans mon affaire, et si je l'avais fait, la mort du pape aurait mis votre éminence en état de séparer entièrement dans le conclave, ces deux objets avec avantage pour ceux qu'ils regardaient. Mais la crainte de diminuer la confiance et la correspondance que le service de l'église et de l'état demandait, m'a fermé la bouche. La Providence m'en récompense par les miracles que votre éminence fait pour surmonter tous les obstacles qui se présentent, et prévenir les inconvéniens qui paraissent inévitables.

» Je ne dois donc plus tourner la tête du

côté des orages et des dangers qui m'ont fait trembler ; mais reconnaître et bénir la main bienfaisante qui m'en délivre.

» Je ne puis que louer la respectueuse déférence que votre éminence a témoigné avoir pour le pape, en ne faisant aucune difficulté sur une promotion séparée du frère de Sa Sainteté. Il est juste d'avoir attention à la place et au goût du pape. Mais en même tems que votre éminence observe que Sa Sainteté est touchée des égards et de l'amitié, elle aura bientôt lieu de remarquer si le retour est réciproque, et s'il n'aime les égards que comme les cérémonies qu'il est bien aise que les autres fassent, et qu'il n'aime pas trop à faire. Car s'il n'était pas assez sensible aux complaisances que votre éminence aurait pour lui, ce serait perdre un terrein précieux dans une affaire aussi engagée que celle-ci, que de lui donner du tems.

» Si, comme l'abbé Scaglione l'a déclaré à votre éminence, en satisfaisant à l'engagement demandé pour le roi d'Angleterre, on est disposé à ne pas faire la promotion du frère de Sa Sainteté sans celle que votre éminence sollicite, on aura pu prendre jour pour l'une et pour l'autre à l'arrivée de l'exprès que je lui ai dépêché le 26 mai, et qui a dû arriver à Rome au plus tard le 4 juin. Il porte

cet engagement, et le courrier d'aujourd'hui est chargé de la confirmation et de l'exécution. Il me semble qu'il serait plus honorable au pape et à Son Altesse Royale, que ces deux promotions se fissent en même tems, ou à peu de jours de distance l'une de l'autre: au pape, parce qu'en traitant la grâce promise à M. le Régent comme une dette de Clément XI que son successeur se pique et se fait honneur d'acquitter, il ôte toute idée de convention; à Son Altesse Royale, parce que l'empressement augmentera et embellira la grâce qu'on veut lui faire, et marquera plus de considération.

» Sur la première nouvelle que l'on répandit, que le pape dans le premier consistoire ne ferait que la promotion de son frère, M. le duc de la Rochefoucault, un des présidens du canapé, dit à M. le Blanc, aux Tuileries: « Il est fâcheux que M. de Cambrai ne soit pas compris dans cette promotion; les Italiens ont bien des détours, dont les plus habiles gens des autres nations ne se doutent pas. »

» Je suis persuadé que votre éminence aurait été bien aise, que le frère du pape fût demeuré le solliciteur de notre promotion, comme elle l'avait eu en vue. Mais le plus

grand inconvénient est, qu'en général le moindre retardement dans un commencement de pontificat, a fait souvent naître beaucoup d'obstacles et d'assujétissemens, et que presque tous ceux qui appartiennent au pape, ou qui ont quelque accès auprès de lui, cherchent à tirer quelque utilité des grâces qu'il peut faire. La moindre circonstance peut apporter quelque changement, au consentement que les couronnes ont donné à la promotion que votre éminence propose. La probité et la gloire du pape demandent, qu'à l'égard de ce qu'il a promis à votre éminence, il soit le même après son exaltation, qu'il a été dans le conclave. Si, depuis qu'il est sur le trône pontifical, il paraissait changé, ce qui n'est que trop ordinaire, ou il développerait un naturel qu'il aurait caché dans la vie privée, ou il feindrait pour faire un essai d'autorité. Dans ces deux cas, la fermeté paraît le seul remède aux inconvéniens que l'on pourrait craindre, et le seul moyen de prévenir une infinité de soins et de manèges, auxquels on serait assujéti. Le plus grand service qu'on puisse rendre aux Italiens avec qui on veut bien vivre, c'est de leur résister lorsque, suivant leur pente naturelle, ils commencent à user de finesses et de défaites pour éluder

les engagemens qu'ils ont pris. S'ils sont naturellement hauts, on les désabuse de bonne heure de l'idée qu'on se soumettra à tout ce qu'ils voudront, et qu'ils peuvent prendre tous les avantages qu'il leur plaira. S'ils sont faibles et veulent éprouver si on prend le change, le seul moyen de les remettre dans leur naturel, c'est d'exiger hautement ce qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de faire. Tous les hommes, et sur-tout les grands, ont besoin d'être aidés à être justes et fidèles à leurs promesses, et il y a des occasions, où un quart-d'heure de fermeté épargne des années entières de soins et d'inquiétudes.

» Mais votre éminence sait, mieux que personne, faire usage à propos de la fermeté et de la complaisance ; elle connaît parfaitement ce qui convient à chaque caractère et à chaque conjoncture. Elle a l'avantage, qu'on regardera toujours comme un effet de son naturel et de son inclination, ce qui sera le plus obligeant et le plus généreux, et qu'on n'attribuera qu'à ses obligations et à son devoir ce qui paraîtra sévère et rigoureux : enfin, elle ne fera jamais rien qui ne paraisse et ne soit en effet, ou justice, ou bonté, ou devoir.

» Ce qui est de vrai dans cette occasion, c'est qu'il y a vingt motifs qui doivent porter

n'y a auprès de lui que des personnes d'un excellent esprit, et qui ont de la bonté pour moi; et j'espère que vous continuerez à vous y porter aussi charitablement que le mérite un imbécille.

» C'est une grande ressource que la familiarité que vous avez contractée avec l'abbé Scaglione. Continuez à le tourner comme il faut; et s'il fait prendre une prompte résolution, priez de ma part notre cardinal de vous mettre en état de lui faire une gratification honorable, dont Son Altesse Royale sera très-contente. Je ferais des volumes entiers, non pas des avantages de la promotion que vous sollicitez, mais des dangers et des inconvéniens de son retardement; et vous pouvez compter que, jusqu'à ce qu'elle soit faite, je serai toujours sur la corde.

» Tout l'avantage de cette affaire-ci consiste dans la diligence, et tout le désagrément et tous les inconvéniens dans les délais. Si l'abbé Scaglione est effectif, n'hésitez point à lui faire donner mille pistoles. »

Le Régent, on l'a déjà vu, poussait la complaisance pour son ancien précepteur jusqu'à solliciter lui-même la grâce que Dubois demandait à la cour de Rome. Mais ce n'était pas assez que le prince s'adressât directement

au pape, Dubois voulut qu'il écrivît au cardinal de Rohan, et il le fit. Son Altesse Royale lui disait, entr'autres choses des plus pressantes :

« On me rapporta, ces jours passés, que des hommes et des femmes s'étaient ameutés, pour vous écrire que vous ne deviez pas travailler si vivement pour l'archevêque de Cambrai. Je répondis que je leur enverrais l'archevêque pour les remercier du bon office qu'ils lui rendaient auprès de vous, et qu'on ne vous connaissait pas, si on croyait qu'on pût vous ralentir sur ce qui m'intéresse et sur tout ce que j'avais confié à vos soins et à votre amitié; que personne, enfin, n'était capable de me donner aucune inquiétude sur tout ce qui serait entre vos mains. Et, en effet, voilà où j'en suis pour toute ma vie, et vous le méritez bien. »

Trois jours après, le Régent écrivit encore au cardinal de Rohan :

« MONSIEUR MON COUSIN,

juin 1721. » L'abbé de Lionne ayant fait vaquer par sa mort l'abbaye de Gercamp, que le cardinal Mazarin avait possédée avant lui, Sa Majesté a cru ne pouvoir y nommer personne qui fût

plus agréable au pape que l'archevêque de Cambrai. La nomination de cette abbaye ne peut pas être contestée au roi, parce que, lorsque le concordat fut fait, elle était comprise dans les états de François Ier, et qu'elle doit, par conséquent, quelqu'interruption qu'il y ait eu depuis, suivre les règles du concordat. Mais quoique le pape Alexandre VIII ait reconnu, dans ses bulles expédiées en commande en faveur de l'abbé de Lionne, la nomination du roi, il n'a pas oublié d'y insérer le décret qui porte qu'elle retournera en règle; de sorte qu'y ayant eu déjà deux abbés commandataires de suite, si, en obtenant la commande en faveur de l'archevêque de Cambrai, vous pouviez faire supprimer la clause qu'elle retournera en règle, vous feriez une acquisition considérable pour le roi, à qui la nomination de cette abbaye en commande libre demeurerait. Je n'ai pas cru devoir m'abstenir de vous inviter à faire cette tentative, parce que l'avantage qui en reviendrait à la couronne serait important, et que vous nous avez accoutumés à tout espérer de votre habileté; mais s'il n'était pas possible d'obtenir la suppression de la clause pour le retour en règle, il vaut mieux obtenir la com-

» Ceux qui ont averti Son Altesse Royale qu'on avait écrit très-malignement pour traverser l'effet de votre générosité pour moi, sont, en premier lieu, M. de Penterrieder, qui m'a dit en même tems qu'il fallait presser cette affaire, et qu'il écrivait lui-même à M. le cardinal d'Altham pour y contribuer en tout ce qu'il pourrait. Peu de tems après, on écrivit à Son Altesse Royale qu'on savait, par M. de Penterrieder, que la cour de Vienne, d'intelligence avec la cour de Rome, me ferait attendre long-tems le chapeau, et que je ne l'aurais que lorsqu'elle croirait n'avoir plus besoin de me tenir en haleine.

» Le second qui a averti Son Altesse Royale des lettres écrites à Rome, est M. le maréchal de Villeroi ; et le troisième, M. l'évêque de Fréjus,[a] sans que l'un ni l'autre se soient expliqués sur d'autres circonstances, si ce n'est qu'ils en étaient assurés, mais qu'on ne leur avait pas nommé les masques. Ce dernier a fort souhaité qu'on ne le citât point absolument, et je crois ne lui être pas infidèle lorsque je n'en fais confidence qu'à votre éminence. Il croit que ces mauvais offices partent de l'archevêché ; ce qui peut comprendre la

[a] Depuis cardinal de Fleury.

famille de M. le duc de Noailles et les PP. de l'Oratoire. M. le duc de Saint-Simon peut y être mêlé d'un autre côté; mais, s'il continue à être en commerce avec M. le cardinal Gualterio, votre éminence pourra s'en apercevoir.

» Quoi qu'il en soit, il est constant que, depuis que Son Altesse Royale s'est expliquée publiquement sur la confiance que votre éminence mérite, et que personne ne peut douter de la grande ressource que l'état peut trouver en elle, tout alarme et effarouche les gens ambitieux. Mais je suis persuadé que leur mauvaise volonté n'aura pas plus d'effet sur les affaires générales que sur la mienne, dont le mauvais succès leur ferait plaisir, sans les avancer en rien. Indépendamment de cet épisode, ils n'étoufferont pas une vérité qui leur fait quelque peine, qui est qu'il y a long-tems que la France n'a eu rien de si grand que votre éminence, et que tout homme de bien doit désirer qu'elle ait la principale part aux affaires de l'église et de l'état.

» J'ai eu l'honneur de vous écrire, par le dernier exprès, que d'abord que la grâce que votre éminence veut me procurer sera consommée, je me fais fort de faire augmenter le secours;[a] et je vous assure que, dès ce jour-là,

[a] C'est-à-dire la pension du Prétendant.

les personnes dont il s'agit, et Sa Sainteté, se ressentiront de la liberté que j'aurai d'agir d'une manière, qui les obligera de témoigner leur satisfaction à votre éminence. Quel que soit mon sort, rien ne donnera jamais atteinte à la reconnaissance que je dois à votre éminence, ni à la vénération qu'elle mérite. »

Au moment même où Dubois, comme on vient de le voir, manifestait ses alarmes sur les mauvaises dispositions de la cour de Vienne à son égard, il apprit que le comte de Zinzendorf, ministre de cette cour, venait de faire déclarer officiellement, à Rome, que l'empereur ne verrait avec aucun déplaisir la promotion de l'archevêque de Cambrai. Il s'empressa d'adresser la lettre qui suit au comte de Zinzendorf:

juin 1721. « Je viens d'être informé, M. le comte, que votre excellence avait eu la bonté de faire faire par écrit, à Rome, au nom de Sa Majesté Impériale, la déclaration en ma faveur que M. le cardinal d'Altham avait faite verbalement au feu pape, et que M. le baron de Penterrieder avait présentée à M. le Régent. Elle renferme une marque si authentique et si gracieuse de l'amitié de l'empereur pour Son Altesse Royale, et un témoignage si honorable pour moi de l'honneur de son estime

et de sa bienveillance, que j'ai grand intérêt qu'elle subsiste, puisqu'il n'y a point de dignité qui puisse me faire tant d'honneur. Mais, plus j'ai lieu d'espérer dans la prompte obtention de la grâce que Son Altesse Royale a demandée au pape pour moi, et à laquelle Sa Majesté Impériale a daigné concourir avec tant de générosité, plus je sens les mouvemens de ma très-humble reconnaissance envers votre auguste maître et envers votre excellence. Je n'en puis donner des marques à Sa Majesté Impériale, que par les vœux les plus ardens et les soins les plus attentifs pour le maintien de la tranquillité publique. C'est à moi à faire connaître, en toute occasion, que l'Europe doit son bonheur à la noble droiture et à la modération de ce grand prince.[a] Avec ces sentimens et cette conduite, qui ne s'est démentie et ne se relâchera jamais, je chercherai toute ma vie avec empressement, et je m'estimerai très-heureux si je puis trouver quelqu'occasion de marquer en particulier à votre excellence ma parfaite gratitude. »

[a] Dubois dit ici précisément tout le contraire de ce que, depuis long-tems, il ne cessait d'insinuer à tous les cabinets de l'Europe.

uin 1721. Dans la joie que lui causait un concours de suffrages si difficiles à concilier, l'archevêque-ministre mandait au cardinal de Rohan :

« Depuis la lettre particulière, par laquelle votre éminence me fait l'honneur de m'écrire que mes affaires s'assuraient de plus en plus, qu'elle ne doutait pas que dans le cours de ce mois-ci elles ne finissent, et qu'elle avait lieu de croire que le frère du pape ne serait pas fait cardinal sans moi, Son Altesse Royale m'a ordonné, à quelque heure que votre courrier arrive, de l'éveiller, et de ne pas différer d'un moment à lui donner une si agréable nouvelle. Quoique mon impatience n'égale peut-être point celle de mon maître, j'avouerai pourtant à votre éminence qu'elle est grande, sans même que l'ambition y ait presque aucune part; mais particulièrement, parce que je désire avec ardeur que mon élévation achève de confondre l'envie, et de déconcerter les cabales, qui voient avec frayeur le bien qu'elle peut faire à l'église et à l'état.

» Je ne sais pas ce qu'ils peuvent faire, [a] mais je suis persuadé qu'il n'y a rien qu'ils ne tentent, et je reconnais que le point essen-

[a] On a vu plus haut quels sont les corps ou les personnages que Dubois veut désigner ici.

tiel contre leurs intrigues et contre tous les hasards qui peuvent favoriser leur mauvaise volonté, c'est d'attacher mon sort à celui de M. l'évêque de Terracine. Votre éminence y peut trouver des difficultés; mais je suis convaincu, que quelle peine qu'elle pût avoir à obtenir cette union, ce point lui épargnerait un nombre infini d'autres soins et d'autres obstacles plus désagréables et plus difficiles à surmonter que celui-ci ne peut être, et dont on ne peut prévoir ni le nombre, ni la durée, ni la qualité. Un de ceux que j'envisage le plus clairement, est l'ouverture du congrès qui est prochaine, parce que les Anglais, qui la faisaient différer, ayant terminé leurs discussions avec Sa Majesté Catholique, [a] il n'y a plus aucun prétexte de reculer cette assemblée, dans laquelle l'empereur et le roi d'Espagne peuvent trouver dans les premières conférences, des sujets ou des prétextes de s'opposer à mon élévation au lieu d'y contribuer.

» On m'avait déjà averti que l'empereur

[a] Il avait été signé à Madrid, le 13 juin, un traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre, et un traité de triple alliance défensive entre la France et ces deux couronnes.

» Voilà quel était l'ouvrage du cardinal et du duc de Noailles, et de M. le chancelier.[a] M. de la Vrillière m'a tenu un grand secret pendant six jours, et M. le chancelier, bien loin de m'avertir, ou de me faire avertir, a été l'instrument dont il s'est servi pour obliger monseigneur le duc d'Orléans à ne m'en rien communiquer, par des raisons dont ces Messieurs prétendaient que je n'avais qu'à me féliciter.

» Vous voyez, Monseigneur, combien votre présence est nécessaire ici, et de combien de gens on est environné, qui sont déterminés à faire le mal par toutes sortes de moyens. J'aimerais mieux, en vérité, être exclu de la grace que votre éminence travaille à obtenir pour moi, que de demeurer plus long-tems dans les dangers où ma situation expose les affaires de la religion et de l'état, auxquelles je m'intéresse plus qu'à ma décoration. Je me flatte que votre éminence compte sur la droiture et sur la sincérité de mes sentimens, et qu'elle les favorisera par la plus prompte conclusion ou exclusion qu'il lui sera possible; enfin, qu'elle est assurée que le bon ou le mauvais succès n'altéreront jamais la vénération et la reconnaissance que je lui dois. »

[a] D'Aguesseau.

Cette lettre était à peine partie, que Dubois en reçut une qui le transporta de fureur. On lui mandait de Rome, que le 16 juin, le pape avait nommé cardinal l'évêque de Terracine, son frère. Irrité de ce que l'archevêque de Cambrai n'avait pas été compris dans la même promotion, le cardinal de Rohan en avait adressé des plaintes extrêmement vives à Innocent XIII. La seule réponse qu'il avait pu tirer du pontife, était que, peut-être, l'archevêque de Cambrai aurait son chapeau avant le terme de deux mois. Le cardinal de Rohan n'avait pas balancé à répliquer que, si l'exprès qu'il allait envoyer en France ne partait pas le jour marqué auquel cette promotion se ferait, l'archevêque de Cambrai y renoncerait sans retour; et que quant à lui, personnellement, il n'avait plus qu'à sortir de Rome et à se retirer en France. Cette déclaration énergique, mais que le pape sut probablement apprécier à sa juste valeur, ne produisit que de nouvelles promesses de sa part aussi vagues que les précédentes. Il paraît toutefois que les ministres d'Innocent XIII prirent la chose au grave, lorsque le cardinal de Rohan fit entendre à l'abbé Scaglione, que si Sa Sainteté manquait à l'engagement qu'elle avait pris par écrit dans le conclave, il donnerait

au public connaissance de cet écrit. Le cardinal, dans une lettre au Régent, ajoutait ce qui suit :

« J'avoue à Votre Altesse Royale que je suis intimement persuadé qu'il est de l'honneur de sa régence et de l'honneur de la France, que la démarche qu'elle a faite ne demeure pas sans succès. Il ne convient ni à vous, Monseigneur, ni à moi, si j'ose me joindre à Votre Altesse Royale dans cette occasion, que l'on nous amuse par des espérances vagues et incertaines. Ainsi, je vous supplie instamment de me mettre en état de faire, au plutôt, de nouvelles et vives instances. »

Dès que l'archevêque de Cambrai eut recouvré quelques instans de calme, il écrivit au cardinal de Rohan :

« Quelque joie que j'aie, Monseigneur, de recevoir des marques de votre générosité, et de vous voir tenir la première place, après Son Altesse Royale, parmi mes bienfaiteurs, je suis mortifié que la protection et les bontés dont vous m'honorez, vous exposent à tant de peines et d'embarras, et vous causent même de l'amertume, au milieu des acclamations et des sujets de satisfaction qui vous environnent. Recevez avec bonté cet aveu de ma confusion, et le faible témoignage d'une

reconnaissance qui ne peut jamais égaler vos bienfaits.

» Son Altesse Royale est entrée avec vivacité dans les sentimens qu'il vous a plu de lui inspirer. Elle vous écrit de sa main une lettre qui vous met en état d'aller si loin qu'il vous plaira, et de porter les choses au point où vous le jugerez à propos. Votre éminence est sur les lieux; rien n'échappe à ses lumières; elle aime le bien; elle s'intéresse à la gloire de Son Altesse Royale; je n'ai que trop de preuves de ses bontés pour moi; il n'y a plus qu'à s'abandonner à ses lumières et à sa sagesse, et c'est ce que j'ai ordre précis d'ajouter à la lettre que Son Altesse Royale lui écrit.

» Si dans les démarches qu'il y a apparence que l'on fera à Rome pour la calmer, on s'était fixé à un terme positif, comme depuis la promotion de M. le cardinal Conti, il s'est déjà écoulé quelque tems, elle pourrait trouver le moyen, peut-être, d'ajuster l'irrégularité du procédé dont elle se plaint avec tant de raison. Mais il faut prendre garde que ce terme-là ne nous jette point dans le congrès qui ne peut plus être différé long-tems, et qui fournirait des prétextes à de nouveaux délais, et peut-être à des mécontemens, au lieu

que si la promotion était faite, ce même congrès nous fournirait peut-être des sujets de satisfaction, et des moyens de marquer notre reconnaissance au pape.

» Comme le parti du chevalier de Saint-Georges se flatte de pouvoir faire quelques mouvemens en Angleterre, capables de contribuer à son rétablissement, ils peuvent avoir pensé, qu'en engageant le pape à tenir en suspens la grâce que j'espère, je pourrais être plus disposé à entrer dans leurs vues, et à favoriser ce qui serait proposé à Son Altesse Royale. Mais je ne crois pas qu'il y ait rien de prochain à espérer; et quelques vues qu'ils aient à mon égard, s'ils étaient bien clairvoyans, bien loin de reculer une promotion en ma faveur, ils devraient désirer que je fusse incessamment revêtu de la dignité de cardinal. Je prends la liberté de faire cette observation à votre éminence, afin que si elle pouvait soupçonner que le roi Jacques eût eu cette pensée, elle prît les mesures qu'elle jugera à propos pour l'en faire désabuser. »

Voici la lettre autographe du Régent au cardinal de Rohan:

« Monsieur mon Cousin, il vous est aisé de juger de la surprise où j'ai été, lorsque j'ai

reçu vos lettres du 18, puisque dans le tems que j'attendais l'accomplissement de la marque de considération qui m'avait été promise par le pape et par son prédécesseur, je vois que vous n'avez obtenu de Sa Sainteté que des réponses vagues et indéterminées, qui me paraissent incompatibles avec l'idée que j'ai eue d'elle, et avec les sentimens que je croyois mériter de sa part. Tout le royaume et toutes les cours étrangères étant imbus des démarches que j'ai faites, ma gloire ne me permet pas de suivre davantage cette affaire, après avoir essuyé un dégoût si public. Ainsi, je souhaite que lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous demandiez sans retardement une audience au pape, et que lorsque vous y serez admis, pour n'avoir aucune précipitation à vous reprocher, vous lui renouveliez très-respectueusement, mais avec force, les représentations que vous lui avez faites, et que si vous ne recevez pas une réponse précise et positive que vous puissiez me donner de sa part par le retour du courrier que je vous dépêche, vous déclariez précisément à Sa Sainteté qu'elle ne sera plus importunée de cette grâce, et que vous preniez congé d'elle dans cette même audience. J'ai trop d'amitié pour vous, pour vous laisser exposé à des con-

tre-tems désagréables. Ayez grand soin qu'aucun Français ne s'échappe, et ne tienne aucun discours qui démente votre sagesse. Laissez-moi le soin du reste; c'est mon affaire personnelle, dans laquelle j'ai mon honneur à soutenir. »

A la lettre confidentielle de l'archevêque de Cambrai, au cardinal de Rohan, était jointe une dépêche ostensible où il employait toutes les phrases propres à faire effet.

« Voici, Monseigneur, un étrange changement, dans lequel j'ai au moins la consolation d'être assuré que votre éminence connaît que je n'ai pas désiré la dignité dont il s'agissait par vanité et par ambition, mais particulièrement, et j'ose dire uniquement, pour être en état de contribuer plus efficacement au bien de l'église et aux intérêts de toute espèce du saint-siége. Si Dieu en dispose autrement, il faut s'y soumettre. Il est juste qu'il ne soit plus question de moi, lorsqu'il s'agit de la gloire de mon maître et de celle de votre éminence. Il me restera assez de quoi me consoler et m'occuper dans le grand ministère dont je suis honoré; et même, si je ne m'abuse pas, je puis me flatter d'y trouver par mes bonnes intentions, par ma droiture et par mon application, une considéra-

tion qui ne se bornera pas à la décoration, et qui aura quelque influence dans les affaires principales.

» Avant six mois d'ici, les politiques de Rome jugeront mieux qu'à présent, si on a fait prudemment, de négliger Son Altesse Royale, et si je pouvais être utile. Dans cette affaire-ci, l'important n'était pas le fond de la chose, et la grace en elle-même; mais la marque de considération que Son Altesse Royale pouvait y trouver. De sorte qu'après l'éclat qui a été fait et les promesses qu'on a données à votre éminence, et ce qu'elle n'a pu se dispenser d'écrire à Son Altesse Royale, quand le pape serait dans la résolution véritable de donner dans la suite le chapeau que Mgr. le Régent a demandé, le délai fait perdre tout ce qu'il y avait d'agréable et d'important pour Son Altesse Royale, et tout ce qui pouvait persuader le public, qu'elle ne s'était pas trompée dans la prédilection qu'elle avait eue, et dans les mouvemens qu'elle s'était donnés dans toute l'Europe, pour contribuer à l'élévation de Sa Sainteté, et pour faire voir qu'elle était engagée à s'intéresser à la gloire de son pontificat, et à soutenir ses intérêts dans toutes les occasions qui se présenteraient. Au lieu qu'il faut avouer que, dorénavant, il s'ex-

poserait à un grand ridicule, s'il continuait à montrer beaucoup de chaleur pour les avantages de ceux qui l'ont négligé, et dans lesquels on lui a toujours voulu faire craindre qu'il ne trouverait aucun retour. Quand il étoufferait les mouvemens du ressentiment si naturel aux grands, vous savez, Monseigneur, qu'il y a peu d'affaires qui ne tombent d'elles-mêmes, lorsqu'on n'a pas une attention particulière à les suivre, et qu'on n'apporte pas beaucoup de soin et de vivacité à les soutenir. Je souhaite qu'il n'arrive point d'inconvéniens de tout ceci ; mais je ne vois personne qui puisse gagner à ce contre-tems, et presque tous ceux qui peuvent avoir eu part au mécompte que Son Altesse Royale et votre éminence éprouvent, doivent vraisemblablement y perdre. Le tems et l'expérience en feront juger ; mais ce qui sera immuable, c'est la reconnaissance que je conserverai des bontés dont votre excellence m'a honoré dans cette occasion, malgré les mauvais offices des mal intentionnés, qui vont faire connaître parfaitement leur caractère, en ce qu'après avoir déclamé sur ce que votre éminence travaillait à me procurer une élévation exorbitante, ils lui reprocheront présentement d'avoir entrepris une chose où elle n'a pas réussi. Mais

dans tous les cas, elle est au-dessus de l'envie que ses grandes qualités excitent; et dans toutes les affaires qu'elle aura à traiter, elle emportera l'admiration et la vénération de tous les honnêtes gens; et de ma part, je ne puis y ajouter qu'un attachement inviolable, plein du zèle le plus ardent pour sa gloire, et de la reconnaissance la plus vive et la plus parfaite. »

Le même courrier portait à l'abbé de Tencin l'expression bien moins déguisée des sentimens de l'archevêque-ministre :

« Quoique l'usage de la cour, lui mandait-il, et l'expérience des affaires m'aient accoutumé, mon cher abbé, aux contre-tems les plus extraordinaires, j'avoue que je n'ai pas laissé d'être surpris de celui que vous m'avez annoncé par votre lettre du 17. Mais, grâce à Dieu, je n'en suis point abattu, parce que je n'ai pas désiré assez violemment la dignité dont il s'agit, pour être désolé de sa perte s'il fallait l'essuyer. Le courage et la médiocrité me sont naturels; et comme je pourrais avoir des moyens assez faciles pour me dépiquer, je n'aurai qu'à prendre garde de me préserver d'être aussi sensible à la vengeance que les autres le sont à la pourpre; ce qui ne laisserait pas que d'avoir ses inconvéniens.

» Son Altesse Royale a été piquée au vif de cette variation. Elle l'aurait été autant, quand elle n'y aurait eu aucune part, et qu'elle n'aurait regardé que M. le cardinal de Rohan. Son éminence a pris non-seulement le parti le plus noble, comme il convenait à sa naissance, à son caractère, à l'élévation de ses sentimens et à la gloire de Son Altesse Royale; mais je crois qu'elle a pris aussi le parti le plus sûr; j'aurais deviné que cette méthode était de votre goût.

» Pour M. l'abbé de Ravannes, il ne se borne pas à redresser ce fait particulier, et il m'écrit franchement qu'il faut défaire les Romains de l'habitude où ils sont, de donner des espérances pour des réalités qu'ils reçoivent.

» Vous avez touché à-peu-près les motifs du procédé du pape. Si c'était infidélité et ingratitude, il n'y aurait point de remède; mais il n'y a pas d'apparence, comme vous l'avez remarqué: *nemo fit repentè malus*.

» Si le cardinal d'Altham était auteur de cette intrigue, il entendrait mal les intérêts de son maître: car s'il voulait me tenir dans la dépendance de l'empereur, il me laisserait encore dans une plus grande dépendance du saint-siége, dont les intérêts sont opposés à

ceux de la cour de Vienne dans le point le plus considérable qui sera traité au congrès, qui est celui de la féodalité des états de Parme et de Plaisance, dont l'empereur dépouille le saint-siége pour se l'approprier.

» Je puis vous rendre, mon cher abbé, à juste titre, la louange que vous m'avez donnée, car Son Altesse Royale a été frappée de votre lettre du 17, qui peut servir de modèle pour l'art de bien écrire dans les affaires considérables. M. le cardinal de Rohan est non-seulement capable de rendre les plus grands services par ce qu'il fait, mais par les excellens ouvriers qui se sont formés ou se formeront auprès de lui. On s'est ressenti trente ans durant, d'une volée qui s'était formée auprès du cardinal Mazarin; tels ont été MM. de Lionne, Joly, Verjus et autres. Vous allez être marqué au bon coin. »

Il semblait que l'on se fût arrangé à la cour de Rome, pour que Dubois flottât continuellement entre l'espoir et les alarmes. Peu s'en fallait qu'il ne se crût joué par Innocent XIII comme il l'avait été par Clément XI, lorsqu'il reçut des nouvelles plus tranquillisantes. On lui mandait que le pape, voyant le dépit extrême du cardinal de Rohan, l'avait assuré que le vœu du Régent en faveur de

l'archevêque de Cambrai allait être rempli sans délai. Sa Sainteté, ajoutait-on, avait répondu dans des termes aussi positifs au chevalier de Saint-Georges, qui, depuis longtems, le pressait avec non moins de vivacité. Innocent avait cependant éludé de marquer précisément le jour, où il consommerait cette affaire. Il avait seulement fait entendre, qu'il ne s'agissait pas d'un délai de quelques mois, mais de quelques jours, observant que les princes devaient agir quelquefois d'après des motifs, dont il ne convenait pas qu'ils donnassent connaissance. Le pontife déclarait voir avec peine, qu'on voulût lui extorquer son secret, parce qu'il faisait profession de tenir sa parole en homme d'honneur. Innocent s'en montrait si jaloux, qu'il déclarait qu'aucune force humaine n'aurait le pouvoir de l'y faire manquer, dans le cas même où les cours de Vienne et de Madrid révoqueraient la déclaration qu'elles avaient faite en faveur de l'archevêque de Cambrai. Déjà, disait-on, le pape, en parlant de l'archevêque Dubois à ses confidens, l'avait nommé plusieurs fois le cardinal de Cambrai. En un mot, les dispositions du Saint-Père paraissaient tellement favorables, que pour n'en point abuser, le cardinal de Rohan avait cru devoir différer la

demande des bulles de l'abbaye de Cercamp.

Tout-à-coup arrivent des dépêches de l'abbé de Tencin, qui mandait :

« Il n'y a rien à espérer des gens de ce pays-ci, ni par amitié, ni par reconnaissance. L'intérêt présent est la seule règle de leur conduite ; et si nous n'avions pas un écrit aussi positif, je vous avoue que je croirais ne rien tenir. Mais il faut les pousser jusqu'au dernier retranchement ; nous avons rempli et plus que rempli les conditions de cet écrit : on est en droit de les sommer avec hauteur de l'exécution. Il ne risqueront jamais que cet écrit soit rendu public. »

La lettre de l'évêque de Sisteron s'expliquait dans le même sens, et il avait mis par *post-scriptum*, ce qui suit :

« Après avoir fini toutes mes lettres, je suis allé voir M. le cardinal Conti et l'abbé Scaglione. Le premier m'a assuré, qu'il était actuellement occupé avec le duc de Poli à solliciter votre chapeau, et qu'il ne croirait pas se trop avancer, quand il m'assurerait que nous l'aurions dans fort peu de jours. Scaglione m'a dit la même chose ; mais comme il m'a en même tems ajouté, qu'il faudrait aider le pape, je lui ai demandé en quoi nous pouvions le faire. Il m'a répondu que Sa

Sainteté avait une prodigieuse envie d'acheter une bibliothèque qui est à Rome; mais que comme il lui fallait pour cela 12 ou 13 mille écus, il ne croyait pas qu'on pût faire rien qui lui fût plus agréable, que de lui faciliter les moyens de les trouver.

» Je lui ai promis cet argent pour le jour auquel la promotion aurait été déclarée, à condition qu'on commencerait par la faire, et qu'on la ferait au plus tard dans le mois de juillet. Scaglione a été également surpris de l'offre que je lui ai faite, et de l'assurance avec laquelle je lui en ai engagé ma parole. Il m'a dit que je lui fournissais en cela, un secours qu'il croyait infaillible pour le prompt succès de la grande affaire. Je lui ai dit, que j'en allais parler à M. le cardinal de Rohan; j'y suis effectivement allé sur-le-champ, et c'est de la meilleure grace du monde qu'il m'a promis d'effectuer ma parole. Je crois que je puis même ajouter, qu'il prendrait volontiers cette somme dans ses coffres s'il en était besoin, tant il a à cœur la conclusion de cette affaire. »

Transporté de joie de se concilier la bienveillance du pape pour une somme aussi modique, Dubois écrit sur l'heure au cardinal de Rohan:

11 juillet 1721. « Il y a cette différence ; Monseigneur, entre ce que la plupart des grands hommes en place font ordinairement, et ce que votre éminence fait toujours, c'est que communément les autres perdent par le détail de leurs négociations les éloges qu'on leur avait donnés sur le premier bruit ; et pour ainsi dire, sur l'affiche ; mais dans les entreprises de votre éminence, si loin qu'on ait porté l'imagination et les désirs, et quelque idée qu'on ait eue de son génie, on est surpris de la fertilité et des ressources qu'elle a trouvées. Je suis étonné et confus en même tems, de tout ce qu'elle a fait dans l'affaire particulière qui me regarde, dont elle a bien voulu m'apprendre et permettre qu'on m'apprît les principales circonstances. Après avoir guéri tant de blessures et tant de maladies, il ne lui reste plus qu'à ressusciter les morts, et je ne puis m'empêcher d'espérer qu'elle fera ce miracle. Je dois commencer par l'assurer, comme il est vrai, que la dignité même dont elle veut me décorer, ne peut m'être si sensible que les marques, je ne dirai pas de bonté et de générosité, mais d'amitié et de tendresse qu'elle me donne daus cette occasion. M. de Balzac assurait M. le cardinal de Richelieu, qu'il n'oublierait pas le mot de *reconnais-*

sance dans le Dictionnaire de l'Académie: je pourrais dire à votre éminence à meilleur titre, que ce sera le terme favori de mon calpin, et ce qui me charme, c'est que Son Altesse Royale pense pour son compte, comme je pense pour le mien.

» Si l'affaire dont il s'agit était demeurée dans la simplicité où elle avait été conçue et formée, elle aurait été terminée, suivant toutes les apparences, sous le pontificat de Clément XI; du moins elle n'aurait point attiré les inquiétudes et les embarras qu'elle a causés. Si depuis, après avoir reconnu les labyrinthes où l'on s'était jeté sous le feu pape, on l'avait pu renouveler sans les dépendances dont on avait senti les inconvéniens et les dangers, ou qu'on n'eût fait aucune mention de ce qui avait été ménagé auparavant, ne doit-on pas croire que le cardinal Conti, voyant son sort entre vos mains, ne vous aurait rien refusé; et que, sans éplucher ni reprendre les anciens contrats, il aurait cru faire un bon marché que d'accepter but à but le troc d'un chapeau pour la thiare?

» Mais puisqu'on n'a pu détourner le tourbillon des atômes crochus, il faut prendre le sytème tel qu'il est; et quoiqu'on ne puisse pas disconvenir qu'il est très-difficile à dé-

mêler, si compliqué qu'il puisse être, il y a apparence qu'il cédera à la pénétration et à la capacité d'un si grand maître. Mais en vérité, s'il était tombé entre les mains de tout autre que de votre éminence, et si elle n'y employait pas presque tous les ressorts d'un génie sublime, et toutes les ressources de sa générosité, cette affaire échouerait au déshonneur de Son Altesse Royale, et au détriment de presque tous les avantages qu'on s'est proposé d'en tirer. J'en ai toujours soupçonné l'enclouure, malgré la noble discrétion de votre éminence. Si je suis frustré de l'espérance qu'on m'a laissé prendre, et qu'elle dégénère en un affront public, je ne devinerai que trop à qui je le devrai.

» Quoique le sort en soit jeté par la lettre que Son Altesse Royale, aussi piquée pour votre éminence que pour elle-même, vous a écrite de sa main, et que je vous ai envoyée le 29 juin, c'est une épée entre les mains d'un héros, aussi sage que vaillant. Le détail que votre éminence a bien voulu me faire par ses dernières lettres du 23, et ceux dont elle a permis à M. l'évêque de Sisteron et à M. l'abbé de Tencin de me faire part, renferment tant de circonstances favorables, qu'on ne peut presque pas s'en défier. Cromwell

avait accoutumé de dire, qu'il ne mettrait point parmi les grands hommes, *ceux qui se piquaient assez pour abandonner les choses qu'ils avaient entreprises.* Il est vrai que le pape, le chevalier de Saint-Georges et d'autres encore, perdraient sûrement, si cette affaire échouait ou était abandonnée. Mais il est sûr de même, que Son Altesse Royale et nous y perdrions aussi. Quoi qu'il en soit, si elle manque, je vois distinctement à qui je pourrai attribuer cette disgrâce ; mais si elle réussit, je vois encore plus clairement à qui je devrai uniquement le succès.

» M. l'abbé de Tencin m'a chargé, Monseigneur, d'informer votre éminence du tems de l'ouverture du congrès de Cambrai. Elle n'avait été retardée jusqu'à présent, que par des contestations entre le roi d'Espagne et les Anglais, sur plusieurs points particuliers, savoir: de la part du roi d'Espagne, sur la restitution de Gibraltar et des vaisseaux qui avaient été pris à la bataille navale donnée auprès de la Sicile, et restés à Port-Mahon ; de la part des Anglais, sur la restitution des vaisseaux et effets saisis à la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre ; sur le rétablissement de *l'assiento* pour la vente des nègres, et la confirmation de deux

conventions faites en 1715 et 1716, pour expliquer quelques articles du traité de commerce conclu à Utrecht, entre l'Espagne et l'Angleterre. Il faut ajouter encore la concession d'une cédule promise aux Anglais, pour envoyer tous les ans un navire chargé de marchandises aux Indes.

» Tout cela a été réglé et confirmé par une convention entre le roi d'Espagne et les Anglais : de sorte que rien n'empêche davantage que le congrès commence incessamment. Je puis pourtant assurer votre éminence qu'il ne commencera que quand je le voudrai. Si le pape me traite bien, je me réglerai sur ces convenances ; s'il me fait un affront public aussi sensible que celui de me passer la plume par le bec, et de rendre inutiles les bontés de votre éminence pour moi, je suivrai, sans aucun ménagement, les principaux intérêts des alliés de France, et le congrès sera bientôt ouvert.

» Depuis la promotion de M. l'évêque de Terracine, M. le cardinal d'Altham a écrit à M. de Penterrieder, d'une manière très-honorable, à l'égard de votre éminence, et en des termes, à mon égard, qui n'ont aucun rapport à ce que votre éminence avait paru craindre de lui ; car il lui a marqué po-

sitivement que j'aurai bientôt la consolation que votre éminence veut me procurer, et il le charge de me faire beaucoup d'honnêtetés.

» La reine d'Angleterre avait une grande partie de rentes sur l'hôtel-de-ville, laquelle faisait partie de sa dot. Le remboursement de ces rentes a été mis entre les mains d'un Anglais de Saint-Germain, qui les avait converties en actions et en billets de banque. Mme de Mézières m'en avait parlé, il y a environ deux mois, lorsque le *visa* a été sur ses fins. J'ai prié Son Altesse Royale de dispenser le porteur des effets de la reine de les faire viser, et de charger M. de la Houssaie[a], d'avoir soin que la reine ne tombe pas dans les pertes que la plupart des gens courent risque de faire. Selon ma prière, Son Altesse Royale a chargé, en ma présence, M. de la Houssaie de cette affaire. Si quelque rafinement de la part des personnes affectionnées à ces princes avait quelque part à la suspension de ce qui me concerne, je ferais le bien pour le mal; mais grâce à votre éminence, je saurai bientôt ce qui aura fait pencher la balance, et je me conduirai équitable-

[a] M. de la Houssaie était alors contrôleur-général des finances.

ment. Je puis cependant avoir l'honneur de vous dire que s'ils me faisaient du tort, ils risqueraient beaucoup ; c'est-à-dire, non-seulement de grandes choses, mais même les plus petites. »

Les lettres de l'archevêque de Cambrai à l'abbé de Tencin méritent toujours une attention particulière, comme renfermant plus que les autres la véritable expression de ses sentimens ; autant, du moins, qu'un homme tel que Dubois pouvait montrer de franchise.

« Je me flatte, mon cher abbé, lui mandait-il à la même date que la précédente, qu'après l'arrivée du courrier, expédié le 29 juin, mon procès pourra être décidé ; j'ai une bonne pièce, qui est l'écrit, un bon patron, et plusieurs excellens avocats : voilà de quoi réussir, ou de quoi se consoler du mauvais succès.

» Son Altesse Royale a écrit plus fortement encore que vous n'avez souhaité par votre lettre du 23 juin. Mais lorsque M. le cardinal de Rohan l'aura reçue, ou elle ne la rendra point, si les choses sont plus disposées au succès et plus avancées, ou elle adoucira les clauses qui lui paraîtront trop vives et trop précipitées, comme de prendre congé sur-le-champ et de sortir de Rome

sans délai. Mais comme, lorsque vous recevrez cette lettre, le parti que M. le cardinal de Rohan aura jugé à propos de prendre, sera pris, tout ce que je puis vous écrire aujourd'hui serait inutile, et je ne suis point en peine de ce qu'il aura fait; car non-seulement il aura fait pour le mieux, mais le mieux qui se pouvait faire. Au fond, le but de toutes les démarches que l'on fait est le succès; et quoiqu'on soit en état de faire repentir la plupart de ceux qui l'auraient traversé, la vengeance, si douce qu'elle soit, n'est qu'une consolation, et on ne peut l'exercer sans se nuire un peu à soi-même, en nuisant à ceux dont on est mécontent, et cela ne se trouverait que trop vrai dans les circonstances dont il s'agit, sur-tout sur l'affaire de l'église, à laquelle la religion et M. le cardinal de Rohan sont intéressés.

» Si le pape est de bonne foi, et que son opiniâtreté à ne se pas expliquer sur le tems de la promotion, ne soit qu'un air et une fantaisie de souverain, qui veut tenir en suspens sur les grâces qu'il veut faire, il n'y a pas grand mal; mais la répugnance que le pape a eue à s'expliquer, a quelque fondement. C'est, selon toutes les apparences, un rafinement de ceux qui veulent rendre office

au chevalier de Saint-George, fondé sur l'espérance dont ce parti le flatte, qu'on peut entreprendre, dans peu, quelque chose de considérable en Angleterre pour son rétablissement. Mais le concours de la France paraissant indispensable à ces Jacobites de Rome, ils se figurent que je serais plus disposé à rendre service à leur maître, si mes espérances ou mes craintes sur le chapeau dépendaient de la conduite que je tiendrais à son égard.

» Ma bonne volonté est entière ; mais ces habiles gens ne voient pas que je ne pourrais absolument faire tout ce que mon devoir essentiel me permettrait, que lorsque je serais en liberté et en force par la dignité en question : car sans cela, en faisant des tentatives inutiles, je pourrais perdre en même tems et la dignité que je souhaite, et la confiance des cours qui contribuent le plus au maintien et au succès de mon ministère. Sachez enfin que la crainte que je ne favorise le chevalier de Saint-Georges, si je suis fait cardinal, a déjà passé par la tête de ses ennemis.

» M. de Sisteron m'a fait votre portrait par un seul mot d'une de ses lettres où il dit : M. l'abbé de Tencin n'entend point rail-

lerie sur ce qui vous regarde. Vous jugez bien que je ne suis pas moins vif sur ce qui vous intéresse particulièrement. Mais en vérité, si j'ai de l'impatience que mon affaire soit terminée, vous y avez plus de part que vous ne pensez. Je suis extrêmement sensible aux marques d'amitié que vous me donnez, et je voudrais cesser d'être aussi décontenancé et aussi garotté que je le suis, pour lever l'étendard de la reconnaissance.

» Je suis si accablé de la constance des bontés de M. le cardinal de Rohan, et de la fertilité de sa générosité, que ma reconnaissance en est hébêtée, et n'a plus de langue qui me fournisse de quoi m'exprimer. Suppléez-y, mon cher abbé, et continuez à aimer celui qui vous aime. »

L'archevêque de Cambrai écrivit le même jour à l'évêque Lafiteau, ce qui suit:

« J'accepte, avec toute la consolation que vous voulez m'inspirer, le bon augure contenu dans votre lettre du 23 juin. Je suis honteux, au-delà de tout ce que je puis dire, de tous les soins et de toutes les inquiétudes que mon élévation coûte à M. le cardinal de Rohan: mais cela même me mettrait au désespoir, si le succès lui résistait plus longtems. Ses offres, pour l'achat de la biblio-

thèque, ne me surprennent pas. Mais il en aura tout l'honneur, sans qu'il lui en coûte son argent; car Son Altesse Royale fera remplacer cette somme dans le moment. Nous comptons tous les jours, mais nous comptons encore plus ce qu'ils coûtent à son éminence et à l'élite des braves Français qui suivent son exemple et exécutent ses ordres. »

Indépendamment des protecteurs ou agens avoués qui travaillaient à Rome pour l'archevêque-ministre, il avait eu l'attention d'y faire passer des émissaires obscurs qui surveillaient les grands personnages, et l'instruisaient de leurs démarches les plus secrètes. C'est par eux qu'il avait fait insinuer à l'abbé Scaglione, confident d'Innocent XIII, que si son maître ne se hâtait d'accomplir les promesses qu'il avait faites à l'archevêque Dubois, une rupture totale allait éclater. A cet avis de l'abbé, le pape n'avait pu dissimuler son trouble et son effroi. Il avait cru, seulement, trouver un moyen dilatoire très-plausible, en demandant à voir par écrit le consentement de l'empereur à la promotion de l'archevêque de Cambrai. Informé de cette réponse, bien contraire aux dispositions que le pontife avait témoignées peu de jours auparavant, le cardinal de Rohan employa les

raisons les plus fortes, et même les menaces, pour faire disparaître cette nouvelle difficulté. Il ne put obtenir qu'un déluge de phrases italiennes.

Les émissaires secrets mandèrent, peu de jours après, que le jeu des ministres de l'empereur à Rome, n'était plus un mystère depuis qu'ils avaient reçu avis de la triple alliance défensive qui avait été signée à Madrid, le 13 juin, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Ils avaient fait insinuer au pape que cette union des trois couronnes coûterait infailliblement au saint-siége les états de Castro et de Ronciglione, et que le moyen le plus efficace pour parer ce coup, était de retenir en suspens le chapeau demandé pour l'archevêque de Cambrai. C'était à ces suggestions qu'il fallait attribuer les nouveaux subterfuges auxquels le pape recourait, pour se donner le tems de distinguer ses amis et ses ennemis. La crainte qu'on lui avait inspirée relativement à Castro et Ronciglione, lui avait paru d'autant mieux fondée, que le cardinal Acquaviva venait de renouveler ses instances de la part du roi d'Espagne, pour la restitution de ces états au duc de Parme. Le part espagnol faisait même entendre que cette restitution était un des préliminaires convenus

avec la France et l'Angleterre, pour le rétablissement de la paix.

L'évêque de Sisteron, de son côté, rendit compte à Dubois de cette fermentation secrète, et il ajoutait :

« Je vous avouerai ingénument que ce dernier assaut est si violent, qu'il ne fallait pas moins pour en rabattre tous les coups, que l'habileté, la présence d'esprit, la sagesse et tout le zèle de M. le cardinal de Rohan. C'est la Providence qui l'a conduit ici par la main; il faut espérer que le doigt de Dieu paraîtra jusqu'au bout dans le succès de sa conduite. Votre excellence a en lui un grand et solide ami. »

A l'appui de ces renseignemens arrivèrent des dépêches de l'abbé de Tencin. Il avait ses motifs pour vouloir paraître l'emporter en chaleur sur tous les autres membres de la faction Dubois.

« Tout se prépare pour l'assaut général; il faut, à quelque prix que ce soit, emporter la place. Etre repoussé, serait la chose du monde la plus fâcheuse; et en ce cas-là, rien de plus périlleux que le parti que l'on serait obligé de prendre. Vous pouvez compter que nos ennemis jouent de leur reste, et qu'ils mettent en œuvre tous les ressorts

que l'intérêt, la politique et la méchanceté la plus noire peuvent imaginer. Vous avez contre vous, en secret, les cardinaux Acquaviva et d'Altham, toute la prélature, les jansénistes, et peut-être l'infidélité du pape, qui croit pouvoir s'excuser par le défaut de consentement suffisant de l'empereur, afin de voir commencer le congrès, sans compter tous ceux qui se sont mêlés de votre affaire ou qui y sont intrus, lesquels trouvent leur intérêt à la faire traîner. Un tems viendra que vous serez éclairci sur tout cela, et il aurait été à souhaiter que, lorsque M. le cardinal de Rohan est arrivé, il eût pu travailler seul.

» Cependant son éminence en viendra à bout. Pour cela elle est obligée de répandre beaucoup d'argent: elle a été entraînée dans cette nécessité par la démarche, si je l'ose dire, imprudente et téméraire de M. l'évêque de Sisteron, qui, dans le tems qu'on avait pris le ton de rigueur, a été offrir pour le pape une bibliothèque de 15,000 écus romains, sans en avoir pris l'ordre de M. le cardinal de Rohan. N'a-t-il pas fait espérer des gratifications considérables au duc de Poli? Il n'a pas été possible de reculer sur ses offres, qui en même tems ont réveillé l'appétit d'une famille

pauvre, glorieuse, nombreuse et affamée; de sorte que M. le cardinal de Rohan sera à sec, qu'il a été obligé de faire ses billets, que nous avons engagé jusqu'à nos breloques. Tout cela n'est qu'en cas que nous ayons votre chapeau dans le consistoire prochain. Je crois que vous devez faire tous vos efforts pour envoyer incessamment de nouveaux fonds à son éminence, au moins 10,000 pistoles. On ne fait rien ici sans argent, et dans le discrédit où nous sommes, tout serait perdu si l'on en manquait. Je sais qu'il est fort rare; mais il n'en est guère de plus utilement employé pour le service de Son Altesse Royale, et cela ne forme pas à beaucoup près des sommes aussi considérables que M. de Torci en a obtenues pour ses médiocres services[a]. J'ose vous assurer que M. le cardinal de Rohan vous en a épargné beaucoup, parce que tous les petits négociateurs avaient fait des offres immenses de toutes parts. »

[a] Cette phrase est d'un ignorant bien absurde, ou plutôt d'un adulateur bien déhonté. Comparer, et même préférer d'obscurs intrigans, valets d'un intrigant plus vil encore, à l'un des plus habiles négociateurs qui aient existé, et des services d'antichambre aux travaux politiques d'un des soutiens de la couronne de Louis XIV!

L'archevêque de Cambrai avait bien des réponses à faire; il commença par le cardinal de Rohan:

« En recevant, Monseigneur, vos dépêches des 8, 9, 10 et 11 juillet, je ne puis juger si je suis au bout de mes espérances par le succès, ou par des défaites qui tiennent lieu d'exclusion; mais j'avouerai à votre éminence que je n'ai jamais été plus piqué ni plus inquiet, quoique je croie pouvoir assurer que ce qui me regarde n'est pas ce qui y a le plus de part. Je vois un mêlange si monstrueux de malignité et d'intérêt, de grands et de petits projets, de ressorts, d'acteurs; les momens sont si critiques, les procédés si piquans pour Son Altesse Royale et pour votre éminence, les suites si importantes et si dangereuses, que je suis au désespoir qu'on ait jamais pensé à moi, et que la prétention d'une distinction dont je pouvais bien me passer, devienne la source, ou l'occasion, ou le signal de grands maux. Mais le sort en est jeté; à tout événement je fais par avance mes excuses bien sincères à votre éminence, d'avoir attiré à sa générosité tant de peines et tant d'inquiétudes, et je la supplie d'être persuadée que je me sens et me reconnais aussi redevable et aussi

23 juill. 1721.

dévoué à elle par la bonne volonté qu'elle a eue, que j'aurais pu l'être par le succès.

» Du reste, certainement il ne sera plus question de moi. Je mettrai tous mes soins à calmer le ressentiment de Son Altesse Royale. J'aurai le même zèle pour les intérêts de l'église. Si je ne fais pas tout ce que j'aurais pu faire avec la dignité de cardinal, pour le saint-siége et pour le pape, j'espère qu'on sera assez équitable pour ne me le pas imputer. Mais si on me faisait cette injustice, je ne verrais plus rien qui m'empêchât de m'en consoler. J'avoue pourtant que j'aurai quelque regret que le pape n'ait pas pu voir ce que je pouvais faire pour son service. Du reste, votre éminence disposera pendant toute ma vie, de tout ce qui pourra dépendre de mes soins et de ma situation, et elle sera la maîtresse absolue de ma conduite. Voilà le plan de ma vie : la religion, l'état, Son Altesse Royale, et votre éminence occuperont le reste de mes jours jusqu'au dernier soupir, sans que rien qui me soit personnel y ait part.

» J'envoie à votre éminence une lettre de change de dix mille pistoles. C'est aujourd'hui à Paris comme cent mille il y a six mois.

J'ai fait cet emprunt sur mon compte particulier; je n'ai pas pu avoir recours à Son Altesse Royale, parce que je lui aurais ouvert toutes les veines sans qu'il en pût sortir une goutte de sang. Nous sommes dans le moment affreux, si prédit par les prophètes de la finance, où l'on n'a pas un sol pour les choses les plus essentielles, comme le prêt des troupes [a], et dans lequel cependant Samuel Bernard a exigé inexorablement une portion considérable des 1,900,000 livres qui lui sont dues pour ce qu'il a fait tenir à Rome. La bonne volonté de Son Altesse Royale est la même, et les tems ne seront pas toujours si rigoureux; mais l'engagement que j'ai pris en mon propre et privé nom est tel à mon égard, que je ne puis pas m'empêcher de supplier votre éminence, de ne faire usage de cette somme, que dans deux cas également privilégiés pour moi: le premier est de satisfaire à des engagemens pour une chose faite et non à faire; le second est le cas où votre éminence en aurait besoin personnellement. Dans ces deux occurrences, je consens de bon cœur à ma ruine, et à essuyer les inconvéniens de ce paiement, en attendant que

[a] Cette détresse était une suite du système de Law.

nous puissions faire les arrangemens convenables.

» Si le cardinal d'Altham n'a pas reçu de Vienne une nouvelle déclaration par écrit, semblable à celle que M. de Penterrieder donna à Son Altesse Royale au mois de décembre dernier, et que ce cardinal continue à dire qu'il a besoin de nouveaux ordres de l'empereur auprès d'Innocent XIII, il y a toute apparence que l'Autriche veut traverser secrètement mon élévation. Elle ne le fera pas publiquement; car, de quel front l'empereur [a] oserait-il faire le contraire de ce qu'il a fait offrir à Son Altesse Royale sans en être recherché? Ce qui me ferait croire, cependant, à la mauvaise volonté de cette cour, c'est que, depuis la promotion du cardinal de Conti, M. de Penterrieder presse le congrès plus qu'il ne faisait. Mais s'ils ont ce mauvais dessein, ils ne peuvent l'avoir formé que sur la connaissance qu'ils ont de mon caractère, et sur la crainte que je ne me pique de porter loin ma reconnaissance à l'égard du pape. Au reste, l'opposition de la cour de Vienne à ma

[a] *De quel front l'Empereur.....*

Comme avec irrévérence
Parle des Dieux ce maraud!

promotion, et l'impatience qu'elle a que le congrès s'ouvre avant que je sois cardinal, doivent ouvrir les yeux au pape, et l'avertir de l'intérêt qu'il aurait à songer d'abord, au contraire, à l'envoi du chapeau.

» Le prétexte qu'on a mis dans la bouche du pape, pour le faire paraître effarouché de la prétendue nouvelle union de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, est un piége envoyé tout dressé de Paris à Rome. Il y a, entre notre cour et celle de Madrid, l'union que la paix a établie, et d'assez bons procédés, qui n'ont pas empêché toutefois le roi d'Espagne d'accueillir dans ce mois-ci un de nos maréchaux-de-camp, appelé M. de Marsillac, de le faire lieutenant-général dans ses troupes, et de lui donner 160 pistoles par mois. Quant aux relations entre l'Espagne et l'Angleterre, elles se bornent à diverses concessions relatives au commerce dont les Anglais jouissaient avant la dernière guerre, et que le roi d'Espagne faisait difficulté de rétablir, comme le traité de la fourniture des nègres, la permission d'envoyer tous les ans aux Indes un navire chargé de marchandises, et quelques autres articles.

» Tout cela n'a aucun rapport, ni de loin, ni de près, avec la demande de la restitution

de Castro et de Ronciglione, que le duc de Parme fait au pape, et qu'il espère que le roi d'Espagne favorisera. Mais quand Philippe V voudrait prendre efficacement le parti du duc de Parme contre les intérêts du pape, il vaut beaucoup mieux, pour les intérêts de Sa Sainteté, que les Anglais n'aient plus rien à ménager ni à obtenir de la cour de Madrid, que s'ils avaient encore des grâces à en attendre; car, dans ce cas-là, elle n'aurait pas de peine à les entraîner dans son parti; au lieu que, étant libres, il nous sera plus facile de les faire pencher du côté que nous voudrons.

» Le pape est dans une grande erreur, s'il nous sacrifie à l'empereur pour obtenir sa protection dans l'affaire de Castro. Il n'y pourra rien contre toutes les autres puissances, si elles sont unies ensemble; et quand il pourrait servir le saint-siége en cette occasion, il ne le ferait qu'après avoir épuisé la patience et la complaisance du pape sur la féodalité de Parme et de Plaisance, qui est d'une plus grande considération même que celle de Castro. Enfin, si le pape est assez mal conseillé pour se confier à l'empereur, il court risque de ne recevoir aucun secours sur Castro, et d'être à la merci de l'empereur sur Parme et Plaisance, sur Ferrare et sur

Commachio : en un mot, le pape ne peut espérer de grands services que de moi, revêtu de la dignité de cardinal, comme monsignor Passionei,[a] s'il vient au congrès, le reconnaîtra, mais trop tard.

» Je suis si accablé, Monseigneur, des tribulations et des peines que je vous cause, que je n'ai pas la force d'entrer dans un plus long détail, qui, d'ailleurs, serait très-inutile, parce que rien n'échappe à votre pénétration et à votre activité. Je me contenterai de vous assurer que Son Altesse Royale conserve toute l'estime, toute la confiance et toute la tendresse pour votre éminence qu'elle peut désirer. »

Voici la réponse de l'archevêque aux confidences de l'abbé de Tencin :

« Vos lettres du 8 et du 10, mon cher abbé, 23 juillet 1722.
m'ont mis dans une telle détresse, que je ne puis plus me souffrir moi-même ; et il n'y a point de coiffure qui me paraisse aujourd'hui plus extravagante qu'un chapeau de cardinal. Il semble que toutes les vertus et tous les vices des hommes se sont entendus pour m'accabler ; la générosité et la persévérance de

[a] Depuis cardinal, et distingué par son amour pour les lettres. Il était en correspondance avec Voltaire.

ceux qui m'honorent de leur amitié me remplissent de confusion; la rage, la noirceur, l'infidélité et les mauvaises intentions de ceux qui nous traversent, me mettent en fureur; et ce qui m'aurait touché le moins en toute autre occasion, qui est l'argent, dans celle-ci est mon plus grand bourreau. Impossibilité absolue de rien tirer, dans cet instant, du trésor royal, c'est-à-dire, de la monnaie; car il n'y a point d'autre ressource. Imaginez que, le 15, le prêt des troupes a manqué net; par conséquent, il y aurait eu de l'imprudence et un danger très-infructueux de s'adresser à Son Altesse Royale. Cependant, dès qu'il s'agit d'engagemens pris par M. le cardinal de Rohan, je voudrais pouvoir me vendre moi-même, fussé-je acheté pour les galères. Mais pour envoyer à Rome 10,000 pistoles, il faudrait trouver 300,000 livres à Paris, dans le tems que le plus accrédité n'y trouverait pas 50 louis. Je n'ai aucun bien; j'ai pour 250,000 livres de dettes criardes; je ne reçois ni ne dois recevoir rien; on ne me rend qu'une partie de ce que j'avais employé à nourrir les actions qu'on m'avait données, et on me le rend en rentes sur les tailles au denier cinquante; je ne veux tromper personne.

» Voilà le sujet de mes méditations depuis la réception de vos lettres. Enfin, je ne suis pas mort, et c'est beaucoup ; car je me suis saigné au blanc pour envoyer au cardinal de Rohan ces maudites 10,000 pistoles, et j'ai pris, en mon propre et privé nom, un engagement de 120,000 livres pour les 10,000 pistoles, et de 180,000 livres pour le change et la différence des espèces. Je vous avoue que je ne puis pas faire une digestion paisible, tant que j'aurai ce prodigieux poids sur le corps, avec tous les dangers et toutes les avanies qui peuvent l'accompagner. J'ai fait pitié à M. Leblanc et à M. de Belle-Isle, [a] qui m'ont vu dans la peine de cette recherche sans pouvoir me soulager.

[a] M. Leblanc, ministre de la guerre, avait reçu de l'hôtel de la Monnaie des fonds pour le paiement du prêt aux troupes ; l'archevêque de Cambrai lui avait demandé, ainsi qu'à M. de Belle-Isle qui était chargé de ce détail, de lui remettre une partie de ces fonds pour l'envoyer à Rome. Ces Messieurs l'avaient refusé : c'est là vraisemblablement l'origine et la cause de la disgrâce où ils tombèrent en 1723. Le duc d'Orleans se laissa porter à les faire arrêter, et traita de même M. de la Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres, comme suspect d'avoir détourné les fonds de la caisse militaire.

» Si nos affaires n'étaient pas dans l'affreuse situation où elles sont, et où elles demeureront jusqu'au mois d'octobre, je suis assuré que Son Altesse Royale ne plaindrait rien pour la satisfaction de M. le cardinal de Rohan, et qu'on n'aurait pas besoin de lui citer l'exemple des dépenses qui peuvent avoir été faites à Rome en d'autres tems, quoiqu'il soit vrai que jamais on n'a fourni pour Rome, en pareille occasion, la moitié de ce qui a été donné depuis le mois de janvier. Je désire ne pas me rendre indigne de la générosité de M. le cardinal de Rohan à mon égard, et de votre amitié; après quoi j'attendrai mon sort en patience, souhaitant uniquement d'être fixé, afin de pouvoir prendre des mesures plus sûres pour tous les devoirs que j'ai à remplir, parmi lesquels ce que je dois à votre amitié aura la place qu'il mérite. »

L'archevêque de Cambrai, si long-tems dupe de tout le patelinage et de tous les subterfuges de ses protecteurs ultramontains, ne se doutait pas, quand il se livrait ainsi au dépit qui le suffoquait, que depuis sept jours il était enfin déclaré cardinal. Il en reçut la nouvelle deux jours après le départ de son courrier. Le cardinal de Rohan était parvenu à calmer les inquiétudes du pape, par rap-

port à Castro et Ronciglione. Convaincu qu'il pouvait, sur cet article, se fier au duc d'Orléans, Innocent XIII lui avait enfin promis positivement que, le lendemain, l'archevêque de Cambrai serait promu au cardinalat. Il avait effectivement rempli cet engagement dans le consistoire du 16 juillet, où furent proclamés à la fois Guillaume Dubois, [a] archevêque

[a] On lit dans une des gazettes ecclésiastiques de cette époque le passage suivant : « Après que le courrier de Rome fut arrivé, le duc régent alla chez le Roi avec l'archevêque de Cambrai, et Son Altesse Royale dit à Sa Majesté, en lui présentant ce prélat : « Sire, j'ai l'honneur de vous présenter M. l'archevêque de Cambrai, au zèle de qui votre Majesté doit la tranquillité de son État et la paix de l'église de France, qui sans lui allait être désolée par un cruel schisme ; le Pape, pour reconnaître de si grands services, vient de l'honorer du chapeau de cardinal. »

» Le nouveau cardinal fut, dès le soir même, rendre visite au cardinal de Noailles, avec lequel il eut plus d'une heure de conférence.

» Lorsqu'ayant reçu la barrette, il fit la visite de cérémonie à Madame, belle-sœur du feu roi Louis XIV, et mère du duc d'Orléans régent, il fut conduit de Paris au château de Saint-Cloud dans le carrosse du corps de cette princesse, suivi des siens, et il eut l'honneur de l'embrasser selon la prérogative du cardinalat. En traversant les appartemens pour arriver à la chambre d'audience, un très-vieux garçon du château, nom-

de Cambrai, et don Alexandre Albani, neveu du dernier pape Clément XI.

Valentin, lui dit au passage d'une des portes : « Ah, Monseigneur! j'ai toujours pensé, voyant l'étendue de votre esprit dès votre jeunesse, et vos bons services à notre commun maître, que vous parviendriez aux plus grandes distinctions. » Le cardinal Dubois s'arrêta, et l'embrassa en lui disant : « Mon cher Valentin, je vous ai toujours aimé et distingué; vous voyez par la couleur de mon petit mantelet rouge, que je porte à l'extérieur comme dans le cœur, de même que vous, la livrée de la maison d'Orléans. »

Quoiqu'il n'eût pas reçu de Rome le chapeau rouge, il en portait un lorsqu'il sortait en habit court; il avait eu la précaution d'en faire faire deux à Londres, où la teinture en écarlate était, alors, dans un degré supérieur à ce qu'elle était en France. « Ainsi, observe un auteur contemporain, avec plus de malignité que de raison, Dubois, dans le sens naturel, comme dans le sens figuré, tenait de l'Angleterre son chapeau de cardinal. »

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

Dubois avait obtenu l'objet de tous ses vœux: il était enfin revêtu de la pourpre romaine, et déjà il se complaisait à voir en lui le digne successeur des Richelieu et des Mazarin.

Mais après avoir employé tant d'argent pour contraindre la cour de Rome à l'accomplissement de promesses si souvent renouvelées, il se voyait sommé lui-même de satisfaire aux divers engagemens qu'il avait contractés. C'est ainsi que dès la première lettre où il le félicitait sur son élévation, le cardinal de Rohan lui remit sous les yeux sa parole de faire passer à l'abbé de Ravannes sa place de conseiller d'état. Le cardinal-ministre répondit :

« Je n'entreprendrai point, Monseigneur, 7 août 17
de vous écrire ce que j'ai pensé en recevant la nouvelle de la grace que votre éminence m'a procurée, ni ce que je pense encore depuis. Le remercîment que je vous dois n'est pas un devoir où les paroles puissent atteindre, ni même que les sentimens les plus vifs et les

plus sincères dans les premiers momens d'un succès qui me comble d'honneur, puissent remplir. C'est l'affaire de toute ma vie ; c'est ma conduite pendant le reste de mes jours qui fera voir, si ce que j'ai fait avant que d'être revêtu de cette dignité, devait avoir quelque mérite pour l'obtenir, et si je suis capable de remplir les obligations qu'elle m'impose à l'égard de la religion, du saint-siége, du pape et de votre éminence. Voilà ce qui fera briller ou qui ternira la pourpre dont votre éminence me décore. J'aurais beau me flatter, aussi bien que ceux qui m'ont donné dans cette occasion des espérances et des marques de bonté, plus je fais la revue des troupes et des armes qu'on pouvait employer en ma faveur, plus je reconnais que je n'aurais jamais été cardinal sans votre éminence. Voilà, Monseigneur, votre titre et le mien : le vôtre pour continuer à m'honorer de votre protection et de votre amitié ; le mien pour remplir tous les devoirs d'une créature attentive à la reconnaissance. On dit en matière féodale : « Tandis que le vassal dort le seigneur veille, et quand le seigneur dort le vassal veille. » Je dois toute ma vie préférer vos intérêts et votre satisfaction aux miens propres. Voilà ma loi, qui, sans autre commentaire, doit faire ma

condamnation ou ma louange : je me contenterai donc pour tout remercîment, de protester à votre éminence, que je n'en appelerai jamais.

» Mon élévation au cardinalat ne pouvait pas me faire tant de plaisir, que l'expectative de l'abbé de Thésut me causa d'affliction dans le moment que je l'appris. La vivacité de mon dépit ne me permit pas d'être long-tems sans espérer un remède, qui s'est trouvé pleinement dans la disposition de monseigneur le Régent à préférer la satisfaction de votre éminence à tous autres égards. Son Altesse Royale vous explique elle-même de quelle manière cette affaire sera terminée. Jamais on ne s'est dépouillé avec tant de joie, que je quitterai cette place pour M. l'abbé de Ravannes. Je ferais de toute mon ame de plus grands sacrifices en faveur d'une personne si estimable, et que vous honorez de votre bienveillance.

» Votre éminence se souvient, sans doute, de l'arrangement que Son Altesse Royale avait fait au sujet de mes fonctions, lorsqu'elle pensa à demander un chapeau pour moi. Elle croyait pour lors, suivant l'erreur populaire, que la place de secrétaire-d'état était incompatible avec la dignité de cardinal, et j'avoue que j'avais négligé d'approfondir cette pré-

vention. De sorte, que lorsque votre courrier porta la nouvelle de ma promotion, je fis ressouvenir Son Altesse Royale, qu'en continuant à m'honorer du ministère des affaires étrangères, elle avait pensé à faire donner à M. de Morville la survivance de la charge de secrétaire-d'état, dont M. d'Armenonville est pourvu, et de donner à M. de Morville, après cette survivance, la commission de signer les expéditions que je ne jugerais pas à propos de signer. Mais Son Altesse Royale m'interrompit tout d'un coup, et me fit l'honneur de me dire, qu'elle a examiné le préjugé que l'on avait eu que les cardinaux ne pouvaient être secrétaires-d'état, et qu'elle l'avait trouvé si ridicule et si désavantageux aux cardinaux et au roi même, qu'elle désirait que je continuasse d'être - secrétaire d'état ; qu'il n'était pas raisonnable d'exclure les cardinaux de la plus honorable et de la plus intime fonction qu'un sujet du roi puisse faire auprès de sa personne, et que des cardinaux ont faite dans presque tous les autres états de l'Europe ; que d'un autre côté, elle croirait faire tort à la dignité du roi, de donner lieu de croire qu'il pût y avoir rien dans le service direct et immédiat de Sa Majesté, qui fût au-dessous des plus grandes dignités. Qu'en

effet, Sa Majesté avait parmi les officiers de sa maison des princes du sang, des princes de maisons souveraines et les premiers titrés du royaume, et que les cardinaux étaient ses aumôniers, ceux des reines, et maîtres de la chapelle, et qu'ils pouvaient, à plus forte raison, faire les fonctions les plus intimes et les plus considérables qui se fassent par ses ordres et auprès de sa personne.

» Son Altesse Royale ajouta qu'il était, en outre, à observer que les fonctions de ministre des affaires étrangères étaient encore plus distingées et même plus relevées que celles des autres secrétaires-d'état.

» Après cet entretien, Son Altesse Royale m'ordonna de continuer toutes mes fonctions de secrétaire-d'état. La seule représentation qu'elle me permit de lui faire, regarde le conseil de régence. Je lui exposai que je ne pouvais y assister, qu'en prenant mon rang au-dessus du chancelier, et par conséquent au-dessus de tous les titrés qui y sont appelés.

» J'observai toutefois qu'il y avait moyen de m'en abstenir, sans aucun inconvénient pour le ministère ou la dignité de cardinal, en faisant remettre mon portefeuille entre les mains du secrétaire du conseil, qui ferait la lecture

de mes extraits. Ce plan fut approuvé de Son Altesse Royale, et il a reçu son exécution.

» Je vous avouerai présentement que j'avais bien quelqu'envie de tenter l'aventure ; mais M. le prince de Rohan, M. le Blanc et M. de Belle-Isle étaient informés des mouvemens que les grands voulaient faire ; et ayant des preuves qu'ils ne voulaient me traverser que pour rendre les accès de votre éminence plus difficiles, ils furent d'avis que je fisse semblant de suivre, par modestie, l'exemple de M. le cardinal de Noailles, afin que, si, à votre retour, Son Altesse Royale jugeait à propos d'appeler votre éminence au conseil de régence, les envieux n'y fussent pas préparés. J'ai déféré à leurs avis.

» Tout l'air retentissait aussi des difficultés que Son Altesse Royale trouverait à me conserver les fonctions de secrétaire-d'état : cependant personne n'a soufflé, et j'en ai continué tout l'exercice sans aucune contradiction.

» Je crois que cet exemple peut être avantageux à l'église, et donner occasion de remettre les ecclésiastiques dans les places du gouvernement qu'ils ont long-tems occupées presque seuls en France, et dont on les avait éloignés. C'est dans la vue de l'utilité que

l'église peut trouver dans le gouvernement ecclésiastique, que lorsque Paul IV proposa dans le consistoire la promotion au cardinalat de Jean Bertrandi, garde-des-sceaux de France, demandée par Henri II, et sur laquelle le pape avait quelque scrupule, tous les cardinaux lui représentèrent qu'il ne fallait pas perdre cette occasion; et le vœu unanime du sacré collége fut rempli sur-le-champ. On voit par le bref d'Urbain VIII, au cardinal de Richelieu, lorsqu'il fut nommé ministre, combien le pape croyait le gouvernement d'un ecclésiastique favorable à l'église. Lorsque, pendant nos guerres civiles, le parlement de Paris donna un arrêt pour exclure tous les cardinaux, même les Français, des conseils du roi, le clergé fit paraître une magnifique remontrance, dans laquelle on démontre que rien ne serait plus contraire à l'intérêt de l'église et de l'état. J'espère des situations et des conjonctures, qui ne permettront plus à personne de douter du bien que les ecclésiasttques peuvent faire.

» Je supplie votre éminence de faire demander à M. le cardinal Alberoni, de quelle manière, depuis qu'il fut cardinal, il recevait l'ambassadeur de Hollande, et de vouloir bien

se faire informer sans fracas par les autres cardinaux qui ont été ministres ou qui en ont connu, comment ils en usaient avec les ambassadeurs protestans. Je n'ai rien fait ni ne ferai qui démente la dignité de cardinal ; mais il est bon que je sois instruit de tout ce qui s'est passé sur ce sujet. »

Le cardinal Dubois obtint, en un seul jour, du duc d'Orléans, deux lettres pour le cardinal de Rohan. Voici la première :

« MONSIEUR MON COUSIN,

août 1721. » Vous ne me laissez rien à désirer, que les moyens de vous faire assez connaître ma satisfaction et ma reconnaissance. J'apprécie, d'après l'expérience que l'on a toujours faite des longueurs et des difficultés de la cour de Rome pour les promotions les plus privilégiées et les plus sollicitées, le mérite du succès que vous avez ménagé pour celle de l'archevêque de Cambrai, ainsi que tous les motifs qui peuvent vous avoir animé, sans en excepter même celui de votre gloire personnelle. Je suis persuadé qu'aucun n'a agi si fortement sur vous, que le désir de m'assurer et d'accélérer une marque de considération pour moi, si distinguée et si publique. Je sens tout le prix

de ce service d'amitié, et rien ne le peut partager, que le plaisir de voir établir une preuve si évidente, que tout réussit également entre vos mains, et que les hommes, jaloux de vos succès, n'ont pas joui long-tems de l'espérance que vous pourriez affaiblir le mérite du conclave par quelque témérité. Je puis donc vous faire justement et mon remercîment et mon compliment tout ensemble, et vous assurer que je suis également sensible au soin que vous avez eu de ma dignité, et à l'honneur que vous vous êtes acquis. »

La seconde lettre du Régent, moins ministéricile et plus détaillée, était ainsi conçue :

« MONSIEUR MON COUSIN,

» N'ayant pas su que vous pensiez pour l'abbé de Ravannes, à la place de conseiller d'état, dont l'archevêque de Cambrai est revêtu, dans cette ignorance, je n'avais pu refuser à l'abbé de Thésut l'expectative pour la première place de conseiller d'état d'église qui viendrait à vaquer. Mais je ne veux point que ce contre-tems m'ôte l'occasion de vous faire plaisir, et de donner à l'abbé de Ravannes cette marque de la satisfaction que j'ai de ses

services et de son zèle pour l'état. Il lui suffirait seul de l'estime et de l'amitié que vous avez pour lui.

» Le cardinal Dubois gardera jusqu'au retour de l'abbé de Ravannes sa place de conseiller d'état, ce qui ne sera pas inutile pour faire voir, qu'elle n'est pas incompatible avec la dignité de cardinal, et joindra cet exemple à plusieurs autres précédens. Quoique dans cet intervalle l'abbé de Thesut prête serment et prenne séance au conseil en vertu de son expectative, cela n'empêchera pas que, lorsque le cardinal Dubois se démettra de sa place de conseiller-d'état, je ne la donne à l'abbé de Ravannes. C'est ainsi que bien que le marquis de Brancas eût pris séance au conseil en vertu d'une expectative, je n'ai pas laissé de donner la première qui a vaqué depuis au marquis de Canillac. Le même arrangement que je fais pour l'abbé de Ravannes est sans difficulté, et hors de toute incertitude. Je préférerai toujours à toute autre considération, celle de vous donner des preuves de l'estime singulière et de la sincère amitié que j'ai pour vous. »

Parmi la foule de lettres de remercîment que la nouvelle éminence eut à écrire, celle

qu'elle adressa au cardinal Gualterio, mérite d'être distinguée :

« Aussitôt que j'ai été en état, par mon élévation au cardinalat, de marquer au roi d'Angleterre[a] directement mon profond respect et ma vive reconnaissance de la part qu'il y a prise, je n'ai pas manqué de le faire, et j'envoie ma lettre à votre éminence, persuadé qu'étant présentée de sa main, elle sera favorablement reçue. Elle sait quels sont les engagemens du ministère dont je suis chargé, et je me flatte que si elle jugeait nécessaire de suppléer les expressions dont je ne puis me servir, elle voudra bien le faire en assurant Sa Majesté Britannique, que je n'oublierai rien dans le cours de ma vie, pour lui marquer mon parfait et très-respectueux attachement, toutes les fois que je pourrai concilier sa satisfaction avec le service du roi, et, qu'en attendant que les décrets de la Providence en développent les occasions, j'aurai toute l'attention dont je suis capable à tout ce qui pourra lui être agréable, et qui dépendra de mes soins et de mon application. » 7 août 172

[a] Le Prétendant Jacques III : il faut observer que le cardinal Dubois était en correspondance d'amitié avec les ministres de Georges Ier.

Monsignor Passarini, camérier du pape, chargé d'apporter la barette au cardinal Dubois, remit au Régent un bref d'Innocent XIII, dont voici la traduction.

« Notre très-cher fils en Jésus-Chrit, salut et bénediction apostolique ! Nous avons suivi les mouvemens de notre tendresse pour vous, en décorant de la sacrée pourpre de l'église romaine notre cher fils Guillaume Dubois. Mais comme la confiance que nous avons en votre piété distinguée, et la perspective des grands avantages qu'on nous a positivement assuré devoir revenir à la chrétienté et au saint-siége de la promotion de votre ministre, nous ont fait estimer juste et convenable de vous faire cette grâce ; c'est à vous présentement à faire en sorte que nous ayons lieu de nous féliciter de nous être reposés sur votre foi et sur votre puissance, pour défendre courageusement les droits de l'église. Nous envoyons donc à ce cardinal le bonnet rouge, par notre cher fils Joseph de Passarini, abbé de Saint-Jean, notre camérier honoraire, qui vous fera connaître plus particulièrement nos sentimens.

» Nous ne doutons pas que ses qualités personnelles et la commission que nous lui

confions, qui le rendent digne de votre bienveillance, ne vous portent à le recevoir avec bonté, et nous vous accordons avec tendresse, très-cher fils, notre bénédiction apostolique, comme un gage certain de notre amour paternel.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pécheur, le 31 juillet 1721, la première année de notre pontificat. »

Le Régent, comme on vient de le voir, s'était montré extrêmement sensible à la promotion de son favori. Peu de jours après, il apprit une nouvelle bien autrement importante.

Le marquis de Maulévrier, ambassadeur à la cour de Madrid, avait eu ordre de se plaindre vivement de certaines démarches, que le Régent regardait comme des infractions aux deux traités d'alliance défensive signés avec lui dans le cours de cette année. Philippe V, selon des avis secrets, cherchait sous main à s'unir à l'empereur par de doubles ou triples mariages entre les jeunes princes d'Espagne et des archiduchesses. Rien n'était cependant plus éloigné de la pensée de ce monarque. Le duc d'Orléans fut donc bien agréablement détrompé, lorsqu'il ouvrit les dépêches de son ambassadeur.

Le marquis de Maulévrier lui mandait que, pour toute réponse aux représentations qu'il lui avait adressées, Philippe V s'était expliqué sur un projet dont il était occupé depuis long-tems.

Le roi d'Espagne déclarait sans détour, que voulant donner au Régent des preuves indubitables de son amitié, et de l'éternelle et bonne intelligence qu'il désirait entretenir avec la branche française de sa maison, il demandait à Son Altesse Royale Mlle de Montpensier, sa fille, pour le prince des Asturies, et proposait en même tems de marier l'Infante d'Espagne avec Louis XV.[a]

Ce rapprochement inopiné entre les deux cours, inspira au cardinal Dubois le désir de former une liaison particulière avec le jésuite Daubenton, confesseur, et, en quelque sorte, premier ministre de Philippe V. Il lui écrivit la lettre suivante, dont le style caressant et respectueux était assez étrange dans la bouche d'un homme qui, chaque jour, prodiguait les injures les plus grossières aux seigneurs, et même aux dames de la cour.

[a] C'est la jeune princesse qui fut amenée en France en 1722, à l'âge de cinq ans, et renvoyée en 1725. Elle épousa, depuis, le prince du Brésil.

« Je crois, mon très-révérend père, qu'il 14 août 17
est de mon devoir et même de ma reconnaissance, de faire part à votre révérence de la grâce que Notre Saint-Père le pape m'a faite, en m'élevant à la dignité de cardinal, et de vous faire confidence du vœu que j'ai renouvelé en recevant cette grâce, d'employer pendant le reste de mes jours tous mes soins, et ma vie même s'il était besoin, pour la défense de la doctrine de l'église et de l'autorité respectable de son chef, que Dieu à établi pour être le centre de l'unité des fidèles. Si Dieu a voulu récompenser mes bonnes intentions par la distinction que j'ai reçue, c'est la Providence qui a inspiré à Sa Majesté Catholique, la protection dont elle m'a honoré dans cette occasion, ce qui fait le plus grand agrément de ma promotion, et m'a aussi touché, comme j'ai pris la liberté de le marquer à Sa Majesté il y a quelques mois, que la dignité même. Je ne sais pas, mon très-révérend père, si vous avez contribué à inspirer cet excès de bonté pour moi à Sa Majesté Catholique, comme il y a toute apparence, ou si ce sentiment est parti de sa pure générosité. Mais quoi qu'il en soit, vous pouvez me faire aujourd'hui une grâce très-sensible,

en m'aidant à témoigner à Sa Majesté, l'expression profonde de ma vive et respectueuse reconnaissance, et de mon dévoûment parfait à sa gloire et à ses intérêts. Je n'ai aucun devoir ni aucune affection qui m'empêchent de porter ces sentimens aussi loin qu'il sera possible, puisque comme membre de l'église romaine et comme ministre de France, je ne puis trop faire pour un prince déclaré protecteur de l'église et si intimement uni avec la France. Vous êtes bien heureux, mon très-révérend père, avec les bonnes intentions et les connaissances que vous avez, de vous trouver attaché à un prince, qui a placé sur le trône les maximes et les exemples les plus utiles à notre sainte religion, et d'avoir la consolation de le pouvoir assurer, que ses inclinations sont des inspirations du Seigneur. La persévérance qu'il a eue dès son enfance dans le bien, est la plus grande grâce que Dieu pût lui faire. Elle lui fera sentir dans tout le cours de son règne, et servira d'exemple à la postérité, combien la politique divine est au-dessus de la politique humaine.

» Puissiez-vous, mon très-révérend père, avec les lumières et le courage des prophètes, avoir la durée des plus longs jours de ceux que

Dieu a voulu conserver auprès des princes selon son cœur, et vouloir bien me donner des occasions de concourir avec vous à tout ce qui pourra être avantageux à l'église et glorieux à Sa Majesté Catholique! »

Tous les cabinets de l'Europe avaient été mis en mouvement pour arracher à la cour de Rome le chapeau tant convoité par l'abbé Dubois: de toutes parts aussi il dut lui arriver des félicitations. Nulles ne furent plus vives et plus sincères que celles des ministres anglais. Lord Carteret, secrétaire-d'état, témoigna sa joie au nouveau cardinal en ces termes:

« MONSIEUR,

» Le roi m'ordonne d'assurer votre éminence, qu'il y a long-tems qu'il n'a reçu une si agréable nouvelle que celle de sa promotion au cardinalat. Pour obéir aux ordres deSa Majesté, j'ai l'honneur de vous en féliciter en son nom. Ses ministres ne sont pas moins sensibles à cet heureux événement, non-seulement par les égards particuliers qu'ils ont toujours eus pour votre personne, mais regardant la bonne cause comme fortifiée par

l'avancement d'un ministre, qui n'a cessé de travailler au bien de l'Europe à travers des difficultés à peine connues dans d'autres tems, et que rien moins que la sagesse et fermeté de votre éminence n'aurait pu surmonter. Il ne reste à présent rien à souhaiter ou à vous ou à nous, pour rendre complet le lustre de votre ministère, que de voir ce qui est à la veille d'arriver, les grandes puissances de l'Europe en paix, jouissant des fruits que vous leur en avez procurés. »

Le Régent tint dans le secret, jusque vers le milieu de septembre, la proposition que Philippe V lui avait faite d'un double mariage entre les maisons de France et d'Espagne. Il attendit que ce prince en eût écrit directement au roi son neveu. En conséquence, il n'y eut d'abord de déclaré que l'union résolue entre Louis XV et l'infante d'Espagne. La lettre par laquelle Philippe V demandait Mlle de Montpensier pour le prince des Asturies, n'arriva que plus tard.

Le cardinal Dubois recueillit tout l'honneur du projet de cette double alliance. Elle était agréable à toute la France : on proclama cette négociation un chef-d'œuvre de politique. Le cardinal n'était pas encore revenu de sa sur-

prise, que toute la cour rendait hommage à la profondeur de ses vues. Pendant quelque tems, les ennemis du favori furent réduits au silence. Tout semblait conspirer à accroître son pouvoir, et à lui faire obtenir une considération qui jusque-là lui avait toujours été refusée. Son influence s'étendit, par degrés, sur toutes les parties de l'administration publique.

Voyant qu'il avait la principale confiance du Régent, les ministres, ses confrères, se faisaient un mérite de lui communiquer leurs portefeuilles. De jour en jour, sa supériorité devenait plus marquée. Bientôt le Régent fit intimer à tous les membres du ministère qu'étant accablé de la multitude des détails où il était entré jusqu'alors, il verrait avec plaisir qu'ils travaillassent premièrement avec le cardinal, pour préparer leurs rapports et mettre plus d'ensemble dans la marche du gouvernement.

Mais plus le Régent témoignait de confiance à son favori, plus il rendait pesante la responsabilité qu'il lui imposait. Les circonstances rendaient l'administration bien pénible aux mains qui en étaient chargées. On peut en juger par les confidences que fit, à cette

époque, le cardinal-ministre au cardinal de Rohan :

septembre 1721. « Les affaires de nos finances et les intrigues qui se sont formées parmi les différentes personnes qui s'en sont mêlées, avaient mis toutes choses dans une si grande confusion et dans un si grand danger, que, le mois dernier, le prêt des troupes qui est la dernière ressource de Son Altesse Royale, a manqué de cinq millions. Tout crédit a été absolument intercepté. Depuis votre départ, je n'ai pu fournir à aucun ministre du roi, dans les pays étrangers, la plus petite portion de leurs appointemens : de sorte que les principaux sont revenus, et que les malheureux secrétaires qui sont restés, et à qui 2,000 écus par an auraient suffi, n'ont pu les recevoir. Parmi les différentes assemblées qui se sont faites pour chercher des remèdes à un état si déplorable, il s'est élevé divers partis, qui ont formé des projets contradictoires très-audacieux. Enfin on a écouté les *Pâris*[a] qui ont

[a] Les quatre frères *Pâris*, d'extraction obscure, parvinrent, par une sorte de génie, à une haute fortune et à la confiance du Gouvernement. C'est d'eux que Voltaire a dit : « Le *Visa* ou recensement de toutes les

flotté long-tems entre tant de cabales, et qui cherchant quelque sûreté, et ne pouvant pas s'empêcher d'avoir de la complaisance pour les principaux chefs opposés, qui s'arrogeaient le droit de les interroger et de les assujétir à leurs vues, ne pouvaient mettre au jour ce qu'ils pensaient de mieux, ni espérer l'exécution de ce qu'ils croyaient nécessaire et indispensable.

» Il serait impossible de vous représenter de loin, les embarras et les inconvéniens de cette étrange situation. J'aurai seulement l'honneur de vous dire aujourd'hui, que les *Pâris* proposaient de faire un arrangement des prodigieuses créances produites par le système de Law, et de réduire ces dettes en diverses classes, sur les déclarations que les

» fortunes, était une entreprise non moins extraordi-
» naire que le système. Ce fut l'opération de finance
« et de justice la plus grande et la plus difficile, qu'on
» ait jamais faite chez aucun peuple. Elle fut imagi-
« née, rédigée et conduite par quatre frères qui, jus-
» que-là, n'avaient point eu de part principale aux af-
» faires publiques, et qui, par leur génie et par leurs
» travaux, méritèrent qu'on leur confiât la fortune
» de l'état. »

(*Précis du Siècle de Louis XV*, chap. II.)

particuliers avaient portées au *visa*. Mais comme les particuliers qu'on a obligés de donner des déclarations, n'auraient été soumis à aucune peine s'ils accusaient faux, chacun les a fournies au gré de son intérêt, et à présenté des états qui les pouvaient placer dans le cas et dans la classe les plus favorables. De sorte que quatre cents mille déclarations données à Paris et cinq cents mille fournies par les provinces, ont fait une masse immense de dettes.

» La première opération qu'on a pu se proposer, a été d'examiner quelle portion des revenus du roi pouvait être destinée à payer les rentes de ces dettes, et à les distribuer en plusieurs classes, dont quelques-unes perdraient moins que les autres. On a reconnu que le roi ne pourrait fournir que 40,000,000 par an pour leur acquittement. Sa Majesté ne peut pas payer davantage, et ne se propose pas de payer moins.

» Mais la plupart des déclarations sont évidemment fausses. L'injustice que souffriraient les légitimes créanciers, s'ils voyaient la plus grande partie de leur patrimoine entre les mains de gens qui ont fait des fortunes indécentes, a fait souhaiter et chercher les

moyens de découvrir l'artifice. Les *Pâris* ont dit hardiment, qu'il n'y en avait point d'autres ; que de faire représenter les actes des notaires pendant tout le tems que ces manèges ont eu lieu. Les gens de robe, parmi lesquels on a choisi des commissaires pour chercher des expédiens, se sont déclarés contre celui-là. Ils ont soutenu qu'il serait odieux de fouiller dans les secrets des familles. On a eu beau dire, qu'on ne voulait parcourir que les actes qui ont été faits pendant deux années ; qu'on ne demandait point ceux qui pouvaient mettre à découvert l'intérieur des familles, comme les testamens, les inventaires, les partages et autres actes de cette espece, mais seulement les contrats d'acquisition, les déclarations et autres en petit nombre, dont on ne demandait même que la date. Les commissaires ont été invités à proposer d'autres moyens. Ceux qu'ils ont offerts ont été reconnus inutiles ou insuffisans.

» Malgré la nécessité presque indispensable de consulter le répertoire des actes déposés chez les notaires, il s'est formé des cabales ; et l'on a vu le moment où l'on ne pouvait plus espérer de faire passer la résolution nécessaire au conseil de régence. Mais à force de soins

et de mouvemens, on s'y est assuré de la pluralité des voix. L'affaire fut mise en délibération le 14, et les débats furent extrêmement violens.

» Le conseil de régence était composé de vingt-trois personnes. La chasse avait éloigné M. le comte de Charolais; le duc de la Force s'est proscrit dans ses terres; le duc de Guiche était absent par maladie; le maréchal de Berwick réside à Montauban, pour veiller à ce qui regarde la contagion; [a] le duc d'Antin était à Bellegarde, et M. de Montesquiou à Caen; enfin, l'accident d'une chute arrivée à M. Desforts le tenait dans son lit.

» Nous avons été pendant quinze jours dans un prodigieux mouvement, pour instruire ou gagner ce qui restait. On n'a pu obtenir de M. de Torci que de s'absenter; parmi les autres, M. le duc de Bourbon s'est déclaré contre les actes des notaires; M. le prince de Conti a été du même sentiment, dans cette occasion, et a fait la lecture pendant trois quarts d'heure, d'une satire composée par l'abbé Pucelle et l'abbé Mengui. [b] M. le

[a] La peste de Marseille.

[b] Conseillers de grand' chambre au parlement de Paris.

chancelier a déployé son éloquence pendant une heure un quart; le maréchal de Villeroi a signalé son zèle pour la même opinion avec l'ostentation la plus fastueuse. Tout le reste a été pour la proposition faite par M. de la Houssaie[a], de sorte que la résolution d'ordonner la représentation des actes des notaires a été vivement combattue par cinq et défendue par dix-sept. Cette pluralité a fait la décision qui va être exécutée, et servir de fondement à un arrangement solide, qui fait espérer le rétablissement des finances du royaume.

» Cette grande délibération fut précédée d'une autre infiniment plus importante, à laquelle personne sans exception ne s'attendait. Son Altesse Royale avait reçu un courrier d'Espagne avec une lettre de la main de Philippe V au roi; une pour monseigneur le Régent lui-même, et une troisième pour le maréchal de Villeroi. Sa Majesté Catholique y proposait d'assurer dès-à-présent le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, et demandait que si son offre était agréable, la jeune princesse fût conduite en France pour y être

[a] Pelletier de la Houssaie, contrôleur-général des finances.

élevée. Son Altesse Royale, après avoir communiqué ses lettres à M. le duc et au maréchal de Villeroi, les porta à Sa Majesté, qui reçut la proposition du roi d'Espagne avec satisfaction. Dans le moment l'affaire fut soumise au conseil de régence. La proposition de Sa Majesté Catholique fut reçue avec un applaudissement général. Le lendemain 15, l'acceptation du roi et de tous les princes et membres du conseil fut transmise à la cour de Madrid par un courrier extraordinaire. Presque en même tems que cette résolution fut prise, Mme la duchesse de Ventadour fut nommée gouvernante de l'Infante, et destinée à l'aller chercher sur la frontière. Nous lâcherons qu'elle y mène avec elle Mme la princesse de Soubise.

» Le public, qui aime à faire faire de belles actions aux princes, étant informé avec quel zèle Son Altesse Royale a appuyé la proposition du roi d'Espagne pour le mariage du roi, sans aucun retour sur les espérances dont sa famille se pouvait flatter, annonce que Sa Majesté Catholique, par reconnaissance, pourra demander mademoiselle de Montpensier pour le prince des Asturies.

» Je serais honteux du retardement invo-

lontaire à répondre à tant de lettres importantes que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, si ces deux affaires et quelques autres de très-grande importance, ne m'avaient chaque jour arraché la plume de la main, lorsque j'étais le plus résolu à quitter tout pour avoir l'honneur de vous écrire. Mais si vous aviez été présent, vous me l'auriez arrachée vous-même, ou plutôt vous auriez si fort aidé Son Altesse Royale dans les circonstances les plus importantes et les plus pressantes, que j'aurais eu tout le loisir dont j'avais besoin, que j'ai désiré chaque jour, que j'ai voulu prendre, et que je n'ai jamais pu me procurer.

» Trompé par mon désir et par la résolution de me mettre au-dessus de tout pour m'acquitter de ce que je vous devais, je suis tombé dans l'inconvénient de retenir d'un jour à l'autre toutes les lettres qu'on m'a apportées pour vous : je me les suis attirées en assurant qu'infailliblement le lendemain je dépêcherais un courrier. Si vous pouviez avoir une idée de ma douleur dans ces contre-tems, non-seulement vous me pardonneriez mes délais, mais vous me plaindriez, et connaîtriez mon zèle pour ce qui vous peut être agréable,

par les impatiences et presque le désespoir où ces retards m'ont jeté. »

Le cardinal avait tout sujet de craindre que ce rapprochement subit entre les deux branches de la maison de Bourbon, ne causât de l'ombrage au cabinet de Saint-James. Pour prévenir les plaintes, ou du moins le réfroidissement qu'il redoutait, il affecta de se montrer exclusivement empressé à donner lui-même la première communication de cette nouvelle au ministère britannique. Voici un fragment de la lettre qu'il écrivit au poète Destouches, qui était encore à cette époque chargé d'affaires près la cour de Londres :

30 septembre 1721. « Le premier soin de M. le Régent, en sortant de la chambre du roi, fut de m'ordonner de vous envoyer un exprès, pour vous charger d'aller rendre compte de cet événement au roi de la Grande-Bretagne. Aussitôt que la conclusion en forme lui permettra de lui en faire part lui-même, il lui témoignera la joie particulière qu'il ressent, de trouver dans cette affaire tous les avantages qui peuvent le plus contribuer à l'affermissement de l'union du royaume avec l'Angleterre, et au maintien de l'amitié particulière dont Sa Majesté Britannique honore Son Altesse Royale.

Dans ce qui a précédé, et dans les suites qu'on peut espérer de ces deux mariages, l'on n'aperçoit rien qui ne doive contribuer au soutien de l'ouvrage pour la tranquillité de l'Europe, dont le roi Georges est l'auteur, qui n'affermisse le Gouvernement et le système de M. le Régent après la majorité autant que pendant la minorité, et qui ne fortifie l'intime liaison de Son Altesse Royale avec Sa Majesté Britannique.

» Tout ce qui était opposé, ou ébranlé, ou douteux dans le royaume, se reconnaît déjà assujéti par la seule nouvelle de ces deux mariages, et fait juger, dès le premier jour, des heureuses suites dont nous aurons à nous féliciter mutuellement. »

Depuis la mort de Louvois, la surintendance des postes et relais du royaume avait été unie au ministère des affaires étrangères. A la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans l'avait érigée en charge de grand-maître des postes, pour tenir lieu au marquis de Torci du remboursement de sa charge de secrétaire-d'état, supprimée au commencement de la régence. Le cardinal Dubois convoitait cette place : soit qu'il éprouvât quelque pudeur à en dépouiller le titulaire, soit qu'il se crût

plus sûr de l'obtenir en faisant parler son maître, il sut déterminer le Régent à écrire de sa main au marquis de Torci, pour lui demander sa démission. Le prince faisait valoir l'utilité dont il était que la surintendance des postes fût inséparable du département des affaires étrangères.

Tant que l'archevêque de Cambrai fut occupé de la poursuite de son chapeau, il ne fut à-peu-près question, dans sa correspondance, que de ses intérêts personnels. Il donna par la suite plus d'attention aux affaires du gouvernement, dont le poids retombait presqu'entièrement sur lui. On peut en juger par cette longue dépêche adressée au cardinal de Rohan :

7 novembre 1721. « Dans le tourbillon où je suis jeté depuis si long-tems, il m'a été impossible de correspondre jamais avec votre éminence, d'une manière qui pût la satisfaire et me contenter moi-même. Toujours trop peu et trop tard. Vous ne pouvez vous figurer à quel point il me tient au cœur de réparer tant d'omissions; et je saisis le premier instant de liberté qui me soit offert.

» Que votre éminence ne croie pas cependant que j'aie la possibilité de suffire à tout

ce que je voudrais faire. Les détails pour le voyage de l'Infante d'Espagne et de mademoiselle de Montpensier sont infinis. Le choix des personnes, leurs prétentions, le cérémonial, les rangs entre les plus petits, les voitures, les marchés, les achats, des demandes exhorbitantes sans avoir un sou à fournir, chaque petit officier voulant des instructions et des audiences sans bornes. Avec de l'activité, de la fermeté et des verroux pour me barricader, je n'ai pu parvenir à me ménager un quart-d'heure pendant le jour ni pendant la nuit. Dans cet accablement, je n'ai pas toutefois perdu de vue votre éminence. Le peu de tems dont il m'a été possible de disposer, j'ai cru devoir l'employer à ce qui m'a paru de l'intérêt essentiel de sa maison, et le préférer même à la diligence et aux soins qu'elle attendait de moi pour son départ de Rome, après lequel je soupire plus qu'elle, et même plus que M. l'abbé de Ravannes. Nous avons cru que ce qui regarde madame la duchesse de Ventadour, madame la princesse de Soubise, et M. le prince de Rohan, demandait ma principale attention, et je reconnais avoir bien fait de l'y donner tout entière, tant pour l'agrément présent que pour les suites que

moindre défiance peut nous faire passer de l'état le plus florissant et le plus envié qui ait jamais été, à l'état le plus ruineux et le plus dangereux. Mais, malgré cette situation, je ne veux rien négliger pour soutenir les établissemens, les acquisitions et les ouvrages que votre éminence a faits à Rome; et puisque vous croyez aussi bien que moi, que le cardinal Gualterio est plus propre que tout autre à soutenir et à perfectionner vos projets, je ne veux rien oublier pour ne pas perdre cette ressource.

Il y a plus de cinq mois que l'état déplorable de la santé de l'archevêque de Narbonne me donna lieu de penser que, si ce prélat venait à manquer, Son Altesse Royale pourrait nommer à cette grande prélature le cardinal Gualterio, qui serait par-là en état et même dans l'obligation de quitter sa protection d'Angleterre, d'une manière qui ne pût pas être regardée comme simulée. Par cette grâce, qui donnerait un rang considérable en France à cette éminence, elle pourrait consacrer tous ses services à Rome aux affaires du roi avec bienséance, sans soupçon et même sans inconvénient. En son absence, M. l'archevêque de Toulouse pourrait présider les états de

contre leur île, ont été faits et peuvent toujours réussir plus facilement, au lieu d'effacer le soupçon que nous voudrions détruire, nous l'augmenterions encore prodigieusement. La défiance du cabinet de Saint-James deviendrait si violente, qu'il travaillerait sur-le-champ à s'assurer de l'empereur, tandis que la sûreté et le bien de l'état demandent que nous mettions tout en œuvre pour l'en détourner.

» Je ne serai pas en peine de vous faire toucher au doigt, à votre retour, que le chevalier de Saint-Georges lui-même, a autant d'intérêt que nous à éloigner tout soupçon du gouvernement présent d'Angleterre, à l'égard de la France et de l'Espagne. Dans cette situation, et jusqu'à ce que toutes choses puissent être au point convenable pour profiter des talens et du zèle du cardinal Gualterio, il faut le prier de conduire les affaires du roi à Rome, sans qu'il paraisse en être chargé. Toutes les démarches extérieures seraient faites par quelqu'autre. Lorsque la proportion des espèces de France avec celles des pays étrangers, permettra à nos finances de supporter la dépense d'un ambassadeur, rien ne sera plus convenable que d'établir un

ministre du roi à Rome : avec le concours du cardinal Gualterio, il pourra soutenir les arrangemens et les établissemens qu'a faits votre éminence.

» Je ne veux pourtant pas changer vos plans d'une ligne. Je vous envoie une lettre de créance pour charger l'abbé de Tencin extérieurement des affaires du roi ; mais je vous supplie d'engager le cardinal Gualterio à se charger secrètement de la direction générale de sa conduite ; je le prie même de surveiller la correspondance qu'il aura avec moi, et de vouloir bien lui-même établir la sienne d'une manière exacte et complète.

» A propos de correspondance, voici une observation du plus haut intérêt : que toute relation quelconque entretenue jusqu'à ce jour par le cardinal Gualterio, au nom du Prétendant, cesse sur l'heure. Votre éminence conçoit cependant que cette interruption doit avoir lieu sans affectation et sans éclat.

» Le change et la diversité des espèces produisent une si grande augmentation dans les dépenses allouées, de tems immémorial, aux ministres étrangers, que cela paraîtra une chose monstrueuse dans les registres des finances, et dans les états portés à la chambre

des comptes. C'est ce qui nous a fait prendre la résolution de ne plus nous charger de l'indemnité des sommes qu'on leur doit payer, et d'augmenter plutôt leurs appointemens ordinaires. Ces indemnités n'étant point fixes, donnent matière à une foule d'inconvéniens et de subtilités.

» Suivant cette nouvelle règle, au lieu d'assigner au cardinal Gualterio le traitement annuel de 36,000 liv., attribué de tout tems aux cardinaux les plus distingués qui ont été chargés des affaires du roi à Rome, on lui en donnera 50,000, monnaie de France. Mais cette somme sera payée à Paris, sans qu'on s'engage à la lui faire remettre à Rome, et à lui tenir compte de la perte du change. Heureusement on va commencer dans peu à procéder à la diminution de nos espèces, et je crois que dans les six premiers mois de 1722, elles seront sur un tel pied, que le nouvel arrangement tournera plutôt à l'avantage du cardinal Gualterio. »

Le cardinal-ministre fit passer, par le même courrier, ses instructions à l'abbé de Tencin, sur les nouveaux rapports qu'il allait avoir avec le cardinal Gualterio.

» Vous me plaindriez, mon cher abbé, lui-

mandait-il, si vous pouviez voir l'accablement inévitable du nombre infini de choses qui m'arrachent aux soins que je voudrais prendre pour plaire à M. le cardinal de Rohan, et à ceux de mes amis qui sont auprès de lui. Je ne vous ai jamais perdu de vue un moment, et si vous saviez toutes les distractions que vous m'avez causées, je ne craindrais pas que vous m'accusassiez d'ingratitude. Je n'ai cessé de penser à ce qui vous convenait, et, toutes réflexions faites, je veux vous faire prendre un chemin qui vous conduise à l'estime générale du public, et qui vous fasse connaître tel que vous êtes.

» J'envoie à M. le cardinal de Rohan une lettre de créance pour vous charger des affaires du roi à Rome lorsqu'il en partira, mais pour les traiter et les conduire par les conseils et sous la direction secrète de M. le cardinal Gualterio. L'estime et l'attachement que vous avez pour cet excellent homme suffiraient pour vous faire trouver cette condition, ou pour mieux dire, cette association agréable. Si l'on ne vous l'imposait pas, vous la désireriez et vous la chercheriez avec grande raison. Mais indépendamment de votre goût et de votre prudence, je prétends que c'est le chemin,

non-seulement le plus sûr, mais même le plus glorieux que je puisse vous faire tenir. J'ai mon secret sur vous, comme sur la plupart des affaires que je négocie, et je ne vous demande qu'à vous laisser conduire, et à laisser agir la tendresse et la reconnaissance que je vous dois. Recevez les ordres de M. le cardinal de Rohan avant son départ; suivez son plan, qui sera le mien pour les affaires qu'il laisse à Rome; et je puis vous assurer qu'il approuvera le mien sur ce qui vous regarde. Conduisez-vous fidèlement et de bonne grâce sur ce projet, et ne soyez point en peine de votre gloire, en faisant de votre mieux suivant les instructions de M. le cardinal de Rohan et les conseils de M. le cardinal Gualterio.

» Reposez-vous sur moi pour tout le reste; vous connaîtrez, enfin, que je ne vous ai pas donné un mauvais conseil quand je vous ai invité à vous rendre à Rome. Mon principal objet n'était pas d'y recevoir des marques utiles de votre amité, mais de vous en donner d'authentiques de mon estime et de ma gratitude. Il m'en a déjà coûté la perte des bonnes grâces d'un seigneur[a] qui a tous les jours les

[a] Le maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV.

mains sur le trône; mais je m'exposerais à perdre l'amitié de tous les autres fantômes de grandeur, plutôt que de me départir de l'estime et de la reconnaissance que je vous dois. »

L'abbé Scaglione, l'un des familiers d'Innocent XIII, avait envoyé au cardinal Dubois un portrait de ce pape. Il en reçut la réponse suivante :

« Il serait difficile, M. l'abbé, de ramasser et de renfermer dans une lettre toutes les obligations dont je dois vous remercier pour l'église, pour le royaume et pour moi. Aussi, en attendant les occasions qui pourront vous faire connaître combien j'en suis touché, je me contenterai de ne pas différer plus lontems à vous rendre grâce des offices essentiels que vous m'avez rendus, et des marques de générosité et de politesse dont vous les avez accompagnés. Je dois placer au premier rang l'agréable tableau que M. Passarini m'a apporté de votre part. Il me sera toujours précieux par l'excellence de l'ouvrage, par la preuve qu'il me présentera tous les jours de l'honneur de votre amitié, et par le souvenir du jour très-heureux de l'exaltation de mon

10 novem 1721.

bienfaiteur, dont je prie Dieu de conserver les jours.

» Je mets pareillement au nombre des plus grandes grâces que vous nous avez faites, l'amitié que vous avez témoignée à M. l'abbé de Tencin. Jointe à ses bons sentimens et à ses talens, elle m'a fait espérer que la conduite des affaires du roi à Rome serait bien entre ses mains. Je me plais à croire qu'avec votre secours, il parviendrait mieux que personne au bien principal que nous aurons toujours en vue, qui est une parfaite correspondance entre le saint-siége et le royaume.

» Mais je vous demande sur-tout vos bons offices, M. l'abbé, pour être instruit de la voie et des occasions par lesquelles je puis témoigner ma reconnaissance à Sa Sainteté. C'est à ce but que doivent tendre mes plus grands efforts pendant le reste de mes jours, ainsi qu'à vous persuader combien je m'estimerais heureux, si je pouvais vous donner quelques preuves de l'estime particulière et de l'attachement sincère que j'ai pour vous. »

Le cardinal n'était point chiche, comme on le voit, d'actions de grâce et de protestations de toute espèce à ceux qui l'avaient servi; mais il se trouvait, dans ce nombre,

quelques individus auxquels il fallait plus que des paroles. C'est en grande partie le sujet de la lettre suivante, à l'abbé de Tencin :

« Lorsque le cardinal de Rohan m'a écrit, mon cher abbé, pour me donner avis du succès qu'avaient eu ses soins et les vôtres pour ma promotion au cardinalat, il a eu la bonté de me mander qu'il avait payé tous les droits et gratifications qui étaient à payer dans ce tems-là à Rome. Il m'a fait la grâce de m'envoyer une liste de ceux que je devois acquitter ici entre les mains de l'abbé Passarini, en me recommandant de ne point négliger de prendre une quittance de ce que je lui donnerais, de peur, comme il est arrivé au cardinal de Rohan, lui-même, qu'on ne le fît payer une seconde fois. L'abbé Passarini, que je vous dirai, en passant, m'avoir paru fort désintéressé, n'a pas voulu recevoir d'argent ici, et je lui ai donné deux lettres de crédit de M. Bernard sur M. Giraud. 1 décemb 1721.

» Par l'une de ces lettres, M. Giraud doit lui payer 1,400 écus romains, et 95 baïoques pour tous les droits que j'ai à acquitter à Rome. Il m'a donné le reçu, dont la copie est ci-jointe.

» Par l'autre lettre de crédit, M. Giraud

doit lui payer 1,000 écus romains, à quoi j'ai fixé le prix de la bague pour le présent qu'on a accoutumé de faire au camérier qui porte le bonnet, et 300 livres tournois, à l'abri de tout change et diversité d'espèces, pour donner à ses domestiques.

» M. le cardinal de Rohan m'a fait l'honneur de me mander le 4 septembre, qu'il avait entamé de 2,000 pistoles la lettre de crédit de 10,000 que je lui avais envoyée le 23 juillet; si le reste de cette somme n'a pas été épuisé, je vous prie de faire honneur aux deux lettres de crédit que j'ai mises entre les mains de M. l'abbé Passarini et de me les renvoyer. Si, au contraire, le cardinal de Rohan a achevé d'employer la somme de 10,000 pistoles avant de partir, pour quelque emploi que je ne puis pas prévoir, laissez faire usage à l'abbé Passarini des deux lettres de crédit dont il est porteur, et faites-moi la grâce de m'en donner avis.

» Le tableau que M. l'abbé Scaglione m'a envoyé, m'est fort cher par la marque d'amitié que j'ai reçue de sa part; mais d'ailleurs il n'a aucun mérite en peinture, et ne vaut pas une pièce de 30 sous. Cependant je vous prie de ne pas laisser de lui en faire tous les re-

mercîmens possibles de ma part. Si la petite tabatière qui est ci-jointe et qui est celle dont je me servais actuellement, ne vous paraît pas une gracieuseté trop chétive, et qu'elle puisse lui être présentée, vous me ferez plaisir de la lui faire accepter.

» J'espère être instruit, par le premier courrier que le cardinal de Rohan m'enverra, des dispositions de son départ et de votre établissement à Rome; après quoi j'établirai la méthode de notre correspondance. Cependant je vous prie d'être assuré de mon estime et de ma confiance sans bornes. »

Archevêque, cardinal, titulaire de plusieurs abbayes, le ministre du régent s'est fait voir jusqu'ici vivement occupé de ses intérêts temporels, et nullement des soins spirituels que réclamait son troupeau. Le jubilé accordé par Innocent XIII au sujet de son exaltation, parut au cardinal Dubois une occasion de paraître sous un nouveau jour. Il se fit composer un mandement pour son diocèse de Cambrai. Peut-être cette lettre pastorale fut-elle moins lue dans cette ville qu'à Paris, où elle fut répandue comme un objet de curiosité.

Après avoir excité l'attention de ses ouailles

sur le terrible compte qu'auraient un jour à rendre à Dieu, ceux qui des grâces mêmes du salut se faisaient des titres de condamnation, le cardinal-archevêque ajoutait :

décembre 1721. « Puisse le seigneur vous préserver d'un si terrible anathême, mes très-chers frères! Puissiez-vous vous-mêmes le détourner de vous, et recueillir de ce jubilé tous les fruits de pénitence et de sanctification qui y sont attachés! C'est le plus sincère et le plus ardent de nos vœux. Tout éloigné que nous sommes, mes très-chers frères, nous ne vous perdons point de vue. Au milieu de cette multitude d'affaires où nous nous trouvons engagé, nous ne vous refuserons jamais rien de toute l'attention et de tout le zèle que nous vous devons. La Providence, dans la suite de nos années, ordonnera de nous selon ses desseins; mais; de quelque manière qu'il lui plaise d'en disposer, nous nous souviendrons toujours que vous êtes notre troupeau; et par l'étroite communication que nous entretiendrons avec vous, nous nous efforcerons, autant qu'il peut convenir à notre faiblesse, de faire que vous soyez devant Dieu, dans le sens de l'apôtre, notre joie et notre couronne.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui que les pas-

teurs des ames, soit ecclésiastiques soit réguliers, ont été par certains engagemens séparés de leurs ouailles. Combien de fois cette grande lumière de notre France, Saint-Bernard, fut-il obligé de quitter sa retraite, de paraître dans les cours des princes, et d'entrer avec des puissances étrangères dans des négociations et des traités! Nous ne craindrons point de vous dire là-dessus, avec toute la proportion convenable, ce qu'il écrivait à ses frères: « Nous sommes loin de vous et au milieu de vous; nous sommes absens par la diversité des lieux, mais présens par la charité des cœurs. Que ce lien de la charité nous tienne inséparablement unis, et que toujours la règle et le bon ordre règnent parmi vous. Quiconque est pour la règle, quelque part que nous soyons il est avec nous; mais qui voudrait s'en écarter et mépriser l'ordre, nous ne pourrions le reconnaître, quand même il serait à nos côtés, et que nous l'aurions sous nos yeux. »

Le cardinal de Rohan revint à Paris vers la fin du mois de janvier 1722. Le cardinal Dubois porta le duc d'Orléans à lui donner entrée dans le conseil de régence, pour prix des services qu'il avait rendus pendant son

séjour à Rome. Les difficultés de la séance des cardinaux avec les ducs et pairs du royaume avaient fait prendre au cardinal de Noailles, dès le commencement de la régence, le tempérament de s'absenter de ce conseil, où il avait droit d'assister en qualité de président du conseil de conscience. Le cardinal Dubois avait d'abord suivi cet exemple ; mais il pensa que la considération dont jouissait le cardinal de Rohan leverait tout obstacle à cet égard, et lui ouvrirait un chemin qu'il n'avait osé se frayer lui-même.

Son arrière-pensée se trouve suffisamment développée dans cette dépêche confidentielle à l'abbé de Tencin :

10 février 1722. « Le cardinal de Rohan est entré dimanche dernier dans le conseil de régence. Quoique cela eût été bien préparé, cela n'a pas laissé d'exciter un mouvement de la part du chancelier [a] et des ducs et pairs ; mais ils en auront le démenti sûrement, et le cardinal de Rohan recevra cette marque de considération. En ne me présentant pas moi-même au conseil depuis ma promotion au cardinalat,

[a] D'Aguesseau. Il avait été exilé en 1718, rappelé en 1720, et fut exilé de nouveau en 1722.

j'ai recueilli l'hommage qu'on ne refuse pas à la modestie d'un homme, qui paraît céder et ne vouloir pas faire valoir tous ses droits. Mais il y a apparence cette fois que je suivrai de près le cardinal de Rohan, et que j'aurai ouvert aux cardinaux la porte du conseil que le feu roi Louis XIV leur avait fermée pendant tout son règne, depuis la mort du cardinal Mazarin. »

La lettre suivante écrite quinze jours plus tard, peut être considérée comme la continuation de celle que l'on vient de lire:

« Nous avons été assez occupés d'une opposition considérable que nous avons éprouvée pour la préséance, de la part du chancelier, des ducs et pairs et maréchaux de France, qui avaient entrée dans le conseil de régence. La première fois que le cardinal de Rohan y fut admis, les grands officiers de la couronne firent des représentations; mais son éminence garda la préséance sur eux, après les princes du sang. Depuis, pendant les 15 jours qui se sont écoulés sans conseil, ils ont fait divers mouvemens. Ils se sont ligués pour obtenir une déclaration du roi qui portât que, s'ils consentaient à siéger au conseil après les cardinaux, ce serait sans consé- 8 février.

quence pour l'avenir. Son Altesse Royale la leur ayant refusée, le chancelier, les ducs de Guiche, de Saint-Agnan, de Noailles et d'Antin, et les maréchaux de Villeroi, de Villars, de Tallard, d'Estrées, d'Uxelles, de Besons, et de Montesquiou se sont absentés du conseil, où le roi s'est rendu à l'ordinaire, et où M. le cardinal de Rohan et moi avons eu séance après les princes du sang. C'est une entreprise très-considérable, dans laquelle Son Altesse Royale a montré une grande fermeté pour la conservation du rang des cardinaux, et pour soutenir leur entrée dans les conseils. Je ne puis pas vous dire quelle suite pourra avoir cette affaire[a]. »

La suite fut la disgrace de tout ce parti, quoiqu'il fût composé de presque tous personnages admis journellement dans l'intimité du Régent. Mais ce n'était pas assez pour le vindicatif cardinal. Il imagina de dénoncer ses ennemis à la cour d'Espagne, comme s'ils

[a] « Le même soir, le duc de Noailles, rencontrant le cardinal Dubois, lui dit : « Cette journée sera fameuse, Monsieur; on n'oubliera pas que votre entrée au conseil en a fait déserter tous les grands du royaume. » Tous les opposans furent exilés.

étaient les ennemis personnels de Philippe V. Il profita, en conséquence, de l'arrivée de l'infante pour remettre un mémoire secret au duc d'Ossone, ambassadeur de Sa Majesté Catholique. Il le pria non-seulement de le copier; mais il y parlait audacieusement au nom de ce ministre :

« Le duc d'Ossone croit savoir de bonne 1 mars 17
part, lui faisait-il dire, que le duc d'Orléans aurait établi la maison de l'infante, dès-à-présent, et lui aurait fait donner le traitement entier de reine, sans des oppositions et des contradictions secrètes. Il s'est formé des cabales parmi ceux de la vieille cour ; ils sont très-mécontens du mariage du jeune roi. Quelques-uns se sont découverts dans une occasion qui s'est présentée, quoiqu'elle parût n'avoir aucun rapport à cela. C'est lorsque le cardinal de Rohan, en revenant de son ambassade de Rome, a demandé d'avoir entrée au conseil de régence, comme tous ceux qui sont revenus des ambassades l'ont eue avant lui [a]. Les auteurs de la brigue y ont fait entrer le chancelier, les ducs et pairs et les maréchaux de France. Ils ont fait, d'abord,

[a] Cette allégation était d'une fausseté insigne.

difficulté sur la préséance du cardinal au-dessus d'eux dans le conseil; mais tous les exemples de règnes précédens s'étant trouvés favorables aux cardinaux, la cabale s'est portée jusqu'à prétendre, que les cardinaux ne devaient pas avoir place dans les conseils du roi, et ils se sont tous absentés, espérant que le Régent serait obligé de leur céder. Enfin, ils ne prétendaient à rien moins qu'à se rendre maîtres du gouvernement.

» Le duc d'Orléans et les princes du sang ont été instruits que deux d'entr'eux avaient été assez imprudens pour dire que, s'ils avaient le dessus, il faudrait, après la majorité, renvoyer l'infante.[a] Ceux qui avaient paru ci-devant les plus affectionnés à Leurs Majestés Catholiques, paraissaient les plus mal intentionnés contre l'Espagne. M. le Régent a donc pris un parti violent: il a ôté les sceaux au chancelier, et l'a exilé dans ses terres; il a exclu du conseil de régence les ducs et pairs et les maréchaux de France composant la faction.

[a] A en juger par l'événement, il serait possible que cette accusation ne fût pas absolument fausse comme toutes les autres.

» Le duc d'Ossone a cru qu'il était très-important que le roi et la reine d'Espagne fussent informés des véritables motifs de cette intrigue, afin qu'ils ne se laissent point séduire par ce que le duc de Saint-Simon,[a] qui est fort entêté de la dignité de duc et pair, pourrait leur dire sur cette contestation, en attendant qu'il en sache lui-même la fin. Au reste, si vif qu'il soit pour les prérogatives de sa dignité, qu'il porte jusqu'à la chimère, on le croit pourtant si bien intentionné pour l'union des deux couronnes, que, lorsqu'il saura les véritables motifs de la cabale qui s'est formée, il se déclarera contre eux. Mais, cependant, il est important que Leurs Majestés Catholiques paraissent soutenir en tout le duc d'Orléans, dont l'intérêt, dorénavant, est le même que celui de Leurs Majestés pour l'affermissement et les agrémens de l'infante. Le Régent ne manquera pas d'y contribuer de tout son pouvoir, si, comme il n'en faut pas douter, il conserve la supériorité sur ces cabaleurs, qui ne peuvent dissimuler en aucune occasion le dépit que leur cause l'union des deux couronnes.

[a] Il venait d'être envoyé en ambassade à Madrid pour le double mariage.

» Le duc d'Ossone est bien informé de ce qu'il expose : il regarde comme capital, pour le soutien des liaisons formées par Leurs Majestés Catholiques, de se prononcer fortement dans cette occurrence. Il ne manquera pas de les instruire exactement des suites de cette cabale, si l'on ne réussit à l'étouffer dans le principe. »

Pendant que le cardinal-ministre faisait tant de bruit, relativement à cette cabale, auprès de la cour d'Espagne, il s'en formait une bien étrange à Madrid même. Il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de la conscience de Louis XV, et d'asservir ce jeune prince à l'influence secrète du cabinet espagnol. Ce plan avait été suggéré à Philippe V par le jésuite d'Aubenton, son directeur;[a] aussi était-ce un jésuite que l'on voulait établir sur le même pied à la cour de France. La demande secrète, mais très-instante, en fut adressée au Régent

[a] Ce jésuite, pour faire échouer le projet d'abdication qu'avait conçu Philippe V, révéla au Régent la confession de ce prince. Le Régent envoya la lettre au roi d'Espagne, qui la montra froidement à son confesseur. Le jésuite tomba évanoui, et mourut peu après.

(Volt. *Siècle de Louis XV.*)

par Philippe V lui-même. Il alléguait le très-vif intérêt qu'il devait prendre au salut du roi son neveu. Le cardinal Dubois se chargea de traiter cette matière délicate avec le P. Daubenton. Voici la lettre qu'il lui adressa:

« Il y a trois semaines, mon très-révérend père, que je diffère d'un jour à l'autre à dépêcher un exprès, espérant chaque jour de pouvoir vous donner la nouvelle de l'événement auquel vous vous intéressez avec tant de raison et de zèle. La résolution est prise. Les difficultés, quoique grandes, n'ont point effrayé Son Altesse Royale, parce qu'il s'agit de faire le bien de la religion, et de plaire à Leurs Majestés Catholiques. M. le cardinal de Noailles faisait proposer, par le maréchal de Villeroi, le chancelier de Notre-Dame de Paris, le curé de Saint-Germain-en-Laye, et l'abbé Vaurony, nommé à l'évêché de Perpignan; M. le cardinal de Rohan mettait sur les rangs M. Vivant, qui a été à Rome avec lui; et M. l'évêque de Fréjus souhaitait M. Paulet, supérieur du séminaire des Bons-Enfans, ou M. de Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. 2 mars 17

» Rien n'était plus contraire à la défense et au maintien de la bonne doctrine, que ce qui

était proposé par le premier. Son Altesse Royale s'est expliquée avec les deux autres, et leur a déclaré en confidence son intention. On craint qu'il n'en ait transpiré quelque chose; car les gens les plus opposés à cet établissement ont fait, depuis ce tems-là, des mouvemens extraordinaires, capables de causer du trouble dans le gouvernement. Ils ne peuvent avoir eu pour but que d'empêcher cette démarche, ou de troubler la tranquillité publique que le mariage du roi avait paru garantir.

» On a pris pour prétexte, la demande que M. le cardinal de Rohan a faite à son retour de Rome, d'avoir entrée au conseil de régence, distinction que l'on a accoutumé d'accorder aux ambassadeurs qui reviennent en France, après avoir servi le roi utilement dans quelque cour étrangère [a]. On a excité le chancelier, les ducs et pairs et les maréchaux de France, à disputer la préséance à M. le cardinal de Rohan. Mais les exemples de tous les règnes, depuis Philippe-Auguste, étant décisifs pour les cardinaux, les opposans ont été obligés de découvrir leurs mauvaises in-

[a] Allégation fausse, comme on l'a déjà dit.

tentions. Ils ont quitté le conseil de régence, quoique le roi y assistât en personne, et n'y sont pas revenus.

Je ne sais point quelle autre suite aura cette espèce de révolte ; mais il est constant que ses auteurs sont les ennemis déclarés des défenseurs de la bonne doctrine. Non contens de déclamer contre le mariage du roi, quelques-uns ont été assez audacieux pour dire qu'ils renverraient quelque jour l'infante en Espagne. De sorte que ceux qui paraissaient autrefois être les plus attachés à Philippe V, ont aujourd'hui des sentimens très-contraires à ses intérêts; ce qui me fait croire qu'il serait important que Sa Majesté Catholique déclarât bien nettement, qu'elle n'approuve pas la conduite que les ducs et les maréchaux de France ont tenue dans cette occasion. Car il ne faut pas douter, que s'ils prenaient quelque avantage sur l'autorité de Mgr. le duc d'Orléans, ils ne s'en servissent pour donner atteinte à la religion et aux alliances.

» Je laisse à votre zèle, mon très-révérend père, et à votre prudence, le soin de supplier Sa Majesté Catholique de faire ses réflexions sur ce danger, et de juger si, dans ces circonstances, la cause de Mgr. le duc d'Orléans n'est

pas aussi celle de l'infante. Son Altesse Royale a trop de zèle pour les intérêts de la religion et de la reine, pour ne pas sacrifier tout à ces deux grands objets ; mais il ne saurait être qu'honorable et utile à Sa Majesté Catholique, que ceux qui oseraient traverser de si bonnes intentions, aient à craindre son ressentiment personnel, aussi bien que celui de Son Altesse Royale, puisque leurs sentimens et leurs intérêts dans ces deux points sont les mêmes. J'espère, pourtant, malgré cette levée de bouclier, pouvoir apprendre dans peu à votre révérence, le succès des bonnes intentions de Son Altesse Royale, et vous mettre en état de faire connaître à Sa Majesté Catholique, jusqu'où va la déférence de Son Altesse Royale pour ses conseils, et pour tout ce qui peut lui être agréable. J'y contribuerai en mon particulier de toute ma force, malgré les menaces que l'on me fait, et rien ne me détournera de la vue du bien de la religion et de l'état, et de l'envie que j'ai, mon très-révérend père, de mériter l'honneur de votre estime. »

Peu de jours après, le cardinal obtint de nouveau du duc d'Ossone, qu'il copierait et expédierait la dépêche suivante :

« Le duc d'Ossone découvre tous les jours

de plus en plus, que la cabale qui s'est élevée parmi les gens de la vieille cour, n'est pas bien intentionnée ; qu'ils affaiblissent dans toutes les occasions les honneurs et les distinctions que le duc d'Orléans veut faire donner à la reine [a], et les applaudissemens que toute la France lui donne. S'ils pouvaient, ils détourneraient l'inclination que le jeune roi manifeste déjà pour cette aimable princesse. Mais, malgré eux, tout le monde l'adore. On est charmé de son esprit et des grâces de sa personne en tout. Elle a reçu jeudi, vendredi et hier, les complimens de toutes les compagnies, et de tous les corps du royaume.

» La harangue du premier président du parlement [b] a été assez ridicule, et apparemment elle avait été concertée avec la cabale. Les chefs des autres cours souveraines, le prevôt des marchands et les échevins de la ville de Paris ont mieux parlé. L'Université et l'Académie française ont bien fait aussi. La reine alla hier voir Madame, ainsi que Mgr. le duc, et M^me^ la duchesse d'Orléans; elle fut reçue avec tous les honneurs et une grande cordia-

[a] La jeune infante, âgée de cinq ans.
[b] M. de Mêmes.

lité ; elle emporta, en s'en retournant, deux carrosses remplis de jouets convenables à son âge.

» Malgré toutes les oppositions secrètes que le duc d'Orléans éprouve en ce qui regarde l'établissement et les distinctions de la reine, il ne sera pas arrêté dans l'accomplissement de ses volontés, pour resserrer l'union des deux couronnes.

» Tous ceux qui se sont retirés du conseil, ne sont pas également coupables et mal intentionnés contre la reine et contre le mariage; mais ils sont les dupes des meneurs et des mal intentionnés. Quant à ceux-ci, le duc d'Ossone les nommera à Leurs Majestés lorsqu'il sera auprès d'elle. Il leur rendra compte des circonstances, qui ne leur permettront plus de douter de la vérité et de la solidité des réflexions qu'il prend la liberté de leur faire faire.

» Il doit y avoir aujourd'hui un bal royal aux Tuileries dans la salle des machines. Il a été annoncé au public par des décharges de toute l'artillerie qui est dans Paris. Demain lundi, il y aura une grande fête dans le même palais des Tuileries avec un feu d'artifice magnifique. Mardi il y aura encore feu d'artifice, festin royal et bal à l'hôtel-de-ville

de Paris. Jeudi on chantera un *Te Deum* solennel dans l'église de Notre-Dame, et le soir il y aura un bal superbe au Palais-Royal, avec les plus belles décorations dans toutes les cours et dans la grande place, et le plus étonnant feu d'artifice que l'on ait encore vu en France. Le duc d'Ossone emploiera dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi de la semaine suivante, à des fêtes dignes d'un grand d'Espagne revêtu de l'ambassade de France.

» Sa Majesté a dans le cardinal Dubois un ministre aussi zélé et aussi passionné pour sa gloire, que s'il était Espagnol. Plus j'ai observé ses démarches particulières et publiques, plus j'ai été convaincu qu'il perdrait plutôt sa place, que de se démentir dans le soutien de l'union et du mariage. Je lui dois cette justice. »

Tout Paris, pendant le mois de mars, fut occupé des fêtes occasionnées par l'arrivée de l'infante. Le cardinal Dubois se fit un devoir de diriger lui-même celles qui se donnèrent au Louvre et au Palais-Royal. Dans la joie puérile qu'il en ressentit, il ne voulut pas céder à personne le plaisir de rédiger la relation des réjouissances publiques. C'est

ainsi qu'il mandait à l'abbé de Tencin, à Rome :

mars 1722. « Depuis l'arrivée de l'infante, nous n'avons pas cessé de la fêter de toutes les façons. Imaginez, mon cher abbé, que, pour début, il y eut dimanche un bal superbe chez le roi dans la salle des machines, qui est, comme vous le savez, d'une étendue immense, et qui est ornée de ce qu'il y a de plus recherché dans l'architecture et dans la sculpture. Cette salle était éclairée par dix mille bougies placées dans des lustres de cristal de roche. Le cercle était composé de trois cents dames en grands habits, faits des plus belles étoffes à fond d'or ou des broderies les plus riches et couverts de pierreries. Il y avait autant de seigneurs habillés aussi richement, et une foule prodigieuse de spectateurs et de spectatrices, aussi bien vêtus que les personnes principales. Lundi, tout le jardin des Tuileries fut illuminé de manière, que tous les parterres, tous les arbres, toutes les pyramides d'ifs, toutes les palissades, enfin, tous les ornemens du jardin, vaste comme il est, furent garnis d'autant de lumières symétriquement placées, que l'on voit de feuilles au milieu de l'été. Sur le grand bassin qui est au

milieu du jardin, on avait figuré le Mont-Parnasse; c'est là que l'on fit jouer tout ce que les feux d'artifice ont jamais fait voir de plus surprenant. Jeudi, on chanta solennellement le *Te Deum* dans l'église métropolitaine. Le roi s'y rendit en personne, avec le plus brillant cortège. Tous les ordres du royaume, toutes les cours souveraines s'y trouvèrent. Le soir, Mgr. le Régent donna au roi un bal superbe ou plutôt six bals en même tems, dans autant de grandes salles également ornées, éclairées, et remplies depuis neuf heures jusqu'au lendemain matin, d'une foule prodigieuse de dames et de seigneurs somptueusement habillés, et de masques qui semblaient avoir rassemblé les richesses de toutes les nations de l'Europe. Il y trouvèrent toutes sortes de rafraîchissemens en profusion.

» Samedi, Mgr. le Régent donna un opéra nouveau au roi et au public. Toute la place et les avenues du Palais-Royal furent décorées d'arcs de triomphe d'une riche architecture rehaussée, dès que la nuit fut venue, de l'éclat de cinquante mille lampes régulièrement arrangées. Puis, vint un feu d'artifice, où parut tout ce qu'il y a de curieux et d'étonnant dans ce genre. Figurez-vous, entre autres

choses, une cascade perpétuelle de feu coulant, et un soleil au haut de la décoration qui répandit une lumière éblouissante pendant toutes les autres opérations, et dont les rayons avaient quatre-vingt pieds de longueur. On va continuer encore cette semaine, et les divertissemens ne seront interrompus que par le jubilé.

» Mais ce qu'on voit de plus étonnant, est la présence et la vivacité de l'esprit de l'infante-reine, et les grâces merveilleuses de sa personne dans tout ce qu'elle fait. »

Sans qu'il existât aucune faction politique aussi redoutable que celle, dont le cardinal ne se plaignait si vivement, que pour dissimuler son injure personnelle, il est certain que les bons esprits ne voyaient pas tous les avantages désirables dans l'union projetée entre le roi et l'infante. La nation, encore consternée des coups multipliés qui avaient moissonné presque toute la postérité de Louis XIV, souhaitait ardemment de voir assurer des héritiers à la couronne; et il fallait douze ans encore pour que l'infante pût accomplir le vœu de la France. Mais si le mécontentement était général, il est à remarquer que, selon l'esprit de cette époque, qui tendait à tourner en ridicule les objets les plus sérieux, les frondeurs n'em-

ployèrent d'autres armes que les bons-mots et la satire. «)

(« En voici un exemple : le Roi avait écrit, où était censé avoir écrit une lettre au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour lui ordonner de faire chanter un *Te Deum* en action de grâces de l'arrivée de l'infante ; on en fit circuler cette parodie :

Or, écoutez, peuple François,
La belle épître de *Dubois*,
De Dubois, ce grand politique,
Ordonnant prière publique.
Révérez son habileté,
Sa droiture et sa probité.

Admirez le noble jargon
Que prête à son Roi ce fripon,
Cette scandaleuse Eminence,
Ce champignon de la régence,
Mais champignon empoisonné,
Le plus funeste qui soit né.

Ce faquin fait parler son Roi,
Et vous allez voir comme quoi ;
Car en ordonnant des prières,
Ce beau discours il lui fit faire :
« Par l'avis du duc d'Orléans,
» Je vais épouser un Enfant.

» Cela me fait bien du plaisir !
» Du feu Roi c'était le désir ;
» Quoiqu'il fût mort quand elle est née,
» Pour femme il me l'a destinée.
» Ce mariage remplira
» Les plus doux souhaits qu'il forma.

L'esprit d'intrigue, si familier au cardinal Dubois, le portait toujours à choisir des voies détournées pour parvenir à son but; mais, plus d'une fois, il lui arriva de se fourvoyer

» Ce que je vois de plus charmant,
» Et me plaît très-visiblement,
» C'est que cette union charmante
» Avec la mirmidone Infante,
» L'Espagne à la France unira,
» Et leur puissance affermira.

» De mon hymen tel est le fruit;
» Il se fera sans aucun bruit,
» Sans ces allarmes politiques,
» Sans ces jalousies frénétiques,
» En mil sept cent trente prochain,
» Si mon oncle n'y met la main.

» Toute l'Europe m'applaudit,
» L'Empereur lui-même y souscrit;
» Peut-être il s'attend à la niche
» Que l'on fit à Margot d'Autriche, (a)
» Mais l'a-t-on fait venir ici,
» Pour la renvoyer sans mari?

» Urgel et Rose (b) sont témoins
» Des grands, des pacifiques soins,
» Que l'on a pris dans la régence
» Pour unir l'Espagne à la France;
» Mon oncle le duc d'Orléans
» Agit toujours avec grand sens.

(a Marguerite, fille de l'empereur Maximilien Ier. que Louis XI fit élever en France comme dauphine, étant convenu de la marier au dauphin Charles son fils; mais ce jeune prince étant devenu roi, la renvoya pour épouser *Anne de Bretagne*.

(b L'armée francaise envoyée contre l'Espagne en 1719, en conséquence de la quadruple alliance de Londres, avait pris ces deux villes, qui furent restituées à la paix

entièrement. Nous en avons ici un exemple sous les yeux. Il imaginait avoir combiné un coup politique des plus adroits, en écrivant et faisant écrire en Espagne, pour animer Philippe V à prendre parti dans la scission qui venait d'éclater entre le Régent, son ministre, et les membres les plus distingués du conseil de régence. Mais il arriva, tout au contraire, que le roi d'Espagne regarda cette marche oblique comme un aveu de faiblesse et de crainte de la part du duc d'Orléans. Il

» Il n'a fait la guerre et la paix
» Que par de sages interêts;
» Le beau-père a su le connaître
» Depuis qu'à Madrid il est maître;
» Après Dieu, le Régent, ma foi,
» Ne sert personne comme moi.

Il courut, vers le même tems, une autre pièce de vers: c'était un brévet du régiment de la calotte sur l'entrée des cardinaux de Rohan et Dubois, comme ministres, dans le conseil d'état du roi. *Ces invectives atroces, connues sous le nom de Calotte* (c'est ainsi que Voltaire les qualifie dans sa notice sur *Lamotte-Houdart*), étaient toutes écrites dans ce style lâche, prosaïque, et respiraient cet impudent cynisme qui caractérise une foule de productions de cette époque. Tels sont les infâmes couplets attribués avec tant de probabilité à J. B. Rousseau, et les beaucoup trop fameuses *Philippiques* de Lagrange-Chancel.

témoigna peu d'envie d'intervenir dans cette querelle.

Le cardinal Dubois reconnut sa faute trop tard. Il voulut, du moins, la réparer, et il s'adressa précipitamment au père Daubenton.

avril 1722. « Rien n'a été plus consolant pour Mgr. le Régent, mon très-révérend père, lui mandait-il, que la manière dont Sa Majesté Catholique a jugé de la désobéissance de ceux qui se sont retirés du conseil. Si Son Altesse Royale a fait rendre compte de cette tracasserie à Leurs Majestés, c'est uniquement parce qu'elle croit de son devoir et de la bonne intelligence si heureusement établie entre les deux branches de la maison de Bourbon, qu'il ne se passe rien de considérable dans le royaume, concernant la religion ou l'autorité du roi, dont Sa Majesté Catholique ne soit informée et instruite au vrai par elle-même.

» Du reste, ces intrigans sont tellement dénués de force et de considération; ils sont si peu inquiétans pour l'autorité de Mgr. le Régent, qu'ils ne peuvent opérer la moindre vacillation dans son gouvernement. Il n'en a coûté à Son Altesse Royale, que d'ôter les sceaux au chancelier de France, pour l'exemple, et de l'envoyer dans ses terres. Les autres

acteurs tremblent, et cherchent toutes les voies indirectes pour s'excuser. On a jugé dans le moment même de cette dispute, et on reconnaît plus distinctement encore aujourd'hui, que ce mouvement a été l'ouvrage des ennemis de la religion. En effet, M. le cardinal de Noailles, qui a laissé ses pouvoirs au père de Linière [a] depuis vingt-deux ans pour confesser Madame, et qui les lui a accordés en diverses occasions pour plusieurs particuliers, ne se serait pas exposé à faire voir une partialité odieuse, en les refusant pour un jeune roi dans l'innocence, s'il n'y avait été forcé par ceux de sa famille qui sont à la tête de ce parti. Tous ces Noailles sont gouvernés par le père de la Borde, prêtre de l'Oratoire, auteur du livre *du Témoignage de la Vérité*, qui est l'ouvrage le plus scandaleux et le plus évidemment contraire à la religion et à l'église, qui ait paru depuis long-tems.

» Ces agitations momentanées ne peuvent pas nous être nuisibles, sous quelque rapport

[a] Le cardinal de Noailles avait ôté aux jésuites les pouvoirs de confesser dans le diocèse de Paris, dès 1716; mais il les avait laissés au jésuite Linière, avec des restrictions.

que ce soit. La connaissance générale que l'on a ici des bonnes intentions de Mgr. le Régent, vient encore de recevoir un témoignage non suspect de la part même des plus mal intentionnés. Son Altesse Royale a été attaquée d'un grand rhume qui pouvait avoir quelque danger, mais dont elle est entièrement guérie: eh bien ! la cabale n'a pu s'empêcher de reconnaître la perte que ferait le royaume, si un prince qui le gouverne avec tant d'intelligence et de sagesse, venait à lui manquer. Assurez-vous donc, mon très-révérend père, que, tout pliant sous sa bonté et sa fermeté, nous trouverons dans l'union des deux couronnes toutes les ressources dont elles ont besoin pour être respectées dans l'Europe.

» Si le roi d'Espagne et notre prince continuent de concourir à se déclarer contre les novateurs, les deux royaumes seront purgés des sectes contraires à la catholicité, et on trouvera dans la durée de l'union admirable que Sa Majesté Catholique a formée, la gloire de la religion, et la prospérité des deux états. A des objets si grands et si religieux, je fais vœu de travailler avec zèle jusqu'au dernier soupir; mais si l'on s'en écartait tant soit peu, je ne resterais pas dans le ministère un

quart-d'heure, persuadé que nos princes oublieraient leurs affaires et celles de Dieu. Je supplie votre révérence d'être assurée de toute la vénération de ma part [a] qu'elle mérite par sa sagesse et par sa piété. »

Le tems était venu, où ce qui eût satisfait les désirs des premières familles du royaume, ne suffisait plus à l'ambition démesurée du fils de l'apothicaire de Brives. Ce n'était pas assez pour lui d'être archevêque de Cambrai: il avait ouï dire que ces prélats avaient jadis été souverains, et voici ce qu'il mandait à M. de Chavigny, envoyé du roi à Madrid :

« On m'assure qu'il y a en Espagne un dépôt très-exact et très-bien rangé pour tous les papiers de la couronne, et qu'ils sont en si bon ordre que l'on n'a pas de peine à trouver ce que l'on désire. Vous savez que mon archevêché a été une souveraineté, et que les rois d'Espagne s'en étant emparés, les archevêques leur en ont demandé la restitution ou 19 mai 172

[a] Il n'est pas hors de propos de remarquer que c'est un cardinal qui emploie à l'égard d'un simple religieux ces formules respectueuses, et que ce même cardinal injuriait chaque jour les plus grands seigneurs.

un dédommagement. La conquête que le feu roi fit de la ville de Cambrai, et la cession qui lui en a été faite depuis par un traité, [a] charge les rois de France de toutes les dettes et obligations des rois d'Espagne sur Cambrai.

» Si le roi d'Espagne a été usurpateur, le roi de France est injuste détenteur, et doit dédommager les archevêques de Cambrai, de la justice que les rois d'Espagne leur devaient à cet égard. Pour mettre dans son jour cette dette, j'ai besoin de justifier que les archevêques de Cambrai l'ont réclamée du tems des rois d'Espagne ; que ces princes ont regardé cette demande comme raisonnable, et qu'ils ont été disposés à accorder aux archevêques des dédommagemens : ces preuves me serviraient de fondement pour demander un équivalent au roi.

» Je vous prie donc de vous informer où peuvent se trouver les papiers de ce tems-là ; c'est-à-dire, tout ce qui était envoyé des Pays-Bas à la cour d'Espagne ; et lorsque vous serez bien instruit des endroits où ces papiers peuvent être, ayez la bonté de supplier le mar-

[a] La cession de la part de l'Espagne fut stipulée par le traité de Nimègue, en 1678.

quis de Grimaldo, de faire accorder un ordre pour y faire faire, par les officiers de Sa Majesté Catholique, toutes les recherches qui peuvent regarder cette matière, lettres, requêtes, réponses, instructions, ordres, actes, etc.; enfin, tout ce qui vous paraîtra propre à justifier l'usurpation faite sur les archevêques. Je vous prie de ne pas plaindre la dépense nécessaire pour toutes ces recherches, et avant qu'on en lève des copies, de m'envoyer un état de toutes les pièces qu'on aura trouvées. »

M. de Chavigny ne put remplir les vœux du cardinal ministre. Philippe V avait pris cet envoyé dans une telle déplaisance, qu'il demanda son rappel au Régent. Le père Daubenton, après avoir fait part de cette nouvelle au cardinal Dubois, lui mandait ce qui suit :

« Leurs Majestés m'ont expressément or- 23 juin 1721
donné de dire à votre éminence, qu'elles espèrent que cet événement n'altérera pas l'union si nécessaire, et que de leur côté elles sont disposées à la maintenir avec plus d'attention et de force que jamais. Son Altesse Royale en sera de nouveau convaincue par la proposition que j'ai ordre de vous faire, de serrer

les nœuds de cette union par un nouveau lien. Il y a quelque tems que M. de Chavigny m'insinua, que Mgr le Régent souhaitait fort le mariage de l'infant don Carlos avec mademoiselle de Beaujolais. Il me demanda si je jugeais à propos qu'il en fît la proposition : je voulais auparavant tâcher de découvrir l'inclination de Leurs Majestés. J'ai eu l'honneur de parler au roi de ce mariage. Sa Majesté, après en avoir conféré avec la reine, m'a ordonné d'écrire aujourd'hui à votre éminence que Leurs Majestés y consentaient volontiers, à condition que Son Altesse Royale s'emploiera de toutes ses forces, conjointement avec l'Espagne, à assurer les états de Toscane et de Parme à l'infant don Carlos. Quelle joie et quel honneur pour moi, de vous annoncer une nouvelle qui fera tant de plaisir à Son Altesse Royale et à votre éminence ! »

Calculant tous les moyens d'affermir son autorité, le cardinal ne pouvait voir, sans un secret effroi, ces soupers du Palais-Royal où le Régent permettait une liberté illimitée aux favoris qu'il y admettait tous les soirs. Trouver un motif pour rompre ces réunions, auxquelles le prince attachait plus de prix

que personne, était une chose à-peu-près impossible. Dans cette perplexité, Dubois osa concevoir l'idée d'arracher le duc d'Orléans lui-même aux délices de Paris ; et voici ce qu'il imagina :

Il représenta au Régent de quel intérêt il était pour lui, au moment d'ouvrir à sa fille le chemin du trône d'Espagne, de complaire en tout à Philippe V. Il lui rappela que ce prince avait témoigné un vif désir de voir confier à un jésuite la conscience du jeune roi, son neveu. Mais le cardinal de Noailles, ennemi déclaré de cet ordre, s'opiniâtrait à refuser tout pouvoir au père de Linière lui-même, que le Régent avait nommé confesseur du roi. Après avoir donc posé en principe que le jeune monarque ne pouvait être bien confessé que par un jésuite, le cardinal se félicita hautement d'avoir trouvé un expédient, qui devait déjouer toutes les intrigues du parti janséniste : c'était de transférer le séjour du roi, de Paris à Versailles. Sa Majesté, disait-il, à portée de se rendre à tout instant à Saint-Cyr, situé sur le diocèse de Chartres, jouira des secours spirituels du père de Linière, aussi fréquemment qu'elle le désirera.

Ou le duc d'Orléans ne pénétra point les

vues secrètes de son ministre, ou il n'écouta que l'habitude de lui céder en tout point. La cour fut établie à Versailles. Louis XV approchait de sa majorité ; il faisait paraître une intelligence très-précoce. Le cardinal se pénétra de la nécessité de capter de bonne heure la confiance du jeune monarque. C'est dans cette vue qu'il offrit au Régent de faire suivre au roi, en sa seule présence, une sorte de cours politique, dans lequel il se proposait d'inculquer à ce prince des notions essentielles sur les intérêts de la couronne et les diverses branches de l'administration. Les premiers commis des divers départemens du ministère eurent ordre de rédiger des mémoires détaillés sur leurs parties respectives.

Le duc d'Orléans qui, malgré les bruits répandus par d'infâmes calomniateurs, ne cessa de porter au jeune monarque l'attachement le plus sincère, se proposait de lui donner verbalement les explications que pourrait lui faire désirer la lecture de ces mémoires. Mais, dès la première fois qu'il se présenta dans le cabinet du roi, pour entamer une de ces instructions politiques, il s'éleva un obstacle qui, probablement, n'avait été prévu par personne.

Le Régent témoigne le désir de parler sans témoins au roi, son neveu, dont la majorité n'était plus éloignée que de sept mois. Le maréchal de Villeroi déclare qu'en sa qualité de gouverneur de Sa Majesté, il ne souffrira point que qui que ce soit sur la terre, ait la faculté de lui adresser une parole qu'il ne soit à portée d'entendre. Le prince veut en vain lui faire sentir la distinction qui lui est due : le maréchal se retranche obstinément dans les devoirs de sa charge. Le duc d'Orléans insiste : Villeroi se fait un point d'honneur de sa résistance ; il s'échauffe, et tout en protestant de son profond respect pour Son Altesse Royale, il s'abandonne à des propos fort peu mesurés. Le Régent se contente de lui dire : « Vous vous oubliez, Monsieur! » et il se retire sans écouter les excuses que bégayait le gouverneur.

Le lendemain, le maréchal se présente chez le Régent ; il n'est point reçu. Il s'alarme, et se détermine à voir le cardinal Dubois, quoi qu'ils fussent à-peu-près en guerre ouverte. Quelques mots d'explication sur l'événement de la veille amènent bientôt une scène des plus vives. Le gouverneur et le ministre semblaient avoir également perdu la tête. Le

cardinal court chez son maître et lui dit qu'il faut opter entre Villeroi et lui. Il obtient sans peine que le maréchal sera arrêté sur-le-champ et envoyé en exil. Dubois, triomphant, écrivait le lendemain au poète Destouches, à Londres : (a)

(a) J'ai ici pour garant le témoignage de M. Le Dran, premier commis des affaires étrangères, que sa place mettait dans un rapport continuel avec le cardinal Dubois. Le duc de Saint-Simon raconte les mêmes faits dans ses Mémoires ; mais il est à observer qu'il les place dans un ordre inverse ; c'est-à-dire, qu'il met la querelle du cardinal Dubois et du maréchal avant la scène qui eut lieu chez le Roi, entre le Régent et le gouverneur. Quoiqu'il en soit, son récit est si naïf et si plaisant, que le lecteur ne peut que me savoir gré de le trouver ici :

« Le cardinal de Bissy, ami commun du cardinal-ministre et du maréchal de Villeroi, se charge de ménager une entrevue. Quand il croit avoir tout bien disposé de part et d'autre, il conduit le vieux gouverneur chez Dubois. C'était le jour d'audience des ambassadeurs. On voulut avertir le cardinal de quelque chose d'aussi nouveau que le maréchal de Villeroi chez lui ; mais il ne le permit pas, et s'assit en attendant son tour. Sortant de son cabinet pour reconduire un ambassadeur, Dubois aperçoit le maréchal, se jette à lui presque prosterné, l'entraîne avec Bissy, en faisant excuse aux ministres étrangers de ce que l'as-

« Je vous dépêche Henri, pour vous informer de deux événemens considérables, dont l'un est la destitution de M. le maréchal de 12 août 172

siduité et les fonctions du gouverneur auprès du roi, ne permettaient pas de le laisser attendre.

» On fait d'abord assaut de complimens et de protestations. Le gouverneur s'empêtre dans ses phrases, s'embrouille dans ses complimens, se pique de franchise et de dire des vérités qui deviennent dures et aigres, et même insultantes. Dubois, bien étonné, fait semblant de ne pas sentir la force de ces propos. Bissy veut mettre le holà, interrompre, expliquer en bien les choses, persuader au maréchal qu'il n'a pas intention de choquer. Mais le feu monte de plus en plus à la tête de Villeroi: il se met aux injures et aux plus sanglans reproches. En vain Bissy tâche de le faire taire, lui représente l'indécence de maltraiter un homme chez lui, où il n'était venu que pour consommer une réconciliation conclue. Tout ce qu'il peut dire ne fait qu'animer le furibond, et lui fait vomir tout ce que le mépris peut suggérer de plus piquant. Dubois, confondu, rentrait en terre sans proférer une parole. Des injures le maréchal passe aux menaces et aux dérisions. « Maintenant, dit-il à Dubois, mainte-
» nant que je me suis montré à découvert, nous ne
» sommes plus en termes de nous pardonner l'un à
» l'autre. Je veux donc bien vous dire que, tôt ou
» tard, je vous ferai du pire que je pourrai; mais,
» en même tems, et avec la même candeur, je veux

Villeroi, gouverneur du roi, et son exil à Lyon ; et l'autre est la proposition que le roi

» vous donner un bon conseil. Vous êtes tout-puis-» sant ; tout plie devant vous, rien ne vous résiste; » croyez-moi, usez de ce pouvoir. Mettez-vous en » repos ; faites-moi arrêter, si vous l'osez. Oui, faites-» moi arrêter ; vous n'avez que ce parti à prendre » ; et tout cela, accompagné d'un nouveau débordement d'injures que Bissy ne peut arrêter. A la fin, il prend le furieux par le bras, ouvre la porte, le pousse dehors, et Dubois, plus mort que vif, les suivit comme il put. Mais ils eurent beau tâcher de se composer, il n'y eut pas un des ambassadeurs qui ne s'aperçut qu'il fallait qu'il se fût passé quelque scène violente, et le bruit s'en répandit bientôt partout.

» J'étais ce jour-là chez le Régent, et je travaillais avec lui dans son cabinet. Tout-à-coup j'y vois entrer Dubois comme un tourbillon. Bouffi de rage, les yeux hors de la tête : *Je suis perdu !* s'écrie-t-il, *je suis perdu !* et en même tems, il se met à nous raconter son aventure avec toute la volubilité que pouvait lui permettre son bégaiement ordinaire, qui s'augmentait par sa vivacité. Nous tâchons de le calmer, de l'adoucir ; mais, sans nous écouter, il adresse ces mots au duc d'Orléans : *Après une insulte de cette nature, il faut que vous voyiez tout-à-l'heure ce que vous pouvez et ce que vous voulez faire. Choisissez entre le maréchal et moi ; car je vous déclare que je ne veux plus me mêler d'aucune affaire, ni rester à la cour, s'il y demeure.* Ces paroles dites, il part. »

d'Espagne a faite à Son Altesse Royale, du mariage de l'infant don Carlos avec mademoiselle de Beaujolais, sa fille.

» Il y a sept ou huit mois que M. le maréchal de Villeroi avait une conduite à l'égard de M. le duc d'Orléans, et tenait des discours qui auraient lassé la patience de tout autre que Son Altesse Royale, que rien n'avait pu encore altérer contre ce maréchal; mais, enfin, ayant poussé l'imprudence jusqu'à l'extravagance, dont vous trouverez le détail dans le mémoire ci-joint, il a été renvoyé de Versailles à Villeroi, et de ce château à Lyon. Le duc de Charost sera nommé pour être gouverneur du roi à sa place.

» Son Altesse Royale a reçu aujourd'hui, par un exprès, une lettre du roi d'Espagne et une autre de la reine, par lesquelles Leurs Majestés lui demandent mademoiselle de Beaujolais en mariage, pour don Carlos, leur fils, ce qui a été reçu, comme vous jugez bien, avec beaucoup de reconnaissance. Elles ont fait cette galanterie à M. le Régent, à l'insu de leurs ministres à Madrid, et de ceux que nous avons à leur cour. La première pensée de Son Altesse Royale, lorsqu'elle a reçu ces lettres du roi et de la reine d'Espagne, a été

de donner avis de cette proposition au roi d'Angleterre, afin de partager avec Sa Majesté Britannique la joie qu'elle en a, et l'espérance où elle est, que ce nouveau lien contribuera à affermir l'union des trois couronnes. »

Le mémoire concernant la destitution et l'exil du maréchal de Villeroi, contenait ce qui suit :

« L'autorité royale n'est comptable qu'à Dieu seul de ses desseins et de l'exécution de ses projets. Cependant, les rois et les dépositaires de leur puissance veulent bien, quelquefois, par bonté, manifester les raisons qui les font agir. Il est de certaines circonstances, où la sagesse les sollicite de renoncer à leurs droits, pour confondre les mal intentionnés, et pour ne pas scandaliser. Telle est la conjoncture présente. Le maréchal de Villeroi, gouverneur de Sa Majesté, vient de recevoir un ordre d'aller à son gouvernement. Il serait bien triste, qu'à l'occasion de cet éloignement, le public pût soupçonner le zèle et la fidélité du maréchal pour son maître. Il faut rendre justice à la droiture de ses intentions ; mais, en même tems, dire que ce gouverneur présumait trop de la dignité de son emploi. Il affectait un air d'indépendance, que l'autorité

souveraine, et ceux qui en sont dépositaires, ne doivent point tolérer. Ses prétentions ne convenaient ni à Sa Majesté, ni à l'honneur des princes du sang. Il voulait, pour ainsi dire, s'élever un trône particulier, pour s'opposer à la régence, comme si l'autorité royale pouvait être divisée.

» Sans toutes ces prétentions, qui n'attaquent point la probité du maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du Roi. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes; il faut savoir mesurer ses démarches, et se soumettre à l'esprit d'un gouvernement qui ne se propose que la gloire du Roi et le bonheur de ses sujets. »

Louis XV, malgré sa grande jeunesse, se montra extrêmement sensible à l'éloignement subit de son gouverneur. Comme il affectait de garder un profond silence, lorsque les personnes de son service essayaient de lui parler de cet événement, le Régent fit placer sur sa table un papier ouvert, dont voici le contenu.

« Il y a long-tems que j'étais effrayé des liaisons du maréchal avec les ennemis de l'autorité royale, et choqué de son audace à donner, en public, à Votre Majesté des dé-

fauts qu'heureusement elle n'a pas. Il publiait insolemment les corrections qu'il vous infligeait. C'est un des principaux motifs qui m'ont porté à proposer à Votre Majesté de quitter Paris et de venir à Versailles : mais, ici comme à Paris, il a continué ses pratiques avec ceux qui ont dessein de diminuer votre autorité et d'exciter du trouble dans l'Etat. Son manque de respect pour Votre Majesté, et la vanité avec laquelle il se vante dans toutes les maisons, et même devant les membres du parlement qui viennent à Versailles, de l'ascendant qu'il exerce sur l'esprit de Votre Majesté, m'ont convaincu qu'il était indigne de continuer à remplir l'emploi délicat dont il était honoré auprès d'elle.

» J'ai donc jugé nécessaire de l'éloigner promptement, afin de faire connaître qu'on ne doit plus gouverner Votre Majesté comme un enfant, mais seulement la servir et l'accompagner avec la dignité convenable. Je prends la liberté de lui proposer d'attacher auprès de sa personne un des deux hommes dont le mérite est le plus généralement reconnu, ou, si elle le juge plus à propos, tous les deux comme sous-gouverneurs.

» Votre Majesté ne sera pas long-tems à con-

naître combien il était urgent de séparer d'elle un homme qui abusait aussi étrangement de la confiance que nous avions tous en lui; un homme, en un mot, incapable de se réformer et de changer de conduite, puisqu'il n'a pu se corriger à l'égard même de ses propres enfans, qu'il a décriés toute sa vie, et qu'il ne cesse encore de noircir. »

Fidèle à son plan d'intéresser les cours étrangères, et particulièrement celle de Madrid, au succès des intrigues qu'il ourdissait sans relâche pour renverser tout ce qui était assez puissant pour lui faire ombrage, le cardinal-ministre mandait au père Daubenton:

« La nouvelle marque que le roi d'Espagne vient de donner à M. le Régent de l'honneur de sa bienveillance, ne me laisse plus aucune discrétion, pour ainsi dire, sur tout ce qui peut regarder les intérêts communs de Sa Majesté Catholique et de Son Altesse Royale. Elle a gouverné dans sa régence avec tant d'autorité, avec tant de succès pour les choses principales, sur-tout pour le maintien de la tranquillité dans le royaume, par la pacification de toute l'Europe, et par des preuves évidentes de ses bonnes intentions, qu'elle n'aurait trouvé en France aucun motif de dé- 18 août 1722

ployer une juste sévérité, sans une maligne jalousie qui s'est élevée au sujet du mariage du Roi avec l'infante. On a osé lui en faire sentir les traits, au milieu même des applaudissemens publics qu'on a donnés à cet événement, et que les grâces inimitables et l'esprit surprenant de cet enfant royal lui attirent tous les jours, de la part de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

» Mais M. le Régent a été particulièrement blessé d'une opposition secrète qu'il a trouvée de la part de plusieurs seigneurs, dans toutes les occasions où il a voulu faire rendre à cette princesse les distinctions qui lui sont dues, lorsqu'enfin il a manifesté l'intention de former la maison de la jeune reine, sur un pied convenable à la splendeur du trône.

» Son Altesse Royale a fait, dans toutes ces occasions, tout ce que la prudence exigeait; mais elle a vivement ressenti, et n'a pu se dissimuler la mauvaise volonté de quelques-uns des principaux personnages, qui ont eu l'imprudence de s'expliquer trop ouvertement. M. le duc de Noailles n'a été exilé que parce qu'il avait dit à M^me^ la princesse de Carignan, que le bruit et l'éclat que faisait le mariage du roi et de l'infante, n'amèneraient qu'un dénoue-

ment semblable à celui qu'a eu le système de Law ; en un mot, il annonçait sans détour un événement dont la seule idée me fait frissonner. *a)*

» C'est la même cause qui a déterminé, en dernier lieu, Son Altesse Royale à éloigner de la cour le Maréchal de Villeroi, qui, au lieu de favoriser la familiarité et la communication journalière entre le roi et l'infante, y faisait naître, chaque jour, quelque obstacle nouveau. Il a enfin fait deux actes d'une imprudence éclatante sur ce sujet, comme si ce n'était pas assez de dire à des courtisans, dans la chapelle, pendant la messe du roi, où assistait la reine, qu'elle avait quelqu'esprit, mais qu'elle était laide et petite, même au-dessous de son âge. Croiriez-vous qu'il a osé venir jusque chez moi, me reprocher ce mariage, en présence du cardinal de Bissy, qui est un prélat très-vertueux, et qui en fut indigné? Je vous avoue que je relevai cet outrage avec vivacité ; alors le maréchal perdit la tête, et se livra à des discours si odieux,

a) Quatre ans après, cette prédiction était accomplie ; l'infante fut renvoyée en 1725. Elle épousa, depuis, le prince du Brésil.

qu'il ne fut plus possible, ni au cardinal de Bissy, ni à moi, de douter de sa mauvaise volonté. [a])

» C'est avec regret, mon très-révérend père, que je vous fais ces confidences, mais j'ai cru qu'elles étaient indispensables, afin que vous puissiez faire connaître à Leurs Majestés Catholiques, quand vous le jugerez à propos, avec la prudence qui vous est naturelle, l'origine des seules peines et des seules traverses que Son Altesse Royale trouve dans son gouvernement. Croyez qu'elle ne ménagera personne, lorsqu'on osera toucher à la base de son alliance avec votre cour. L'événement prouvera combien le roi d'Espagne a pensé solidement, en mettant le sceau à la première union par celle que Sa Majesté Catholique veut bien y ajouter aujourd'hui. »

L'ame inquiète du cardinal ne pouvait goûter de repos. A l'entendre, la pourpre romaine aurait dû combler tous ses vœux: elle

[a] Voilà bien la scène à la fois terrible et comique dont parle Saint-Simon; mais il faut observer avec quelle astuce le cardinal cherche à en faire une querelle d'état, en avançant que le mariage du roi avec l'infante en fut la cause principale.

fruit de ces heureuses dispositions, et qu'elles sont une suite de l'opinion qu'on a dans les pays étrangers de la *bonne foi* du ministre, que Son Altesse Royale a employé et qu'elle continue d'honorer de sa confiance, l'on peut ajouter avec une entière assurance, que rien n'est plus important que d'autoriser au-dedans et au-dehors un ministère dont on a éprouvé d'aussi constans et d'aussi heureux effets. Que ce n'est que par les marques de considération les plus éclatantes, que l'on peut le mettre en état de soutenir la réputation des affaires, et que ce serait s'abuser que de croire, qu'un crédit commun sujet aux effets de l'envie et de la malignité du public, pût soutenir et le poids des affaires et leur réputation au-dehors.

» Si les vérités que l'on vient d'établir, ne démontraient pas aussi invinciblement qu'elles le font, qu'il n'y a que les marques de la plus parfaite confiance et le dépôt d'un ministère supérieur sous les ordres de S. A. R., qui puissent soutenir les dispositions du dehors que l'on a tant d'intérêt de ménager, et affermir l'autorité au-dedans; il serait facile de faire connaître bien clairement, combien le partage dans l'administration des affaires est nuisible aux intérêts de l'état. L'expérience a tou-

» C'est avec une extrême satisfaction, monseigneur, que je vois les choses à un point à pouvoir vous faire mon compliment d'avance. »

août 1722. Effectivement, deux jours après, le duc d'Orléans fit expédier les lettres-patentes de principal ministre pour le cardinal Dubois. Il le présenta le même soir à Louis XV en cette qualité, lui fit prêter son serment dès le lendemain entre les mains du roi, et l'installa, sur-le-champ, dans ses nouvelles fonctions. (*) Les lettres-patentes qui furent délivrées au cardinal sont un panégyrique d'autant plus curieux de sa personne, qu'il est indubitable que la minute en fut rédigée par lui-même. En voici quelques fragmens :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc., à notre très-cher et bien-amé cousin le cardinal Dubois, salut. Le principal devoir attaché au trône où la divine providence nous a élevé, est de pourvoir au bonheur de nos peuples, et de les gouverner selon les plus saintes et les

(* Le cardinal, naturellement avare, déploya en cette circonstance une générosité fastueuse. Au lieu de 2000 écus qu'il était d'usage de donner aux valets-de-chambre du roi pour les grands sermens, il leur fit distribuer 10,000 francs.

salutaires lois, et de leur faire ressentir les effets de notre justice et de notre bonté. Dans cette vue, nous avons cru que notre première attention devait être de ne commettre l'exécution de nos ordres qu'à des personnes dont les lumières, l'expérience, la probité et le zèle méritassent parfaitement notre confiance. Notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans avait reconnu en vous toutes ces qualités, lorsqu'il vous a chargé des commissions les plus importantes pour notre service auprès des puissances voisines, avant que nous vous ayons remis le ministère des affaires étrangères.

» Nous sommes persuadé que votre habileté singulière et vos soins infatigables dans les fonctions de cet emploi, ont considérablement contribué à détourner les dangers dont notre royaume était menacé, et qu'en ménageant la tranquillité générale de toute l'Europe, vous avez fait ce que les conjonctures rendaient le plus difficile, et ce qu'il y avait le moins sujet d'espérer. Votre *bonne foi* [a] dans les négociations, éprouvée et reconnue par les puissances

[a] Toujours la *bonne foi* de cet homme, qui la qualifiait une vertu de dupe!

étrangères, a calmé les soupçons et formé des liaisons sincères et durables. La part que vous avez eue à la réunion des prélats de notre royaume, a prévenu le schisme déplorable dont l'église gallicane était menacée.

» Vous êtes même entré dans toutes les différentes parties du gouvernement, parce que les ministres à qui elles étaient confiées, se sont portés par un pur mouvement de leur zèle pour le bien public, à vous consulter, prendre vos lumières, et ramener tout à vous, afin qu'il y eût par-tout un ordre plus égal et plus uniforme qu'il ne peut être dans un gouvernement partagé.

» Aussi, voulant vous donner des marques éclatantes de notre confiance, et faire connaître la satisfaction que nous avons des témoignages avantageux que le duc d'Orléans notre oncle nous a rendus de votre fidélité, de votre sagesse et de votre zèle, nous ne voulons pas différer à vous donner la place et le rang que vous méritez à tant de justes titres; à quoi nous nous portons d'autant plus volontiers, que par un plus grand crédit vous serez plus en état de soutenir le poids des affaires et leur réputation au-dehors; et que d'ailleurs nous ne faisons que suivre ce que nous a in-

diqué la conduite volontaire des autres ministres et le souhait général des peuples. A ces causes, etc., etc. »

Les courtisans habituels du Régent avaient souvent reproché à Dubois, lorsqu'il n'était encore que précepteur du prince, d'avoir osé manifester ses prétentions aux plus hautes dignités de l'église et de l'état. Le succès semblait justifier tant d'audace : il régnait, et ses ennemis languissaient dans l'exil. L'abbé de Thésut, secrétaire des commandemens du duc d'Orléans, fut sur le point d'éprouver toute la colère du premier ministre, pour avoir essayé de conserver la feuille des bénéfices. Le cardinal s'indigna que quelqu'autre que lui dans l'état, prétendît avoir des grâces à distribuer. Les biens de l'église furent destinés à récompenser le dévouement absolu aux volontés du favori tout-puissant.

Pouvait-il s'imaginer qu'il eût encore quelques ménagemens à garder, lorsque les princes du sang eux-mêmes ne dédaignaient pas de l'admettre dans leur confidence la plus intime, et de recourir à sa médiation? En voici un exemple assez singulier :

Le jour même que le duc d'Orléans présenta le cardinal à Louis XV, en qualité de

premier ministre, ce prince s'était promené publiquement sur la terrasse du château de Versailles, et à la vue du jeune roi et de l'infante, avec une certaine madame Daverne, qui, depuis quelque tems, était sa maîtresse en titre. Tout le parti qui était resté attaché au maréchal de Villeroi, se montra excessivement scandalisé du peu de réserve du Régent. L'ancien évêque de Fréjus (Fleury) eut le courage de lui représenter, que l'extrême jeunesse de son auguste élève demandait plus d'égards.

Le bruit se répandit bientôt qu'affligé de l'éclat qu'avait fait cette aventure, le duc d'Orléans avait pris la résolution de quitter madame Daverne; mais on ajoutait en même tems que Son Altesse Royale laissait paraître une inclination fort vive pour mademoiselle de Charolais. [a])

Le duc de Bourbon, frère de cette prin-

[a] C'est à cette princesse, qui, selon le goût bizarre du tems, s'etait fait peindre en habit de cordelier, que Voltaire adressa cet impromptu :

Frère Ange de Charolois,
Dis-nous par quelle aventure,
Le cordon de Saint-François
Sert à Vénus de ceinture ?

cesse, parut excessivement alarmé d'une rumeur aussi injurieuse : mais imaginerait-on que ce fut à l'ancien ministre des plaisirs secrets du Régent, qu'il s'adressa directement pour traiter une matière aussi délicate ?

« On me mande, Monsieur, mandait-il au cardinal, que le congé est donné à madame Daverne, et on me mande en même-tems que le bruit court que c'est mademoiselle de Charolais qui la remplacera. Votre éminence juge bien que je n'ajoute pas foi à cette nouvelle ; mais comme cependant j'ai vu arriver tant de choses extraordinaires, je crois que d'y faire un moment d'attention, ne peut jamais faire de mal. C'est ce qui m'engage à vous en écrire, pour vous dire que ma sœur est au milieu de la cabale que vous connaissez ; que c'est la plus acharnée de toutes contre vous, moi et les nôtres ; que de plus, si cela arrivait, madame la duchesse[a] et moi ne le pourrions pas souffrir, et nous verrions exposés à des scènes avec M. le Régent, qui ne

[a] Madame la duchesse de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV et sœur aînée de madame la duchesse d'Orléans, était mère de M. le duc et de Mlle de Charolais.

tarderaient pas à nous brouiller tous ensemble. Ainsi, je prie votre éminence de me mander si ce bruit a quelque fondement, et de prendre des mesures pour l'empêcher, s'il y en a, n'imaginant rien de si contraire à l'union d'où dépend, selon moi, la perte ou le salut de l'état. Un mot de réponse s'il vous plaît ; car, comme ma sœur est bien folle, et que M. le Régent n'est pas trop raisonnable sur les dames, cela ne laisse pas de me donner un peu d'inquiétude. »

Voici la réponse du cardinal Dubois à cette étrange lettre :

« La dame qui est venue à Versailles a été priée de n'y plus venir. Cet événement a fait naître le bruit qui est venu jusqu'à Votre Altesse Sérénissime ; mais je vous assure qu'il n'a absolument aucun fondement, et vous pouvez avoir l'esprit parfaitement en repos sur les mauvais effets de cette liaison imaginaire. Tout se passe très - uniment et précisément comme vous le pouvez désirer, et j'espère que l'union si raisonnable et si nécessaire, ne recevra aucune atteinte, malgré l'envie que l'on aurait de la troubler. »

Il était effectivement très-vrai que plus d'un personnage important, n'attendait que l'oc-

casion de former un parti qui pût contrebalancer celui du premier ministre. La lettre suivante, qui fut communiquée à Dubois par un de ses affidés, lui apprit que jusque dans la maison même de son protecteur, il s'élevait contre lui un ennemi redoutable. La lettre était écrite par M. Rémond, introducteur des ambassadeurs :

» J'ai vu hier M....., dont je tiens une circonstance qui m'a frappé l'esprit sur le sujet de M. le cardinal; il m'a dit qu'un parent de M. Le Blanc, [a] en parlant du mécontentement des troupes, lui avait non-seulement fait entendre, mais même assuré positivement qu'il était vrai qu'il y avait divertissement des fonds, et qu'ils ne suivaient pas leur destination ; mais que ce n'était pas la faute du ministre de la guerre, et que ce désordre avait une cause supérieure, etc. Il m'a paru que de pareils discours, qui auraient pu être indifférens autrefois, ne sauraient l'être aujourd'hui, et que M. le cardinal ayant présentement le timon des affaires et celui de tous les départemens, c'est lui, et non les autres ministres, qui devient responsable de l'opinion répandue 12 septembre 1722.

[a] Ministre de la guerre.

dans le public ; c'est pourquoi j'ai dit à M.... qu'il fallait absolument avertir M. le cardinal ; et il doit lui en citer les circonstances et lui nommer les personnes quand il ira à Versailles avec l'abbé Vénier. [a])

» J'ai cru cependant devoir toujours vous en toucher un mot, afin que vous puissiez en informer son éminence, d'autant plus qu'il se répand dans le public, que l'aigreur et l'animosité de M. le duc de Chartres [b]) contre elle augmente tous les jours ; on lui fait tenir à ce sujet les propos les plus indécens. Il a dit, entr'autres, à la personne que vous savez, que l'action de sa vie qui lui avait le plus coûté, était celle de faire son compliment à ce....., et il ajoute publiquement, que si son père l'obligeait de travailler avec le cardinal, il n'irait que pour l'insulter ; ce qu'il exprime en des termes qui ne sont point à répéter.

» Tout cela fait voir clairement que l'objet de la cabale, en abusant de la facilité de ce

[a]) L'abbé Vénier était un bénédictin frère laïc, qui avec la protection du cardinal Dubois, s'était défroqué. Le cardinal l'avait depuis attaché à son ministère, en qualité de secrétaire pour la feuille des bénéfices.

[b]) Le duc de Chartres, fils unique du duc d'Orléans, était colonel-général de l'infanterie.

jeune prince, est de soustraire à l'autorité du premier ministre l'affaire de la guerre comme celle de la marine. Je sais de bonne part qu'on travaille à joindre M. le duc de Chartres à M. le comte de Toulouse, [a] moyennant quoi ces deux parties étant ôtées à M. le cardinal, et M. le duc d'Orléans s'en étant réservé d'autres, il pourrait bien arriver qu'il ne restât au premier ministre que le blâme de la direction des affaires, sans en avoir l'autorité.

» On m'a dit aussi qu'une des principales ressources sur laquelle ils comptaient, était de consommer le plus qu'ils pourraient de son tems, pour l'empêcher de travailler, afin que ne pouvant suffire à son travail, et les expéditions devenant languissantes, il se trouvât accablé même par le poids de la besogne, et que par là on reprendrait le dessus. »

Le cardinal Dubois, malgré l'immensité des détails dont il se trouvait chargé, n'avait eu garde de discontinuer les instructions particulières qu'il avait commencé de donner à

[a] Le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, était grand-amiral de France et chef du conseil de marine; il continuait à rendre compte au duc d'Orléans des affaires de ce département.

Louis XV. Attentif à saisir tous les moyens de se rendre agréable à ce jeune prince, et beaucoup plus occupé encore de l'amuser que de l'instruire, il écrivait à Destouches, qui résidait toujours à Londres comme chargé d'affaires de France :

3 octobre 1722. « Je vous prie, Monsieur, de faire rechercher par quelque ami curieux, les curiosités des Indes de toutes les espèces, de grand prix ou de peu de valeur, soit choses naturelles, soit ouvrages, et d'en faire faire une liste que vous m'enverrez de huit en huit jours, à mesure qu'on vous les fournira, sans attendre d'avoir tout embrassé. Vous aurez la bonté de charger quelqu'un de prendre le même soin à l'égard de tous les bijoux, montres singulières et autres curiosités qui se font à Londres, et d'en marquer à côté le prix. Vous ferez la même chose à l'égard des estampes. Je voudrais bien ramasser toutes celles qui regardent les habits de dignités, comme ceux des rois, reines, chevaliers des ordres, pairs, magistrats et habitans des provinces, et s'il y a des gens à Londres qui enluminent bien, les faire enluminer. Mais il suffira de m'envoyer des listes avant de les acheter; et comme je viens de vous dire ci-dessus, toutes les semaines,

à mesure que vous ferez quelque connaissance sur ce sujet, vous augmenterez les listes que vous m'aurez envoyées.

» L'objet que j'ai en cela, est, en premier lieu, d'avoir mille choses pour ma commodité; mais le principal est, de trouver et faire venir de tems en tems, des choses agréables et dignes de la curiosité du roi, selon le goût de son âge, dont je lui puisse faire des présens journaliers pour lui faire ma cour. »

Au sein de l'ivresse de la puissance absolue, le cardinal n'avait pu se défendre d'une certaine inquiétude à la lecture des détails contenus dans la lettre de M. de Rémond. Il ne tarda pas à acquérir la certitude, que ses avis n'étaient dictés que par de trop justes appréhensions. Les grands du royaume, auxquels le Régent avait confié quelques départemens spéciaux, s'empressèrent de se conformer à l'exemple du duc de Chartres. Il faisaient difficulté de rendre compte au cardinal des détails remis à leurs soins, si le duc d'Orléans lui-même n'assistait à ce travail, et ne recevait les rapports de leurs mains. Egalement en proie au dépit et à la crainte, le premier ministre fit rédiger un long mémoire, qu'il recommanda instamment au Régent, comme

important à sa sûreté personnelle. On va voir, en effet, quel artifice il employa pour frapper le prince de cette idée :

14 octobre 1722. « En établissant un premier ministre, on n'a pas moins considéré le bien personnel de Mgr. le Régent, que le service du roi. En proposant à Son Altesse Royale d'établir un premier ministre qui lui fût entièrement dévoué, on a eu intention qu'elle se fît elle-même premier ministre pour le tems de la majorité, sous le nom d'un autre, et qu'elle conservât le détail de toutes les affaires, pendant que par les droits de sa naissance, de son rang et des titres qu'elle doit se donner, elle conserverait une direction générale.

» Mais pour tirer tout le fruit qu'elle peut attendre de cette vue, il faut qu'elle donne au premier ministre toute l'autorité attachée à cette place. Elle n'en peut rien soustraire, en ce moment, que ce ne soit le soustraire à elle-même pour l'époque de la majorité.

» Tout ce que Son Altesse Royale n'assujétira pas à passer par le canal du premier ministre, pourra passer de ceux qui travaillent immédiatement avec elle, immédiatement au roi ; mais tout ce qui sera obligé de passer nécessairement par le premier ministre, ne

peut échapper à Son Altesse Royale, et restera nécessairement dans ses mains. C'est dans cette vue majeure, qu'on propose un plan, qui est moins fondé sur les exemples du ministère des cardinaux de Richelieu et Mazarin, que sur les circonstances, où se trouvent aujourd'hui Son Altesse Royale, et ceux qui s'occupent sincèrement de sa gloire et de sa prospérité.

» Le premier ou principal ministre est le canal immédiat, par où le prince fait passer aux sujets toutes ses volontés, et par où les sujets doivent parvenir au prince, tandis que les ministres ordinaires, n'ont qu'une autorité déterminée et limitée aux choses qui dépendent de leurs emplois, et aux provinces qui sont de leur département.

» Il ne doit y avoir aucune partie du gouvernement, qui ne se rattache uniformément au premier ministre. C'est en réunissant l'autorité, qu'on veut conserver à Son Altesse Royale la sienne propre. En manquant à cette maxime, elle ne manquera pas seulement à ce qu'elle doit; mais elle se rendra responsable envers le roi, de ce qu'il sentira un jour par lui-même, quand on ne prendrait pas le soin de le lui faire sentir.

» L'exception est dangereuse en fait de gouvernement monarchique. La guerre en fait une partie si essentielle, qu'on ne peut en rien distraire sans inconvénient. On en peut juger par l'atteinte qu'a portée au bon ordre qu'on veut établir, l'exemple indécent et scandaleux qu'on a toléré jusqu'ici dans le comte d'Evreux[a].

» Ce serait le même inconvénient dans la marine, si l'amiral ne correspondait pas également avec le premier ministre. La marine faisant, d'ailleurs, sous un autre nom ou sous une autre forme, un département de secrétaire d'état, elle doit être assujétie à la même condition que les autres.

Quant aux finances, elle doivent être non-seulement soumises à la connaissance, mais à l'autorité du principal ministre. Les registres de la recette et de la dépense doivent être entre ses mains; mais que lui servira-t-il d'en être le dépositaire, si la distribution des fonds n'est scrupuleusement ordonnée et réglée par lui, pour mettre l'ordre dans cette partie comme dans les autres?

» Le travail du premier ministre doit d'au-

[a] Il était colonel-général de la cavalerie.

tant plus répondre à l'autorité qu'on réunit en lui, que le seul extérieur de son action établit plus ou moins l'opinion qui lui est si nécessaire dans le public. Pour cet effet, les ministres ou ceux qui ont part à la direction des affaires, ne doivent, sous quelque prétexte que ce soit, ou travailler avec Son Altesse Royale, qu'en la présence du premier ministre, ou lorsqu'ils l'en auront prévenu.

» La forme la plus naturelle et la plus simple serait que dorénavant, le garde-des-sceaux, les secrétaires d'état, le contrôleur général, et autres, se trouvassent certains jours de la semaine chacun à son heure chez Son Altesse Royale, au sortir du lever du roi. Si Son Altesse Royale n'est pas visible, le premier ministre ne laissera pas de commencer le travail avec eux, et ne l'interrompra que pour rendre compte sommairement à Son Altesse Royale de ce qu'il aura entendu, ou de ce qu'il aura réglé, pour le soumettre à sa décision. Les autres jours de la semaine qui seront marqués par Son Altesse Royale, les ministres qu'on vient de nommer se rendront chez le premier ministre, soit pour lui rendre compte, soit pour recevoir par son canal les ordres de Son Altesse Royale.

» Cette méthode plus commode à Son Altesse Royale qu'aucune autre, doit être commune à tous princes ou seigneurs revêtus d'emplois qui doivent compte au roi. Mais pour l'établir exactement, on ne saurait y tenir la main avec trop de sévérité; de sorte qu'il y ait un exemple marqué sur celui qui aura résisté, ou qui voudra résister.

» Dans l'expédition des ordres qui seront signifiés à chacun des secrétaires d'état, celui-ci ne devra les annoncer, ou les exécuter qu'au nom du premier ministre. Le protocole qui pose des règles certaines pour chacun, est dans la forme suivante :

« J'ai rendu compte à monseigneur le car-
» dinal ; son éminence m'a fait savoir, que l'in-
» tention de Son Altesse Royale est que, etc.;
» ou bien, son éminence m'a ordonné ou
» m'a prescrit de vous mander, que Son
» Altesse Royale, etc. »

» Si le premier ministre est le seul organe du prince pour toutes sortes d'affaires, il doit être aussi le seul canal, à qui l'on s'adresse pour toutes les grâces ou charges tant militaires que civiles. Son Altesse Royale en se réservant le plaisir d'apprendre, d'un côté, le don qu'elle en aura fait, laissera de l'autre

au premier ministre le soin d'en apprendre le refus ; elle lui donnera par là, le moyen de faire de chaque grâce une espèce de contrat entre le prince qui l'aura donnée et celui qui la recevra. Le refus servira même au premier ministre par l'usage qu'il en pourra faire, à contenir les uns, et à donner de l'émulation aux autres.

» Cette méthode est aussi nécessaire à la distribution des grâces, qu'à la direction des affaires : on évite, d'un côté comme de l'autre, le désordre ou la confusion où l'on a été jusqu'ici, et l'expérience que Son Altesse Royale en a faite, ou qu'elle en fait peut-être encore, dit plus que tout ce que l'on pourrait ajouter, etc. »

L'attention continuelle du cardinal Dubois à écarter tous les obstacles qui pouvaient lui nuire dans l'intérieur, ne l'empêchait point de porter ses regards au-dehors. Il s'était trop bien trouvé jusqu'ici de l'appui des cours étrangères, pour ne pas veiller avec soin à y conserver ou à y acquérir des partisans. Il s'étudiait principalement à maintenir l'union dont il avait posé les bases avec le ministère britannique. Il le consultait avec confiance sur les négociations qui allaient s'ouvrir au

congrès de Cambrai. La France et l'Angleterre devaient y paraître comme médiatrices entre l'empereur et le roi d'Espagne.

Octob. 1722. Ce fut dans le cours de ce mois, que Louis XV se rendit à Rheims pour la cérémonie de son sacre. Le cardinal Dubois déploya pendant toute la durée de ce voyage la plus grande magnificence. C'était à sa table que se réunissaient les grands-officiers de la couronne et les principaux seigneurs de la suite du roi. Un homme qui avait déjà donné au cardinal de si bons avis (M. Rémond introducteur des ambassadeurs), lui remit dans ce voyage de Rheims un mémoire secret, qui jette un grand jour sur les intrigues de la cour du Régent. On le transcrit ici dans sa totalité :

« Il y a deux maisons à la cour, qui y font deux partis, la maison d'Orléans et la maison de Condé.

» On a été chercher M. le Duc, je n'ai pas trop conçu pourquoi; on l'a rendu si formidable, qu'il mérite de grandes attentions.

» Un homme qui ne pensait point, et tout livré à ses plaisirs, s'est adonné aux affaires. Il a renoncé à tout, pour ne pas quitter le roi. Poussé, d'un côté, par une mère qui se laisse pousser elle-même par des intrigans;

persécuté, d'un autre, par une maîtresse insolente et ambitieuse à l'excès, [a] qui lui a fait jouer un rôle, dans un tems que cela paraissait un miracle, et qui serait prête à risquer sa tête et celle de son amant, pour lui faire avoir l'autorité entière dont elle disposerait; ajoutez à cela un frère fin et adroit, de l'âge et du goût du jeune roi [b].

» Les ennemis de Son Altesse Royale n'ont point d'autre personnage à lui opposer: croit-on que cet homme féroce [c] qu'on a accoutumé à dire « Je le veux » renoncera à cette douceur dans un tems bien différent de celui de la régence? Mgr. le duc d'Orléans n'est pas craint; et qui peut mener les esclaves de ce pays-ci, que la crainte?

» Son parti est celui de toute la cour qui est à Versailles. Le ministère imbécille et ancien, affligé de se voir un supérieur, c'est-à-dire un maître, y entre sourdement. Les uns trahissent son éminence par le jeu d'un

[a] La marquise de Prie, dont le mari était parrain du roi. Son père était M. Berthelot de Pléneuf.

[b] Le comte de Clermont, né en 1709.

[c] La passion seule a pu donner cette épithète à M. le duc, qui, au contraire, était humain et même affable.

faux attachement ; les autres se tiennent dans le silence, en attendant le tems de se déclarer.

» Belle-Isle[a] est le conducteur, l'ame, le chef et le moteur de toute cette machine. Actif, vigilant, hardi, puissant en biens, il soutient seul par ses intrigues le chancelant M. le Blanc[b], qui négligeant son emploi et perdant son tems en cabales, paie les officiers de révérences et de belles paroles, et emploie la plus grande partie de la caisse militaire pour ses dépenses, et pour les vues particulières de lui et de son conseil.

» Cette union extérieure et assidue de ces deux hommes, dont l'on connaît le peu de vertu, et dont l'on voit les menées depuis le matin jusqu'au soir, discrédite le ministère, afflige les bons citoyens, inquiète les pays étrangers, arrête le retour de la confiance pour les affaires de France, et tient tout le monde en suspens.

» Au commencement de la majorité, dans un voyage de Chantilly, le roi, obsédé par ces gens-là, enverra des ordres, changera le ministère à leur fantaisie, et avec un fantôme

[a] Le petit fils du fameux Fouquet.

[b] Ministre de la guerre.

de premier ministre, ces messieurs se trouveront gouverner l'état; ce sera une affaire de vingt-quatre heures, dont personne ne sera surpris.

» Pour prévenir cet événement, qui acheverait la ruine de l'état, voici quelles sont mes pensées: je les soumets à vos lumières.

» 1°. De faire, s'il est possible, bien concevoir à Son Altesse Royale, qu'il ne peut se soutenir dans ce tems-là, qu'en rendant d'avance, autant qu'il se pourra, votre éminence invincible: cela peut être facilement démontré.

» 2°. M. le cardinal, bien établi dans toute l'autorité et dans toute l'étendue d'un premier ministre, doit travailler à réunir ensemble les forces de la maison d'Orléans. Le retour sincère de M. le duc du Maine [a] est un événement des plus heureux, si l'on sait employer adroitement le nom et l'intervention de ce prince pour ôter à M. le duc toute espèce d'utilité quelconque; car si l'on ne se sent pas assez fort, ou assez ferme pour l'éloigner de la personne du roi, il faut dresser au moins une contre-batterie. On n'en saurait trouver

[a] Il avait été arrêté en 1718, et remis en liberté en 1720.

une plus efficace que celle-là. Mme la duchesse du Maine a plus de talent et plus d'imagination que personne, pour inventer mille choses qui amuseront et qui divertiront le roi ; elle sera soutenue, en outre, par ses aimables enfans. Je compte aussi pour beaucoup la finesse et l'habileté de M. le duc du Maine, qui possède les cœurs de presque toutes les personnes qui entourent le jeune roi, accoutumées depuis long-tems à le respecter et à l'aimer, et la plupart placées par lui-même. Toutes choses dont l'on voit la conséquence, et qui décident le plus souvent à la cour.

» Il faut faire mieux encore : il faut reconcilier le duc de Bourbon avec le duc du Maine. Ce raccommodement opéré par la seule autorité de son éminence, lui réunira les oncles avec Mme la duchesse d'Orléans,[a] qui pourra se réveiller dans ce moment. Son fils, chez qui tout le monde va pendant que Mgr. le duc d'Orléans soupe seul, et qui s'obstine à ne point exercer sa charge, par haine pour M. le Duc, et par attachement pour sa mère et pour ses oncles, se joindra avec eux pour

[a] Madame la duchesse d'Orléans était sœur puînée de madame la duchesse, mère du duc de Bourbon.

s'attacher tous ensemble au cardinal, et pour soutenir son autorité, qui leur sera nécessaire plus que jamais.

» 3°. On ne doit laisser finir le congrès de Cambrai, qu'après que les affaires, soit de la cour, soit du dedans, auront pris une situation un peu stable.

» 4°. L'article le plus pressé de tous, et lequel, s'il est négligé, donnera lieu à de tardifs repentirs, est de renvoyer M. de Belle-Isle, que tout le monde, c'est-à-dire, le monde honnête et vertueux, voit avec regret, et qui est le chef de tous les mouvemens présens et à venir. Comme il n'a point de charge à la cour, la chose est toute simple, soit par un éloignement marqué, ce qui serait le meilleur parti, soit par quelque commission de peu d'importance que les Romains appelaient *honestam legationem*, d'où l'on ne le ferait révenir qu'à bonne enseigne. [a]

» On pourrait, aisément par quelques dé-

[a] Le cardinal Dubois avait fait loger à Versailles près de son appartement le marquis de Belle-Isle, et l'employait à des correspondances secrètes dont il ne croyait pas devoir donner connaissance aux premiers commis du ministère.

goûts, renvoyer M. le cardinal de Rohan à Saverne après le sacre, ainsi qu'il en a menacé.[a] Mais sa présence ne doit pas inquiéter comme la cabale qui veut se servir de lui, et la tête tournera à l'abbé de Ravannes, et même au prince de Rohan qui l'a meilleure, quand ils n'auront plus à consulter Belle-Isle.

» 5°. Si M. le cardinal veut faire de la compagnie des Indes un établissement digne de son génie, et s'en laisser choisir le protecteur, il s'attachera le plus fort et le plus riche parti du royaume, et qui combattrait pour lui jusqu'au dernier soupir; car les hommes aiment leur bien; ils croiraient lui devoir celui dont ils jouiraient, et en attendraient tous les jours une augmentation par celle de son pouvoir.

» Enfin ce pays-ci veut des coups d'autorité, et il se soumet volontiers à une suite de conduite juste, ferme et courageuse. »

Le cardinal ne négligea sûrement point des conseils qui s'accordaient si parfaitement avec ses principes politiques. On lui indiquait les

[a] C'est cependant au cardinal de Rohan que Dubois était redevable de son chapeau, et l'on se rappelle quelle reconnaissance éternelle il lui avait juré!

moyens de se concilier tous les gens riches du royaume, et il se présenta tout-à-coup une occasion d'acquérir des partisans dans une classe où, hautement accusé d'irréligion, il n'avait recueilli jusqu'alors qu'horreur et que mépris.

Le ministère anglais avait formé le projet d'établir une taxe de 100,000 livres sterling sur les catholiques. L'empereur, le roi d'Espagne et plusieurs autres princes avaient fait des représentations, pour détourner une résolution qui semblait dictée par la haine de la religion qu'ils professaient eux-mêmes. Destouches se hâta d'en informer le cardinal Dubois; il lui mandait que l'ambassadeur d'Autriche, particulièrement, avait parlé dans les termes les plus vifs à lord Townshend et à Robert Walpole: « Il y a apparence, ajoutait-il, que ces instances n'ont pas été entièrement infructueuses; mais tout le monde a les yeux sur la France, et convient qu'il n'y a qu'elle qui puisse agir efficacement en cette occurrence. Votre éminence n'a pas de moment à perdre; le bill pour cette taxe des catholiques est tout prêt à être porté au parlement. » 12 novembre 1722.

Le cardinal n'oublia pas ce qu'il devait à

la pourpre dont il était revêtu. Il lut la lettre de Destouches, au conseil, et y parla avec toute la chaleur convenable dans un prélat, ministre du fils aîné de l'église. On décida qu'il serait expédié un courrier au chargé d'affaires de France, avec ordre d'employer au nom du roi et du régent, les représentations les plus énergiques auprès du roi Georges. Mais, indépendamment de la dépêche officielle, le courrier remit secrètement à Destouches, une lettre qu'il avait défense de communiquer à aucun Français quelconque. Dubois, dans la première, s'exprimait comme un prince de l'église romaine; dans la seconde, comme un politique uniquement occupé du temporel.

9 novembre 1722. « J'ai voulu vous écrire ce mot en particulier et en chiffres, disait-il, pour vous marquer que l'on avait ici et dans la plupart des cours étrangères, les yeux ouverts sur nous, par rapport au danger où les catholiques d'Angleterre se trouvent, d'éprouver de tristes effets des résolutions du gouvernement contre eux. Il n'était pas possible, non-seulement de différer de leur rendre des offices, mais même de ne le pas faire avec autant de force et par tous les moyens que peuvent donner les liaisons d'amitié, qui subsistent si heu-

reusement entre la France et l'Angleterre.

» Son Altesse Royale est, en effet, très-persuadée de la solidité des raisons qu'elle vous prescrit d'employer. J'en suis aussi persuadé qu'elle, et j'ose dire que j'ai le même intérêt au succès de ses offices; mais il ne nous appartient pas de juger si absolument de ce qui convient au bien des affaires du roi de la Grande-Bretagne, et c'est à ce prince à examiner lui-même ce qui peut intéresser sa justice et sa gloire, aussi bien que les conséquences et les suites de ses résolutions. Ainsi, quoique les ordres contenus dans ma dépêche d'aujourd'hui soient très-sérieux, et qu'ils fussent nécessaires pour calmer le cri public qui commencait à s'élever, l'intention de Son Altesse Royale est que vous les communiquiez à milord Townshend et à milord Carteret, avant que d'en rien confier à personne; et que vous vous régliez sur ce qu'ils jugeront le plus convenable pour le tems et pour la manière d'en faire usage, aussi bien que sur le plus ou le moins d'activité et de force que vous donnerez à vos démarches, et sur le sens dans lequel vous devrez vous expliquer dans le public, sur les ordres qui vous sont donnés.

» Vous jugerez aisément par ce que je vous marque, que notre principale attention, en cette occasion, est de ne rien faire qui puisse causer de l'embarras ni de la peine au roi de la Grande-Bretagne, ni à ses ministres. Ce doit être aussi la règle de votre conduite ; vous confierez à milord Townshend et à milord Carteret ce que je vous mande à cet égard, et vous me renverrez ce billet *en original* par le même exprès qui vous le portera. »

Destouches, qui savait à quel homme il avait affaire, suivit cette instruction de point en point. Il répondit au cardinal Dubois que lord Townshend et Robert Walpole avaient d'abord été alarmés de la lecture de la dépêche en faveur des catholiques, parce qu'ils avaient senti que si l'envoyé de France eût parlé dans ce sens à leur souverain, cette démarche aurait été capable de les décréditer totalement dans l'esprit de ce prince. Ils risquaient même plus encore : en cédant aux représentations des puissances catholiques, ils s'exposaient à se faire soupçonner d'un penchant secret pour le papisme, et conséquemment à perdre à jamais la confiance du parlement et du peuple. Mais la simple lecture de la lettre secrète du cardinal, avait suffi pour leur rendre le

5 novembre 1722.

calme. Dans les transports de leur joie, lord Townshend et Robert Walpole avaient conduit Destouches à une audience particulière de Georges Ier. Ce prince avait voulu lire successivement les deux dépêches, et, non moins enchanté que ses ministres, il avait recommandé à l'envoyé français de témoigner au Régent et au cardinal, combien il était sensible à cette nouvelle preuve de leur vive amitié.

Il ne manquait plus à l'heureux cardinal qu'un seul genre d'honneurs: c'était d'être recherché par les sociétés savantes et littéraires. Ses vœux furent encore comblés à cet égard : l'Académie Française l'élut à la place vacante par la mort du savant Dacier. Il y prit séance le 3 décembre: son discours 1722.
fut beaucoup plus celui d'un homme d'état que d'un homme de lettres. Il déclara qu'il n'entreprendrait l'éloge du cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie, que par ses efforts pour l'imiter. Il dit à ses nouveaux confrères qu'il ne voulait leur témoigner sa reconnaissance que d'une manière digne d'eux et de lui, c'est-à-dire, en travaillant sans relâche à la félicité publique.

Fontenelle, directeur de l'Académie, répondit au cardinal par un discours beaucoup

» Les souverains qui l'habitent, ont senti ce qu'ils vous devaient: tous ont voulu concourir à vous faire obtenir la pourpre. Eux, à qui l'union la plus étroite permet encore tant de division sur une infinité de sujets particuliers, ils se sont rencontrés dans l'entreprise de procurer votre élevation. Ils ont même relâché de leurs droits en votre faveur, et peut-être, pour la première fois, ont sacrifié leurs délicates jalousies. Le souverain pontife n'a entendu qu'une demande de la bouche de tous les ambassadeurs; et vous avez paru être un prélat de tous les états catholiques, et un ministre de toutes les cours. »

Un souvenir importun vint troubler la félicité du cardinal, et le nom du maréchal de Villeroi suffit pour ranimer sa haine et renouveler ses alarmes. Encore deux mois seulement, et Louis XV allait être déclaré majeur. Déjà les ennemis du premier ministre se plaisaient à annoncer le retour du fidèle gouverneur du jeune monarque. Dubois ne pouvait se dissimuler à lui-même que le nom du maréchal était cher encore à son auguste élève. Dans un accès de fureur concentrée, il rédigea de sa main un *factum* virulent contre son antagoniste. Sous le titre de *Mémoire historique, concernant le maréchal de Ville-*

roi, il rassembla tout ce que put lui dicter la malignité la plus artificieuse. L'effet lui en paraissait infaillible; il ne doutait pas que le jeune prince ne conçût un éloignement profond pour la personne du maréchal, s'il parvenait à placer cet écrit sous ses yeux: mais sa main était suspecte, et il le sentit. Enhardi par la frayeur même, il osa réclamer l'intervention du Régent. Le prince fut réduit à lui promettre qu'il lirait lui-même le mémoire au roi, comme son propre ouvrage. Il fit plus: il tint parole, et le 3 janvier, Son Altesse Royale commença la lecture de ce monument de haine et de vengeance, si opposé à la douceur très-connue de son caractère personnel. Il a été conservé; en voici la copie:

« M. le maréchal de Villeroi est un homme élevé et gâté à la cour. Son père, gouverneur du feu roi, et placé dans le ministère après la mort du cardinal Mazarin, n'avait que lui d'enfant mâle. Il l'avait approché du roi, dont il lui procura la familiarité.

» La vanité du maréchal le porta promptement à en abuser. Il fit l'amoureux de M^me^ de la Vallière, se jeta dans les intrigues des femmes, et fut chassé de la cour.

» Sa disgrace ne l'humilia pas; il revint à

la cour, où, n'étant plus si bien traité du feu roi, il s'attacha plus particulièrement à Monsieur.

» Il a servi dans la guerre de 1668, dans celle de 1672, et dans celle de 1688, dans laquelle il fut fait maréchal de France. Ses talens ont paru médiocres dans ces trois premières guerres ; mais le crédit de son père et ses dignités lui ont fait gagner des rangs. M. de Louvois, qui connaissait la faiblesse de ses talens, s'est toujours opposé à ce qu'il eût des commandemens particuliers. Il ne servit pas même la dernière année de la vie de ce ministre, qui fut la campagne de Mons, en 1691, et ne fut fait maréchal de France qu'après sa mort.

» L'éloignement de M. de Louvois, pour le maréchal de Villeroi, ne servit peut-être pas peu à l'attacher à M^me^ de Maintenon, qui n'aimait point ce ministre ; et le même motif augmenta sans doute l'envie qu'eut M^me^ de Maintenon de se l'attacher.

» Après la mort de M. de Luxembourg, l'amitié de cette dame, l'alliance que le maréchal avait faite avec M. de Barbézieux, qui avait succédé à son père, l'ancienneté du maréchal sur ses confrères, les intrigues de la

cour qu'il a toujours su entretenir, déterminèrent le roi à le nommer pour commander la principale de ses armées en Flandres. Il fit une faute considérable dans la première campagne, où il commanda en chef. C'était la dernière année de la guerre de 1688; il laissa échapper M. de Vaudémont, qu'il pouvait aisément écraser.

» Pendant la paix qui suivit, il s'occupa de la cour, et se lia étroitement avec M. de Chamillart, devenu presque seul ministre par la faveur de Mme de Maintenon.

» Lorsque la guerre recommença en 1701, il fut nommé pour aller commander l'armée sous M. le duc de Bourgogne. Mais, ensuite, M. de Catinat n'ayant pas répondu à l'attente du feu roi, et les affaires d'Italie paraissant celles qui méritaient le plus d'attention, on l'envoya relever le maréchal de Catinat.

» Il ne fut pas plutôt en Italie, qu'il se mit mal avec le roi de Sardaigne, par sa vanité. Ce prince était généralissime des armées des deux couronnes: il était père de Mme la duchesse de Bourgogne. Tout devait engager le maréchal de Villeroi à se tenir avec lui dans les termes les plus exacts du respect et de l'attention; mais le respect que le maréchal exige

des autres, lui coûte à rendre à ceux à qui il en doit. Il hasarda un jour de mettre les doigts dans la tabatière du roi de Sardaigne, pendant que ce prince la tenait ouverte; Sa Majesté ne fit pas autre chose que de verser le tabac qui était dedans, et d'ordonner à un de ses gens de l'aller remplir de nouveau.

» Un des premiers effets de cette mésintelligence, fut le combat de Chiari, que M. le maréchal de Villeroi engagea contre l'avis de M. de Catinat, et de tout ce qu'il y avait de plus expérimenté dans l'armée, qui prévoyaient l'impossibilité du succès. L'événement fâcheux de cette affaire a été la source de la supériorité des impériaux, et de la perte de l'Italie.

» L'embarras où le réduisit la perte du combat de Chiari, l'ayant obligé de passer l'hiver en Italie, il établit son quartier à Crémone. Il y fut surpris (a) comme on le sait, par le prince Eugène; il demeura prisonnier des Allemands, et tout le monde convient, que ce fut sa présomption et son opiniâtreté

(a) On chanta dans le tems:

A Chiari, Villeroi prit un rat,
A Crémone il se laissa prendre.

qui l'aveuglèrent au point de ne pas croire les avis qu'il reçut de l'entreprise du prince Eugène. Sa prison fut assez longue, et eût pu l'être davantage, sans que la France en eût souffert.

» A son retour de prison, le feu roi, qui le croyait seulement malheureux, le remit à la tête de ses armées. Le duc de Marlborough ayant passé de Flandres en Allemagne, pour s'opposer aux efforts de l'électeur de Bavière, le maréchal de Villeroi le suivit; mais au lieu d'avancer, il s'arrêta devant les lignes des ennemis, qu'il croyait garnies, malgré tout ce qu'on lui pût dire de contraire, et il laissa le prince Eugène faire paisiblement sa jonction avec Marlborough et les alliés. La désastreuse journée d'Hochstett s'en suivit. Le maréchal en recueillit tous les débris : ils renforcèrent assez la florissante armée qu'il commandait, pour la mettre en état d'arrêter les progrès de l'ennemi; mais la terreur le rendait incapable de parler et d'agir : il ne put jamais être rassuré, qu'il ne se fût mis sous Strasbourg, abandonnant Landau et toute la Basse-Alsace aux alliés.

» La campagne suivante, qui fut celle de 1705, le feu roi ne voulut pas lui confier

l'armée qui devait s'opposer aux efforts que les ennemis se préparaient à faire du côté de la Moselle. Il la mit entre les mains du maréchal de Villars, qui eut le talent de rendre inutiles les projets des alliés. Après avoir tenté inutilement d'attaquer ce général, ils se portèrent vers la Flandre, où commandait le maréchal de Villeroi. Il eut une assez mauvaise aventure dans cette campagne, par la prise de ses lignes ; mais ce ne fut rien, en comparaison de celle qu'il essuya l'année suivante, où il perdit la bataille de Ramillies.

» Après cette défaite, la tête lui tourna si absolument, qu'il perdit en très-peu de tems tous les Pays-Bas Espagnols, et ne put jamais se déterminer à tenir ferme dans aucun poste, ni à rassembler son armée. Pendant plusieurs jours, il laissa le roi dans une ignorance complète de ce qu'elle était devenue.

» La clameur fut grande à la cour contre lui. M^me^ de Maintenon, ni M. de Chamillart ne purent le soutenir auprès du roi, qui envoya, pour le relever, M. de Vendôme ; mais ce ne fut qu'après que M. Chamillart, ayant été lui-même sur les lieux, eût connu l'impossibilité d'y conserver le maréchal de Villeroi.

» Après un aussi grand échec, la vanité du maréchal devait être modérée. Il semblait qu'il eût dû chercher, ou dans la retraite, ou dans le cœur du roi, des ressources à sa disgrâce ; mais, au lieu de cela, il ne parut à la cour que pour narguer le ministre ; l'accusant d'infidélité à son égard, il prétendait rejeter sur lui les fautes de sa campagne. Les choses furent portées si loin, que le feu roi ne pouvant soutenir la présence du maréchal, il tomba dans une espèce de disgrace, et fut obligé de se démettre, en faveur de son fils, de la charge de capitaine des Gardes-du-Corps. Il ne parut plus à Versailles que rarement, et ne fut plus nommé aux voyages de Marly.

» Sa disgrâce dura jusqu'après la mort de M. le dauphin et de M^me^ la dauphine. Dans les premiers momens de la douleur du roi, le maréchal parut à Marly, où M^me^ de Maintenon, qui n'avait pas cessé de le voir en secret, et qui s'était dégoûtée, depuis trois ans, de M. de Chamillart, obtint qu'il restât. En peu de tems, elle le remit aussi bien auprès du roi, qu'il y eût jamais été.

» Ce fut après ce raccommodement, que le maréchal se mit en tête de devenir gouverneur de l'héritier du trône. Il n'y eût jamais

songé du vivant de M. le dauphin et de M^me^ la dauphine, qui le connaissaient trop bien pour lui confier cette place, et qui, en effet, l'un et l'autre, avaient jeté leur vue ailleurs. Mais après leur mort, ne trouvant plus ces obstacles, qui auraient été insurmontables, il s'intrigua de façon, qu'il détermina le choix du feu roi, qui, au reste, demeura long-tems incertain. Ce choix ne fut même déclaré que dans le codicile de Sa Majesté. M. le duc d'Orléans, quelque justes sujets qu'il eût de se plaindre du maréchal de Villeroi, pendant la vie du feu roi, quoiqu'il connût tous ses défauts, et qu'il en craignît les suites pour l'éducation du jeune monarque, crut cependant devoir respecter les intentions de Louis XIV.

» A sept ans, Sa Majesté a été remise entre les mains du maréchal. Il lui aurait été plus facile de se maintenir dans cette place, qu'il ne lui avait été d'y parvenir, s'il eût voulu borner son ambition ; mais se voyant si près du trône, il s'est mis en tête de le gouverner. Il a cru, dans des momens, que le feu roi, en lui confiant la jeunesse de son successeur, lui avait donné droit d'aspirer au gouvernement, sinon pendant la régence, du moins au moment de la majorité. De-là, cette attention

continuelle à fronder tout ce que Son Altesse Royale a fait pendant sa régence, et ces accès ouverts chez lui, à tous ceux qui jouaient le rôle de mécontens, ou que M. le duc d'Orléans jugeait à propos de déplacer des postes qu'ils ne pouvaient soutenir. Tant qu'un homme était en fonction du ministère, il était sujet à sa critique et à sa raillerie; sitôt qu'il en sortait, il pouvait être sûr de son intimité. La personne de M. le duc d'Orléans a trop souvent été exposée à ses satires les plus envenimées.

» Ce prince a souffert long-tems les propos outrageans qu'il osait se permettre. Son audace augmenta au point de répandre dans le public le soupçon que M. le Régent était capable des plus noirs attentats contre la vie du roi. Nonobstant cette horrible conduite du maréchal, Son Altesse Royale, pour éviter l'éclat et maintenir la paix, a continué de le traiter avec la même bonté. Il y a cependant deux ou trois ans, qu'excédée de tout ce qui lui revenait de la malignité du maréchal, Son Altesse Royale lui fit dire, qu'elle ne voulait plus l'admettre dans le secret des affaires, et qu'il songeât à se renfermer aux choses qui étaient du devoir de sa charge auprès du roi. Il fut étourdi de

ce compliment. Nul autre que lui ne se le serait attiré ; et quiconque n'aurait pas eu la passion de gouverner, se serait tenu dans les bornes prescrites par Son Altesse Royale. C'était plutôt un bon conseil qu'une réprimande.

» Mais la régence devait durer encore trop long-tems. Le maréchal voulait accoutumer la cour et la ville à le voir entrer dans toutes les affaires, et se vanter qu'il donnait des avis qu'on ne voulait pas suivre. Dans cet esprit, il se donna tous les mouvemens qu'il put, pour avoir un éclaircissement avec Son Altesse Royale. Après mille protestations d'attachement, il promit de ne donner, à l'avenir, aucune occasion de se plaindre de sa conduite.

» La bonté de M. le duc d'Orléans lui fit bientôt oublier le passé, et reprendre la même façon de vivre avec le maréchal, qui reprit aussi bientôt ses premières allures.

» Pour s'appuyer et s'accréditer davantage dans le public, il imagina qu'il fallait former une liaison avec le parti parlementaire. Ce parti n'est point un fantôme ; il y a nombre de gens qui ont en tête de diminuer l'autorité royale. M. le chancelier [a], nourri dans les

[a] D'Aguesseau.

principes du parlement, est à la tête de ce parti, avec le duc de Noailles. Le maréchal avait été leur adversaire, et avait parlé contre eux avant la première disgrâce du chancelier et le déplacement du duc de Noailles [a]; mais occupé de ses vues, il se lie à eux, en fait ses plus chers confidens, et tâche d'approcher du roi le duc de Noailles. Nul homme portant robe n'échappe à ses attentions; il les caresse à la cour, quand il les y trouve; il va chez plusieurs d'entre eux très-fréquemment, et nourrit sa vanité de tous les éloges qu'il cherche à se faire donner par eux; il ne néglige pas même ceux du peuple et de la halle, employant, pour les obtenir, les moyens les plus offensans contre Son Altesse Royale.

» Par le même esprit d'imposer à la multitude, le maréchal a toujours affecté de reprendre le roi en public, presque toujours mal-à-propos. Pénétré de la maxime que les parlemens sont en droit d'opposer des bornes à l'autorité royale, il les croit fondés à corriger les édits et déclarations. Ainsi il recherchait l'occasion de se faire connaître au parti parlementaire, comme un gouverneur qui accoutumait le roi aux réprimandes en public.

[a] Vers la fin de janvier 1718.

» Toujours dérangé dans ses idées, le maréchal de Villeroi désirait l'union avec l'Espagne, dans le tems que les ministres de Sa Majesté Catholique ne voulaient pas entrer dans les vues de pacification générale en Europe. Il fut outré de cette union dès qu'il la vit formée. Il conseillait au roi les partis d'autorité dans l'affaire du confesseur, à dessein de causer du trouble et de tenter le cardinal de Noailles de tomber dans quelque excès, et cependant restait uni d'amitié avec le même cardinal.

» Il criait continuellement contre les graces que faisait Son Altesse Royale, soit pour récompenser d'anciens services, soit pour encourager à en rendre de nouveaux et pour empêcher des mécontentemens toujours nuisibles dans les minorités. Cependant il persécutait Son Altesse Royale pour lui faire accorder contre toutes les règles, des graces qui ont beaucoup fait murmurer. Non content de ce qu'il faisait donner par le Régent, il chargeait la cassette du roi, de façon qu'à peine restait-il à Sa Majesté de quoi fournir à ses petites libéralités et à ses amusemens.

» L'on a souvent averti Son Altesse Royale des torts publics et particuliers du maréchal de Villeroi. M. le duc d'Orléans, par une

bonté peu ordinaire, cherchait à se cacher à lui-même la malignité d'une conduite suivie pour arriver au but que le maréchal se proposait, à la majorité. Ses projets se sont trouvés dérangés par l'éloignement de M. le chancelier, l'exil du duc de Noailles et le voyage à Versailles. Ces trois évenemens lui ont aigri le cœur, au point que tout ce qui entoure le roi était continuellement en inquiétude d'essuyer quelque incartade de sa part. Il en a fait à plusieurs, et même dans sa famille. Son Altesse Royale a employé toutes sortes de moyens pour le ramener, mais sans réussite, puisque de propos délibéré il alla chez M. le cardinal Dubois, l'insulter de la manière la plus violente en présence de M. le cardinal de Bissy. L'on serait surpris du ridicule outré de cette scène dans un homme de son âge [a], si l'on ne sentait, que dans cette aventure, il avait été totalement démonté par la crainte de voir établir une forme de gouvernement, qui devait selon les apparences, subsister après la majorité contre toutes ses vues et ses projets.

» M. le duc d'Orléans avait ouï dire, que le maréchal de Villeroi s'était vanté qu'il ne laisserait pas un moment Son Altesse Royale

[a] Le maréchal de Villeroi avait alors 80 ans.

seule avec le roi, pendant toute la minorité. Elle n'avait pu le croire : d'où pouvait en effet venir au maréchal ce prétendu droit d'empêcher l'oncle du roi, régent du royaume, d'entretenir Sa Majesté sans témoins ? M. le duc, surintendant de l'éducation, n'imaginait pas qu'il pût refuser à Son Altesse Royale de se retirer quand elle l'en prierait. Le maréchal l'a imaginé, s'en est vanté ; et le même homme qui a quitté le roi dans son conseil, pour ne point siéger après les cardinaux, n'a pas voulu le quitter lorsque M. le duc d'Orléans s'est présenté, pour parler au roi seul à seul de ses affaires. Il sentait que sa conscience lui reprochait bien des torts; il avait peur que Son Altesse Royale lassée de ses procédés outrageans, ne s'en expliquât avec le roi et ne lui fît comprendre qu'il était impossible qu'il pût s'approcher de sa personne, aussi longtems que Sa Majesté serait obsédée par son gouverneur.

» Ce fut ce dernier trait qui détermina Son Altesse Royale à tirer d'auprès du roi un homme, qui toujours occupé de lui, n'a songé dans toute sa gestion depuis qu'il est gouverneur de Sa Majesté, qu'à se parer de vertus qu'il n'avait pas, et d'un attachement qui tenait à la dignité et non à la personne.

» La disgrâce et l'exil du maréchal ont fait tomber l'espoir du parti parlementaire. Les cabales qui se préparaient pour le lit de justice de la majorité, sont déconcertées. Son retour releverait leurs espérances; et la part qu'il aurait dans le gouvernement, s'il y entrait jamais, ne serait employée qu'à donner des bornes à l'autorité royale dans un royaume qui ne peut se soutenir, eu égard au caractère des sujets, qu'en restant absolument monarchique, sous l'autorité d'un roi bien né et bien instruit des devoirs du prince à l'égard de ceux que la providence a soumis à ses lois.

» Le commencement des majorités a été, jusqu'à présent, sujet au mouvement et aux troubles. La rentrée du maréchal ranimerait les espérances des mal intentionnés, et quelqu'envie qu'ait M. le duc d'Orléans de continuer à rendre ses services à Sa Majesté; avec l'attachement le plus tendre et le plus respectueux, il ne pourrait plus l'aider de ses conseils après le retour d'un homme, par lequel il a été si vivement offensé, qu'il est impossible qu'ils puissent se trouver en même lieu

» Je dirai plus à Votre Majesté : je me crois nécessaire, au moins pour quelques années, au

bien de son service. D'un côté, ma personne ne contribue pas peu à la sûreté des alliances contractées avec les princes étrangers, et ces alliances font le salut de votre royaume. D'un autre côté, il nous faut encore dix-huit mois ou environ, pour le parfait arrangement de vos finances. J'y vois clair, et je puis vous assurer avec certitude que je vous les remettrai en très-bon état. Mais pour cela, il faut travailler sur les principes sur lesquels on travaille aujourd'hui. Le moindre dérangement qui ne manquerait pas d'arriver, si j'abandonnais vos affaires, causerait un bouleversement total. Je le répète donc, sire, avec liberté et avec confiance : mon attachement pour vous m'y autorise. Je vous suis nécessaire pour quelque tems, au moins par rapport aux affaires étrangères et à vos finances. Or, j'avouerai à Votre Majesté que le retour du maréchal de Villeroi me forcerait à tout abandonner.

» Ce ne sont point les sujets de plainte qu'il m'a donnés personnellement, qui me font parler ainsi. Quelque graves qu'ils soient, à quelque point qu'il ait porté son insolence à mon égard, je sacrifierais le tout sans peine et même avec plaisir, si ce sacrifice pouvait vous être utile. Je ne suis point haîneux, ni vindi-

catif ; tout le monde le sait : peut-être que cette bonne qualité est poussée par moi à l'excès, et le maréchal de Villeroi n'en a que trop abusé. C'est uniquement le bien de votre service qui me détermine à vous faire cette déclaration. Oui, sire, je suis incompatible avec le maréchal de Villeroi, parce que le maréchal de Villeroi est incompatible avec le bien de votre royaume. J'en ai fait la cruelle expérience, et je n'en suis que trop certain et pour vous et pour moi. Je puis dire, même, que je l'éprouve encore tous les jours ; puisqu'il est vrai que la simple espérance que les parlementaires et les factieux ont de son retour, me traverse dans les projets que je suis pour le rétablissement de vos finances, et m'y fait trouver des obstacles et des difficultés que je n'y trouverais pas sans cela. Aussi, je ne me borne pas seulement à demander à Votre Majesté, qu'elle veuille bien promettre de ne point songer à rappeler le maréchal de Villeroi : je lui demande encore de trouver bon que je m'explique sur cela publiquement, et de façon à détruire entièrement un espoir qui est nuisible à vos intérêts.

» Votre Majesté peut savoir que les troubles sont autant à craindre dans le commencement

d'une majorité, que dans la minorité qui l'a précédée. Ce fut en 1652, le feu roi votre bisaïeul étant majeur, qu'il fut obligé de sortir de Paris ; et les mouvemens de cette capitale furent plus vifs qu'ils ne l'avaient été sous la régence de la reine. Ainsi, je suis obligé de redoubler mes précautions, et de représenter à Votre Majesté ce qui me paraît indispensablement nécessaire pour le maintien de son autorité. Rien ne l'est tant que l'éloignement du maréchal de Villeroi.

» Bien des gens vous parleront sans doute en sa faveur ; mais, Sire, je crois que Votre Majesté se délivrera aisément de toute persécution, en répondant à ceux à qui elle croira devoir répondre : « Il n'est pas encore tems de rappeler le maréchal ; je ne le pourrais faire sans causer beaucoup de peine à mon oncle le duc d'Orléans, et je ne lui en veux pas faire. »

» Quand je propose à Votre Majesté de répondre ainsi sur le retour du maréchal de Villeroi, et de dire qu'il n'en est pas encore tems, c'est que si Votre Majesté désire véritablement ce retour, dans dix-huit mois ou dans deux ans, quand vos affaires seront dans un état de consistance, quand vous les con-

naîtrez par vous-même, quand, enfin, votre autorité sera bien assurée, je serai le premier à vous demander de rappeler le maréchal et à vous le ramener. Mais jusque-là, je dois m'y opposer de toutes mes forces. Ne le pas faire, ce serait vous trahir ; et je me déshonorerais en pure perte, si, dans la situation présente des choses, je consentais à me mêler de vos affaires, le maréchal de Villeroi y ayant quelque part. »

La lecture de ce Mémoire au roi finit le 5 janvier, et le jeune monarque donna, le 10, au duc d'Orléans l'assurance qu'à sa majorité, il ne rappellerait pas le maréchal de Villeroi.

Le Régent, ou plutôt le cardinal continua pendant le cours de janvier, à prendre toutes les mesures convenables pour s'assurer que le roi, lors de la déclaration de sa majorité, le maintiendrait dans la plénitude de ses attributions. Louis XV, devenu majeur le 15 février, 1723.
tint le 22 un lit de justice au parlement de Paris. Ce jeune prince manifesta ses résolutions dans le discours public qu'il adressa au Régent.

« Mon oncle, dit le roi, je ne me proposerai jamais d'autre gloire que le bonheur de mes sujets, qui a été le seul objet de votre régence. C'est pour y travailler avec

succès, que je désire que vous présidiez après moi à tous mes conseils, et que je confirme le choix que j'ai déjà fait, par votre avis, de M. le cardinal Dubois pour premier ministre de mon état. Vous entendrez plus amplement quelles sont mes intentions, par ce que vous dira M. le garde-des-sceaux. »

M. d'Armenonville, prenant aussitôt la parole, rappela les principales opérations de la régence de M. le duc d'Orléans. Après s'être étendu sur ce que ce prince avait fait pour le rétablissement des finances et du commerce, il ajouta :

« Ce n'était pas assez de réparer au-dedans le désordre des finances, il fallait en même tems prévenir au-dehors les guerres qui en renversent tout l'arrangement, et les épuisent au milieu même des succès. C'est le dessein que conçut M. le duc d'Orléans, malgré les obstacles presque invincibles qui se présentaient. La minorité des rois est la saison des orages; un royaume alors plus faible, excite l'avidité des puissances voisines, et l'inquiétude des propres sujets. Les moindres prétentions deviennent des titres; la foi des traités les plus solennels est une faible barrière contre les desseins ambitieux. Souvent les alliés les plus

fidèles croient remplir tous leurs devoirs, en demeurant simples spectateurs. Nous étions d'autant plus menacés, que la gloire du dernier règne avait alarmé nos voisins, et que si les succès de nos armes, pendant le cours des trois dernières guerres, avaient rendu leurs projets inutiles, les anciennes jalousies qui les avaient fait naître pouvaient n'en être que plus vives.

» M. le duc d'Orléans mit sa gloire à suivre et à perfectionner le grand ouvrage que Louis XIV avait déjà commencé. Il se regarda comme substitué à l'exécution de ses derniers désirs. Ce fut pour lui une loi sacrée de rendre inviolable ce qu'il avait fait pour la paix, et, selon les vœux de ce grand prince, de la rendre générale. Il n'employa, au lieu des artifices politiques, que la raison même, la force de l'intérêt commun bien exposé, cette franchise des grandes ames qui se fait toujours sentir, parce qu'elle est naturelle; et il calma heureusement les soupçons que les conjonctures avaient fait renaître, ou qu'elles flattaient d'un plus grand succès. De nouvelles alliances, formées au nom de Sa Majesté, ont conservé la tranquillité au-dehors; elles ont jeté les fondemens d'un

repos durable; et, s'il a souffert quelques légères altérations par la nécessité d'arrêter le cours des desseins d'un ministre ambitieux,[a] ce nuage s'est bientôt dissipé, et les nœuds sacrés qui nous unissent si étroitement aujourd'hui avec l'Espagne, ont entièrement effacé un triste souvenir. Enfin, loin que l'éclat du trône ait rien perdu de ses avantages pendant la minorité, Sa Majesté s'est acquis une nouvelle gloire par le succès de ses offices en faveur des alliés de sa couronne.

« C'est dans la suite de ces sages projets, que M. le duc d'Orléans a reconnu la capacité du ministre qu'il avait chargé de l'exécution. Instruit par les événemens à ne pas accorder trop facilement sa confiance, il ne la lui a donnée qu'après les épreuves les plus difficiles, couronnées par les plus grands succès. Les mêmes motifs déterminent aujourd'hui le roi à confirmer le choix qu'il avait déjà fait de son premier ministre. »

En sortant de cette cérémonie, le cardinal expédia des courriers à tous les envoyés du roi dans les cours étrangères. Sous le prétexte apparent de les instruire de la forme des nouveaux conseils établis pour les diverses branches

[a] Le cardinal Alberoni.

de l'administration publique, la toute-puissance du premier ministre leur était révélée dans le mémoire suivant : [a])

« Depuis que le roi a déclaré publiquement dans son lit de justice, en présence de tous les princes, pairs ecclésiastiques et séculiers du royaume, maréchaux de France, gouverneurs des provinces, conseillers d'état et autres notables du royaume, et toutes les chambres du parlement assemblées, ainsi que de tous les ministres des puissances étrangères, qu'il voulait que M. le duc d'Orleans présidât après lui à tous ses conseils, et qu'il confirmait le choix qu'il avait fait,

[a] Le Roi approuva par un *bon* mis de sa main sur un mémoire du 16 février, que le cardinal Dubois fît expédier une déclaration, donnant pouvoir à M. le duc d'Orléans de présider après Sa Majesté à tous ses conseils, et de continuer à signer les états et *ordonnances des fonds*, comme Son Altesse Royale avait fait ci-devant en vertu de la déclaration du 23 septembre 1715. En vertu d'un *bon* pareillement apposé sur un autre mémoire, le cardinal Dubois fit expédier des lettres au chancelier d'Aguesseau, au maréchal de Villeroi et au duc de Noailles, pour confirmer les ordres qui leur avaient été donnés précédemment au nom de Sa Majesté, de rester jusqu'à nouvel ordre dans le lieu fixé pour leur exil.

le 22 août, de M. le cardinal Dubois pour premier ministre d'état, l'ordre des conseils où Sa Majesté doit assister a été réglé. Elle tient le dimanche et le mercredi le conseil d'état, composé de Sa Majesté et M. le duc d'Orléans, de M. le duc de Chartres, de M. le Duc, du premier ministre et M. l'évêque de Fréjus, dans lequel on délibère de toutes les affaires étrangères et des grandes résolutions sur les principales matières du gouvernement, de quelque espèce qu'elles soient, guerre, finance, marine, commerce, justice et police générale du royaume. M. le cardinal Dubois est le seul rapporteur dans ce conseil. [a])

» Le lundi, on tient le conseil royal des finances composé du roi, de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres son fils, du duc de Bourbon et du prince de Conti, de M. le cardinal Dubois, du garde-des-sceaux et du contrôleur-général, qui fait le rapport, après être convenu avec le premier ministre des matières qu'il doit rapporter.

[a] Il est à remarquer que, par cet arrangement, le cardinal de Rohan se trouvait exclu du conseil d'état: mais Dubois, qui lui avait juré une reconnaissance éternelle, n'avait plus besoin de lui.

» Le mardi, le premier ministre donne audience à tous les ministres étrangers ; et il assiste avec Son Altesse Royale à la signature que le roi fait de toutes les ordonnances de fonds, pour toutes les dépenses du royaume ; cette même signature se fait aussi les vendredis.

» Le jeudi, on tient un conseil ecclésiastique, composé du roi, de M. le duc d'Orléans, de M. le duc de Chartres, de M. le Duc, de MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gêvres, Dubois, et de M. l'évêque de Nantes,[a] dans lequel on délibère de toutes les affaires concernant la religion, le clergé, que le premier ministre a jugé qu'on y porte.

» Le samedi, on tient le conseil des dépêches, composé du roi, de M. le duc d'Orléans, des princes du sang, du premier ministre, des secrétaires d'état, et du contrôleur-général des finances : on y examine les contestations particulières qui se sont élevées dans les provinces, et dont les plaintes ont été envoyées aux secrétaires d'état des divers départemens, et dont chacun présente un extrait au premier ministre, qui décide

[a] M. de Tressan, premier aumônier du duc d'Orléans.

de celles qui doivent être discutées dans ce conseil.

» Tous ces conseils se tiennent le matin, depuis dix heures jusqu'à une heure après-midi; et le soir, Son Altesse Royale et le premier ministre règlent avec le roi toutes les autres affaires, tant étrangères que de l'intérieur du royaume, qui n'ont pas été renvoyées aux conseils ci-dessus mentionnés; de sorte, que par cet ordre, toutes les affaires d'état ou sont renvoyées par le premier ministre aux conseils que le roi tient en personne, ou sont décidées chaque jour, le soir, avec Sa Majesté, par Son Altesse Royale et le premier ministre, sans qu'aucune soit remise au lendemain.

» Cet ordre, qui fait passer toutes les affaires par le canal du premier ministre et de Son Altesse Royale, qui en procure l'expédition chaque jour, et qui est disposé de manière que le roi est instruit de tout, est approuvé si généralement, qu'il semblerait que personne n'aurait jamais désiré qu'il fût établi autrement. *a*) »

(*a*) Cet ordre, pour le travail du cardinal Dubois en qualité de premier ministre, fut pour plus de précision représenté dans un *tableau*, qui désignait pour les dif-

Au milieu de tant de soins et d'agitation, pour consolider et accroître son pouvoir temporel, le cardinal Dubois parut se ressouvenir, tout-à-coup, qu'il était archevêque de Cambrai. Il saisit l'occasion du carême pour le rappeler aussi à ses diocésains dans un long mandement, qui trouva peut-être plus de lecteurs à Paris qu'à Cambrai même. Cette lettre pastorale fut attribuée dans le tems à Fontenelle ou à La Motte. En voici quelques fragmens :

« C'est, mes chers frères, par une heureuse disposition de la Providence, que nous commençons le jeûne du carême dans l'une des plus importantes conjonctures de l'état, où nous avons tout ensemble et des graces à rendre au Dieu tout-puissant, et des secours à lui demander pour la félicité publique.

» Nous sommes arrivés au terme d'une minorité maintenue dans une paix constante, par la sagesse du prince dépositaire du sceptre. A la place de ces troubles si ordinaires, durant l'enfance des rois, une tranquillité profonde a

férentes heures des sept jours de la semaine, les occupations successives de son éminence. On a joint une copie de ce tableau à la fin du volume.

régné sur nous; et par un bonheur presque inconnu, la concorde n'a fait qu'une patrie du monde chrétien. Au milieu de ce calme universel, s'est élevé l'auguste et jeune monarque qui doit nous commander. Le voilà parvenu à ce point de maturité, où nos vœux le demandaient. Il va lui-même prendre les rênes de son Empire, exercer cette vaste puissance qu'il a reçue de ses pères, et commencer ce règne glorieux, que son éducation promet à la France. Quelle matière à nos actions de grâces! Rendons-les à celui qui veille sur nos jours, et qui nous a conservé dans sa miséricorde une vie si précieuse au royaume.

» Mais d'une autre part, mes chers frères, en rendant grace à Dieu du présent, demandez-lui son secours pour l'avenir, et obtenez de sa miséricorde, qu'à ces heureux commencemens, il donne encore de plus heureuses suites.

» Nous craignons que dans ce joyeux avénement du roi, plusieurs d'entre vous n'abandonnent les saints exercices de la pénitence, et ne s'ouvrent qu'à l'allégresse. Non, mes frères, que nous condamnions un sentiment si juste, inspiré par votre amour pour le prince. Nous

ne voulons que régler votre joie et la sanctifier! Réjouissez-vous donc; mais que votre joie soit en notre Seigneur.

» La religion du jeune prince a suivi le progrès de ses lumières. Elle annonce à l'église un défenseur des saints autels, un protecteur, un ami de la vérité. Sa piété tendre, dont nous avons eu des gages si pénétrans dans la cérémonie de son sacre, prépare à la vertu les plus grands exemples pour l'édifier, et l'appui le plus puissant pour la soutenir. La candeur de son ame et sa droiture naturelle, promettent à tous ses peuples une ressource à leurs afflictions, et une vigilance appliquée à les soulager.

» Nous, dans ce premier ministère où il lui a plu de nous élever, et qui nous attache de plus près à sa personne sacrée, nous admirons avec plaisir l'inclination de Sa Majesté pour la justice, et son goût pour les matières les plus importantes du gouvernement. A la vue de cette pénétration vive que nous remarquons en elle, nous nous laissons aller aux plus douces espérances, et nous aimons à vous les donner, non pour nous faire honneur de quelques lumières acquises par l'expérience; loin de nous cette pensée! Nous nous souvenons, comme

l'apôtre, que ce n'est ni celui qui plante ni celui qui cultive, mais la main souveraine qui donne seule l'accroissement. Sans nous rien attribuer, nous ferons volontiers l'aveu, que saint Ambroise, cet homme toutefois si versé dans les affaires ecclésiastiques et politiques, faisait lui-même, parlant au jeune empereur Valentinien : Ce n'était, disait-il, ni sur le fond de nos connaissances qu'il fallait compter, ni sur nos talens : nous ne pouvions nous répondre que de la droiture de nos intentions et de l'ardeur de notre zèle.

» C'est à vous, mes chers frères, de nous seconder ; et vous ne le pouvez plus efficacement que par la réformation de vos mœurs et la sévérité de votre pénitence. En vain le ciel propice destine-t-il aux royaumes des souverains justes et bons, si les iniquités des peuples, en irritant sa colère, excitent sa vengeance. Quelles mesures, quels projets, même les mieux concertés, peuvent réussir, si Dieu dans son courroux leur refuse sa protection ? Voyez ces Israélites, ce peuple choisi de l'éternel ; ils lui sont dociles, et tout concourt à leurs desseins ; ils l'abandonnent, et tout aussitôt le châtiment est sur eux. Ils avaient néanmoins et de sages conducteurs et des ministres ha-

biles; mais leur perte était en eux-mêmes, dit l'Ecriture; ils n'étaient malheureux, que parce qu'ils étaient criminels.

» A Dieu ne plaise, que vous fassiez un abus si funeste des marques si souvent éprouvées de la bonté divine! Nous avons de vous des espérances plus consolantes. Persuadé que, dans ces jours consacrés à la mortification, votre zèle fera de nouveaux efforts, pendant que vous offrirez l'encens de vos prières et de votre jeûne, nous redoublerons nos soins pour la félicité générale de l'état, unique désir qui nous anime, et le seul objet qui nous soutienne dans l'obligation où nous sommes d'être séparés de vous, nos chers frères, qui êtes en Jésus-Christ notre couronne et notre gloire. Ne craignez pas, que partagé entre le sacerdoce et l'Empire, par un double caractère, ce que nous devons à l'un, nous fasse oublier ce qui est dû à l'autre. Nous nous efforcerons d'être à vous, comme si nous n'étions qu'à vous, et nous ne cesserons, quoiqu'absent, de vous exhorter à marcher dans cette foi parfaite, qui ne consiste pas seulement dans la vérité de la croyance, mais dans la perfection des mœurs et la sainteté de la vie chrétienne. »

Une autre circonstance, plus solennelle encore, ramena de nouveau le cardinal à des fonctions ecclésiastiques. L'assemblée générale du clergé ouvrit sa session aux Grands-Augustins de Paris. Une députation alla supplier le premier ministre d'accepter la présidence. Après quelques excuses dont personne ne fut la dupe, le cardinal se laissa vaincre, et il se rendit à l'assemblée. Deux archevêques, quatre évêques et six abbés le reçurent à sa descente de voiture. Son éminence voulut absolument être conduite d'abord à l'église. Après y avoir fait de longues prières, elle prit place dans le fauteuil, et prononça le discours suivant, qu'à tort ou à raison l'on ne manqua pas, non plus, d'attribuer à Fontenelle :

« MESSIEURS,

juin 1723. » J'ai attendu avec impatience le jour où je pourrais marquer à cette auguste assemblée, la vive reconnaissance que je sens de la grace que vous m'avez faite. Vous avez bien voulu m'associer au clergé de France, [a] et je sais à

[a] L'archevêché de Cambrai, possédé par le cardinal Dubois, ne faisait point partie de l'église gallicane.

combien de mérite et à quelle gloire vous m'associez ; mais j'ose dire, que ce qui est si glorieux pour moi, l'est aussi pour vous-mêmes. Vous auriez pu craindre un ministre qui, quoiqu'honoré du sacerdoce, eût pu être disposé dans quelques occasions à le sacrifier à l'Empire. Le penchant n'est que trop grand à croire les intérêts de l'un, plus importans et plus pressans que ceux de l'autre. Mais votre zèle pour l'état ne vous a pas permis une crainte qui pouvait paraître légitime ; et en m'admettant dans l'intérieur de vos délibérations, vous prouvez de la manière la plus authentique, la droiture et la sincérité de vos intentions pour le service du roi. Je sens, de mon côté, à quoi m'engage cette confiance.

» Il faut qu'un ministre à qui le clergé fait l'honneur de ne point le redouter, s'en rende digne, en redoublant ses soins pour les avantages du clergé. Tout ce que peut l'autorité du ministre, je le dois à vos intérêts. Ainsi, loin que les devoirs dont j'étais chargé, et ceux que vous m'imposez de nouveau, viennent à se combattre, la place que j'occupe dans l'état, me fournira des moyens de satisfaire à celles que vous me donnez dans l'église.

» Je suis sûr, Messieurs, et je vous outragerais par le moindre doute, que vous ne me donnerez à porter au roi, dans le cours de cette assemblée, que d'anciennes ou plutôt d'éternelles preuves de l'attachement des églises du royaume pour leur protecteur, que des gages nouveaux et certains du dévoûment du clergé à la couronne, et de sa tendresse respectueuse pour la personne de Sa Majesté, tandis que je ne vous porterai que les précieuses assurances de l'attachement du roi à la religion; que les maximes dont il est instruit et pénétré sur le respect dû au sanctuaire; que ses sentimens en faveur de la plus illustre portion de l'église universelle; que des témoignages de la préférence qu'elle lui donne au-dessus de tous les autres objets de son affection.

» Je n'aurai rien de part ni d'autre à dissimuler, ni à affaiblir, ni à exagérer. Je ne dois m'étudier qu'à être précis, et à transmettre si fidèlement les sentimens du roi et de son clergé, qu'il ne reste aucun doute sur ce que le souverain doit attendre du zèle et de la fidélité de ses sujets, et sur ce que le clergé peut espérer de la religion, de la prudence et de l'affection du roi. »

L'orateur de l'assemblée du clergé, ne voulut pas demeurer en reste avec le cardinal premier ministre. En réponse à tant de louanges et de caresses, il le supplia d'agréer les témoignages les plus expressifs de la reconnaissance de tous les évêques du royaume, de ce qu'il avait fait pour le bien de la religion, et sur-tout pour opérer le triomphe complet de la bulle *Unigenitus*.

Ravi de se voir si promptement fêté par un corps où, peu d'années auparavant, il avait pu à peine trouver deux hommes assez dévoués pour lui conférer les ordres ecclésiastiques, le cardinal chargea un conseiller d'état d'aller renouveler au clergé de France toutes les protestations de zèle et de respect qu'il venait de lui faire en personne. M. le Pelletier-Desforts se rendit à l'assemblée; et célébrant les soins prodigieux que le cardinal donnait sans cesse à l'instruction du roi, il dit entr'autre choses :

« Le but capital de son éminence dans 8 juin 172
l'enseignement du roi, a toujours été de le pénétrer fortement de ce que nos monarques doivent au premier ordre de leur royaume.

» Tels sont les glorieux travaux d'un ministre chargé du poids immense des affaires

de l'état, qui joint aux principes d'une sage économie si nécessaire pour maintenir le bon ordre au-dedans, cette vaste étendue de lumières et de connaissances, avec laquelle il porte si efficacement ses vues au-dehors.

» Le roi, héritier du titre de *fils aîné de l'église*, sent qu'il en contracte toutes les obligations; et Sa Majesté, persuadée qu'elle trouvera en vous la même fidélité dont vous avez donné des preuves si constantes aux rois ses prédécesseurs, nous commande de vous apporter les assurances de sa parfaite considération pour le clergé, de son affection pour les membres de cette illustre assemblée, et de sa puissante protection pour vos églises. »

Peu semblable à l'ambitieux, mais discret prélat, qui aspirait déjà en silence à succéder à toutes ses grandeurs, [a] le cardinal Dubois ne se contentait pas de la réalité du pouvoir, il voulait en jouir dans tout son éclat. Louis XV se rendit de Versailles à Meudon, pour y passer une partie de l'été. Le roi et le duc d'Orléans occupaient le vieux château; le premier ministre se logea dans le château neuf bâti par Monseigneur, fils unique de Louis XIV. Il y

[a] Le cardinal de Fleury.

déploya le faste d'un souverain : c'était à sa table que se réunissaient journellement les plus grands seigneurs de la cour.

Un des plus riches bénéfices de France vint à vaquer, l'abbaye de Saint-Bertin en Artois. Le cardinal s'y nomma ; mais d'après plusieurs indices, il soupçonna que la cour de Rome pourrait faire quelque difficulté de lui en expédier les bulles. Il n'imagina rien de plus expédient que d'envoyer à l'abbé de Tencin les listes des différentes abbayes, qu'avaient possédées les cardinaux de Richelieu et Mazarin, auxquels il déclarait nettement ne vouloir être inférieur en aucun point. Il fit valoir que le premier en avait eu vingt, et le second vingt-deux. Très-empressé de démontrer qu'il s'en fallait beaucoup qu'il ne fût aussi bien partagé que ces deux premiers ministres, voici la lettre qu'il écrivit à l'abbé de Tencin :

« L'abbé régulier de Saint-Bertin, à Saint 25 juin 17
Omer, ayant été à l'extrémité plus d'un an avant la majorité, et sa maladie paraissant ne donner aucune espérance qu'il en revînt, les principaux religieux de cette abbaye vinrent à Paris pour solliciter la permission de faire, après sa mort, une élection de trois religieux à l'ordinaire. Mais, quoique leurs sollicita-

tions fussent soutenues des plus vives instances des personnes de la première considération, M. le Régent leur répondit que lorsque cette abbaye viendrait à vaquer, elle avait dessein de m'y nommer, et supplierait avec instance Sa Sainteté de m'en accorder la commande. Cette décision donnée publiquement à M. le duc d'Elbeuf, à M. le prince de Tingry, à madame Daverne, à madame de Chelles (a) et à d'autres personnes de distinction, établit dans le public que cette abbaye m'était destinée. Pendant les longues et surprenantes vicissitudes qu'il y a eues dans la maladie de cet abbé, on a eu très-souvent sujet de reparler de la même chose, ce qui a donné sans doute occasion à M. le nonce d'en écrire à Rome plusieurs fois. Je ne puis pas savoir positivement de quelle manière il l'a fait; mais des personnes qui le fréquentent m'ont fait entendre qu'il avait écrit, qu'à la vérité il serait désavantageux au saint-siége de me refuser cette grâce, mais qu'il fallait me la faire attendre.

» Je n'ai mérité par aucun endroit ce mauvais office, s'il est vrai qu'il l'ait rendu; car

(a) L'abbesse de Chelles était fille du duc d'Orléans.

j'ai pour lui, en toutes choses, une grande considération, et je lui rends toutes les entrées et toutes les affaires faciles. Quoiqu'il n'y ait point de semaine qu'il ne me porte une liste de dix ou douze affaires, il y en a peu qui tardent à être expédiées, et qui ne le soient conformément à ses désirs. Il sait d'ailleurs le zèle que j'ai pour ce qui regarde les affaires de l'église, et que je suis à cet égard une colonne inébranlable, que nul intérêt, nulle considération et nulle machine ne fait chanceler, et que j'y emploie sans aucune restriction toute la confiance que Son Altesse Royale veut bien avoir en moi, l'autorité de tout le ministère que j'embrasse dans le mien, et toute la considération et les égards que me donnent dans le clergé, non-seulement la qualité de premier président que l'assemblée m'a déférée, mais aussi la disposition de la feuille des bénéfices; de sorte qu'il n'en est accordé aucun aux personnes tant soit peu suspectes. Aussi, ces vérités lui ont fait dire deux mille fois, que c'était à moi à qui l'on avait eu l'obligation d'avoir changé la face du royaume au sujet de la constitution, et d'avoir mis en règle, sur ce sujet, les universités, les chapitres et presque toutes les communautés qui

connaissent tous l'un après l'autre, que sous mon ministère il faut plier et revenir à ce que je protége.

» Il n'ignore pas, d'ailleurs, que je n'épargne rien pour le succès des affaires de l'église; tant pour supprimer les mauvais livres, et pour faire observer dans tout le royaume et dans les pays étrangers les novateurs, que pour qualifier ceux qui rendent quelque service ou qui font quelque perte à ce sujet. Il m'a souvent dit qu'il était surpris et édifié de la dépense que je faisais dans toutes ces occasions, et que je devais chercher les moyens d'en être indemnisé. Il lui est impossible, aussi bien qu'à tout autre, quel qu'il puisse être, de ne pas reconnaître chaque jour ce que fait sur moi la vénération personnelle que j'ai pour le pape, et la reconnaissance sans bornes que je conserve pour la grâce qu'il m'a faite, et sur-tout pour les marques de bonté qu'il vous a témoignées pour moi en plusieurs occasions, et dont vous avez bien voulu me faire part. Je vous fais tout cet étalage malgré moi; mais je ne puis pas me refuser ces témoignages, fin que si vous trouviez quelque impression de ce qu'on a voulu me faire craindre des offices du nonce, vous soyez en état d'y répondre.

« Si [illegible] certaine, et que la destination de cette abbaye pour moi n'eût pas été publique, je me serais empressé de vous prier, [illegible] de m'exposer à demander au pape quelque chose que je lui désagréable, ce qui m'aurait coûté moins qu'à un autre, parce que je ne suis point avide de biens. Pour des motifs beaucoup plus sérieux, j'ai abandonné la grande abbaye de Vauvelles qui avait été unie à mon archevêché lors de son érection, et sur laquelle j'avais un droit incontestable. Mais dans ce qui regarde l'abbaye de Saint-Bertin, je n'ai pas pu céder à mon indolence habituelle sur l'intérêt. Le roi en a fait expédier le brevet en mon absence, et deux jours avant que j'en aie eu connaissance. Mais en écrivant à Sa Sainteté pour la supplier de m'accorder cette commande, je ne puis pas m'empêcher de lui demander en grace d'avoir pour agréable, si cela est possible, de s'expliquer avec vous lorsque vous aurez obtenu une audience pour lui présenter les lettres du roi, de Son Altesse Royale, et la mienne.

» Mais, bien loin que ce soit dans l'intention de faire la moindre violence au Saint Père, c'est au contraire pour lui témoigner

plus de respect, au cas qu'effectivement il eût quelque répugnance à m'accorder cette grâce. Supposé au contraire qu'il veuille bien avoir la bonté de me l'accorder, je crois qu'il serait de sa gloire et de l'intérêt du saint-siége, pendant les mouvemens de l'affaire de la constitution, de ne pas donner lieu aux discours que l'on répandrait, si dans les lettres de Rome, fertiles en mauvais avis et mauvaises réflexions, on supposait que Sa Sainteté n'est pas touchée des soins que je prends pour les intérêts du saint-siége, qui s'étendent sur tous les ordres du royaume, et qui servent de barrières à beaucoup d'entreprises qu'on serait obligé d'essuyer.

» Je me repose sur votre habileté pour ménager ce qui se peut faire pour prévenir cet inconvénient ; mais je redoute si fort l'excès de votre zèle pour mes intérêts, que je crois être obligé de prendre la précaution de vous avertir, de préférer à toutes choses, la satisfaction de Sa Sainteté : j'aime mieux l'honneur de sa bienveillance, que toutes les abbayes qu'ont eues mes prédécesseurs.

» Je les cite dans cette occasion parce qu'on m'a donné, lorsque j'ai été nommé premier ministre, une liste de celles qu'ils ont possé-

dées, dont vous trouverez ici la copie. Je voudrais bien égaler leurs services, mais je n'aspire ni à leurs richesses, ni à aucune richesse quelconque, désirant seulement d'avoir de quoi ne pas avilir le haut rang où le roi m'a élevé.

» Dans la relation que l'on m'a faite de ce que le nonce avait dit sur cette abbaye, on m'a rapporté qu'on lui avait mandé de Rome qu'on m'en avait déjà donné une de cette espèce, à quoi la liste de toutes celles que les prédécesseurs du pape ont accordées aux deux premiers ministres de France, répond parfaitement.

» On m'a dit aussi qu'on regardait comme une difficulté, de ce que l'abbaye de Saint-Bertin n'avait pas encore été mise en commande; mais toutes les abbayes régulières que l'on a données à des cardinaux, la première fois, étaient dans le même cas. J'ai eu si peu d'attention à m'instruire de ce qui regarde cette abbaye, que je ne puis pas dire au vrai si ce que des Italiens qui ont demeuré à Saint-Omer ont rapporté est réel, qu'elle avait déjà été possédée une fois en commande, ce que je ne sais pas et ne crois point. Je sais seulement, par quelque teinture que j'ai de l'histoire de Flandres.

que trois fils puînés des comtes de Flandres l'ont possédée (peut-être par usurpation et sans le consentement du saint-siège), savoir : Baudoin-le-Chauve, Adolphe, et après lui Arnould-le-Vieux. Mais il est notoire que l'abbaye de Saint-Wast d'Arras et celle de Saint-Amand, qui toutes deux sont de la même congrégation que celle de Saint-Bertin, sont possédées par MM. les cardinaux de Rohan et de Gèvres.

» Les religieux de l'abbaye de Saint-Bertin ont présenté eux-mêmes un placet au roi, pour supplier Sa Majesté de me nommer à cette abbaye. Lorsqu'on a demandé aux députés qui ont présenté ce placet à la cour, pourquoi ils faisaient une démarche qui paraissait leur être contraire, ils ont répondu que c'était en vue de leurs intérêts mêmes qu'ils avaient agi, parce que plusieurs des biens de l'abbaye leur ayant été enlevés, et ayant de grands procès à soutenir tant contre plusieurs seigneurs, que contre l'évêque de Boulogne, ils espéraient que ma protection et mes soins les aideraient à recouvrer leurs biens et à soutenir leur juridiction contre ce prélat, de sorte que l'abbaye leur reviendrait, après ma mort, en meilleur état qu'elle n'est.

» Je ne doute point que si le pape se porte à accorder la commande, il ne veuille qu'on insère dans les bulles la clause de la nomination d'un coadjuteur, conformément aux bulles accordées à M. le cardinal de Rohan pour Saint-Wast d'Arras, et à celles de M. le cardinal de Gèvres pour Saint-Amand ; auquel cas je vous prie de ne faire aucune difficulté d'accepter cette clause, pour diminuer autant qu'il se pourra, le moindre scrupule que le pape peut avoir sur ce sujet.

» Pour n'omettre rien qui puisse m'attirer aucun mauvais office nouveau à la cour de Sa Sainteté, j'écris à M. le cardinal Dataire, à M. le cardinal de Sainte-Agnès et à M. le cardinal Ottoboni, et je vous envoie les lettres avec les copies, afin que vous les puissiez accompagner de ce qui sera convenable à un chacun. Vous ne sauriez en trop dire de ma part à M. le cardinal Corradini, pour qui j'ai une véritable estime et un sincère attachement.

» J'entreprends actuellement de grandes choses pour l'autorité du saint-siége et la juridiction épiscopale, qui paraîtront à la fin de l'assemblée, et pour lesquels il faut un grand travail et toute l'autorité de ma place, que

je déploierai sans aucune crainte des parlemens, qui en seront le principal objet.

» Malgré l'arrêt de défenses qui empêchait l'installation de M. de Romigny, syndic de la faculté, dans une place de chanoine de l'église de Paris, en haîne de son zèle pour la bonne doctrine, il a été installé, et l'affaire évoquée au conseil du roi.

» Quoique les administrateurs de l'hôtel-Dieu, qui sont, comme vous savez, l'archevêque de Paris, le premier président et le procureur-général du parlement, le premier président de la chambre des comptes et les principaux magistrats des autres cours, eussent fait renouveler les statuts des religieuses de cet immense hôpital, et les eussent fait enregistrer au parlement, et qu'ils se prétendissent en droit de se mêler seuls de ce qui regarde la discipline de la maison, et le chapître de Notre-Dame de tout ce qui regarde le spirituel des religieuses, sur les plaintes que quelques-unes m'ont fait porter clandestinement, qu'on les voulait contraindre dans leurs sentimens, il a été ordonné une visite du chanoine Le Gendre, qui doit les entendre toutes sur leurs peines spirituelles. Sur le procès-verbal qu'il en aura dressé, le roi

prendra les mesures les plus propres à maintenir les consciences de ces laborieuses et saintes filles dans la tranquillité. Quelques instances que le procureur-général m'ait faites pour surseoir cette opération, je n'ai voulu avoir aucun égard aux amples remontrances que le parlement m'a adressées sur ce sujet.

» Ayant quelques avis certains que le principal du collége de Navarre, installé en survivance par des lettres du petit sceau, sur la nomination de M. le cardinal de Noailles, supérieur de ce collége, avait des sentimens très-suspects, et se servait de sa place pour former de jeunes élèves dans les mêmes erreurs, il a été démis, et le roi a nommé à sa place, par des lettres-patentes du grand sceau, un bon sujet, sans que dans ses provisions il ait été fait mention de M. le cardinal de Noailles: quelques mouvemens qu'il se soit donnés, il n'a pas pu détourner ce coup.

» Je vous enverrai mardi prochain le détail de ce qui a été réglé hier dans le conseil ecclésiastique, en présence du roi, où je me suis rendu, quoique Sa Majesté m'eût défendu d'assister à aucun conseil pendant cette semaine, par ménagement pour ma santé qui avait reçu quelque atteinte par un accès de

fièvre que j'avais eu samedi. J'en ai eu depuis un mois, trois en trois tems différens, qui ont fait du bruit, parce que cela a fait quelque interruption dans les affaires, mais qui n'ayant d'autre fonds qu'une trop grande application, me forcent à prendre le remède infaillible, qui est un peu moins de travail le soir;[a] de sorte que quelque chose qu'on vous écrive, votre amitié pour moi n'en doit avoir aucune inquiétude. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans un plus grand détail, pour commencer à pratiquer le régime que je me suis prescrit. »

A quel point où était parvenu le cardinal, il eût semblé qu'une abbaye ne devait plus être pour lui qu'un objet de peu d'importance. Nous allons le voir, cependant, recourir encore à l'intervention du duc d'Orléans. Sur ses instances, le prince écrivit au pape :

(a On lit dans la gazette d'Amsterdam du 2 juillet 1723, que le cardinal Dubois avait assisté le 21 juin à la représentation de la tragédie d'*Inès de Castro*, au théâtre de l'Opéra.

(a Voyez sur la mauvaise santé du cardinal Dubois, une lettre de M. Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, en date du 23 juin 1723. Tome 3 de ses œuvres.

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

» Le roi, qui donne tous les jours de nou- 25 juin 1723.
velles marques de la justesse de son discernement, a nommé M. le cardinal Dubois à l'abbaye régulière de St.-Bertin. Sa Majesté se promet que votre Sainteté voudra bien rendre ce choix effectif, en accordant des bulles à ce prélat, par une grâce particulière, telles que les souverains pontifes, ses prédécesseurs, en ont accordées à M. le cardinal de Rohan et à M. le cardinal de Gêvres, pour deux abbayes régulières du même ordre et de la même congrégation. Tout le royaume annonce, par avance, la libéralité de votre Sainteté, en faveur d'un ministre qui montre tant de zèle, et qui donne tant d'application à tout ce qui regarde la foi catholique. Ses travaux infatigables pour les intérêts de l'église, dont je suis depuis long-tems témoin oculaire, méritent que votre Sainteté donne des marques publiques de la satisfaction qu'elle en a; et si ma recommandation a quelque pouvoir sur elle, j'ose lui demander et en espérer ce nouveau gage de sa bienveillance. Personne ne sait mieux que moi, qu'en accordant cette grace

à M. le cardinal Dubois, votre béatitude ne fera que lui faciliter les moyens de travailler encore plus efficacement, à soumettre les réfractaires à l'obéissance due au saint-siége. C'est le premier objet de son attention, comme de la mienne, et je me flatte que votre Sainteté en est aussi persuadée, que du respect avec lequel je suis,

Très-Saint-Père,

Votre très-humble et très-dévot fils, »

PHILIPPE D'ORLÉANS.

En faisant prononcer par le Régent l'exil du maréchal de Villeroi et du duc de Noailles, Dubois s'était défait des deux ennemis qu'il haïssait et redoutait le plus. Mais il restait dans l'intimité du prince deux personnages, dont l'aspect seul importunait le favori tout puissant : l'un était le marquis de Canillac, confident de tous les secrets du duc d'Orléans, et l'intermédiaire dont il se servait, depuis long-tems, pour correspondre avec la duchesse sur certains points, que ni l'un ni l'autre ne croyaient pas devoir traiter ensemble face à face. Le second de ces courtisans était le comte de Nocé, attaché au prince en qualité de premier

maître de sa garde-robe ; il possédait son amitié particulière. Personne n'avait contribué plus que lui, en 1718, aux progrès de la fortune du cardinal. Dubois se fit un jeu cruel d'arracher à son bienfaiteur les deux seuls amis qui lui restassent : ils furent envoyés en exil.

» Le premier ministre se sentant, enfin, aussi puissant que l'avait été Richelieu, voulut jouir aussi des plaisirs de la vengeance. Les désastreuses opérations de l'écossais Law avaient tellement épuisé toutes les ressources de l'Etat, que, depuis quelques mois, le prêt des troupes avait totalement manqué. Dubois, qui s'était montré un des partisans les plus opiniâtres du système, se sentit personnellement intéressé à rejeter sur toute autre cause l'effroyable désordre des finances. S'armant, en conséquence, d'une sévérité excessive, il fit arrêter et conduire à la Bastille, M. de la Jonchère, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres. C'était à la chambre des comptes à procéder à la vérification de l'emploi des fonds qui avaient été remis à l'accusé : le cardinal décida qu'il serait jugé par une commission.

Mais la suite de cette affaire ne tarda pas à dévoiler les véritables intentions du cardinal. Sa haine secrète poursuivait des hommes plus puissans, que celui sur lequel étaient tombés

ses premiers coups. Il n'avait pas oublié que M. Leblanc, ministre de la guerre, appuyé par le comte et le chevalier de Belle-Isle, s'était courageusement opposé à laisser distraire des fonds du département de la guerre les 100,000 francs que Dubois voulait envoyer à Rome, pour favoriser sa promotion au cardinalat. Il les fit impliquer tous les trois dans le procès-criminel du malheureux la Jonchère.

Ce ministre, dont toutes les volontés s'exécutaient, sans examen, à la cour de France, ne gouvernait pas aussi facilement celle de Rome. Les agens qu'il y entretenait, et particulièrement l'abbé de Tencin, éprouvèrent presqu'autant de peine à obtenir du pape les bulles de l'abbaye de St.-Bertin, qu'ils en avaient eu à lui arracher un chapeau de cardinal. Déjà, Dubois, fidèle à sa tactique accoutumée, leur avait donné l'ordre d'épouvanter Innocent XIII, en faisant grand bruit des complots du parti Janséniste. La manœuvre avait réussi, et le pontife s'était rendu aux instances de toute la légation française. Mais le moment était arrivé, où l'insatiable ministre allait se voir arracher, sans retour, ces immenses richesses, ces dignités pompeuses, objets con-

tinuels de sa cupidité et de son ambition.

Depuis long-tems, le cardinal se sentait dévoré par un mal secret. Les représentations de ses médecins, et la crainte de la mort même, quoiqu'excessive chez lui, n'avaient pas eu le pouvoir de le déterminer à une conduite plus sage. Les courtisans pénétrèrent son état, et ils s'en réjouissaient hautement. N'écoutant que l'espoir de leur en imposer, et le désir de satisfaire, en même tems, à la vanité la plus ridicule, il résolut de paraître à une revue générale de la maison du roi. Oubliant ses infirmités, et plus encore, l'habit qu'il portait, il s'imagina qu'en passant à cheval devant le front de cette troupe brillante, il imprimerait à tous les spectateurs l'idée si flatteuse pour son orgueil, qu'aucun ordre, qu'aucun corps de l'Etat, ne devait se soustraire à sa surveillance suprême. Un rire général s'éleva dans tous les rangs de la maison du roi, à l'aspect grotesque de la vieille Eminence, dont l'attitude et les grimaces trahissaient les insupportables douleurs.

Elles le forcèrent bientôt d'abandonner la place : on le rapporta mourant au château de Meudon. Son médecin, ayant reconnu que le mouvement du cheval avait fait crever un abcès

intérieur, déclara qu'une prompte opération pouvait seule prévenir la gangrêne. Il fut décidé que, pour la subir, le cardinal serait transféré à Versailles. Le duc d'Orléans fit mettre à sa disposition une des litières du roi. Le premier chirurgien, La Peyronnie, eut ordre de ne point quitter le malade.

Dès qu'il fut arrivé à Versailles, on amena auprès de son lit un récolet qui lui offrit ses secours spirituels. Le cardinal-ministre parut indigné qu'un simple religieux eût des prétentions si hautes. Il prétendit qu'un prince de l'église ne pouvait être assisté décemment, en pareille circonstance, que par un de ses égaux. En conséquence, on dépêcha un courrier au cardinal de Bissy; mais il n'arriva que lorsque Dubois n'avait plus besoin de lui ni de personne.

Les chirurgiens du roi se présentèrent pour opérer son éminence, qui rassembla ses forces pour leur persuader que cela n'était point nécessaire. Désespérant de vaincre sa résistance, ils prirent le parti de la retraite. On imagina alors d'avertir le duc d'Orléans, qui était resté à Meudon. Il se jeta dans une chaise de poste, et accourut à Versailles : « Eh bien! cardinal, lui dit-il, qu'as-tu fait de ta fermeté? — Oh!

Monseigneur, répondit le malade, je n'ai point de courage contre les douleurs du corps. — Ecoute, reprit le prince, il s'agit de te sauver la vie. Je te réponds que je ne sors point de ta chambre que l'opération ne soit faite. » On s'empara de la personne du cardinal, et, bon gré, malgré, il fallut bien qu'il laissât travailler M. de La Peyronnie. Tout ce qu'il put faire, fut de l'accabler d'un torrent de ces injures qui lui étaient si familières.

Le lendemain, en levant le premier appareil, on reconnut que la plaie était gangrenée. Le cardinal expira le même jour. 10 août 172

Son corps fut transporté à Paris, dans l'église de Saint-Honoré, dont il était chanoine. Il y fut exposé, pendant huit jours, dans une chapelle ardente, sur une estrade ornée des marques de ses dignités. Il devint de mode, parmi les personnes de la cour, d'aller, en riant, jeter de l'eau bénite au défunt ministre.

Le roi avait envoyé, à chaque instant, des courriers de Meudon à Versailles, pour s'informer de l'état où se trouvait le cardinal. Dès qu'on le vit hors d'espérance, le comte de Morville eut ordre de se charger de tous ses papiers. Lorsque le duc d'Orléans vint apprendre sa mort au roi, le jeune monarque

répondit: « J'en suis fâché » ; et il alla aussitôt chasser dans le bois de Boulogne.

Le duc d'Orléans, déclaré premier ministre, écrivit le soir même au comte de Nocé : *Morte la bête, mort le venin : Nocé, reviens.* Le duc de Noailles, le marquis de Canillac, et quelques autres habitués du Palais-Royal, exilés par Dubois, furent aussitôt rappelés. Le prince leur fit l'accueil le plus gracieux, mais il ne leur dit que ces mots : *Pax vivis, requies defunctis !*

Le cardinal avait eu l'intention de nommer le duc d'Orléans son légataire universel ; mais ce prince n'y voulut pas consentir. La succession consistait en onze cent mille francs d'argent comptant, huit cent mille francs en brevets de retenu, un mobilier de pareille valeur, et trente mille livres de rente sur l'hôtel-de-ville. Ces immenses richesses furent recueillies par un frère du cardinal, son unique héritier. Il lui fit faire des services solennels, à Paris, à Cambrai et à Rome ; mais nulle part, on n'osa prononcer son oraison funèbre.

Le duc de Saint-Simon représente continuellement Dubois comme un homme perdu dans les intrigues de tout genre, et incapable de s'appliquer sérieusement aux affaires. C'est

d'après lui qu'il a été souvent rapporté, que lorsque ce ministre était arriéré dans son travail, il jetait toutes ses lettres au feu, en s'écriant avec joie : *Me voilà au courant!* Le maréchal de Villars et l'abbé de St.-Pierre portent de son application un jugement plus favorable. Ce dernier fait même observer, que jamais homme d'état ne consacra une aussi grande partie de son tems aux soins de l'administration. L'on peut s'en convaincre par le tableau ci-joint, dont il a déjà été fait mention dans le cours de ces Mémoires, et particulièrement, dans la notice biographique qui les précède.

SUPPLÉMENT

A LA CORRESPONDANCE INÉDITE

DU

CARDINAL DUBOIS.

. . . . . « Après s'être battu avec acharnement pendant les treize premières années du 18e siècle, savait-on bien pourquoi l'on avait pris les armes, pourquoi l'on s'était haï si cordialement? A propos d'une succession et d'une querelle de famille, on se met à crier que c'en est fait de l'équilibre, de la sûreté, de la liberté de l'Europe ; et nous avons vu le moment où le résultat de cette boucherie universelle allait être le renversement de toutes ces belles choses mêmes ! A-t-on assez réfléchi à l'importance

(a) On a rassemblé sous ce titre des fragmens de lettres et de notes historiques ou politiques, qui auraient pu d'autant moins entrer dans le corps du Recueil, que la plupart de ces morceaux sont sans liaison et sans date.

des traités qui rendirent le calme à tant de nations ? Comme si tout devait être grand dans le siècle de Louis XIV, la paix d'Utrecht seule pouvait terminer dignement le règne le plus long et le plus glorieux de la monarchie française.

» Nos politiques de salons, et ceux mêmes des cabinets ministériels, ont sans cesse à la bouche leur *traité de Westphalie*. Sans doute, il a bien ses points remarquables : il fut précédé de trente années de guerre civile, et de quatre ans de bavardage et d'écritures. Mais considérons-le dans son essence, qu'y verrons-nous ? des disputes théologiques, des déplacemens internes, des spoliations, et une prétendue fixation de l'état constitutionnel de l'Empire, c'est-à-dire, de la grande anarchie Germanique.

» Voulons-nous, au contraire, nous former une idée convenable du traité d'Utrecht ? Consultons les déclarations des puissances alliées contre la France et l'Espagne, en 1701. Rappelons-nous leurs projets si arrogamment manifestés, depuis, à La Haye, et plus insolemment encore à Gertruydenberg. D'abord, à les entendre, il ne s'agissait que de recueillir quelques bribes éparses des immenses domaines

Espagnols ; mais bientôt, voilà l'Empereur, qui, encouragé par quelques succès, demande et fait demander pour lui la monarchie toute entière. On s'étonna, et l'on vit bien autre chose.

» Les malheurs consécutifs de Louis XIV enivrèrent tellement des gouvernemens accoutumés à le craindre, que, perdant de vue le véritable objet de la guerre, ils se berçaient de l'espoir d'entamer la France elle-même. Ils voulaient arracher à la grande ame du vieux monarque un sacrifice plus cruel que celui de quelques provinces, celui de son honneur. N'osa-t-on pas lui proposer de détrôner lui-même son petit-fils, de le dépouiller d'une couronne qui lui appartenait et par les droits du sang et par un titre formel, si jamais il en fût parmi les hommes ?

» C'est à ce point, c'est à Gertruydenberg, qu'il faut se reporter, pour découvrir l'aspect qu'auraient présenté et la France et l'Europe, si, moins aveuglés par la haine, moins avides de dévorer une proie qu'ils croyaient sans défense, les ennemis de Louis XIV eussent souscrit aux propositions qui s'échappèrent de sa bouche, à la vue des maux de tout genre qui s'appesantissaient sur ses peuples. Aussi puis-

sant et plus ambitieux que Charles-Quint, l'Empereur aurait tenu sous le joug l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ; les trésors du nouveau monde eussent été à sa disposition ; enfin, qui l'eût empêché de renouveler d'antiques prétentions sur le Portugal, sur le Roussillon, la Franche-Comté, etc. ?

» On força Louis-le-Grand à continuer la guerre, et il la soutint avec une constance qui lui sera à jamais comptée par tout ce qui a le cœur français. Il avait voulu, il avait dû placer ses enfans sur le trône d'Espagne, et il les y plaça.

» Plus de cent fois, tant en Angleterre qu'en France même, j'ai entendu poser cette question : « Louis XIV n'a-t-il pas manqué aux engagemens pris avec Guillaume III, par le traité de Ryswick, en reconnaissant, après la mort de Jacques II, le fils de ce prince, comme roi d'Angleterre ? »

» Ces discoureurs, gens qui parlent beaucoup et lisent fort peu, ont-ils jamais su que si, dans ce traité, Guillaume obtint d'être qualifié de roi d'Angleterre, les termes dans lesquels cela eut lieu prouvent qu'il n'était absolument question que de sa personne, et, qu'à dessein très-prémédité, on passa sous silence

et sa postérité et ses successeurs quelconques, nés ou à naître? Il ne fut pas mention davantage de renonciation publique ou tacite de Jacques II. Loin de là, ce prince fit passer en Hollande sa protestation formelle. Mais les frondeurs veulent-ils quelque chose de plus positif encore? Guillaume ne fit nulle difficulté d'entrer en arrangement pour assurer, après lui, la couronne britannique au prince de Galles, fils de Jacques. Ce fut le père lui-même qui refusa d'y consentir. (a)

» Par la suite, ces Stuarts, qui avaient cependant du sang de Henri IV dans les veines, firent précisément tout le contraire de ce qu'avait fait ce grand politique pour désarmer la ligue. Il est probable que Jacques n'avait pas entendu le mot qui échappa à l'archevêque de Reims, en le voyant passer. (b) . . . . . »

« . . . . . (c) Non, sans doute, je ne prétends 7 décembre 1718.

(a) Ce fait est rapporté avec plus de détails dans la notice sur le *chevalier de Saint-Georges*, tome I, pag. 98.

(b) « *Voilà un bonhomme qui a perdu trois royaumes pour une messe.* »

(c) On ne sait à qui était adressée cette lettre de l'abbé Dubois, déjà ministre des affaires étrangères à cette époque.

pas nier que la reine Anne n'ait été trop timide et trop faible ; et je pense, comme vous, qu'il lui eût été non-seulement facile, mais possible de rappeler son malheureux frère. Vous n'ignorez cependant point, j'imagine, à combien de luttes, de passions et d'intrigues l'intérieur de cette princesse fut livré, depuis le jour où la mort de Guillaume la rendit maîtresse apparente de sa conduite, jusqu'à celui où elle-même cessa de vivre. J'ai ramassé, pendant mon séjour à Londres, de quoi écrire un gros volume sur les machinations, mines et contre-mines de la cour de Hanovre. La frayeur mortelle qu'y excitait le nom seul du prétendant ne permettait pas de songer sérieusement à autre chose qu'à flatter, caresser, séduire, et Marlborough, et Godolphin, et Oxford, et *tutti quanti*.

» Il ne s'agissait de rien moins, que de forcer la reine d'appeler en Angleterre le prince électoral. C'était, disait le parti anti-jacobite, le seul moyen d'assurer la succession à la ligue protestante.

» Je puis ici vous gratifier de la copie de deux lettres authentiques, dans lesquelles vous pouvez lire quelle était la disposition des esprits à cette époque. La première est de la

reine Anne ; la seconde est la réponse de l'électeur.

« MONSIEUR MON COUSIN,

» Le bruit de la prochaine arrivée de votre fils, le prince électoral, dans mes Etats, s'accroissant chaque jour, je ne saurais différer plus long-tems à vous écrire à ce sujet, afin de vous faire part de mes sentimens sur un point d'un aussi haut intérêt. 30 mai 171

» Je vous avoue franchement, que je ne puis m'imaginer qu'un prince qui a autant de connaissances et de pénétration que Votre Altesse Electorale, puisse jamais contribuer à une pareille tentative, et que je vous crois trop juste pour consentir qu'il soit fait la moindre infraction à ma souveraineté, que vous ne permettriez point qui fût faite à la vôtre. Je suis fermement persuadée que vous ne souffririez point la moindre diminution de votre autorité ; je ne suis pas moins délicate à cet égard ; et je suis déterminée à m'opposer à un projet si contraire à mon autorité royale, quelles que puissent en être les conséquences.

» Votre Altesse électorale est trop juste pour me refuser le témoignage que, dans

toutes les occasions, j'ai donné des preuves de mon désir de voir votre famille succéder à mes couronnes ; ce que j'ai toujours recommandé à mon peuple, comme le plus solide support de sa religion et de ses lois.

» Je donne toute mon attention pour que rien n'efface ces impressions du cœur de mes sujets ; mais il n'est point possible de déroger à la dignité et aux prérogatives du prince qui porte la couronne, sans faire une brêche dangéreuse aux droits des successeurs. Ainsi, je ne doute pas qu'avec votre sagesse accoutumée vous n'empêchiez une telle démarche, et que vous ne me fournissiez l'occasion de vous renouveler les assurances de la sincère amitié de votre bonne cousine. »

ANNE.

Réponse de l'Electeur.

« MADAME,

11 juin 1714. » J'ai reçu la lettre du 10 mai dont il a plû à Votre Majesté de m'honorer, et dont le contenu m'a surpris et affligé. Je m'étais flatté d'avoir donné à Votre Majesté les preuves les plus convaincantes de mon respect pour

sa personne royale, et de ma reconnaissance pour son affection. Votre Majesté ne saurait ignorer que j'ai toujours mis la plus grande confiance dans la sagesse de son gouvernement, sans prendre la moindre part à aucune faction (bien loin d'être capable de les encourager), et que j'ai toujours souhaité que votre autorité et vos prérogatives royales fussent maintenues dans tout leur lustre, personne n'ayant plus d'intérêt à cet égard, après Votre Majesté, que moi et ma famille.

» Il est si essentiel pour moi de cultiver vos bonnes grâces, qu'il est naturel de penser que la présence d'un des princes de ma famille dans votre royaume, ne pouvait jamais avoir d'autre but que de confirmer la bonne intelligence des deux cours, et de rendre tous les services possibles à Votre Majesté. Si elle veut se donner la peine de porter les yeux sur le Mémoire que j'ai ordonné de remettre au comte d'Oxford, elle y verra avec quelle sincérité je désire me concerter avec elle sur tout ce qui peut être ultérieurement nécessaire, pour consolider la succession établie par les lois. Je supplie Votre Majesté d'y donner l'attention que d'aussi importans intérêts méritent, et d'être persuadée que jamais rien ne

pourra altérer le respect de votre cousin très-affectionné, » GEORGES.

Malgré toutes ces instances, le prince électoral, si désiré par les Whigs, n'arriva pas en Angleterre; mais la reine Anne mourut bientôt, sans avoir eu la consolation de voir reparaître son frère. On assure pourtant qu'elle le chérissait; mais

« La foi qui n'agit pas, est-elle bien sincère? [a] »

[b] « ... De quelque manière que nous agissions envers le prétendant, pouvons-nous éviter d'être blâmés? Les uns nous reprocheront de sacrifier un prince malheureux; les autres, au contraire, de faire passer ses intérêts avant ceux de la France même; ceux-ci voudraient que, pour premier acheminement vers l'alliance avec le roi Georges, nous eussions déjà écarté l'objet de ses alarmes. Pourquoi donc

[a] La citation du cardinal n'est pas exacte; Racine a dit:

« La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère? »
Athal., act. I

[b] Ces observations paraissent faire partie d'une lettre que l'abbé Dubois écrivait à un de ses confidens, pendant qu'il négociait secrètement en Hollande.

tant de condescendance de notre part, et si peu de l'autre côté de la Manche? On nous a déjà demandé l'éloignement du prétendant; mais on fait la sourde oreille à nos offres d'alliance. Tenons-nous donc sur nos gardes, et ne nous privons point précipitamment d'un moyen de maintenir l'inquiétude de la cour de Londres.

» On nous y accuse d'avoir fourni des secours directs au fils de Jacques II. Je suppose (ce qui est très-douteux) que M. le Régent lui en eût promis; je défie, du moins, qu'on le convainque d'avoir fourni à ce prince une seule chaloupe. Est-il aujourd'hui quelqu'un qui ignore que le prétendant, à l'insu du duc de Berwick, qui avait blâmé l'entreprise, et du vicomte de Bolingbroke, son ministre, ordonna seul à ses partisans de prendre les armes? Instruit du soulèvement de l'Ecosse, il court, pour ainsi dire, furtivement, s'embarquer de sa seule personne, tandis que le duc d'Ormond passait sur les côtes d'Angleterre.

» Lord Stairs fit beaucoup de bruit, présenta un mémoire fort détaillé, et alla jusqu'à demander qu'on arrêtât le prétendant. Mais M. le duc d'Orléans observa qu'il fallait au-

paravant lui indiquer le lieu où se trouvait ce prince; que, d'ailleurs, il n'était point prévôt de la maréchaussée pour surveiller ses pas.

« Les rapports de l'ambassadeur, le danger récent, les soupçons à l'égard du Régent, tout cela n'a que trop frappé l'esprit de Georges. Ainsi, sa défiance est facile à expliquer : les faux rapports ont presque toujours un si grand empire sur l'esprit des princes ! »

a) « .... Le cardinal Alberoni n'avait garde de prendre goût à la triple alliance de 1717; elle contrariait trop les projets hostiles de ce brouillon sur l'Italie. Loin de l'arrêter, cependant, il semble qu'elle fut un nouvel aliment pour son audace. Avec quelle astuce ne chercha-t-il pas à nous donner le change, en nous assurant que son expédition n'était destinée qu'à protéger les Vénitiens, menacés par la Porte Ottomane ! La connaissance un peu tardive de la route qu'avait prise l'escadre espagnole, put seule nous tirer d'erreur. Alors, réduite à s'expliquer, l'émi-

(a Cette note est une de celles qui furent remises à Lamotte-Houdart, pour rédiger la réponse du Régent au manifeste de la cour d'Espagne, en 1719.

nence Parmesane [a]) écrit une circulaire où elle confesse qu'elle en veut *seulement* à la Sardaigne, à la Sicile, et à Naples, par contre-coup.

« La France et l'Angleterre se voient forcées de recourir aux armes pour assurer l'exécution des traités; et lorsque l'escadre d'Alberoni est détruite, lorsqu'on l'invite à se contenter, pour son maître, d'un droit de réversion éventuelle sur la Sardaigne, il s'écrie que c'en est fait de toute la monarchie espagnole, parce que la Sardaigne a quelques centaines de lieues carrées de moins que la Sicile! Et pour compenser ce déficit, il n'imagine rien de mieux que de remettre toute l'Europe aux mains! Quant à nous, par une prédilection spéciale, c'est une révolution toute nette qu'il nous destinait. La lutte est engagée: nous verrons qui, à la fin, restera debout. [b])

[a] Le cardinal Alberoni était fils d'un jardinier des environs de Parme.

[b] C'est, effectivement, cette lutte entre Alberoni et Dubois que Voltaire a voulu célébrer dans une épître adressée à ce dernier:

> Alberon, pour un tems, nous éblouit la vue;
> De ses vastes projets l'orgueilleuse étendue
> Occupait l'univers, saisi d'étonnement.

« ..... Il ne manquera pas d'écrivains, je le prévois à merveille, qui prétendront que M. le duc d'Orléans avait pour but secret, dans la négociation de la triple alliance, l'assurance de ses droits éventuels à la couronne. Je ne prévois pas moins distinctement qu'on lui en fera un crime. Admettons le fait, j'y consens; mais voyons où serait le crime?

» Le salut de la France et la tranquillité de l'Europe, forcèrent Louis XIV et Philippe V de souscrire aux renonciations exigées par leurs ennemis. Mais ces renonciations, en leur donnant même une latitude qu'elles n'ont peut-être point, ne donnèrent pas au duc d'Orléans un nouveau droit à la couronne. Elles en rapprochèrent simplement la perspective pour lui; et il perdit, en échange, le droit qu'il avait au trône d'Espagne: car on exigea qu'il y renonçât.

Ton génie et le sien disputaient la victoire;
Mais tu parus, et sa gloire
S'éclipsa dans un moment.
Telle aux bords du firmament,
Dans sa course irrégulière,
Une Comète affreuse éclate de lumière;
Ses feux portent la crainte au terrestre séjour;
Dans la nuit ils éblouissent,
Et soudain s'évanouissent
Aux premiers rayons du jour.

» Or, je demande si ce prince n'était pas autorisé à se ménager la faculté de faire revivre ses prétentions, si l'occasion s'en présentait. Pense-t-on qu'en pareille occurrence, la branche espagnole oubliât les siens à l'égard de la France ?

» Il se trouvera aussi des gens, qui nous accuseront de nous être laissés séduire par Georges Ier, empressé d'enlever à son concurrent une protection aussi puissante que celle de la France. Cette supposition, je l'avoue, aurait quelqu'ombre de fondement, si ce n'était pas nous qui avions fait les premières ouvertures ; démarches, il faut le dire, auxquelles ils n'a d'abord été répondu qu'avec une extrême froideur. Je voudrais bien que Messieurs de Paris ne se figurassent pas que, dans tout ceci, les ministres de Georges ont été plus fins que des renards, et moi plus niais qu'un oison. . . . . »

« . . . . M. Fagel [a] m'a donné de l'humeur ; je lui ai envoyé un petit résumé de tous les efforts que n'a cessé de faire sa république, depuis un demi-siècle, pour exciter ou secourir nos ennemis, en reconnaissance, probablement, de

[a] Greffier des États-Généraux de Hollande.

la protection que lui avait accordée Henri IV. Je finissais ma missive, par ces mots assez crus :

« Vous voyez donc, Monsieur, que dans toutes les guerres où la Hollande est intervenue, elle n'a été personnellement attaquée que dans celle qui précéda la paix de Nimègue. Dans toutes les autres, et dans ses alliances mêmes, elle a été constamment mal intentionnée et offensive à notre égard. J'oserai donc vous dire que les Provinces-Unies se sont constamment écartées de leur état constitutionnel, de la base de leur tranquillité, et par conséquent de leur véritable intérêt.

» Les Hollandais n'auraient jamais dû être autre chose que de paisibles négocians. Qui eût alors songé jamais à envier une puissance, qui n'était pas de nature à donner de l'ombrage à ses voisins ? Franchement, on ne devrait trouver dans vos archives que des traités de commerce. . . . . »

« . . . J'ai pris de l'estime et de l'amitié pour les Anglais en vivant avec eux ; mais je suis fâché de voir que dans leur pays (et peut-être en est-il de même dans le nôtre) les affections personnelles des hommes en place et leur intérêt particulier, entrent dans leurs calculs avant

l'intérêt de l'état lui-même. L'opposition, pour faire tomber les ministres, ne se fait aucun scrupule de les charger des inculpations les plus odieuses. Mais ces violens déclamateurs de l'opposition parviennent-ils eux-mêmes à mettre le pied dans l'administration publique, vous les voyez, insensibles à la honte d'une rétractation si soudaine, marcher sur les traces mêmes de leurs prédécesseurs.

» C'est ce qui, fort heureusement pour nous, est arrivé à mon très-honorable ami lord Stanhope. Revenu de ses préventions contre le traité d'Utrecht et contre M. le Régent, il n'a pu se refuser à l'évidence de tous les avantages qui résultaient pour son gouvernement d'une alliance intime avec le nôtre; de sorte que nous le verrons, lui et tous ses adhérens, combattre dans les deux chambres du parlement en faveur de ce même traité d'Utrecht, dont ils avaient fait un crime irrémissible à la reine Anne et à ses ministres.[a]. . . . . »

[a] Nous avons un exemple moderne du même genre. Le célèbre Fox avait été, un instant, secrétaire d'état en 1782. Dans ce court espace, il avait participé aux

« . . . Dès qu'il se négocie quelque chose en Europe, on est certain d'y voir arriver le duc de Savoie. Il a voulu être roi, il l'est : que lui faut-il encore ? Lord Stanhope ne m'a point dissimulé qu'il avait reçu des dépêches de Turin, où on le supplie de ne nous en rien laisser aperçevoir. M. le Régent pourrait montrer le double de ces lettres ; et il est à souhaiter que tous les cabinets sachent apprécier, comme le nôtre, tout ce qui vient de ce pays-là. Louis XIV a répété plusieurs fois que le duc de Savoie, par sa versatilité continuelle, avait visé à la réputation d'un fin politique ; mais que ses perfidies redoublées l'avaient tellement décrédité, qu'il ne pouvait plus parvenir à se faire croire, même quand il était sincère.

négociations de paix entamées, dès-lors, avec le cabinet de Versailles. En quittant le ministère, il redevint chef de l'opposition. Les préliminaires de 1782 furent si vivement censurés par le parlement, que les ministres furent forcés à la retraite. M. Fox, qui s'était montré le plus véhément de leurs antagonistes, fut au nombre des remplaçans. Il se vit entraîné à suivre les négociations pour la paix définitive sur les erremens des préliminaires ; c'est-à-dire, qu'il fut obligé de maintenir littéralement un traité, dont la condamnation l'avait remis en place.

» Le feu roi disait aussi que c'était une chose remarquable, mais aussi affligeante pour l'humanité que pour l'honneur du trône, qu'il se trouvât, à la même époque, deux princes à la disposition du plus offrant : le duc de Savoie et le premier roi de Prusse.[a] . . . . »

([b] . . . . « En général, les congrès sont la plus mauvaise méthode pour traiter avec plusieurs puissances à la fois, parce que chacune croit que son affaire doit être la première comme la plus importante. Delà les retards, les entraves, les disputes ; et si la rupture ne s'ensuit pas, les plus forts, qui sont toujours les plus intéressés, sont forcés de trancher. Les petits crient ; mais leur faible voix se perd dans le vuide, et ils sont forcés de se contenter

([a] Frédéric-le-Grand, petit-fils de ce prince, a dit de lui : « Par un effet étonnant des contradictions auxquelles l'esprit humain est sujet, Frédéric Ier, qui avait l'ame si fière et si vaine, s'abaissait à se mettre aux aumônes de princes qu'il ne regardait que comme ses égaux. »

(*Mémoires de Brandebourg.*)

([b] Cette note a, sans doute, été rédigée au moment de la première proposition du congrès qui devait s'ouvrir à Cambrai en 1721, et qui, sous mille prétextes, fut retardé pendant plusieurs années.

des subsides qu'ils ont reçus, pour le prix des hommes qu'ils avaient vendus à tant par tête.

» Si, lors de la paix d'Utrecht, la France et l'Angleterre n'eussent pas pris le parti de rédiger ces traités à elles seules, le congrès aurait probablement duré un tems indéfini. La tête tourne quand on lit les mille et un incidens qui firent durer les négociations de la paix de Westphalie pendant quatre années consécutives.

» En thèse générale, les congrès sont nécessaires quand il y a de la connexion entre les demandes des alliés : par exemple, il fallut un congrès pour la paix de Westphalie, parce que toutes les prétentions étaient dirigées contre le chef de l'Empire et les catholiques ses adhérens ; il fallut également un congrès pour la paix d'Oliva (1660), parce qu'il s'agissait de décider du sort des conquêtes faites par la Suède. A Nimègue, on avait commencé par un congrès, et l'on finit par signer trois traités particuliers. A Ryswick, Louis XIV abrégea les négociations par sa modération. [a]

» Nous verrons le congrès de Cambrai em-

[a] « Nombre d'esprits superficiels habitués par la routine

ployer la moitié de sa durée à régler son cérémonial ; l'autre moitié à ne rien faire, jusqu'à ce que des incidens inattendus le fassent dissoudre. [a])

à déclamer contre l'ambition de Louis XIV, pourront s'étonner d'entendre le cardinal Dubois parler de la *modération* de ce prince, à Ryswick. Un juge qu'ils n'oseraient récuser, Frédéric-le Grand dit, en propres termes : » Louis XIV se prêta facilement à la paix ; il rendit ses » conquêtes presque sans restriction ; il sacrifia ses » avantages passagers à des desseins plus durables. »

(*Mémoires de Brandebourg.*)

[a] A l'appui de l'opinion du cardinal Dubois relativement aux congrès, on pourrait en prolonger la récapitulation jusqu'à l'époque actuelle.

Les plénipotentiaires se formèrent en congrès à Aix-la-Chapelle, en 1748, mais auparavant une grande partie des difficultés avait été applanie par des conventions particulières. Il ne fallut pas de congrès pour la paix de Paris, en 1763, parce qu'il n'y avait que deux parties: l'Angleterre, d'une part, et de l'autre la France et l'Espagne, dont les intérêts étaient identifiés. Lors de la paix de Teschen (1779), les intérêts divers furent réglés par des conventions préalables. Après la grande guerre maritime de l'indépendance américaine, en 1783, chacune des puissances qui y avaient pris part fit son traité séparé.

Dans le moment même où ceci s'imprime, un congrès de toutes les puissances européennes est assemblé à Vienne : nous verrons.

» Au reste, la marche des négociations dépend toujours des conjonctures. Quand les puissances principales désirent sincèrement la paix, elles écartent les obstacles et préviennent les lenteurs, en prenant en main les intérêts de leurs alliés, qui ne sont que secondaires dans la querelle. Si l'une d'elles montre ou de la mauvaise foi ou de la répugnance pour une paix équitable, il importe aux autres de l'affaiblir en contentant séparément ses alliés. On parvient ainsi à l'isoler : c'est-là un des premiers élémens de la politique, et l'histoire moderne en offre une multitude d'exemples. . . . . »

(a « . . . . Depuis que le pauvre M. de Clermont (b) m'a si généreusement accordé les secours de son ministère, vous ne pouvez vous figurer à combien d'outrages publics et de satires clandestines il est journellement en butte. Der-

(a Il y a lieu de penser que cette confidence, qui suppose une grande intimité, était adressée au père Lafiteau, ou à l'abbé de Tencin.

(b Massillon, évêque de Clermont. L'on a vu dans le cours de ces Mémoires, que cet illustre prélat mérita en effet le reproche d'avoir poussé trop loin la condescendance, lorsque le favori du Régent eut recours à lui, à l'époque de sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

nièrement (la chose est digne de remarque), nous avons reçu l'un et l'autre une pancarte de la même écriture. Par un raffinement de malice diabolique, ce sont précisément des passages des sermons de ce digne prélat, que l'on a choisis pour nous *donner notre paquet* à tous deux, selon les termes de la lettre d'envoi. Dans le *paquet* donc de M. de Clermont, l'anonyme lui reproche d'être un flatteur de cour, et de chercher à séduire, par les *apparences de la vertu* [a]. Dans le mien,

[a] Voici les deux passages dont on fit une application si cruelle, relativement, du moins, à l'immortel auteur du *Petit-Carême*:

« Hélas! si l'adulation a tant de charmes, lors même » que les vices et les dissolutions du flatteur en affaiblis- » sent l'autorité et la rendent suspecte, quelle séduction » ne forme-t-elle point lorsqu'elle est consacrée par » *les apparences mêmes de la vertu!* Quel avilissement » pour nous, si nous faisons du ministère même de » la vérité un ministère d'adulation et de mensonge; si, » dans ces chaires mêmes destinées à instruire et à cor- » riger les grands, nous leur donnons de fausses » louanges qui achèvent de les séduire; si le seul canal » par où la vérité peut encore aller jusqu'à eux n'y » porte qu'une lueur trompeuse qui leur aide à se mé- » connaître; si nous empruntions le langage flatteur et » rampant des cours, en venant leur annoncer la pa-

conformément à la vieille routine de ces messieurs, on me reproche de n'être pas fils d'un duc et pair ; ce qu'ils appellent être *né dans la boue.*[a] Quant à M. de Clermont, si, par malheur, il n'appartenait pas à une congrégation qui n'est pas en bonne odeur à

» role généreuse et sublime du seigneur; et si, loin » d'être ici les maîtres et les docteurs des rois, nous ne » sommes que les vils esclaves de la vanité et de la » fortune! Mais quel malheur pour les grands de » trouver d'indignes apologistes de leurs vices parmi » ceux qui en auraient dû être les censeurs; d'entendre » autour de leur trône les ministres et les interprètes » de la religion parler comme le courtisan, et de » trouver des adulateurs où ils auraient dû trouver des » Ambroises! »

(1er *Dim. de Carême*, 2e partie).

(a « Le sang, l'éducation, l'histoire des ancêtres » jettent dans le cœur des grands et des princes des » semences, et comme une tradition naturelle de vertu. » Le peuple, livré en naissant à un naturel brut et » inculte, ne trouve en lui, pour les devoirs sublimes » de la foi, que la pesanteur et la bassesse d'une nature » laissée à elle-même : les bienséances inséparables » du rang, et qui sont comme la première école de » la vertu, ne gênent pas ses passions : l'éducation » fortifie le vice de la naissance; les objets vils qui » l'environnent lui abattent le cœur et les sentimens; » il ne sent rien au-dessus de ce qu'il est; né dans les sens

Rome et ici, [a]) je le pousserais si haut que ceux qui le narguent aujourd'hui, rechercheraient l'honneur de ses bonnes grâces.

» Pour moi, vous savez que je suis bon cheval de trompette; le bruit ne m'épouvante pas. Ils croient me désoler avec leur éternel refrain de *Brives-la-Gaillarde* et *d'apothicaire.* Je les y enverrai, un jour, en exil, pour qu'ils puissent contempler à leur aise la boutique de mon père..... »

«..... ([b] Il circule des noëls, des pasquinades, des *calottes.* La voix publique les attribue à cinquante personnages différens. Pour témoigner une bonne fois à tous ces chansonniers, bons ou mauvais, à quel point je me mocquais de leurs lardons, j'ai rassemblé avant-

» *et dans la boue*, il s'élève difficilement au-dessus de » lui-même. Il y a dans les maximes de l'Evangile » une noblesse et une élévation, où les cœurs vils et » rampans ne sauraient atteindre; la religion, qui fait » les grandes ames, ne paraît faite que pour elles; et » il faut être grand, ou le devenir, pour être chrétien. »
(2e *Dim. de Carême*, 1re partie).

([a] Massillon était Oratorien, et, conséquemment, suspect au parti qui tenait pour la fameuse bulle.

([b] Cette lettre fut probablement écrite à l'un des deux hommes désignés, en note, dans la précédente.

hier, chez moi, à-peu-près tout ce que nous comptons à Paris de gens sachant rimer. Je leur ai fait très-bonne mine ; je les ai fait jaser ; puis, sans avoir l'air d'y songer, j'ai amené la conversation sur les satires du jour. Un de mes secrétaires a apporté des copies des plus méchantes drôleries qui aient été faites contre moi : j'en ai lu des phrases ; nos gens se regardaient, et ne savaient trop quelle contenance faire : « Ma foi, Messieurs, me suis-je écrié, tout charmans que soient ces vers, ne trouvez-vous pas plus de sens et de bon goût dans ceux-ci, qui me sont restés dans la mémoire, quoique je ne sois pas du métier ? » Et je me suis mis à leur déclamer :

» Eh ! qui de sa vertu reçut toujours le prix ?
» Il est chez les Français de ces sombres esprits, etc. «)

Je n'en étais pas au second vers, que vous eussiez vu le jeune *Arouet* qui, jusque-là, s'é-

(« Ces vers sont extraits de la belle épître que Voltaire adressa au Régent, en 1717, lorsqu'il était accusé d'être l'auteur de *J'ai Vu*. J'imagine que plus d'un lecteur sera bien aise de les trouver ici.

Eh ! qui de sa vertu reçut toujours le prix?
Il est chez les Français de ces sombres esprits,
Censeurs extravagans d'un sage ministère,
Incapables de tout, à qui rien ne peut plaire :

tait tenu dans un coin avec Fontenelle, fendre la foule à coups de coude et se planter devant moi avec ses yeux d'aigle, comme pour me dire : « Eh ! parbleu, Monseigneur, n'est-ce pas moi qui les ai faits, ces beaux vers-là ? »

» N'oublions jamais ce que disait le cardinal

Dans leurs caprices vains tristement affermis,
Toujours du nouveau maître ils sont les ennemis:
Et n'ayant d'autre emploi que celui de médire,
L'objet le plus auguste irrite leur satire.
Ils voudraient de cet astre éteindre la clarté,
Et se venger sur lui de leur obscurité.

Ne crains point leurs poisons : quand tes soins politiques
Auront réglé le cours des affaires publiques ;
Quand tu verras nos cœurs justement enchantés,
Au-devant de tes pas volant de tous côtés,
Les cris de ces frondeurs, à leur chagrin en proie,
Ne seront pas ouïs parmi nos cris de joie.

. . . . . .

Cromwel, d'un joug terrible accablant sa patrie,
Vit bientôt à ses pieds ramper la flatterie ;
Ce monstre politique au Parnasse adoré,
Teint du sang de son Roi, fut aux Dieux comparé.
Mais malgré les succès de sa prudente audace,
L'univers indigné démentait le Parnasse ;
Et de Waller enfin les écrits les plus beaux,
D'un illustre tyran n'ont pu faire un héros.

Prince, ne crois donc point que ces hommes vulgaires,
Qui prodiguent aux grands des écrits mercenaires,
Imposant par leurs vers à la postérité,
Soient les dispensateurs de l'immortalité.
Tu peux, sans qu'un auteur te critique ou t'encense,
Jeter les fondemens du bonheur de la France :
Et nous verrons un jour l'équitable univers
Peser tes actions sans consulter nos vers.

Mazarin : il faut savoir rire et chanter avec les Français,..... »

« ..... Je me souviens qu'en causant, un jour, à La Haye, avec milord Stanhope, il me dit : « Quand un homme cherche à me faire des phrases sur la dette publique de l'Angleterre, je me dis : « Voilà un ignorant ou un sot, et je lui tourne le dos. » Nous nous amusâmes ainsi à récapituler quelques-unes de ces sentences bannales, qui font la richesse des petits esprits ; et nous convînmes, par exemple, que lorsque de graves personnages viendraient nous affirmer que « nos pères valaient mieux que nous ; que le monde va de mal en pis ; que l'on ne peut plus goûter le Tasse, quand on a lu Homère ; ni Corneille, ni Racine, quand on a lu Euripide et Sophocle, etc., etc. ; » nous convînmes, dis-je, que nous saurions à quoi nous en tenir sur le compte de ces pédans. »

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

L

TC

lettres onses aux lettres particulières.

llement

	REDI.	SAMEDI.	
	—		—
		Heures.	
, des l'Es-	ire, chez S. E., des hes pr l'Italie, l'Es- et le Portugal.		
com-	t des premiers com- S. E.	8 3/4...	Chez S. A. R. avec les ministres et personnes mandées.
		10 1/2..	Instruction du Roi.
les per-	tion, signature et avec les commis que	11.....	Chez S. A. R. avec les personnes mandées.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

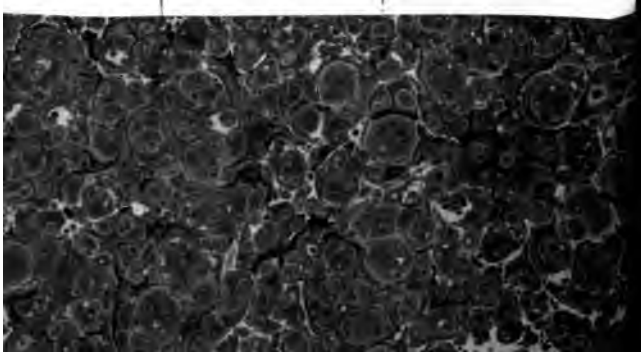

3 9015 03076 9312

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

HON. GEORGE AGAR ELLIS